

72-1

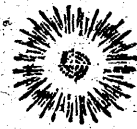


0001

ESSAIS
SUR L'ESPRIT
DE LA LEGISLATION,
FAVORABLE
A L'AGRICULTURE, A LA POPULATION,
AU COMMERCE, AUX ARTS,
AUX METIERS, &c.

*Pieces couronnées par la Société Oecono-
mique de BERNE.*

TOME I.



A PARIS,
Chez DESSAINT, rue du Foin, S. Jacques.

MDCCLXVI.

0002

ESSAIS

SUR L'ESPRIT

DE LA LEGISLATION,

FAVORABLE

A L'AGRICULTURE, A LA POPULATION,

AU COMMERCE, AUX ARTS,

METIERS, &c.



P R É F A C E.

LA perfection de l'agriculture, qui doit faire le premier objet de la législation, consiste à procurer la plus grande quantité possible des matières propres à satisfaire les besoins des hommes; besoins réels & physiques, auxquels ils sont assujettis, ou besoins d'opinion, que la commodité a inventé & que l'industrie fournit. Les arts & les manufactures mettent en œuvre, préparent, ou donnent une certaine forme à ces matières. C'est par le commerce que les divers habitans de la terre se communiquent réciproquement ces choses. Il est donc très-évident que l'agriculture perfectionnée est la base de toute sorte d'industrie, comme elle est le vrai moyen pour augmenter la population. Chaque pays bien cultivé a toujours autant de citoyens qu'il en peut nourrir & occuper, si l'administration n'y met pas quelques obstacles. Il résulte de ces réflexions que si l'agriculture mérite le premier rang dans

un corps politique, entre les occupations des habitans, ce doit être aussi le premier objet de l'attention du législateur, qui cherche à procurer à l'Etat, la plus grande force réelle & relative, dont il est capable. On ne pouvoit donc proposer de question plus importante dans une société, formée pour encourager l'agriculture, les arts & le commerce, que celle dont Monsieur le Comte de MNISZECH a fait choix, *quel devoit être l'esprit de la législation pour favoriser l'agriculture, & relativement à ce premier objet la population, les arts, les métiers & le commerce?*

Vingt & cinq pieces ont été adressées à la Société sur cette matiere, en François ou en Allemand. Une seule a été couronnée à cause de sa précision & de l'étendue de ses vues. Elle est de M. J. BERTRAND Pasteur à Orbe, membre honoraire de la société, dont il a déjà enrichi le recueil par divers memoires que le public a reçus avec empressement, & qui a déjà remporté trois prix dans la même société.

Le second mémoire a balancé les suffrages de la compagnie, par les détails judicieux & instructifs qu'il renferme; enfin il a été

jugé digne de l'accessit. L'auteur a été en même tems honoré d'une médaille, qui est un témoignage du prix que l'on met à son travail. M. le Ministre BENJAMIN CARRARD d'Orbe en est l'auteur. La Société lui doit déjà un excellent mémoire sur l'usage des tables météorologiques par rapport à l'agriculture, qui renferme des vues nouvelles & très-utiles.

Un troisieme mémoire a paru mériter aussi l'attention du public. Il est d'un magistrat, dont le zele pour le bien public est si connu, qui a enrichi plusieurs fois nos recueils & qui dans tous ses écrits montre son gout, son zele, & ses talens, je veux parler de M. SEIGNEUX DE CORREVONT, boursier de la ville de Lausanne, & l'un des présidens de la société œconomique établie dans cette ville.

Un quatrieme mémoire enfin, a été trouvé digne de paroître avec ceux-là; il est propre particulièrement à instruire les habitans du pays. Il est de M. PAGAN conseiller à Nidau, secrétaire de la société correspondante de Nidau & membre honoraire de la société de Berne.

Nous sommes assurés que ces quatre

pieces, qui forment cette collection, seront reçues avec plaisir de tous ceux qui aiment à s'instruire, ou à se rappeler dans un ordre systématique les vérités qu'ils connoissent. Nous avons ainsi couronné suivant l'usage une piece, & nous avons cru devoir une sorte d'*accessit* à trois autres, où nous avons trouvé le plus de lumieres sur la question proposée.

Plusieurs autres mémoires renferment encore des choses intéressantes, des vérités essentielles, des réflexions utiles, que nous voudrions pouvoir extraire, en marquant par cette attention notre reconnoissance aux auteurs. Mais d'un côté la plupart de ces observations se trouvent déjà à peu près exprimées dans les traités que nous publions; de l'autre nous craindrions par la longueur d'une préface, d'arrêter trop longtemps nos lecteurs impatiens.

Nous nous bornerons donc à tracer une légère esquisse de quelques-unes de ces pieces, & à en extraire quelques réflexions qui nous ont semblé dignes d'une attention plus particulière.

I. *Memoire, Incedam, &c.*

Si nous n'avions pas craint de grossir trop ce volume nous aurions publié en entier l'essai avec cette épigraphe, *Incedam super ignes suppositos cineri doloso.*

C'est l'ouvrage d'un homme de génie, qui n'a pas voulu sans doute s'astreindre à traiter méthodiquement son sujet: sa marche est libre, mais toujours élevée.

D'abord l'auteur, qui pense & écrit avec force en suivant la chaîne de ses propres idées, fait voir que l'agriculture est le fondement de la société civile, comme elle en a été le premier lien; qu'à son existence fut attachée celle de la législation chez tous les peuples policés. A cette occasion, il montre l'origine des nations, & de leurs loix, les émigrations des peuples & la population successive des diverses parties de la terre.

Il cherche en même tems à établir ces deux propositions: l'une que tous les pays, au Nord-Ouest de l'Italie, ne furent dans une pleine population, que depuis l'invasion des Cimbres & des Teutons, environ un siècle avant l'Ère Chrétienne. N'est-ce pas reculer bien tard des établissemens

que tant de raisons obligoient à faire plutôt, & l'histoire ne contredit-elle point cette assertion ? L'autre, c'est que ces peuples pègrinans n'avoient vraisemblablement alors que peu ou point d'idées de la culture des terres.

Après ces digressions, destinées à établir que la législation & l'agriculture sont dans une liaison si intime, que l'une ne sauroit subsister sans l'autre, l'anonyme fait sentir que la question du perfectionnement de l'agriculture par la législation est une grande question d'Etat qui embrasse toute l'administration dans ses vues générales, combinées avec les plus petits détails.

L'auteur regarde d'abord la *propriété* bien assurée, comme le premier & le principal encouragement pour l'agriculture. Tout gouvernement arbitraire, contraire en soi à la nature, opposé aux droits primitifs & inaliénables des humains, détruit l'industrie, entrave l'agriculture, étouffe la population.

„ La marche du despotisme, dit-il, „ traîne après soi tôt ou tard la destruction „ non-seulement de l'agriculture, mais de „ l'Etat. Quel que soit le motif de ce despotisme, soit un génie conquérant, soit

„ un esprit de luxe, d'orgueil ou de dissipation, soit un bigotisme religieux, qui „ semblable au lierre fait se faire un appui „ de tout ce qu'il peut accrocher, il tend „ toujours à la dépopulation & à la ruine „ de l'agriculture. Pour s'en convaincre „ il n'y a qu'à ouvrir les fastes de l'histoire „ ancienne & moderne ”.

La *liberté civile* & la *liberté religieuse* paroissent encore au sage écrivain, des moyens nécessaires pour soutenir l'agriculture & la population. L'esprit du Christianisme c'est la charité, comme la tolérance envers les errans en est la pratique. L'auteur fait voir combien la tolérance a augmenté l'agriculture en Angleterre & la population en Hollande, combien l'intolérance a dépeuplé l'Espagne & la France.

Il voudroit ensuite faire des *Juifs tolérés*, des laboureurs & des fermiers, au lieu de les laisser maîtres du commerce comme ils le sont en divers lieux.

Il trouve que les *maîtrises*, étouffant la concurrence mettent des entraves à l'industrie, & que les *foires* font souvent plus de mal aux citoyens, qu'elles n'apportent de profit aux commerçans.

Ses réflexions sur l'expatriation des Suisses font vraies & judicieuses, mais les remedes qu'il propose, renfermant quelque contrainte, nous paroissent peu propres à produire un bon effet.

La protection est le troisieme bienfait que l'agriculture & l'industrie ont à attendre du gouvernement, ce qui renferme des attentions soutenues, des récompenses ou des bénéficences bien dirigées & des encouragemens perpétuels. Il y a sur tous ces articles des détails intéressans, que nous voudrions pouvoir transcrire. Il souhaiteroit en particulier que les décimateurs fissent des sacrifices pour rétablir les charrues, quand elles diminuent, & il prouve très-bien que les décimateurs placeroient leur argent à un intérêt très-assuré.

Il importe au Souverain de soutenir sa monnoye sans altération & à une valeur fixe; c'est ce que l'auteur établit très-bien en exposant au long ses idées sur cette matiere. Il prouve de même qu'un Etat ne doit battre du billon ou du bas-aloi, qu'en proportion de la nécessité absolue & rien au-delà; enfin qu'il doit taxer les especes étrangères au plus bas prix qu'elles puissent avoir.

La nécessité du *commerce intérieur des bleds* est ici établie par des raisons solides, & leur exportation doit être encouragée pour soutenir l'agriculture.

L'auteur propose après cela divers moyens pour mettre en *honneur l'agriculture*. Les essentiels se trouvent dans les mémoires que nous publions.

Je trouve enfin, sur les manufactures une réflexion très-juste; c'est que si elles ne nuisent pas à la population, elles la déplacent fort souvent, & par-là elles font quelquefois du tort à l'agriculture. En peuplant trop les villes, elles dépeuplent nécessairement les campagnes. Autant qu'il est possible, il faut repousser les ouvrages des manufactures dans les villages & retenir dans les villes le débit de ces marchandises ouvrées dans la campagne, durant les saisons mortes.

II. *Mémoire, Commodum, &c.*

Le discours avec ce mot de Cicéron *commodum & felicitas populi prima omnium legum*, renferme de très-bonnes idées.

L'auteur voudroit qu'on ramenât les hom-

mes le plus qu'il seroit possible à l'égalité dans les fortunes, & à la simplicité dans les mœurs. Il regarde le luxe comme détruisant de plus d'une manière l'agriculture. Il en dégoûte les uns, les autres en rougissent, plusieurs l'abandonnent pour fortir de leur état, & d'autres pour travailler à des arts que le luxe a enfanté. Remettre l'agriculture en honneur seroit selon cet anonyme le moyen le plus sûr de repeupler les campagnes, d'encourager ses travaux, & d'exciter l'émulation.

C'est encore en rallumant l'amour de la patrie affoibli ou éteint, qu'il voudroit reveiller l'industrie, peupler les Etats, & attacher les citoyens à l'héritage paternel. Il n'est point de Souverain qui ne puisse inspirer cet amour dans le cœur de tous ses sujets.

Dans chaque district il conviendrait encore d'y attirer & d'y attacher de bons chirurgiens, des hommes bien instruits dans l'art vétérinaire. Pour tout cela il faut des encouragemens & des récompenses.

Aider les familles nombreuses par des secours, fournir à l'éducation des enfans trouvés, & à ceux des pauvres, éloigner

0010

la misère ; augmenter par-tout les fourages & les troupeaux, encourager les défrichemens par toutes sortes de faveurs, ce sont des moyens d'augmenter en même tems & la population & la culture.

L'auteur recommande beaucoup l'usage de la chaux & de la marne pour fertiliser les terres arides ; les plantations d'arbres & de légumes, pour les terrains humides ; & l'arrosement pour les collines & les lieux, où la nature bien-faisante a préparé des ruisseaux. Plus vous ferez produire à la terre, plus vous la peuplerez.

Il est peu ou point de champs, selon cet auteur, qui ne puisse produire tous les ans une abondante récolte en blés, pourvu qu'il soit suffisamment engraisé, & bien labouré. Pour cela il ne faut que du fumier, des bestiaux, assez de fourages pour les nourrir, & des hommes pour le travail. Avec l'augmentation des subsistances, la population croîtra nécessairement & avec cette population, l'industrie & le commerce. L'Angleterre & la Hollande en fournissent la preuve.

Le gouvernement républicain qui suppose l'égalité de fait ou d'opinion si avanta-

geuse au bien commun, est plus favorable qu'aucun autre à la liberté, qui donne l'essor au commerce. Il faut donc bien se garder de détruire cette opinion flatteuse d'une sorte d'égalité.

Ce sont les productions de la terre, les matières que l'on en tire, qui sont travaillées & exportées, qui forment la source des richesses les plus abondantes & les plus solides. L'auteur prétend que deux millions d'hommes peuvent faire naître par la culture des terres, la valeur d'un milliard en productions; au lieu que trois millions d'hommes ne produiront que sept cent millions en marchandises de main d'œuvre. Par-là même, dans un pays, où l'on cultive bien la terre, les habitans pourroient être à proportion plus riches & en moindre nombre, eu égard à ces richesses, que dans un autre pays, où les hommes seroient occupés aux fabriques, & aux manufactures. Ainsi le commerce fondamental d'un pays, est celui des denrées de son crû. Il est d'autant plus précieux qu'il appartient en propriété à l'Etat, au lieu que celui des marchandises de main d'œuvre & de luxe ne tient point au sol, à moins
que

que les matieres premières ne croissent dans le pays ; il peut d'ailleurs aisément être envahi par d'autres nations ; il n'est que précaire , & ne peut convenir qu'en supplément à un Etat, qui a un grand territoire à cultiver , & qui est situé avantageusement pour jouir d'un grand commerce d'exportation des denrées de son crû. L'emploi par conséquent des hommes aux manufactures , qui mettent en œuvre les matieres ou les productions du pays , est bien plus avantageux à l'Etat, que l'emploi des hommes, qui travaillent des matieres étrangères.

III. *Mémoire, Terram, &c.*

L'écrivain du mémoire, qui a pour devise ce passage du Psalmiste, *Terram autem dedit filiis hominum*, commence par l'histoire & l'éloge de l'agriculture.

Il veut aussi que le législateur l'encourage par des marques d'honneur , par des témoignages perpétuels de considération , par des récompenses , & par des sacrifices , dont l'Etat retirera toujours tôt ou tard le profit. Il prétend encore qu'il faut employer les reproches , les repréhensions &

les châtimens qui feront ordonnés contre les cultivateurs négligens.

La modération des impôts & la maniere de les exiger sont outre cela des moyens d'encouragemens, que l'auteur développe avec force : tout ce qu'il dit se rapporte particulièrement à la France.

En accordant des exemptions & des privileges aux défrichemens, on perfectionnera certainement l'agriculture en tout pays. Les détails où l'auteur entre ici regardent encore la France.

Il souhaiteroit que les loix fussent favorables aux laboureurs, qui doivent aux rentiers, & qu'il y eût des *confédérations générales* pour soulager les payfans exposés à des malheurs, comme ceux dont la récolte est enlevée par des accidens, par des inondations, &c.

C'est dans les villes qu'il veut que l'on enrôle des soldats, il exige que l'on respecte toujours les enfans & les domestiques des laboureurs & des vigneron. Les laquais & cette foule de domestiques qui peuplent & corrompent les villes, lui paroissent une ressource perpétuelle pour la milice & les enrôlemens.

Ses réflexions sur la population, les arts, les manufactures & le commerce n'offrent rien qui ne se trouve développé dans les mémoires que nous publions.

IV. Mémoire, Et Renovatis, &c.

Le mémoire avec l'épigraphe, *Et renovatis faciem terra*, paroît écrit par un compatriote bien instruit de l'Etat de la Suisse.

Il réduit principalement ses observations à enlever les obstacles qui s'opposent aux progrès & à la perfection de l'agriculture en Suisse, réglemens, droits, loix, dont l'origine gothique met selon lui des bornes à la propriété, à l'usage, ou à la bonne culture des terres.

„ Pour encourager, dit-il, l'agriculture,
„ la législation devroit non-seulement prendre garde de ne rien ordonner, ni entreprendre, qui en puisse gêner ou retarder les progrès, mais encore saisir avec empressement tout ce qui est capable de la favoriser, en perfectionnant un art aussi intéressant pour ceux qui commandent, que pour ceux qui obéissent; un art qui est la vraie source de la population

» & par conséquent de la grandeur & de
 » la force des Etats. Aussi est-il certain que
 » toutes les loix qui favorisent l'agricul-
 » ture, favorisent la nation, & que toutes
 » celles qui sont contraires à ce premier
 » objet tendent visiblement à la destruction
 » d'un peuple. C'est-là la vraie pierre de
 » touche sur laquelle on peut essayer les
 » loix, pour connoître si elles seront avan-
 » tageuses ou défavantageuses ».

Détruire les restes du gouvernement féodal, c'est par où l'écrivain judicieux voudroit commencer. » Il est peu de pays, dit-il, en Europe qui n'ait été infesté de cette barbarie, enfantée à la faveur des ténèbres, & qui produit des loix & des usages, aussi contraires à l'humanité qu'à la raison ».

Nous avons lieu de croire que l'auteur est un citoyen de la Suisse Catholique. Il ne laisse pas de mettre au nombre des abus ces dîmes énormes dont les Moines s'emparent après s'être appropriés, avec les autres Ecclésiastiques, l'autorité civile, en se prévalant honteusement de l'ignorance, où ils entretiennent les peuples.

Tels encore, ajoute-t-il, ces droits sei-

gneuriaux trop onéreux, qui ont une source encore plus tyrannique, & qui sont aussi contraires aux progrès de l'agriculture, qu'à la liberté helvétique.

Il voudroit qu'on restreignît les droits des décimateurs sur les améliorations; que la dîme enlevée en nature ne pût être transportée hors du district, que les Seigneurs ne pussent chasser qu'après les récoltes &c. qu'il fût permis à chacun de dessécher des marais à son profit, de chercher & de mettre à profit les eaux d'arrosement, &c.

Il prétend que pour aucune dette, on ne devoit permettre de saisir des bestiaux, ou les instrumens des laboureurs.

La liberté perpétuelle du commerce des grains lui paroît aussi nécessaire à l'encouragement de l'agriculture.

Favoriser la réunion des terres trop morcellées lui semble encore indispensable.

Le partage des communes, l'abolition des foies, & du parcours, la clôture des fonds de terre sont outre cela à ses yeux des arrangemens de toute nécessité, &c.

Après avoir ainsi enlevé divers obstacles, il recherche les moyens qui peuvent perfectionner la culture.

Pour cet effet il desire l'établissement des écoles d'agriculture à la campagne, & que les enfans reçoivent des instructions sages & bien dirigées de bonne heure.

Dans la même vue, il desire qu'on s'occupe des moyens de marquer & d'attacher de la considération aux travaux de la campagne. On honore, dit-il, le métier destructif des armes & on avilit l'art nourricier des hommes. Il y a ici un tableau & un parallèle assez long, entre les militaires & les cultivateurs, qui fait juger que l'auteur n'est pas prévenu en faveur du service des Suisses dans les troupes des Princes étrangers.

En multipliant les productions de la terre, on augmentera les mariages & la population, on diminuera le luxe, on entretiendra les mœurs & la santé des citoyens. Cette population sera la mere féconde des arts, des manufactures, de l'industrie, & du commerce. La première manufacture, c'est l'agriculture; la seconde celle qui prépare les matières premières du pays. Tout doit tendre là.

Il regne dans tout ce mémoire un patriotisme & un amour de l'humanité, qui

fait bien autant d'honneur au cœur de l'écrivain, que ses remarques solides en font à son jugement.

V. *Mémoire. Esurientes, &c.*

Le mémoire avec la devise, *Esurientes implevit bonis*, part de la plume d'un étranger à la Suisse & vraisemblablement d'un François, puisqu'il combat avec force des abus, qui n'ont lieu que dans ce Royaume.

D'abord cet écrivain sage fait sentir combien il est injuste & funeste d'avilir la classe la plus nombreuse & la plus utile des hommes. Il n'est point d'ordre d'hommes qui ne puisse être conduit par l'honneur. Jamais le laboureur ne cherchera à sortir de son état, s'il lui attire de la considération; son amour propre le portera plutôt à chercher à s'y distinguer. Si vous le mettez dans l'avilissement, vous affaitez ses facultés, ou vous le forcez à abandonner cet état, s'il le peut. Accordez des distinctions au cultivateur, vous l'attacherez à la glebe & à la patrie; ils agira en homme & pensera en citoyen.

Les grandes terres sont toujours mal

cultivées ; divisez les & vous occuperez plus d'hommes , vous augmenterez la population , avec les productions de cette terre mieux travaillée par des mains libres & courageuses.

Plus il y aura d'égalité , plus aussi les sentimens d'honneur & d'émulation se répandront & se soutiendront parmi les citoyens , & l'État recevra avec plus de facilité des impositions qui seront moins onéreuses , parce qu'elles seront établies sur les consommations volontaires. On pourra diminuer les charges & mieux régler les perceptions , afin d'encourager les améliorations & les défrichemens.

Un cadastre équitable peut seul mettre en état de corriger les abus si multipliés dans la manière de recevoir les contributions.

Le cultivateur réveillé de son engourdissement & assuré contre la crainte des surcharges , ranimera son industrie , cultivera des lins , des chanvres , qui fourniront la matière aux manufactures ; il employera à des occupations honnêtes & utiles le tems qu'il passe tristement à déplorer sa misère.

La liberté du commerce des grains & des denrées dans l'intérieur , & la liberté

de l'exportation répandront par tout la vie & exciteront l'industrie , chez un peuple soulagé.

L'auteur prétend qu'il ne sauroit y avoir trop de vignes dans un pays , & que l'exploitation des mines , excepté celles de fer , est plus nuisible qu'avantageuse ; propositions qui semblent demander bien plus d'exceptions qu'il n'en fait.

Il prouve plus aisément que les baux à termes courts sont défavantageux , que les corvées entraînent beaucoup d'abus , que les partages des communes seroient très-utiles , mais que les grands défrichemens ne peuvent être entrepris que par l'État ; que les rentes viagères , à charge au Souverain , sont contraires à la population & aux progrès des arts & des manufactures ; que la suppression de la mendicité , l'éducation des orphelins & des enfans trouvés , la fondation & la bonne administration des hôpitaux & des maisons de travail , la diminution des célibataires , demandent tous les soins d'un bon gouvernement , &c.

VI. *Mémoire*, D. R.

Le petit mémoire marqué des lettres D. R. est écrit dans le Pays de Vaud & se borne à marquer quelques abus, qui arrêtent principalement, selon l'auteur, les progrès d'une bonne culture.

Cet écrivain, qui est cultivateur, se plaint que les limites des possessions ne sont ni solidement posées, ni assez respectées; que les chemins & les sentiers sont trop multipliés; que les chemins nécessaires sont en mauvais état; que l'on met trop d'obstacles aux clôtures de terre, & que la finance à payer pour cela est trop forte. Il prétend qu'une abolition générale des pâtures mutuelles ou du parcours seroit équitable, & un avantage réciproque; que personne ne devroit payer pour cette exemption, qui deviendroit commune. Il voudroit pour remédier à la disette des ouvriers, que chacun pût en appeler du dehors, & que les communautés ne fussent point en droit de refuser l'habitation. Enfin, il souhaiteroit un partage des communes, ou une administration plus sage de ces immenses terrains sans culture, & une police unifor-

me & exacte pour les bois des diverses especes, &c.

VII. *Mémoire*, *Quid non*, &c.

Quid non mortalia pectora cogis. C'est la devise d'un mémoire, qui renferme des réflexions importantes, rangées sous deux chefs généraux; *encouragemens* pour l'agriculture, & *rappports* de l'agriculture avec la population, les arts, les manufactures & le commerce.

Sur le premier point, l'auteur pense que les loix somptuaires, qui tendroient à prévenir, ou à réprimer le luxe, à corriger la mollesse, à encourager par là même le mariage; que les loix qui diminueroient les surcharges des laboureurs, qui les soulageroient dans leurs dettes, en déterminant l'intérêt exigible en justice, au deux & demi pour cent; que les loix enfin, qui donneroient des prérogatives honorables aux laboureurs, seroient les moyens les plus propres à faire fleurir l'agriculture.

Dans le second point, l'écrivain dit que l'agriculture perfectionnée produira la population, comme l'augmentation du peuple

perfectionnera la culture. Quant aux arts, les uns sont nécessaires; mais il en est de pernicious; ceux qui se rapportent au luxe, & qui ne servent qu'à introduire la mollesse & à nourrir l'orgueil. Certains arts devraient être réservés pour ceux qui sont boiteux, ou incapables de se livrer aux travaux de la campagne. Les manufactures seront utiles à proportion qu'elles mettront en œuvres les matières du crû du pays, qu'elles ne détourneront point le paysan de la culture & ne l'occuperont que durant les saisons mortes, qu'elles attireront dans le lieu de nouveaux habitans. Le commerce sera avantageux s'il exporte les denrées & les productions naturelles, ou les matières ouvrées du pays. Souvent le commerce produit de grands maux, en introduisant une trop grande inégalité, qui traîne à sa suite la corruption des mœurs, la cupidité, l'envie, les émigrations, &c.

Cet auteur est un Suisse sensé, qui paroît très-bien intentionné pour le bien de sa patrie.

VIII. *Mémoire, Nihil, &c.*

Nous en disons autant sur le mémoire qui a pour devise; *Nihil uberius, nil melius, nihil dulcius, nihil homine libero dignius agriculturâ.*

Cette pièce est remplie de réflexions sages & chrétiennes, mais l'écrivain n'offre que des idées générales, & aucun moyen qui ne se trouve déjà présenté, dans celles que l'on a déjà pu lire, ou que l'on lira dans ce volume.

IX. *Mémoire, Ut videat, &c.*

Nous avons porté le même jugement de la pièce qui a pour épigraphe; *Ut videat si est intelligens, aut requirens Deum.*

L'auteur plein de zèle, semble outrer les maux, exagérer les abus, appercevoir trop vivement des inconvéniens inséparables de l'administration des hommes, qui nulle part ne sont parfaits.

Nous avons encore sur le bureau fix ou sept autres pièces écrites en François, moins considérables par leur étendue que celles, dont nous venons de parler, où se retrou-

vent la plupart des mêmes réflexions générales. L'accord de tant d'idées, qui se font présentées à tant de bons esprits, qui ne se font point communiqués, est sans contredit un préjugé bien favorable pour leur vérité & leur importance. Nous ne nous arrêterons point à en faire des extraits, pour éviter les répétitions. Nous nous contenterons de les conserver dans le dépôt de la Société avec les autres, comme des monumens de la complaisance de ces auteurs, & des preuves de la sagesse de leurs vues, ou de la droiture de leurs intentions.

Il nous est parvenu aussi des mémoires Allemands, mais en moindre nombre : il y en a six qui seront conservés dans notre dépôt, outre celui de Monsieur P A G A N qui sera imprimé.

X. *Mémoire, Reviens, &c.*

Une sentence de Guellerts sert de devise à une de ces pièces: *Reviens âge heureux, siècle d'or de nos peres : la vérité, la justice, la bonne foi, l'amour de nos semblables étoient alors estimés des sages humains !*

L'auteur de cette pièce écrit avec beau-

coup de méthode, mais il traite son sujet plus en moraliste qu'en politique; & dans ce point de vue, elle est remplie de très-bonnes idées.

La première & la seconde partie exposent les obstacles à l'agriculture, & les moyens de les lever. Ce sujet a été discuté à fond dans les premières parties du recueil de la Société. Assurer la propriété entière & certaine à tous les cultivateurs, qui jouissent d'un terrain; récompenser & punir avec justice & avec équité, ceux qui conservent, ou qui troublent l'ordre public; favoriser la réunion des parties éparées des domaines; attirer des cultivateurs par toutes les facilités possibles & une protection constante; voilà les principaux moyens opposés aux obstacles que l'auteur indique.

Dans la troisième partie, l'anonyme recherche comment les loix peuvent favoriser l'agriculture. Il réduit tout à la justice de ces loix & à l'intégrité des juges. Il peint avec les couleurs les plus fortes les bons & les mauvais juges, & la population augmenteroit considérablement dans tous les pays gouvernés par des magistrats, ou des juges sages, justes & vertueux.

La dernière partie est destinée à montrer comment on peut par des loix, encourager la population, les arts & l'industrie.

La population intérieure par le mariage, est sans contredit la plus avantageuse à un Etat, mais la réception des nouveaux habitans étrangers est fort utile, & doit être favorisée par les loix. Pour cela il faut que les étrangers deviennent naturels, qu'ils participent aux avantages des anciens citoyens, & qu'ils s'attachent à leur nouvelle patrie par l'acquisition des maisons & des fonds. Il est encore nécessaire qu'ils contribuent à perfectionner, ou à soutenir quelque art, quelque métier, ou quelque manufacture convenable au pays.

XIV. Mémoire, Philantropus, &c.

Un autre auteur Allemand, qui se signe, *Philantropus Cosmopolita*, réduit toutes les loix favorables à l'agriculture, à la population & à l'industrie à six chefs. Assurer la liberté du peuple par des loix justes, la propriété des biens par des loix certaines; faire un tableau géométrique du pays, qui en présente les rapports & les productions; maintenir l'exportation libre de toutes les denrées, régler le rang de l'ordre des cultivateurs,

tivateurs, de celui des commerçans, & de celui des artisans; enfin prendre garde qu'il n'y ait pas trop d'argent dans le commerce.

Il nous est parvenu outre cela, trois autres pièces Allemandes, un dialogue, deux lettres, & les observations de M. J. L. E. W. Quoique ces pièces renferment quelques remarques judicieuses, relativement à l'agriculture, à la population, aux manufactures & au commerce, comme elles ne traitent cependant point ni directement ni méthodiquement la question proposée, nous croyons devoir nous dispenser d'en faire l'analyse.

Nous finirons par une remarque, c'est que rien n'est plus propre à nous faire connoître la diversité de la marche de l'esprit humain, dans la recherche & la découverte de la vérité, que de voir ainsi le même sujet traité si différemment, par des génies, qui, posant presque tous les mêmes principes, vont à des conséquences assez semblables par des routes, qui ne se ressemblent point. C'est au lecteur à apprécier maintenant nos intentions, & nos efforts, & à juger du mérite des ouvrages, que nous lui présentons.

E. BERTRAND.

0021
X O X

T A B L E
D E S E S S A I S.
T O M E I.

PREMIER ESSAI *sur l'esprit de la législation pour encourager l'agriculture, la population, les manufactures & le commerce,*
par M. J. BERTRAND Pasteur à Orbe,
membre de la Société économique de BERNE.
pag. I

SECOND ESSAI, *que plusieurs membres de la Société ont jugé digne de remporter le prix,*
par M. BENJAMIN CARRARD d'Orbe,
Ministre du St. Evangile. 97

T O M E II.

TROISIEME ESSAI, &c. par M. SEIGNEUX DE CORREVON, 380

QUATRIEME ESSAI, &c. par M. PAGAN, 475

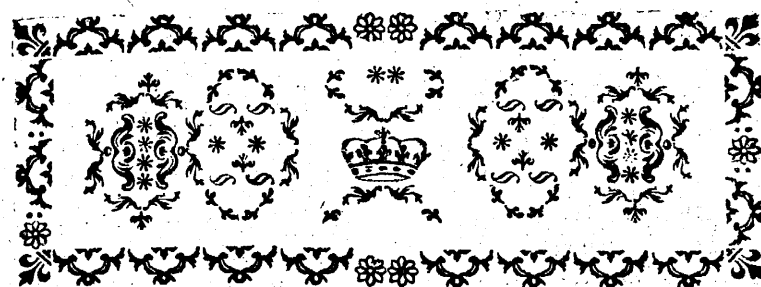
PREMIER ESSAI

S U R L A
L E G I S L A T I O N

*Pour encourager l'agriculture, la population,
les manufactures & le commerce.*

PAR M. J. BERTRAND Pasteur à
Orbe, *membre de la Société économique
de BERNE.*

*Quid verum atque decens curo & rogo & omnis in
hoc sum.*



ESSAI

Sur l'esprit de la législation, pour encourager l'agriculture, & favoriser relativement à cet objet essentiel, la population, les manufactures, & le commerce.

Mémoire couronné le 1. Décembre 1764.
par la Société œconomique de BERNE.

AVANT-PROPOS.

Importance de l'agriculture.

LEs Souverains ne fauroient travailler plus efficacement à la prospérité de leurs peuples, qu'en favorisant l'agriculture, les arts & le commerce. Dans l'état où sont aujourd'hui les choses, les provinces sans le commerce,

A

2 *ESSAI SUR L'ESPRIT*

languissent, sans les manufactures, le pays est pauvre, & sans l'agriculture, qui est la base de la prospérité & de la puissance d'un Etat, il n'y a ni commerce ni y manufacture. C'est toujours à l'agriculture qu'il faut revenir comme au point capital. Elle fournit la nourriture, le chauffage, le vêtement, les matieres premières. Le commerce décharge du superflu, & apporte l'aifance avec le nécessaire. Les manufactures occupent une infinité de mains, & la population dépend & naît de l'agriculture, qui fournit la subsistance à tous sans exception, au rentier & à l'ouvrier, comme au marchand.

Attention de ceux qui sont appelés au gouvernement.

Il importe donc que ceux qui, par leur naissance, leurs lumieres, leur application & leurs talens, sont appelés à prendre part aux affaires du gouvernement, soyent instruits du rapport qu'à l'agriculture avec le bien général de la nation, & qu'ils se persuadent que favoriser la population, encourager les arts, protéger les manufactures & le commerce, autant qu'ils ont de rapport à la perfection de l'agriculture, c'est augmenter la puissance réelle & absolue d'un Etat.

DE LA LEGISLATION.

Occasion de cet essai.

En lisant l'avis inféré dans le recueil économique, de la part de M. le Comte MNISZECH, sur la question énoncée à la tête de cet essai, j'ai supposé que j'étois consulté par un Seigneur déjà très instruit, qui, en comparant ses lumieres avec celles des autres, cherchoit à s'instruire encore d'avantage & à se mettre toujours mieux en état de remplir avec distinction les postes éminens où ses vertus & ses bonnes intentions, plus encore que sa naissance, semblent l'appeller.

Devoirs d'un citoyen.

Il est sans doute du devoir de chaque citoyen d'obéir aux loix, mais il lui est permis de réfléchir sur l'esprit qui doit animer les législateurs, pourvu que ce soit toujours d'une maniere à faire respecter l'autorité d'où les loix émanent.

Je ne m'érige point en législateur. On ne trouvera dans ce mémoire ni loix ni réglemens. Ce seroit également sortir de ma sphere & de la question.

Différence des loix.

Les loix doivent être différentes selon les pays, & former par leur assemblage un système adapté aux circonstances du tems, des lieux

ESSAI SUR L'ESPRIT

& des personnes. C'est le code des réglemens nationaux, qui doit être relatif à la diversité du terrain, au climat, aux productions, au caractère des habitans, à la nature & à l'espèce du gouvernement, aux diverses relations que l'Etat soutient avec ses voisins, à l'étendue du pays, au plus ou moins de facilités des transports soit intérieurs soit extérieurs.

Esprit de la législation, ce que c'est.

PAR L'ESPRIT DE LA LEGISLATION, sur lequel on demande des éclaircissimens, j'entens les sentimens, les principes, les vues, qui peuvent diriger, les attentions que doivent avoir & les moyens que sont appelés à mettre en œuvre les législateurs, les Princes ou leurs Ministres, tous ceux, en un mot, qui par leurs emplois ont part directement ou indirectement, soit à la formation des loix, soit à leur exécution, lorsqu'ils se proposent de procurer le plus grand bien de ceux qui sont soumis à leur autorité, ou à leur inspection & de favoriser la population, les arts, les manufactures & le commerce, autant qu'ils ont de rapport à l'agriculture.

Objet de ce mémoire.

Donner les ordonnances les plus simples, qui embrassent tous ces divers objets, employer les meilleurs moyens pour parvenir à ce but, & voi-

DE LA LEGISLATION.

la le problème le plus intéressant de la police intérieure & celui que j'essaye de résoudre dans ce mémoire.

Idée générale de la législation.

La législation est l'art d'étudier le génie & la constitution des peuples, pour leur faire trouver les loix nécessaires, la subordination avantageuse & l'obéissance douce. Elle embrasse tout le système politique de l'Etat, afin que toutes ses ressources tendent au profit des particuliers de tous les ordres, & que les talens des particuliers à leur tour tendent à l'avantage, à la force, & à la gloire de la société. C'est là régner en homme & sur des hommes.

Sources de la variété des loix.

Toutes les circonstances physiques & morales, nécessaires & relatives, passagères & permanentes qui environnent une nation, en éclairant la législation, dictent ses ordonnances. C'est dans toutes ces circonstances exactement pesées, & habilement combinées que doivent se trouver les raisons des loix, & toutes ces raisons réunies forment l'esprit de la législation favorable à l'agriculture. Une circonstance essentielle omise, tout le système est manqué.

Après ces idées générales j'entre en matière. Je ne répond pas qu'il n'y ait dans ce mémoire quelques répétitions. La vérité est unique,

6 *ESSAI SUR L'ESPRIT*

les mêmes principes reviennent nécessairement dès qu'on se hazarde d'entrer dans le détail.

CHAPITRE PREMIER.

Obstacles que la législation doit tâcher d'enlever.

Obstacles à l'agriculture.

LE sage législateur voit les obstacles qui s'opposent à la perfection de l'agriculture, afin de les lever.

Obstacles moraux.

Quelques uns de ces obstacles naissent des mœurs des peuples, de leur caractère, de leurs préjugés & de leurs vices. Ce sont les obstacles *moraux*.

Obstacles physiques.

D'autres viennent du terroir, du climat, des inondations, des torrens, de la facilité ou de la difficulté des transports par terre ou par eau, de l'emplacement des habitations & des villages, de la grandeur & du nombre des villes, des domaines trop morcellés ou réunis en trop grand mas, de la trop grande quantité de terres qui sont en main-morte, de

DE LA LEGISLATION. 7

ce qu'il n'y a pas de proportion entre les prés & les terres cultivées &c. Ce sont les obstacles *physiques*.

Obstacles civils.

Grand nombre d'obstacles encore ont leur source dans les établissemens civils & les usages de police. Les droits de bourgeoisie, les compâturages, les parcours, ou les paturages reciproques, les communes, la division des foles, l'éloignement des tribunaux & des juges, (a) les formalités qui allongent les procès, les retraits lignagers, tout cela forme des obstacles *civils*.

Obstacles domestiques.

La coutume, la routine, l'éducation, les intérêts personnels, l'exemple peuvent en produire un grand nombre d'autres, qui seront *domestiques*.

Obstacles féodaux.

Enfin, quelques uns de ces obstacles peuvent se trouver dans les droits du Souverain; ou

(a) Le gouvernement municipal sur le pied qu'il est établi dans le pays-de-Vaud a un grand avantage. Chaque ville, bourg, village a ses Magistrats de discipline, de justice, & de police: & comme dit M. de Mirabeau, *injustice près vaut mieux que justice loin.*

8 *ESSAI SUR L'ESPRIT*

dans la maniere de les exercer : dans la nature des revenus publics ou dans la maniere de les percevoir. Les impôts arbitraires seront toujours pernicious. Les droits des Seigneurs de fiefs, les laods, les corvées, (a) les cens, les milices, l'amphithéose ou l'indivision & les diverses servitudes sont des entraves difficiles à rompre. Tout cela forme la classe des obstacles *féodaux*, qui viennent de la domination ou plutôt de ses prétentions gotiques.

CHAPITRE II.

Réflexions générales sur les moyens d'enlever les obstacles.

Connoissance des obstacles, nécessaire.

POur enlever ces obstacles je les envisage dans leur plus grande généralité.

D'abord un législateur bien intentionné s'applique à bien connoître ces obstacles. Comment découvrir ou appliquer efficacement le remède, si la nature du mal est cachée? Souvent même il suffit de connoître le mal pour le guérir.

Il faut attaquer les obstacles dans leur origine.

Il faut surtout être instruit du premier principe du désordre. Sans cela on multiplie les

(a) On trouvera d'excellentes réflexions sur les corvées, dans le recueil œcon. de l'illustre Société 1764. I. pag. 147 & suivantes.

DE LA LEGISLATION 9

ordonnances, qui, bien loin de remédier au mal, ne font qu'en produire de nouveaux. Il est de la législation comme de la médecine. Les maladies de l'Etat doivent être attaquées dans leur origine & les palliatifs ne sont pas pour les maux pressans.

Comme le médecin, encore le législateur ne s'écarte point de ses principes bien combinés & bien médités, pour quelques inconvéniens de détail. Il faut quelquefois une forte de conquête ou de révolution pour lever de grands obstacles & corriger de grands abus.

Inspirer de la confiance au peuple.

Mais il suffit souvent pour corriger les abus & réveiller les mœurs, que le peuple s'aperçoive que le gouvernement s'occupe de lui & de son bien-être, & qu'il pense à le mettre à l'aïse. Les succès de l'administration de SULLY furent dûs en grande partie à l'exacte observation de ces deux règles.

Harmonie des réglemens.

En cherchant à lever un obstacle, on doit prendre garde que les vues ne se croisent pas, qu'en voulant favoriser les arts ou le commerce, on ne déränge pas l'agriculture, qui doit toujours être notre premier objet : qu'en protégeant le citadin on ne surcharge pas le paysan : qu'en favorisant les capitales, on ne fasse pas du tort aux campagnes & que pour un

intérêt momentané on ne cause pas des maux d'un siecle. Tous les réglemens doivent être en harmonie.

Consulter la nature du pays.

Prétendre par des réglemens favorables soit à l'agriculture, soit aux arts, soit au commerce, forcer la nature du pays, c'est une chimere. S'attacher à perfectionner les avantages naturels du pays & à en tirer le meilleur parti possible, voilà l'objet de l'attention d'un législateur sage.

Eviter les grands changemens.

Il feroit de même pour l'ordinaire fort dangereux de prescrire tout à coup des changemens considérables. Toutes les révolutions subites dérangent l'industrie & l'économie. Les établissemens les plus utiles doivent être ménagés de loin & amenés peu à peu, sans violence & avec système. Si l'on se propofoit par exemple d'abolir les communes, on commenceroit par abolir le parcours sur les prés, ensuite les pâturages. On mettroit après cela en défens les champs pour le gros bétail. On fermeroit les bois, enfin lorsque la population le permettroit, on partageroit les pâtures communes. Telle est la marche qu'on pourroit suivre pour opérer un changement si désirable. J'ai même oui dire qu'il n'étoit pas toujours à propos que le législateur manifestât d'abord

le détail du plan qu'il auroit formé, & qu'il convenoit quelque fois, de ne le faire connoître que par partie, suivant les circonstances & à mesure que le besoin le réquiert.

Ménager les préjugés des peuples.

On doit, par la même raison, éviter avec soin de heurter les préjugés des peuples ou des corporations: il faut les amener doucement au but qu'on se propose, sans même qu'ils s'en aperçoivent. Souvent l'opinion met au rang des actes de despotisme les institutions les plus sages, dès qu'elles choquent les préjugés communs & la manière de penser de la nation. Qui ne connoît l'empire de l'opinion sur les hommes? Le meilleur feroit d'engager les corps, les communautés à changer eux mêmes leurs usages contraires au bien public & à abandonner volontairement des privileges funestes, en leur faisant peu à peu comprendre les inconvéniens de ces usages & de ces privileges. Les agriculteurs savent par expérience que les moyens lents, mais suivis, sont les seuls efficaces.

Insinuations, leur effet.

Quelquefois de simples insinuations faites par le législateur produiroient plus d'effet que les loix les plus précises.

Correction des privileges.

Souvent il suffiroit de corriger les abus qui

peuvent s'être glissés dans l'exercice du privilege ou des droits.

Dédommagemens.

On pourroit dans d'autres occasions dédommager le particulier ou le corps qui feroit lésé par la suppression ou la limitation de son droit. Quel meilleur usage pourroit on - jamais faire des revenus publics que de les employer au bien public & à l'avantage de toute la nation? Dans ce cas le souverain sème pour recueillir.

Statuts à tems.

La prudence demande d'ordinaire qu'on propose des statuts à tems, & par essai. La méthode convient sur-tout dans les cas compliqués, lorsqu'il s'agit de nouvelles concessions, ou de limiter certains usages dont les possesseurs sont jaloux. Je vois que nos princes accordent quelquefois de nouveaux droits, avec cette glose, *pour autant de tems qu'il nous plaira,*

Profiter des préjugés des peuples.

C'est un grand art dans la législation de favoriser profiter des préjugés même de la nation, pour son plus grand bien. Le parlement d'Angleterre à aboli la plupart des pâtures communes par un acte d'autorité: il a prescrit des échanges pour des cantonnemens, sans aucune opposition. Les Anglois, comme tous les autres peuples, aiment leurs usages, & plus que tous les autres peuples, ils craignent les coups d'au-

torité, mais ils sont toujours disposés à se soumettre aux décisions de leurs parlemens, si le Roi ne peut être soupçonné d'avoir parlé; & des gens bien intentionnés ont profité de ce principe national.

Veiller sur l'éducation des enfans.

Un législateur occupé en pere de la patrie de la félicité de ses peuples, veille sur l'éducation nationale, afin que les enfans succent avec le lait les principes & les maximes, qui peuvent contribuer au bonheur du public & à la prospérité des particuliers. Sur ce principe, je ne comprends pas comment on peut abandonner l'éducation publique à des instructeurs qui ne dépendent pas du gouvernement, ou qui tiennent peu à l'Etat.

S'opposer aux vices du climat.

M. DE MONTESQUIEU avertit les législateurs de s'opposer aux vices du climat & de diriger leurs loix en conséquence. Dans les pays chauds il s'agit de combattre l'indolence, le repos, l'inaction. „ Quoi, dit-il, de plus insensé, que „ la législation de Fœé, qui prescrit le quiétif- „ me? Quoi de plus sage que la législation „ des Chinois, qui ont fait leurs loix toutes pra- „ tiques. L'agriculture, les arts, les manufac- „ tures, le commerce, exigent un peuple so- „ bre, laborieux, vigilant, assidu, & actif.”

Consulter les sujets avant que d'ordonner.

J'approuve tout-à-fait la méthode qu'employent certains ministres habiles. Ils demandent des mémoires, ils consultent les provinces, les villes & les communités, sur quelques changemens un peu considérables en agriculture, & ils statuent sur les éclaircissemens donnés. Nous avons vu, il y a une cinquantaine d'année, LL. EE. de Berne suivre avec succès cette route pour l'abolition du paturage reciproque ou du parcours. Mais ils n'ont pas également réussi, lorsqu'ils consulterent il y a quelques années les communautés, pour savoir si elles vouloient recevoir quelques étrangers laborieux, qui étoient forcés d'abandonner leur patrie. Comme on n'ajouta rien à la question, les communautés ne répondirent rien, & tout fut dit.

Esprits inquiets censurés.

Législateurs soyez en garde contre les esprits inquiets & novateurs. Ils sont mécontents de tout ce qui est, & ils n'aiment que ce qui n'est pas.

Ne pas sacrifier l'avenir au présent.

En enlevant un obstacle il faut prendre garde de n'en pas faire naître de plus fâcheux encore. Les vues du législateur ne sont pas bornées au présent, à un ordre particulier de personnes, à certains lieux.

Il prévoit tous les effets qui résulteront du changement proposé, ou de l'octroi demandé. a prévoyance qui s'étend à tout, lui fait dé-

sider sûrement ce qui fera le plus utile à la nation présente & avenir. On parle beaucoup, par exemple, des inconvéniens des terres morcellées; cependant je ne crois pas que les mas doivent être au dessus des forces d'un paysan, & il est démontré qu'un domaine médiocre rapporte plus a proportion qu'un grand.

Les villages rassemblés sont préjudiciables, il est vrai, mais les granges écartées ont plus d'inconvéniens encore. Diminuer les terres assujetties au parcours pour augmenter les communes, c'est substituer à un mal, un mal plus grand encore. Abolir les communes, en les vendant au profit de la caisse publique, ou en les partageant avec la permission de les aliéner, c'est priver les pauvres à venir d'un secours permanent de subsistance, comme si les races futures ne faisoient pas partie de la communauté, qui doit être supposée devoir durer autant que le monde. Les exemples de pareilles méprises sont fréquents, & la prudence doit tout peser, tout combiner, tout comparer.

Nature des loix & leur sanction.

Les loix doivent être claires, fixes, en petit nombre, & leur violation irrémissible. Dès que l'indulgence ou la partialité s'en mêlent, tout est dans le désordre. Les pays où les tribunaux se permettent de limiter & de restreindre les loix, tendent à l'anarchie & s'il y a espérance de grace, la loix est nulle; seule-

ment il faut prendre garde que la peine de la loi soit proportionnée à la nature de la défenſe. Un légiſlateur en agriculture ne doit jamais être légiſlateur terrible, & il n'appartient qu'aux Japonnois de punir de légères fautes comme de grands crimes.

Peines exceſſives.

Il ſemble cependant qu'en pluſieurs cas, certains Monarques Européens tombent dans le même excès. Lors que je lis qu'en Eſpagne, on condamne un noble, qui a introduit du tabac rapé dans le pays, à perdre ſa nobleſſe & à être enſuite exilé en Afrique, ou un roturier à être pendu : je me dis à moi-même, l'honneur ou la vie d'un homme valent-ils ſi peu ?

Secours pécuniaires.

Le prince peut ſouvent, avec quelques ſommes employées ou confiées à propos, corriger certains vices du terrain. Il peut par quelques avances ou quelques gratifications contribuer à deſſécher des marais, à donner un nouveau cours à des rivières, à conſtruire des digues, à rompre l'impétuoſité d'un torrent en diviſant ſes eaux, à établir des ponts, à défricher des terres, &c. Il peut fournir des ingénieurs, des inspecteurs pour ces ouvrages &c : Ces moyens qui indiquent le but, & procurent les ſecours, ſont mille fois plus efficaces que les ordonnances.

Harmonies

Harmonies entre les loix, les ſentences & les reſcripts.

Il ne faut jamais confondre les loix avec les ſentences, ni même avec les reſcripts, comme on fait très-ſouvent parmi nous. Les ſentences décident des affaires particulières, les reſcripts déterminent ſur les circonſtances propoſées, au lieu que les loix ſtatuent en général ; cependant les princes dans leurs reſcripts, & les juges dans leur ſentences ne doivent jamais perdre de vue le plus grand avantage de l'agriculture, des arts, des manufactures & du commerce.

Cri général indique la néceſſité de la réforme.

Enfin, lors que dans un pays, les choſes ſont parvenues à un point que le cri général de la nation demande une réforme, concluez qu'il y a quelque vice eſſentiel dans la conſtitution, & qu'il eſt tems d'en chercher le remède. N'eſt-ce point là, par exemple, le cas où ſe trouvent aujourd'hui en France les finances & les financiers ?

Content de ce petit nombre de maximes plutôt indiquées que développées, je n'ai pas dit tout ce que j'aurois pu propoſer, pour lever les obſtacles aux progrès de l'agriculture, mais il eſt aisé, en chaque lieu de découvrir ces obſtacles, & il eſt indiſpenſable de travailler à les lever. Tel doit être l'eſprit de la légiſlation à cet égard, & ſi l'on a réuſſi, il reſte peu de choſe à faire.

B

CHAPITRE III.

Moyens d'encourager l'agriculture.

Les obstacles levés, les encouragemens font faciles à imaginer.

Modération & simplicité nationale.

Dans un pays de culture, il faut d'abord entretenir par tous les moyens possibles la *modération, la frugalité, la simplicité des mœurs*, & bannir tout ce qui ressent le luxe. Lorsque les payfans voyent les rentiers désoeuvrés, qui passent leurs jours dans la dissipation, le jeu, les plaisirs, il est impossible qu'ils ne sentent pas trop fortement les travaux durs & pénibles auxquels ils sont assujettis.

Liberté personnelle.

Il n'est pas moins nécessaire d'assurer la liberté des laboureurs, des colons & des payfans. C'est la *liberté personnelle*. Toute servitude dégradée, l'humanité, éteint le génie, arrête l'activité. Telle fut la sagesse du Canton de Berné, qui dans le siècle passé, ordonna à tous les Seigneurs d'affranchir leurs vassaux de main-morte. Par les mêmes principes d'humanité, le Roi de Dannemarck a affranchi les peuples de la Norvege. Des serfs, comme le sont les payfans en Pologne, en Bohême & en quelques lieux de l'Allemagne, ne sauroient cultiver les terres avec intelligence & avec courage, sous

le poids des chaînes qui les accablent ? Je ne comprends pas même qu'un Etat, dont les peuples sont esclaves, puisse longtems conserver son indépendance & sa liberté.

Liberté territoriale.

La *liberté territoriale* n'est pas moins nécessaire. Elle consiste dans la propriété, le libre usage & la sûreté du possessoire. Vingt années de possessoire & même dix, forment un titre respectable & l'usucapion devroit suffire pour assurer la propriété ou l'usage des eaux & des aisances.

„ Lorsque les Perses étoient maîtres de l'Asie, dit M. de MONTESQUIEU, ils permettoient à ceux qui améneroient de l'eau de fontaine, en quelque lieu qui n'auroit point été encore arrosé, d'en jouir pendant cinq générations. Et comme il sort quantité de ruisseaux du mont Taurus, ils n'épargnerent aucune dépense pour en faire venir de l'eau. Aujourd'hui, sans savoir d'où elle peut venir, on la trouve dans ses champs & dans ses jardins. ”

Il est certain que les difficultés qu'on fait, en divers lieux, à ceux qui ont trouvé ou amené des eaux & creusé des sources, sont très préjudiciables à l'économie champêtre; & je vois en certains pays, un mélange de liberté de la part de nos princes; avec un mélange d'esclavage de la part des communautés & des vassaux, qui étonne.

Impôts.

Le *rehaussement des impôts* à proportion de l'amélioration des fonds, est une violation très funeste de la loi de propriété & de liberté. Je connois des provinces où les payfans les plus riches ne portent que des sabots, des bonnets & de mauvaises fouquenilles, dans la crainte que les préposés sur les impôts & les exacteurs ne les furchargent. Toute ordonnance, toute sentence qui attaque directement ou indirectement la propriété est destructive pour l'agriculture.

Liberté d'exportation des denrées.

Vient ensuite la *liberté de l'exportation* des denrées & du produit des terres & pour l'intérieur du pays & pour l'étranger. Si les défenses subsistent, & que dans les années d'abondance, on ait besoin de permissions particulières, on ne les accorde qu'à prix d'argent, & avec des lenteurs, qui en font perdre tout le fruit aux cultivateurs & aux marchands. Que la liberté d'exportation soit constante, générale, & qu'on en suspende seulement l'effet dans les années malheureuses, où la hausse du prix deviendrait à charge au peuple. On a vu la culture fleurir en Angleterre, depuis que l'Etat a accordé des récompenses aux négocians, qui faisoient fortir des grains. Mais nous aurons occasion de reprendre ce sujet, lorsqu'il s'agira de parler du commerce.

Honneurs dus à l'agriculture.

Mettre en honneur l'agriculture, donner de la considération au laboureur : c'est encore un encouragement assuré. Les relations de la Chine parlent de la cérémonie d'ouvrir les terres que l'Empereur fait tous les ans. Plusieurs Rois des Indes font quelque chose de pareil. Chez les anciens Perses, le huitième jour du mois nommé *Chorrem ruz*, les Rois quittoient leur faste pour manger avec les laboureurs. C'est ce que rapporte M. de MONTESQUIEU & il regarde ces institutions, comme admirables pour encourager l'agriculture.

Récompenses aux cultivateurs.

Accordez des exemptions, des primes, des prix, des médailles aux habiles cultivateurs & des distinctions aux économes industrieux. A la Chine, l'Empereur est informé chaque année du laboureur qui s'est le plus distingué dans sa profession, & il le fait Mandarin du huitième ordre. Car le paysan est prenable par l'amour de la gloire, comme le grand Seigneur. On a trouvé le moyen en Europe, par de petits privilèges accordés à ceux qui travaillent aux mines, de se procurer suffisamment d'ouvriers pour un ouvrage, où l'on ne comprenoit pas autrefois qu'on pût employer d'autres personnes que des esclaves ou des criminels.

Exemple des supérieurs.

Les mœurs, les lumières & le goût de ceux qui commandent, s'influencent jusques dans les classes inférieures. Toutes les personnes donc qui tiennent quelque rang dans un pays de culture, doivent donner l'exemple. Les écrivains, en donnant des idées plus vraies des laboureurs & de leurs occupations & les magistrats en ménageant en faveur des campagnes, la protection du gouvernement. Les riches aideront par de petits secours les laboureurs de bonne volonté : les Seigneurs sur leurs terres, trouveront dans l'économie de leur domaine & dans l'attention qu'ils donneront aux terres de leur vassaux, un exercice salutaire, une augmentation de revenus, & un délassement utile & convenable. On fait les railleries que le bon Roi HENRI IV. faisoit des gentilshommes qui quittoient leurs terres pour venir briller à la cour.

Réduction des grands domaines.

X On favoriseroit certainement l'agriculture, si l'on pouvoit réduire tous les domaines en petits mas séparés, afin qu'une seule & même famille pût aisément faire valoir sa possession & la cultiver à son plus grand avantage. S'ils sont plus grands, diverses familles manquent nécessairement de terres, & ne sont plus attachés à la glébe par les liens de la propriété, toujours si flateuse.

Instruction du peuple.

Je suis dans l'idée que l'éducation du peuple de la campagne doit être favorisée par tous les moyens, qui sont dans les mains du Souverain, & que toutes les classes de citoyens ont droit à l'éducation publique & à des instructions relatives à leur condition. C'est l'avis de M. de VATTEL, du Baron de BILEFELD, de M. de la CHALOTAIS & de divers autres écrivains célèbres qui ont défendu les privilèges de l'humanité. Ils condamnent les maximes de ceux qui veulent tenir les paysans dans l'ignorance.

Je suis même persuadé que l'ignorance du peuple jettera toujours dans l'indolence les personnes d'un ordre plus élevé, & que les lumières du laboureur exciteront nécessairement l'émulation de la noblesse (a). On suppose apparemment qu'on trouvera plus de docilité & de soumission dans des sujets ignorans que chez ceux qui auroient plus de connoissances. N'est-ce point là une erreur ? Je vois du moins dans nos pays tempérés ou froids, que les plus ignorans sont les plus brutaux, & les moins disciplinables. Les siècles les plus ténébreux ont été aussi les plus féconds en rebellions & en guerres civiles. L'ignorance & la servitude doivent être reléguées avec la timidité dans les

(a) On a vu des siècles d'ignorance où les gentilshommes & même les plus grands Seigneurs ne savaient ni lire ni écrire.

pays où règne l'affreux despotisme. Il est certain qu'un laboureur exécute facilement & exactement ses ouvrages, à proportion qu'il a plus d'intelligence. En un mot, l'ignorance n'est bonne à rien.

Aisance du peuple.

Je ne fais dans quelle région barbare on a puisé la maxime que pour faire travailler le peuple, il falloit l'appauvrir. Par tout ce qui se passe sous mes yeux, je vois au contraire que l'aisance anime le payfan au travail, & que la misere l'abbat & le décourage. Ailleurs c'est la même chose.

„ Vous ne vous tromperez jamais en décidant qu'une province est pauvre lorsqu'il y a beaucoup de fainéans. Et qu'on ne dise pas que la fainéantise est la cause de cette misere, car dans les cantons de ces provinces, où le payfan peut acquérir un peu d'aisance, ou le voit se ranimer sur le champ & prendre à cœur le travail. ” C'est une réflexion de l'auteur des observations sur divers moyens de soutenir & d'encourager l'agriculture. 1756.

Favoriser les productions de chaque district.

Favorisez par des encouragemens, des exemptions, des privileges, des récompenses, par l'établissement des grands chemins les produits propres à chaque district & la proportion entre les prairies & les terres en labour. Tout cela est aisé au législateur, souverain.

Favorisez de même les haras, les nourris & les engrais dans les lieux d'où l'exportation des fourrages est difficile: en d'autres lieux, la culture du chanvre, du lin, de la navette, de la garance, du tabac, du saffran, du houblon, de la guède ou du pastel, du mûrier blanc &c. Si les grains sont assez abondans pour en faire de la biere, de l'amidon, de la poudre à poudre &c. protégez les établissemens nécessaires pour cela: dès qu'une fois les établissemens sont solides, que les cultures sont en bon train, & en état de se soutenir par elles-mêmes, on peut enlever les exemptions. ou les restreindre.

Etude de l'agriculture.

Les Professeurs dans les académies & les universités devroient être tenus de donner des leçons relatives à l'agriculture & les étudiants en Théologie obligés d'y assister. En Suede on enseigne les principes de l'agriculture à ceux qui se destinent aux cures de la campagne. Il n'y a même rien dans cette étude qui ne soit propre à donner du relief aux plus grands prélats, & si les laboureurs ont besoin de direction à la campagne, ils ont plus besoin encore de protection à la ville.

Bon marché du sel.

Dans le pays de culture & en particulier s'ils abondent en bestiaux, il convient que le sel soit à bon marché, afin que le payfan & le va-

cher puissent en donner à l'ordinaire à leurs bêtes à cornes. Le sel excite leur appétit & les préserve de beaucoup de maladies, sur-tout dans les provinces éloignées de la mer, où les herbages renferment moins de parties salines. SULLY en plusieurs endroits de ses mémoires, se récrie contre la dureté extrême qu'il y a de vendre fort cher à des pauvres, une denrée si commune, & si nécessaire.

Expéditions de procès.

Il est encore important que dans les pays de culture, les procès s'expédient avec célérité, que les tribunaux soyent à portée, & que les magistrats soyent accessibles. Un laboureur n'a ni tems, ni argent à perdre, il ne peut supporter les hauteurs des grands, ni les rébufades de leurs laquais.

Sociétés d'agriculture.

L'établissement des sociétés d'agriculture & la protection que le souverain leur accorde ne peuvent être que très-utiles. Quoi qu'en puissent dire les hommes frivoles & désœuvrés, ces sociétés bien dirigées, serviront toujours à entretenir les vrais principes de la culture, parmi les personnes de naissance, d'où ils se répandront nécessairement jusqu'aux laboureurs, à donner de l'émulation aux agriculteurs, à rendre générales les meilleures méthodes, à faire connoître les pratiques vicieuses.

Les membres de ces sociétés essayeront de nouvelles cultures, naturaliseront des plantes exotiques & procureront des instructions élémentaires d'agriculture aux payfans. Ils exerceront enfin, par amour pour la patrie, des fonctions qui ont quelque rapport à l'office des *Censores agrarii* établis chez les Romains, qui souvent forçoient au travail les fénéans par des châtimens. Les Grecs suivoient la même politique. Et ne craignez rien pour votre liberté, peuples cultivateurs, pendant que vos maîtres seront élevés dans le respect qui est dû à vos travaux! Si Rome est tombée dans l'esclavage ce n'a point été par les réglemens des censeurs ruraux, mais par la tyrannie des ambitieux qui les ont abolis.

Ecoles vétérinaires.

Le législateur favoriseroit encore l'agriculture, en établissant des écoles vétérinaires sur le plan de celle de Lyon. En attendant, les sociétés d'agriculture pourroient procurer aux gens de la campagne quelque livre élémentaire sur un sujet d'une aussi grande conséquence.

Je me suis un peu étendu sur ces premières règles de la législation, parce que l'agriculture est un art de première nécessité, & on a vu les Romains & plusieurs autres peuples devenir très-puissans, sans le secours des manufactures & du commerce: mais sans l'agriculture, aucun Etat ne sauroit être florissant.

Mais en vain voudroit-on entreprendre de

perfectionner l'agriculture, si l'on ne cherchoit à favoriser la population : pour cultiver les terres, il faut des travailleurs, il en faut même un très grand nombre, sur tout si à la culture, on veut encore joindre les manufactures & le commerce.

C H A P I T R E I V .

La législation considérée relativement à la population.

Liaison de l'agriculture & de la population.

L'Abondance des denrées & la facilité de la subsistance favorisent déjà la population, comme la population augmentée fait à son tour abonder les denrées & les productions de la terre. Le nombre des habitans avec l'abondance des choses nécessaires constitue aussi la force réelle & permanente, la puissance propre & relative d'un Etat. Le bonheur, la sûreté & les richesses d'un peuple, du public & des particuliers, sont toujours proportionnées au nombre des habitans. Cet article exige donc toute l'attention du législateur.

Attention au climat.

En général l'esprit des loix par rapport à la population doit être assorti au climat, aux ressources tant extérieures qu'intérieures. Dans la plupart des pays la nature a tout fait, mais

souvent on contrecarre la nature. Il n'y en a qu'un petit nombre, où il faille aider la nature à déployer son action. Les législateurs sont assez intelligens pour entendre s'ils le veulent ce que je dis (a).

Moyens particuliers.

Voici quelques moyens particuliers, propres à favoriser la population.

Constitution du gouvernement.

Le premier & le principal gît dans la constitution même de l'Etat. Tout gouvernement où regnent la douceur, la justice, la sûreté, la liberté, doit nécessairement se peupler.

On aime habiter un pays dont les loix protègent constamment, généralement & sans impartialité, l'honneur, les biens, la vie de tous

(*) Je ferois une trop longue remarque si j'exposois les divers usages, reglemens, instituts qui dans les Etats les plus renommés sont contraires à la population. Le célibat du clergé & l'excessive multiplication du clergé : la note d'infamie attachée à ceux qui se marient au quatrième & même au septième degré, ou à ceux qui se marient en troisième, ou même en seconde noce, la défense de s'approcher des sacremens si l'on ne s'est abstenu du devoir conjugal depuis huit jours, la permission de recevoir des religieux & des religieuses avant l'âge d'émancipation : la défense de ne célébrer des mariages que suivant le rite de l'église dominante, les éloges excessifs donnés au célibat &c. &c.

les fujets fans aucune distinction, & dont les magistrats répriment fans acception des personnes, la violence, la chicane, la tyrannie & l'oppression. Ces avantages peuvent se trouver dans une monarchie bien réglée, comme dans une république sage, & toutes les républiques n'en jouissent pas. „ En Pologne, dit „ M. SUSSMILCH, les onze douziemes sont „ esclaves, une douzieme sont nobles, qui „ jouissent d'une liberté préjudiciable à l'Etat „ & à la population.

Resourses.

A la douceur du gouvernement tient l'attention du souverain à procurer à tous les citoyens, des occupations selon leurs talens, & des resourses suivant leur industrie. Un pays où les terres sont sagement distribuées, où les manufactures & le commerce fleurissent, où les arts & les sciences prospèrent, peut fournir à chacun des occupations, & plus la population fera grande, plus aussi il s'ouvrira de resourses pour chaque individu, tant les occupations des hommes sont susceptibles de variété & d'augmentation.

Conservation des privileges.

L'attention soutenue du prince & de tous ceux qui doivent faire exécuter les réglemens, à maintenir les peuples au bénéfice des chartres, des capitulations, des concessions, des privileges, contribuent à peupler un pays. S'il

s'y glisse des abus réformables, il faut les corriger. Rien de plus déplaisant pour un corps, une communauté ou un peuple, que d'avoir continuellement à lutter contre les entreprises des intendans, qui en veulent à ses droits.

Police.

Il faut aussi que la police donne & assure aux particuliers la propriété de ce qu'ils possèdent. Il n'y a que l'esprit de propriété & les charmes ou la sûreté de la jouissance, qui puissent exciter l'émulation, animer l'industrie. Si le propriétaire n'a qu'un possessoire précaire, & qu'il ne soit pas assuré de ce qu'il possède, si les impôts sont exorbitans, ou arbitraires, si les exacteurs excèdent dans leurs poursuites, si toutes les terres sont au prince ou aux seigneurs, si les fonds sont chargés de cens trop forts, si seulement une grande partie des terres sont entre les mains des riches, ou des gens de main-morte & réunies en gros mas, le cultivateur, qui fait le gros de la nation, n'est plus que serf ou manœuvre: n'étant plus attaché à la glébe par l'intérêt & la propriété, il se retire & s'expatrie.

Partage des communes.

On ne fauroit sans doute rappeler les loix agraires des Romains. Mais ne seroit ce point suivre l'esprit de ces loix, que de partager une partie des communes entre les usufruitiers & de les fixer entre leurs mains, en les rendant

tellement inaliénables, que même le produit, considéré comme la subsistance du pauvre, n'en pût être saisi par aucun créancier?

Servitude contraire à la population.

La servitude est directement opposée à la population, aussi bien que le despotisme, & si dans un pays d'esclaves il reste une certaine quantité d'habitans, il faut que l'humanité des maîtres adoucisse extraordinairement les horreurs de la servitude. J'ai été surpris de voir M. MELON, d'ailleurs si sensé, plaider en faveur du rétablissement d'une sorte d'esclavage en Europe. J'ai examiné les règles d'esclavage qu'il prescrit, elles seroient admirables si leur observation étoit possible. Mais je vois tous les jours qu'on abuse des meilleures choses, ne seroit-il donc pas à craindre qu'on n'abusât d'une aussi mauvaise?

En lisant l'éloge que le *voyageur Philosophe* (a) ose faire du despotisme, j'ai vu un orateur, qui essaie de pallier un paradoxe, & un sophiste qui veut montrer qu'on peut faire l'éloge de la peste ou de l'assassinat: mais vous, ô illustre MONTESQUIEU que vous êtes respectable à mes yeux! Vous prenez la défense de l'humanité, en démontrant aux despotes qu'ils font une œuvre qui les trompe.

(a) M. de Liffonai Tom. II. ch. V. p. 85. & suiv.

Tolérance & liberté de conscience.

Enfin, tout Etat qui, par un gouvernement doux, juste & modéré, veut augmenter sa population, doit être tolérant & accorder la liberté de conscience. La Hollande, qui offre un refuge assuré à tous les opprimés & les persécutés, est le pays le plus peuplé de l'Europe. On compte dans les dix-sept provinces cinq millions d'habitans, & la seule province de Hollande en possède la moitié.

Ouvrez les fastes des nations, & vous apprendrez que l'inquisition, les exécutions militaires, les dragonades, les cachots, l'enlèvement des enfans, les guerres de religion & les buchers employés contre ceux qu'on traite d'hérétiques, ont coûté la vie à des millions de citoyens, dans la plupart des pays de l'Europe.

Bien-être.

Il reste donc vrai, que plus un gouvernement se distinguera par la douceur, la justice, la sûreté, la liberté civile & ecclésiastique, plus il sera propre à attirer les étrangers, à retenir les originaires, & à multiplier les habitans.

Un homme qui est bien où il est, ne pense pas à changer de place. *Chi bene sta non si muove.*

Donner au mariage la considération qu'il mérite.

En second lieu, le mariage étant sans con-

credit le moyen le plus assuré & le plus propre pour produire & élever des enfans utiles à l'Etat, on ne fauroit plus efficacement favoriser la population, qu'en conservant, ou en rendant au mariage la considération qu'il mérite.

Avoir égard dans la distribution des emplois publics aux personnes de mérite qui ont des enfans, ce seroit encourager le mariage & la vertu.

Quels pays que ceux où l'on donne les magistratures & les emplois militaires aux Eunuques ?

Que de prérogatives les Romains, ces grands maîtres en législation, n'accorderent-ils pas aux personnes mariées & au nombre des enfans ? Ils avoient une place particulière au théâtre. On les préferoit pour les emplois. Le Consul qui avoit le plus d'enfans, prenoit le premier les faisceaux & il avoit le choix des provinces. Le sénateur qui avoit le plus d'enfans disoit en sénat le premier son avis. On pouvoit parvenir aux magistratures avant l'âge, parce que chaque enfant donnoit dispense d'un an. (a). M. de MONTESQUIEU de qui je tire ces faits, indique dans l'Esprit des loix, divers autres usages ou réglemens sur ce sujet.

(a) A Berne on ne peut avoir un Bâillage, si l'on n'a pas été marié.

Fournir des occupations.

Le législateur peut aussi beaucoup favoriser le mariage en fournissant des occupations à tous les citoyens, & en accordant des honneurs à tous les sujets qui s'en rendent dignes (a). Et quelle satisfaction n'ont pas dû éprouver ces magistrats & ces seigneurs de France, qui à l'occasion d'une jouissance publique donnerent il y a quelques années des sommes considérables pour doter un grand nombre de filles & les marier avec des jeunes gens de leur condition ?

Corriger & éloigner les empêchemens.

Il est encore du devoir d'un législateur qui se propose de former un peuple nombreux, de

(a) En Hollande, on compte que sur 64 personnes il y a un mariage, tandis qu'en Suède il n'y en a qu'un, sur 126 personnes : dans la Marche de Brandbourg & en Finlande un sur 108.

Berlin un sur 110. Angleterre un sur 98. 115. 118. En général un mariage donne 4 enfans.

En Hollande, il naît un enfant sur 23 1/2 personnes. Dans la marche de Brandbourg, un sur 30. Dans les petites villes de ce district, un sur 24 4/5. En Angleterre un sur 29 1/2. En Suède un sur 28 1/2. A Berlin un sur 28. A Rome & les grandes villes Romaines un sur 31. Les villages autour de Paris, un sur 22 7/8. Sussmilch. Il paroît ainsi que les mariages, & les naissances sont proportionnées aux occupations.

corriger ou de prévenir tout ce qui pourroit éloigner du mariage l'un ou l'autre sexe.

Le Luxe.

D'abord se présente le luxe. Le mariage expose nécessairement à des dépenses & à des embarras que le luxe, la mollesse, l'amour de l'aïse veulent éviter (a). On vit dans le célibat, ou si l'on se marie on craint les enfans. Dès que les femmes vivent dans la frivolité, dans la dissipation, le jeu, le gout des colifichets, il n'y a plus à espérer de mariages, ni d'enfans vigoureux, ni par conséquent de population. Il est démontré par les tables de Londres, de Stockholm, de Breslau, de Berlin & de Vienne, que de cent personnes qui meurent dans ces grandes villes, il y a trente enfans & même plus, qui font dans leur première année, au lieu qu'à la campagne il n'en meurt au plus que vingt de cent, à cet âge. Il meurt aussi plus de monde dans les grandes villes que dans les petites : la proportion est de quarante mois à vingt & cinq.

Loix somptuaires. Education du sexe pour le ménage.

Les loix somptuaires sont sans doute nécessaires pour réprimer les excès de ce genre, ce-

(a) En 1658 il n'y avoit à Paris qu'environ trois cens carosses, aujourd'hui il y en a plus de quatorze mille.

pendant elles feront toujours infructueuses tant qu'on ne donnera pas au sexe, qui est appelé à régler l'intérieur de la maison, une éducation convenable. C'est là le point capital. Comment sans cela espérer qu'il ne sera pas ébloui de l'étalage pompeux de tout ce qu'il y a de plus recherché en fait de mode, de plus raffiné en fait de luxe & de plus riche en fait de bijoux, qui se présentera à ses yeux avides, à la foire de St. Germain ? & si le beau sexe donne dans les superfluités d'un luxe frivole, à épensier & journalier, il est impossible que le même vice ne séduise le cœur des jeunes gens qui chercheront à gagner ses bonnes grâces. Les femmes ont un empire si naturel sur nos goûts qu'il suffira de leur inspirer celui de la simplicité pour le rendre commun.

Libertinage reprîmé.

Que dirai-je du concubinage, du libertinage & de l'incontinence, vices qui s'opposent d'une infinité de manières à la fécondité, qui attaquent les principes mêmes de la vie, qui énervent le corps, qui abrègent les jours, qui font mépriser le mariage & jeter du ridicule sur les liens les plus respectables de l'humanité ? La législation ne sauroit regarder avec indifférence des excès qui sapent en même tems les fondemens de la population, des arts, du commerce, de l'industrie, de l'activité & de la religion. „ Un Souverain, dit SUSSMILCH qui ne punit pas le libertinage, se fait tort à lui-

„ même „ & il est manifeste qu'on ne peut attendre aucune population de certaines villes, comme Leipzig, où il naît un batard sur six enfans.

Censeurs publics.

Il ne me paroît point impossible de reprimer ces abus, lors du moins que le vice n'est pas à son comble. Les anciens législateurs, Lycurgue en particulier, ont opéré des changemens tout autrement difficiles, & les princes n'ont qu'à vouloir sincèrement rendre leur peuple meilleur, il le deviendra.

Il suffiroit même souvent qu'ils procurassent une bonne éducation aux enfans, qu'ils n'accordassent leur faveur & des emplois honorables qu'à des personnes dont les mœurs seroient bien réglées, qu'ils témoignassent leur approbation aux gens laborieux, & leur indignation à ceux qui foulent aux pieds les réglemens de discipline, qu'ils protégéassent enfin ceux qui préposés sur les mœurs des citoyens, remplissent en effet leurs devoirs. „ Les habiles „ législateurs en instituant un État, n'ont „ jamais manqué d'y établir une magistrature „ ou un corps de magistrature, destiné à ven- „ ger les mœurs, à prévenir ce qui seroit ca- „ pable de les altérer, à les remonter en quel- „ que maniere, quand elles commenceroient à „ déchoir. C'étoit l'office des Censeurs à Rome, „ des Aréopagistes à Athènes, des Ephores à „ Lacédémone, c'est celui des tribunaux de

„ réforme, établis dans plusieurs des républi- „ ques modernes, c'est celui des Pasteurs & „ des Consistoires. Certainement, s'il y a quel- „ que amendement à esperer d'un État dépra- „ vé, c'est de ces inspecteurs qu'on doit l'at- „ tendre. Malheureusement l'expérience nous „ apprend que lorsque la corruption est par- „ venue à un certain point, ou ces magistrats „ ne remplissent pas leur devoir, ou ils le „ remplissent inutilement. ” Ce sont des réflexions que fait l'auteur (a) du discours sur la question: quels sont les moyens de tirer un peuple de sa corruption &c. p. 180.

Prévenir la misere & la mendicité.

Enfin, pour favoriser les mariages & en même tems prévenir la corruption des mœurs, on doit prévenir la misere & la mendicité, en maintenant les denrées de premiere nécessité à un prix modique, en modérant les impots, en adoucissant la maniere de les collecter, en réprimant l'abus des liqueurs fortes & la fainéantise, en mettant les biens des dissipateurs en régie, en établissant des maisons de travail, en fournissant des assistances à ceux qui ne peuvent pas gagner leur vie, & des moyens de travail, ou des terres à cultiver à ceux qui sont en état de travailler. Des portions de communes distribuées avec discernement, présen-

(a) M. Roustan.

tent, si je ne me trompe des fonds de terre
suffisans (a).

Abus des riches hôpitaux.

Quant aux riches hôpitaux, ils augmentent
le mal au lieu d'y remédier, lors, du moins,
qu'on les fait servir d'oreiller à la paresse, com-
me il n'arrive que trop souvent. Les fonds
de ces maisons devroient sur-tout être employés
à soulager les pauvres chargés d'enfans.

Regle pour la distribution des aumônes.

Il est impossible qu'un homme sans aucun
bien, qui a plus de trois enfans, puisse four-
nir à l'entretien du ménage, par le seul travail
de ses mains, même dans la supposition que
tous jouissent d'une bonne santé, & que la
femme est ouvrière. C'est la regle la plus sûre
pour déterminer les distributions des charités
publiques.

Tems de disette.

Dans les cas extraordinaires les bons Prin-
ces, fournissent des grains à leurs peuples.
Nous avons vu plus d'une fois LL. EE. de
Berne vuider leurs magasins & faire venir de
dehors à grands fraix des bleds pour prévenir

(a) On a dit que les moines mendians diminuent
dans l'esprit du peuple la honte de mendier, & que
dans les pays Catholiques Romains, il y a beaucoup
plus de mendians que dans les pays Protestans.

la famine, qui est capable de jeter le peuple
dans le désespoir & dans les plus grands excès.

Polygamie contraire à la population.

On demande si la polygamie simultanée fa-
vorise la population. Je répons négativement,
puisque dans tous les pays les mâles & les fe-
melles naissent en nombre presque égal. Dans
les naissances, les mâles sont aux femelles com-
me vingt & un est à vingt, & des garçons
en bas âge il en meurt un peu plus que de filles.
A quinze ou vingt ans le nombre des mâles &
des femelles est à peu près égal. Si donc un
homme avoit plusieurs femmes, ou une fem-
me plusieurs maris, ce ne pourroit être qu'au
préjudice de plusieurs autres, qui feroient obli-
gés de vivre dans le célibat. Aussi dans les pays
de polygames il faut faire des eunuques.

Maladies populaires ou épidémiques.

En troisieme lieu, il est de la sagesse & de
la prévoyance du législateur de veiller sur les
maladies populaires. Les anciens Egyptiens
avoient fait des réglemens sur la lepre. Moyse
en fit de même, & lors que les croisades ap-
porterent en Europe cette maladie, on vit par
tout de sages ordonnances pour en arrêter les
progrès.

Avec quel succès la plupart des Etats de no-
tre continent, n'ont-ils pas mis des bornes à
la peste, en formant une ligne de troupes au-

tour du pays infecté, qui empêche toute communication.

Ce sont là des observations que fait M. de MONTESQUIEU, qui se plaint en même tems du peu de précautions qu'on a prises jusques ici contre cette maladie inconnue il y a deux siècles, qui passa du nouveau monde dans celui-ci & vint attaquer la nature humaine dans la source de la vie & des plaisirs. On vit, ajoute-t-il, la plupart des grandes familles de l'Europe périr par un mal qui devint trop commun pour être honteux, & qui ne fut plus que funeste. Comme il est de la fagessé des législateurs de veiller à la santé des citoyens, il eût été sensé d'arrêter cette communication sur le plan des loix mosaïques.

En général, la législation doit pourvoir à la santé des citoyens. Dans tous les lieux principaux, il y aura des pensions pour des médecins ou des chirurgiens, pour des accoucheurs ou des sages-femmes, qui connoissent la maniere de vivre, le jargon, les accidens ordinaires, les maladies & le tempéramment des habitans du district. On encouragera des professions si nécessaires à la conservation de la race humaine, afin que des gens, qui ont des talens, s'y vouent, & l'on proscriera les charlatans & les empiriques, qui trompent ceux qui sont assez simples pour se confier à leurs promesses. Les gens de la campagne, qui sont éloignés de secours, trouveront dans l'ouvrage de M. TIS-

SOT, *Avis au peuple*, d'excellentes directions, en attendant qu'ils puissent faire venir un médecin.

Nous devons cette justice à notre siècle, la police prend plus de soin des accouchées qu'autrefois, du moins la mort enleve très-peu de femmes dans l'enfantement. A Berlin il n'est mort qu'une accouchée, de quatre-vingt dix-huit.

A Leipzig	I	de	61.
A Gotha	I	de	68.
En Amérique	I	de	1000.

Et les tables de Londres portent que le nombre des femmes mortes en couche a diminué de quatorze à huit. Dans les six semaines qui suivent l'accouchement, il meurt d'avantage de femmes que dans l'accouchement même. C'est ce que dit M. SUSSMILCH.

Il seroit aussi à souhaiter qu'il y eût des infirmeries de distance en distance. Les réunir dans la capitale c'est manquer son but. Elles sont moins nécessaires & plus dispendieuses dans ces lieux, qui fournissent déjà d'autres ressources. Il faut cependant avoir égard aux maladies plus fréquentes dans les grandes villes, où il meurt 1 sur 24. 25. 26. 27. 28 : au lieu que dans les petites & à la campagne, il n'en meurt qu'un sur trente jusques à quarante-cinq. Les grandes villes sont destructives à plus d'un égard, & il y faut une très-exacte police.

Inoculation de la petite vérole.

C'est ici le lieu de parler de la petite vérole & de son inoculation. Les arithméticiens politiques ont calculé que de cent personnes, qui ont naturellement la petite vérole, il en meurt huit, tandis, que des personnes inoculées il en meurt à peine une. Cette différence est sans doute considérable. Mais ces auteurs ne disent pas que toutes ces personnes aient été, pendant leur maladie, traitées avec le même soin, différence qui est peut être plus grande que de un à huit. Je fais du moins que nos payfans sont quelquefois si chargés d'occupations, qu'ils ne peuvent donner à leurs enfans les attentions convenables : souvent aussi les voisines, par leurs ordonnances, troublent le cours de la nature, & les médecins eux-mêmes ne sont pas toujours d'accord sur le traitement de cette maladie. Il paroît enfin, qu'elle n'est pas également meurtrière dans tous les lieux & tous les tems.

Quoi qu'il en soit, en attendant que l'inoculation puisse devenir une pratique générale, il seroit à propos que les médecins du pays publiassent sur le traitement de cette maladie une instruction brève & simple, qui seroit distribuée *gratis* à toutes les familles par les magistrats. Il n'est pas nécessaire de dire que les remèdes ne doivent être ni recherchés ni coûteux. Le médecin pensionné seroit spécialement chargé de visiter journellement sans distinction, tous les malades du lieu qui seroient attaqués

de cette épidémie. Il en feroit le traitement suivant la méthode prescrite & les directions autorisées. Il tiendrait un journal exact de ses visites, des observations qu'il auroit faites, des symptômes remarquables qui se feroient présentés, des accidens, &c.

Guerres & service militaire.

Seroit-il nécessaire d'observer que les guerres sont contraires à la population, & qu'elles diminuent en mille manières les habitans d'un pays, qui quelquefois a besoin d'un siècle pour se rétablir.

Mais ne parlons que des soldats entretenus en tems de paix & à qui le mariage est interdit.

L'auteur de l'ouvrage, intérêts de la France mal entendus, dit, p. 232. qu'en supposant à » la France ordinairement cent cinquante mil- » le hommes sur pied, le royaume perd tous » les siècles par là sept cens cinquante mille » personnes.

Couvens & célibataires.

On peut sur ce calcul se former une idée de la perte que font les catholiques romains par le célibat des ecclésiastiques. A Rome & à Boulogne, on compte qu'une seizième des habitans est ecclésiastique. En France, on n'en compte qu'une trentième-cinquième, mais c'est encore beaucoup. M. l'Abbé de S. PIERRE a fait voir que le célibat des prêtres n'est que d'institution ec-

clésiastique. J'ajoute que ce qui a été établi par les hommes, peut être changé par les princes, lorsqu'ils y trouvent des inconvéniens. Pourquoi encore ne rendent-ils pas plus générale la loi qui règle les mineurs, en l'appliquant à ceux qui embrassent l'état monastique. (a) Il ne devrait être permis à personne d'entrer dans un couvent, avant l'âge de vingt-cinq ans, peut-être même avant l'âge de cinquante.

Multitude des laquais.

Le nombre prodigieux de laquais & de domestiques qu'il y a aujourd'hui dans tous les pays, & qui augmente journellement sur-tout depuis quarante à cinquante ans, ne peut qu'arrêter la population & dépeupler les campagnes. Il semble qu'il ne seroit pas difficile des réprimer cette espèce de luxe.

Recevoir & appeller des étrangers.

Lorsqu'un pays n'a pas suffisamment d'habitans, on peut encore en augmenter le nom-

(a) Au Concile de Trente, les généraux d'ordre représenterent que si l'on ne permettoit pas de faire les derniers vœux monastiques à seize ans, qu'on les retardât jusqu'à vingt-cinq, il y auroit tres-peu de religieux & de religieuses. Il y en auroit encore moins, si à la Romaine il étoit statué qu'on enterrerait vif ceux ou celles qui n'auroient pas gardé leur vœu de virginité. Sans doute les peres & les meres ne seroient pas assez barbares pour exposer leurs enfans au risque d'une telle punition.

bre en recevant, ou en appelant des étrangers. Et tous les pays de l'Europe à la réserve de la Hollande font dans le cas, suivant M. SUSSMILCH. L'Espagne & le Portugal n'a que dix millions d'habitans, & il devroit en avoir quarante. On estime qu'il y a dix-sept millions d'habitans en France: il pourroit y en avoir le double. Dans les trois Royaumes de la grande Bretagne, il pourroit avoir une vingtaine de millions: il s'en trouve à peine la moitié. Il y en a au plus un million dans toute la Suisse, il devroit y en avoir deux & demi. Toute l'Italie devroit avoir quinze millions, il y en a au plus dix. Le Dannemarch & la Norwege pourroient avoir trente-deux millions; il y en a peut-être deux. La Russie deux cent millions; il y en a vingt à vingt-quatre. La Pologne & la Lithuanie quarante millions, il y en a au plus six millions.

Réfugiés.

Sur la fin du siècle dernier nous avons vu tous les Etats protestants s'enrichir des dépouilles de la France. Trois millions d'habitans, depuis la révocation de l'édit de Nantes, sont sortis de ce Royaume & ont porté l'industrie, le commerce, des sommes immenses, en Hollande, en Angleterre, en Allemagne & en Suisse & par tout où l'on a voulu les recevoir. En 1725. trente mille familles persécutées abandonnerent le pays de Salzbourg. Vingt mille de ces familles s'établirent dans les Etats du

Roi de Prusse. Que feroit Genève, qui compte environ vingt-huit mille habitans dans ses murs, si les François n'y avoient pas été reçus? Mais sur-tout quelle population n'y a-t-il pas en Hollande, où l'on reçoit tous ceux qui viennent y demeurer? Qui fait encore combien de milliers de François abandonneroit leur patrie, si on leur présentoit des établissemens convenables, où ils pussent librement professer leur religion?

Le Canton de Berne, à profité de cette étonnante émigration, mais non pas autant qu'il auroit pu. Vingt mille familles de ces François réfugiés, sont entrées dans ce pays, les quinze ou seize dernières années du siècle passé. On les a comblé de charités: il en est resté à peine deux mille, dont la moitié après bien des difficultés a acheté des bourgeoisies & la naturalisation, & on les regarde encore à la deuxième ou troisième génération comme étrangers. L'autre moitié est absolument étrangère parmi nous & gênée par mille entraves. Souvent on les chasse de lieux en lieux, & on rend leurs mariages difficiles. Qu'est-il arrivé? Ces réfugiés ont coûté à l'Etat & aux particuliers au delà de huit cent mille francs en assistances pour les pauvres, & ils n'auroient rien coûté s'ils avoient été libres de s'établir & de faire valoir leur industrie par tout où ils auroient voulu.

Civisme

Civisme & droits de bourgeoisie.

Mais nos droits de bourgeoisie s'y opposoient. Etablissens gothiques sur le pied où ils sont parmi nous, depuis une centaine d'années; je les appellerois volontiers des ligues du petit nombre, pour étouffer tous les principes de la bienveillance universelle, & y substituer le civisme, même un civisme très mal entendu, contraire au bien de l'Etat, & funeste aux particuliers. Il paroît que depuis quelque tems on se dispose à en corriger les abus, & à ramener les choses à leur première institution: mais les anciens préjugés ne se corrigent pas aisément.

Cet esprit de bourgeoisie est surtout très funeste à un pays qui se vuide par une infinité de canaux, par les services étrangers, par l'ambition, ou l'avarice, ou par la vanité qui porte à aller faire chez l'étranger ce qu'on auroit souvent honte de faire chez soi.

M. TISSOT dans la préface de son *Avis au peuple*, propose ses idées sur l'émigration militaire & commerçante, & M. SÜSSMILCH qui cite & a traduit ce morceau de cet excellent ouvrage, en Allemand, fait cette remarque.

„ L'émigration militaire, dit-il, que l'Etat
 „ permet, est un défaut frappant dans la politi-
 „ que & un manque de connoissance du prix
 „ d'un sujet. La Suisse avoit-elle autrefois
 „ plus d'habitans qu'elle n'en pouvoit nourrir?

D

» Il étoit nécessaire alors de se défaire d'une
 » partie. Mais aujourd'hui que cela n'a plus
 » lieu, & que le pays ne contient pas même
 » autant d'habitans qu'il en devoit avoir, il
 » est évident que les services étrangers sont
 » des plus nuisibles. L'argent que l'Etat (a)
 » en retire, ne peut absolument point égaler
 » le prix des hommes qu'il perd par les recrues.
 » Et que fert un pareil argent, quand l'Etat
 » perd par là sa force, & qu'il affoiblit sa ri-
 » chesse intérieure? Mais l'émigration & la
 » liberté du commerce peuvent difficilement
 » être prohibées chez un peuple libre».

Si dans l'état actuel des choses les enrole-
 mens sont un mal nécessaire, ne pourroit-on
 pas en partie remédier aux principaux incon-
 véniens qu'ils occasionnent. Par exemple, il n'y
 auroit rien que de très-juste & en même tems
 de très conforme aux loix établies, s'il étoit
 défendu d'enroller aucun domestique soit qu'il
 fût actuellement en service, soit qu'il eût reçu
 des arrhes, & qu'on donnât à un pere le droit
 de reclamer & de dégager son fils qui se feroit
 enrolé de son chef avant l'âge de vingt-cinq
 ans. Dans ces deux cas une telle personne
 n'est pas *sui juris*. C'est une observation que
 je proposois dans le mémoire que la société occ.
 de Berne a couronné en 1759. Voyez Receuil
 &c. année 1760. Partie I. pag. 140. 141.

(a) Ou quelques particuliers.

Refus de l'indigénat.

Refuser comme en Pologne & en quelques
 autres pays, l'indigénat à tout étranger, c'est
 se priver des ressources nécessaires pour repa-
 rer les pertes occasionnées par la constitution
 même du gouvernement. Cette République n'a
 que trois ordres d'habitans. Les nobles, seuls
 possesseurs des terres & des emplois : les ha-
 bitans des villes, qui ne peuvent posséder des
 fonds que dans le district étroit du territoire &
 les payfans, qui sont serfs & sans aucune pro-
 priété. Je ne sai si je me trompe, mais il
 me paroît que si réservant les emplois à la no-
 blesse, on accordoit aux villes les droits muni-
 cipaux, qu'on assurât la liberté aux payfans &
 le pouvoir d'acquérir, & que chaque diète
 accordât à la pluralité l'indigénat à des étran-
 gers connus, & la noblesse à des citoyens ver-
 tueux & industrieux, bientôt ce vaste pays
 qui n'a que cinq à six millions d'habitans, en
 auroit dans moins d'un siècle le double, les
 terres seroient mieux cultivées, les arts & le
 commerce s'y établiroient infailliblement.

Il n'est point de pays assez peuplé.

Vérité générale. Il n'est point de pays en
 Europe qui ne pût entretenir un nombre plus
 considérable d'habitans qu'il n'en a actuellement,
 à supposer mille hommes par lieue quar-
 rée. La Suisse est certainement plus peuplée
 à proportion que plusieurs autres pays, mais je

52 **ESSAI SUR L'ESPRIT**

fuis assuré qu'elle pourroit l'être au moins le double, si toutes les terres incultes étoient défrichées, si les terres cultivées étoient mises à leur plus grand rapport, si tous les marais étoient desséchés, si les forêts inutiles étoient extirpées, si celles que l'on conserveroit étoient œconomisées avec les précautions requises, & qu'on cherchât des tourbieres & des mines de charbons. Ce sont là des conquêtes dignes de peuples sages & humains.

Accroissement d'habitans du pays préférable à l'étranger.

On comprend aisément qu'un accroissement d'habitans qui viendroit du fonds même du pays, sera toujours préférable à l'accroissement momentané des colonies venues de l'étranger. Il faut en effet du tems avant que les nouveaux venus se foyent accoutumés au climat, à l'air, à la nourriture, aux occupations de leur nouvelle habitation. Souvent il s'éleve des jalousies & des altercations entre les indigènes & les étrangers, qui lors du moins qu'ils viennent en nombre un peu considérable à la fois, ne peuvent qu'incommoder & déranger divers particuliers. Il pourroit même arriver, que si les colonies surpassoient de beaucoup les anciens habitans, elles n'entreprissent de changer la forme du gouvernement, sur-tout si l'émigration étoit entreprise par légèreté d'esprit, par inquiétude, par ambition.

DE LA LEGISLATION. 53

Précautions.

Mais il est toujours très facile au législateur de démêler les raisons & les motifs de l'azile demandé, & il n'est pas difficile d'avoir des inspecteurs de confiance qui éclairent la conduite de ces nouveaux venus, pour se garantir de toute surprise. D'ailleurs les émigrations qui se font en petit nombre ne sauroient jamais incommoder un pays quelque peuplé qu'il soit. Il est même fort probable qu'il n'y en aura désormais que de telles, puisque les Princes seront toujours plus intéressés à en prévenir de considérables, en s'appliquant à rendre leurs peuples plus heureux.

L'amour de la patrie attache & ramène les citoyens.

Législateurs Souverains! Vous! à qui le Roi des Roix a confié l'autorité de commander, en nous imposant l'obligation d'obéir, bien convaincus que le nombre des sujets heureux, fait la force la plus réelle & la gloire la plus solide des Etats, sentez qu'il n'y a que L'AMOUR DE LA PATRIE, qui en attachant & en ramenant tous les citoyens à l'Etat, puisse le rendre peuplé & puissant. Si cet amour de la patrie est un instinct naturel, qui nous lie aux lieux qui nous ont vû naître, un instinct qui, par l'habitude, nous rend plus propre l'air que nous respirons, les alimens dont nous nous nour-

rifions, les maisons que nous habitons, les terres que nous cultivons, en un mot tous les objets qui ont frappé nos sens dès l'enfance : c'est aussi un sentiment réfléchi, fondé sur l'amour que nous devons à nos parens, à nos amis, à nos concitoyens, à l'état civil dans lequel la Providence nous a placé, pour y vivre dans l'union la plus intime.

Moyen d'inspirer aux peuples l'amour de la patrie.

Inspirez donc, vous dont le rang prête tant de force à l'exemple que vous donnez, inspirez à tous les sujets par vos soins, ce sentiment si actif & si fécond. Oui cet amour de la patrie réunissant tous les cœurs, fera le lien le plus sacré & le plus fort de votre autorité & de l'obéissance des peuples. Cet amour est une plante étrangère dans les gouvernemens, où le despotisme prend la place de la raison : il ne germe, il ne croît, & ne produit ses fruits délicieux que dans les contrées fortunées, où la liberté est constamment défendue par la loi, & où l'intérêt de tous ceux qui sont gouvernés se trouve intimement uni avec l'intérêt de ceux qui gouvernent. Là, chaque citoyen s'accoutume presque en naissant à regarder la fortune de l'Etat comme sa fortune particulière. Cette fraternité sociale qui fait de tous les citoyens grands & petits, comme une seule famille, les intéresse tous à la prospérité de leur commune

patrie. Le sort du vaisseau où chacun trouve la place qui lui convient, ne sauroit être indifférent à aucun de ceux qui y sont montés. Le passager aime le capitaine, le soldat, le pilote, les matelots qui remplissent leurs devoirs, il aime le vaisseau comme il s'aime lui-même. Mais si le citoyen ne reçoit ni bénéfice, ni protection, ni secours du gouvernement, si ceux qui sont les dépositaires de quelque partie de la puissance souveraine, ne l'emploient que pour augmenter leur autorité, ou leur fortune; il est fort à craindre que le sujet peu fait pour les idées abstraites du patriotisme où il n'en voit point, ne s'accoutume à regarder la fortune de l'Etat, comme celle d'un vaisseau où il n'est pas, & auquel il n'a aucun intérêt; d'un vaisseau qui flotte au gré de ses maîtres, & qui ne se conserve & ne périt que pour eux. A mesure que le zèle du bien public s'éteint dans notre cœur, le désir de notre intérêt particulier s'y allume : ainsi pensoit & parloit ce grand Magistrat que la France célèbre après sa mort, & qui l'a éclairé pendant sa longue vie. L'exemple devient contagieux & descend comme par degrés jusques aux dernières conditions. Chacun dans la sienne fait la même distinction entre l'intérêt de l'Etat & celui de sa personne ou de sa famille.

Une ville, un village forme une ligue : chaque famille, chaque individu ne s'occupe plus qu'à assurer à soi-même & aux siens le privilège de certains avantages. Le bien public est per-

du de vue, il ne reste bientôt dans un royaume, ou dans une république que des intérêts particuliers, qui par leur collision forment une sorte de guerre civile, qui rompant les nœuds de la société générale, ne laisse subsister que l'amour propre, qui détruit tout autre principe. Le citoyen qui n'est plus retenu par l'amour de la patrie, ira dans d'autres climats chercher des établissemens ou des ressources, que son lieu natal ne lui procure pas. S'il les trouve, il en jouit dans cette patrie qu'il s'est choisie, & il oublie celle que le Ciel lui avoit assignée en naissant. La seule espérance, la seule possibilité l'auroit retenu, la plus légère espérance, la moindre possibilité le fait partir.

CHAPITRE V.

Esprit de la législation par rapport aux arts, métiers, fabriques & manufactures relativement à l'agriculture.

Rapport des arts à l'agriculture.

Tous les arts, les métiers & les manufactures, ont quelque rapport à l'agriculture, du moins indirectement par la population, par la consommation des denrées, par le goût qu'ils donnent pour le travail, & par l'argent qu'ils procurent, d'où résulte nécessairement l'augmentation du revenu des terres. On a

observé qu'en Angleterre, le revenu des fonds en 1600 étoit de six millions, dès lors, il est monté de six à huit, de huit à dix, de dix à quatorze où on le compte aujourd'hui. L'agriculture a ainsi augmenté à proportion que les manufactures & le commerce ont fleuri.

Il ne faudroit pas même sortir de la Suisse ni du canton, pour y trouver un accroissement dans le revenu des fonds, à proportion de l'argent que les manufactures ont procuré. Les terres incultes, vagues & désertes, disparaissent devant les richesses & la population. On compte qu'un million de marchandises non ouvrées, produit six à sept millions, lors qu'elles sont fabriquées.

Arts particuliers qui font fleurir les campagnes.

Mais il est plusieurs arts qui se rapportent directement à l'agriculture & dont elle ne faudroit se passer. Tels sont ceux qui servent à exécuter, à faciliter & à perfectionner les travaux de la campagne. Telles sont aussi les manufactures, qui donnent la forme aux productions naturelles, & qui mettent en œuvre les matières premières, le chanvre, le lin, les laines, les graines à huile, les végétaux qui servent aux teintures, les feuilles de mûrier & la foye &c.

Commençons par les arts & les métiers les plus relatifs à l'agriculture.

Charrons.

Les charrons & les maréchaux se présentent les premiers. Il n'est point de village qui ne doive tâcher d'en avoir dans le lieu même, ou du moins à portée. Ce sont ceux qui font les charrues, les herbes &c. qui finissent les focs, qui ferment les chevaux, les charriots &c.

Maréchaux.

Il seroit même nécessaire que tous les maréchaux fussent en état de traiter les bêtes malades, & de leur administrer les remèdes convenables.

Art vétérinaire.

L'art vétérinaire est absolument nécessaire dans un pays de culture. Il est même à souhaiter qu'on en fasse un art & une science comme de la médecine, afin de remettre en honneur une vocation qui a été jusques ici avilie. L'Etat de Berne a déjà envoyé plusieurs jeunes gens dans l'école vétérinaire de Lyon.

Encouragemens pour les arts.

Les communautés faciliteront l'apprentissage & l'instruction de quelques jeunes gens sages & réglés, qui auroient du goût & du talent pour quelqu'une de ces professions, & leur procureront en même tems quelque aisance, bois de travail, forge, charbon, subside &c.

afin de les mettre en état de s'y appliquer & de s'y perfectionner.

Peu de chose suffiroit pour faire de pareils établissemens & pour les perpétuer. Cet article comme plusieurs autres, dont j'ai parlé dans cet essai, regarde proprement la police intérieure des villes municipales, & il n'est pas douteux que le Prince qui verroit dans les villes & les villages quelque bonne intention, ne se fit un devoir de la seconder.

Ces arts là ont un rapport direct à l'agriculture, mais presque tous, sur-tout les plus communs, y tendent indirectement, parce qu'ils tiennent les uns aux autres. L'horloger même peut donner des lumières sur les instrumens grossiers du laboureur & les perfectionner.

Manufactures.

Je passe aux manufactures qui peuvent fournir des occupations au peuple le plus nombreux, au laboureur dans les saisons mortes, & à un grand nombre de personnes, qui à cause de leur âge ou de leur constitution, ne sont pas en état de travailler à la terre.

Observations générales.

Faisons ici quelques observations préliminaires.

1. *Aucune manufacture ne doit être établie aux dépends de l'agriculture.*

X Première observation. Aucune manufacture ne doit être établie aux dépends de l'agriculture & de la culture du bled en particulier. X Ce principe a été établi par des argumens invincibles en divers endroits du recueil de la Société économique de Berne.

2. *Aucun pays ne supporte toute espece de manufacture.*

X Seconde observation. Il n'est aucun pays où l'on puisse établir toutes les especes de manufactures. Le pays même le plus peuplé ne sauroit fournir assez d'ouvriers pour cela, & le succès de la plupart dépend de l'emplacement, & de diverses circonstances extérieures & locales. Il n'en est pas des manufacturiers comme des artisans. Un grand nombre de manufacturiers s'embarassent, au lieu que les artisans s'aident mutuellement. Les uns font les outils & les machines, & les autres les employent. Les uns inventent & les autres exécutent. Plus il y a d'artisans dans un district & plus il y a d'émulation.

X 3. *Il faut soutenir les manufactures établies.*

X Troisième observation. Il convient de soutenir les manufactures qui sont déjà établies,

quand même elles ne paroîtroient pas bien convenables au pays. C'est une source qu'il ne faut pas détourner crainte d'en perdre les eaux.

4. *Et les plus nécessaires.*

X Quatrième observation. Pour établir de nouvelles manufactures, on aura égard aux besoins X les plus indispensables. Les linges, les draps, les cuirs, les chapeaux, les bonnets, les bas &c. sont des marchandises d'un débit assuré, parce qu'elles sont d'un usage général.

5. *Faire attention aux productions du pays & aux matieres premieres.*

X Cinquième observation. On doit faire attention X aux productions du pays les plus abondantes, aux matieres premieres qui y réussissent le mieux, & à celles qu'on peut se procurer aisément. L'abondance des laines, des lins, des chanvres, des bois, des peaux &c. ou la facilité de se procurer des matieres non ouvrées, apprend au législateur, les manufactures qu'il doit particulièrement protéger.

6. *Les manufactures conviennent dans les lieux de pâturages.*

X Sixième observation. Dans les contrées de X pâturages, dans les vallées arrosées par des ruisseaux, dont les eaux fécondes portent, sans demander beaucoup de travail, la fertilité sur

les terres, favorisés l'établissement des manufactures, qui exigent de l'assiduité dans le travail, de la finesse dans les mains, ou dans le tact des doigts. Les pays de pâturages & de bestiaux, conviennent en général aux manufactures, parce que les terres y exigent moins de culture.

7. *Elles ne conviennent point dans les lieux de forte culture.*

X Septieme observation. On tomberoit dans une grossiere méprise, si l'on entreprenoit d'établir des manufactures dans des territoires d'une culture pénible, sur tout s'il y a des champs & des vignes. Les laboureurs & les vigneron ont à la vérité quelque mois d'hiver, dont ils peuvent disposer; mais c'est beaucoup, si dans ces tems morts, les femmes peuvent faire les petits ouvrages nécessaires pour l'usage domestique, & les hommes mettre en état leurs instrumens de labour.

8. *Les impôts sont funestes aux manufactures.*

Huitieme observation. Le législateur fait que les accises, ou les impôts sur les denrées de premiere nécessité, le bléd, la farine, le pain, le bois, le charbon, le sel, les cuirs &c. font nécessairement hausser la main d'œuvre, & par là même empêchent l'exportation des marchandises fabriquées dans le pays. Le prix des denrées détermine en général le prix du tra-

vail & le prix du travail détermine le prix de toutes les matieres ouvrées, & du prix modéré de la main d'œuvre dépend le débit.

On a imaginé un moyen de rendre la population plus active & d'augmenter le travail. Ce qui diminueroit le prix de la main d'œuvre. Il ne s'agiroit, dit-on, que de laisser subsister les dimanches & les quatre grandes fêtes & de supprimer les fêtes subalternes.

9. *Le Législateur doit choisir, diriger & protéger les talens.*

Enfin, remarquez que les métiers & les professions font en très grand nombre, qu'il y en a pour exercer tous les talens & tous les génies. C'est au législateur à bien choisir, à diriger les entrepreneurs & à protéger les entreprises qui conviennent le mieux au pays.

Tableau des arts, métiers & manufactures.

Donnons ici un tableau des principales manufactures, que nous rangerons sous les trois régnes.

Sur les fossiles.

Commençons par les arts qui s'exercent sur les fossiles.

1. Poterie. Tuilerie. Ces manufactures font nécessaires partout & doivent être établies dans tous les lieux où il y a de la terre & du bois, ou de la tourbe ou du charbon de pierre. Les

fabriques de fayance & de porcelaine doivent être en sous-ordre.

2. Verres. Bouteilles. Glaces de miroirs. Glaces de fenêtre. La verrerie ordinaire est indispensable dans tous les pays & peut se faire par tout où l'on a des matieres vitrifiables & des matieres combustibles.

3. Fours à chaux ou à plâtre : ils sont encore nécessaires dans tous les pays. Les bâtimens couverts de paille, ou construits de bois, sont exposés à tant de dangers, que les peuples doivent être exhortés, encouragés & même forcés à se procurer s'il est possible, des matériaux plus convenables.

4. Couleurs tirées des fossiles, soit terres, soit minéraux. Il ne faut pas négliger ces avantages quand la nature les présente.

5. Exploitation des mines de toute espece. Celles de fer sont les plus nécessaires. Celles de cuivre &c. de vitriol, de fouphe, d'alun.&c. de tourbe, de charbons de terre. Carrière d'ardoise & de pierre de taille. Fabrication du sel, si le pays en produit. Le salpêtre peut se faire par-tout avec plus ou moins d'avantage : mais il faut que les réglemens pour la fabrication du salpêtre ne dérangent point le paysan.

On a proposé dans le recueil de la Société œconomique de Berne deux méthodes très-bonnes, l'une par les murs de terre, & l'autre par les voûtes, & j'ai lu en manuscrit un mémoire sur la plantation du salpêtre par le moyen des fosses :

fosses : il seroit à souhaiter que le savant auteur voulût en faire part au public.

6. Forges de fer. Fabriques d'acier, de fer blanc & de fil de fer. Ouvrage de contellerie. Cloutiers. Epingliers. Tous ces objets sont de la plus grande importance.

7. Forges de cuivre. Verd de gris. Laiton. Rosette. Cloche. Cuivre jaune, fil de laiton. Négliger les facilités, que le pays présente pour ces établissemens, c'est imprudence.

8. Si même le pays ne fournit pas des mines d'argent, il doit y avoir des orfèvres, des jouailliers, des lapidaires. Il faut dans un Etat considérable des ouvriers pour les galons d'or & d'argent.

9. Dans tous les pays les potiers d'étain sont nécessaires, de même que les fondeurs de caracteres d'imprimerie.

Sur les végétaux.

Le regne végétal occupe aussi plusieurs ouvriers.

1. Les toiles de lin & de chanvre peuvent se faire & se perfectionner par-tout où il peut croître du lin & du chanvre. J'en dis autant des fils à coudre & à faire la dentelle, des rubans de fil, des corderies & de tous les ouvrages qui se font avec le fil ou la filasse. Toutes ces manufactures sont d'autant plus importantes qu'elles favorisent la culture du pays.

2. Par-tout où il y a des fileuses, on peut faire filer le coton qu'on y fera venir en lai-

ne pour faire des toiles , des mouffelines , des bazins &c. De là les imprimeries & les indiennes. Il vaudroit cependant mieux étendre la filature du fil , dont la matiere est du crû du pays , ou se tire des environs.

3. Les fils & les toiles de genêt , les étoffes d'orties , de coton de faule , d'écorces d'arbres , de foye d'ouate , font particulieres à certains pays ; mais ces plantes pourroient être cultivées en beaucoup d'autres , où leur usage n'est pas encore connu.

4. On pourroit de même en divers lieux cultiver avec succès des plantes qui servent à la teinture ; le pastel , le fustet , la garance. Cette derniere plante réussit parfaitement en diverses terres , & je ne doute point que quelques encouragemens de la part du législateur , ne naturalisassent bientôt cette plante , absolument nécessaire dans tous les pays , où il y a des teinturiers & des indienneurs. Il est certain que la garance vient très-bien dans divers endroits du canton , où elle a été essayée.

5. Les bas , les bonnets , les gants , les habits de fil & de coton faits sur le métier ou tricotés , méritent plus ou moins d'encouragemens , suivant les circonstances.

6. Les papétries pour le papier , le carton , & pour les cartes à jouer , font nécessaires par-tout. Il faut à ces établissemens de la liberté , de la protection , & ces moyens suffisent pour en assurer le succès. On fait combien les monopoles &

les privileges exclusifs font nuisibles à cet égard , comme à tout autre.

7. Nattes de paille , de jonc , de roseau , d'écorce d'arbre. Chapeaux de paille. Tous ces objets peuvent occuper des bras , qui seroient moins utiles sans cela.

8. Huiles de noix , de lin , d'olives , de raves , de faine , de colfat & de navette. Fabriques de savon. La culture de ces plantes doit être assignée aux lieux qui leur conviennent.

9. Potasse , ou cendre de hêtre. Resine ou goudron. Poix. Thérébentine du pin & du sapin. C'est le dernier emploi qu'on puisse faire des bois , & il doit être réservé pour les pays couverts de vastes forêts , dont on ne fait que faire.

10. Ouvrages de bois. Ebenistes. Tourneurs. Menuisiers. Tonneliers. Charpentiers. Boisseliers. Tous ces métiers sont plus ou moins nécessaires , & dépendent des especes de bois que le pays fournit.

11. Tabac , dont on fait par-tout une très-grande consommation. On peut en planter & en fabriquer , où il convient , pourvu qu'on ne nuise point au bled.

12. Amidon de froment , ou de pommes de terre. Poudre à poudrer. Ces articles sont nécessaires par-tout.

13. Vin. Biere. Poiré. Cidre. Eau-de-vie. Esprit de vin. Vinaigre. Perfectionnez toujours dans chaque pays la boisson qu'il fournit , afin de diminuer l'importation des boissons étrangères.

14. Culture de mûrier blanc possible en divers pays. On en a établi en Suede, en Danemarck, dans le Brandebourg, assez peu en Suisse, où cette culture n'attend que des encouragemens pour réussir.

15. Teintures pour fil & coton. Les teinturiers sont des ouvriers très-nécessaires.

16. Blancheries pour toiles de lin, de chanvre ou de coton. Perfectionner le blanchiment est un objet de très-grande importance.

Sur le regne animal.

Enfin le regne animal fournit divers genres d'occupations.

1. Draps, ratines, serges, flanelles, couvertures, bonnets, bas & habits de laine faits au métier &c. Dès qu'on peut élever des brebis, on ne sauroit trop encourager leur éducation, & les fabriques de laine.

2. Pelleterie, ou préparation en poil & en plume des animaux du pays : c'est négliger les richesses du pays que de ne savoir par les préparer.

3. Taneurs. Corroieurs. Mégiffiers. Gantiers. Cordonniers. Boureliers. Relieurs de livres. Ceux qui préparent les maroquins, les buffes, les peaux blanches, les parchemins, les velins &c. Tous les artisans qui travaillent à l'apprêt des peaux, méritent sans doute d'être favorisés, & leurs métiers sont très-lucratifs, lorsqu'ils sont suivis avec assiduité & avec intelligence.

4. Ouvrages de crin & de poil, chapeaux,

castors, feùtres, étoffes de poil, camelots, barracans, tripes, peluches, emploi du poil de vache & des foyes de cochon. Selon les matières que le pays fournit, ces manufactures demandent d'être encouragées.

5. Cheveux & perruques; blanchissage de cheveux. Le secret n'en est pas bien connu: je fais quelqu'un qui le possède & qui devrait le publier. Il connoît aussi celui de teindre en rouge solide le coton & le fil.

6. Ouvrages de corne & d'os. On peut en travailler par-tout.

7. Chandees, apprêt des boyaux pour cordes d'instrument.

8. Miel, cire blanche, hydromel, vinaigre de miel, eau-de-vie, esprit de miel &c.

9. Education des vers à soye, étoffes de soye pure & mêlée avec le coton, le lin, la laine, taffetas, serges, damas, fatins, étoffes brochées, velours, tripes de velours, peluches, rubans, fleurets, bas, bonnets, gants de soye pure ou mêlée de fil ou de laine, cordons, nœuds, lacets &c. Toutes ces manufactures deviennent plus importantes pour les pays où l'on élève les vers à soie.

10. Teinture pour la soye, la laine & pour les étoffes qu'on en fabrique.

Inconvéniens des maîtrises & des privileges exclusifs.

Pour perfectionner les arts & les manufactures on a imaginé en divers pays les maîtrises

& les privileges exclusifs. Je trouve divers inconveniens à ces deux moyens.

Les privileges exclusifs arrêtent l'émulation & la concurrence si nécessaires pour donner de l'activité & de l'industrie. Ils font tomber dans la langueur l'artisan & le manufacturier, & ils occasionnent des vexations & des fraudes, souvent même sans aucun profit pour l'entrepreneur privilégié, mais toujours au préjudice de l'Etat.

Je ne vois qu'une seule exception à cette observation, si l'établissement de la manufacture exigeoit de très-grosses avances, & qu'elle ne fût pas destinée à des objets d'un usage général, il seroit de la sagesse du législateur d'accorder le privilege exclusif. C'est ainsi que les manufactures des glaces & des gobelins ont été établies à Paris.

Danger des maîtrises dans les pays de bourgeoisie.

Quant aux maîtrises, lors surtout qu'elles sont établies dans un pays où les droits de bourgeoisie sont en usage, on ne sauroit rien imaginer de plus destructif pour l'industrie, l'invention & le génie. Elles y occasionnent la débauche, la fainéantise, l'indépendance, la tyrannie & la dépopulation. Elles y font chaque jour diminuer le nombre des ouvriers les plus nécessaires, jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus.

Elles produisent aussi des vagabons & des mendiants (a).

Maîtrise pour les arts de luxe.

Il ne devoit donc y avoir aucune maîtrise pour les métiers nécessaires. C'est aux articles de luxe auxquels on peut sans beaucoup d'inconvénients imposer de pareilles gênes, & encore faudroit-il qu'il y eût un nombre un peu considérable d'ouvriers, que tous les jurés travaillassent eux-mêmes & qu'ils eussent un certain nombre d'apprentifs & d'ouvriers qui travaillassent pour eux. Dès que ces circonstances changeroient, le droit de maîtrise cesseroit par là même. Mais en abolissant les maîtrises, la police n'oubliera pas de substituer de sages règles pour conserver l'ordre entre les ouvriers, les mœurs dans les lieux où ils sont rassemblés & la fidélité ou la bonne foi par rapport aux matières & à l'ouvrage. C'est ce que je vais développer dans l'instant.

Enfin l'abus des maîtrises, sur le pied où elles sont en divers lieux est si grand, qu'il faudroit pour y remédier, que tous leurs réglemens émanassent de la haute police, qu'ils ne fussent donnés qu'à tems, qu'aucune sentence

(a) En 1559 la diète de l'Empire se trouva forcée de diminuer les privileges des corps de métier ou des maîtrises, qui arrêtant & gênant l'industrie la détruisoient. Ce fut une des meilleures constitutions du règne de l'Empereur Ferdinand.

de la corporation ne fut exécutoire, qu'après avoir été confirmée par le magistrat.

Encouragemens.

La législation a d'autres moyens tout autrement efficaces pour favoriser les manufactures & exciter parmi les ouvriers l'émulation. Indiquons les principaux.

Récompenses & honneurs.

Le premier consiste dans des encouragemens pécuniaires, & des distinctions honorables : dans des prix, des primes, des avances faites aux entrepreneurs, des prêts à tems sans intérêt, & des titres personnels, le tout à proportion de l'industrie. Quand le prince veut, il peut faire de grandes choses par de petits moyens. On a dit (a) que l'on composoit des légions de Césars à deux sols six deniers de France par jour (b).

Une légère récompense accordée avec quelque apparat flatteroit l'amour propre de l'artiste,

(a) M. de Liffonay auteur du voyageur Philosophe.

(b) En Hollande, il faut une permission du magistrat pour avoir le droit d'entretenir des cignes sur ses étangs ou ses canaux : & ce droit est un privilege honorable. En France, il n'étoit autrefois permis qu'aux nobles qui montés les premiers à l'assaut de quelque ville, avoient planté leur bannière sur le rempart, de faire poser des girouettes sur leurs maisons. L'Etat souffre dès que tout est évalué en argent & qu'au lieu de couronnes de chêne il faut des pensions.

& ne feroit point à charge au trésor public. Souvent même il suffit que le prince veuille porter lui-même une certaine étoffe, pour en procurer au fabricant le plus grand débit. LOUIS XIV. dirigé par COLBERT n'employa point d'autre moyen, pour arrêter le débit des mouffelines & faire fleurir les manufactures de batistes.

Précautions par rapport aux entrepreneurs.

Il est cependant à propos que le législateur ne se livre pas trop facilement aux projets des entrepreneurs, qui sont industrieux à se déguiser à eux-mêmes, & intéressés à cacher aux autres, les difficultés de l'établissement qu'ils proposent. Un seul mauvais succès est capable de décourager le prince pendant plusieurs années, & de l'empêcher d'écouter aucune proposition nouvelle, quelque avantageuse qu'elle pût être.

Qualités des entrepreneurs. Probité.

Avant donc que de donner sa confiance à un entrepreneur, il faut s'assurer s'il est homme de probité & d'ordre, s'il est actif, vigilant, laborieux, frugal, prudent & intelligent. Est-il joueur, débauché, dissipé, orgueilleux, amateur de procès? il n'y a rien à attendre de lui.

Intelligence.

Cet entrepreneur doit aussi avoir de l'expé-

rience. Il faut qu'il soit habile teneur de livres & bon connoisseur de l'ouvrage & des matieres premieres. Il est encore nécessaire d'examiner ses vues & ses débouchés : de s'affurer si l'emplacement est convenable pour la manipulation & le débit : si les eaux sont propres à donner toute la perfection à l'ouvrage, soit pour la teinture, le foulage ou le blanchissage : s'il y a lieu d'espérer de bons ouvriers & de pouvoir établir la marchandise à un prix convenable. Enfin, si les associés sont d'un caractère à concourir au bien général de leurs affaires communes.

Code de réglemens.

X Le second moyen que la législation peut employer, est un code de réglemens pour la façon des choses manufacturées. Ceux de COLBERT peuvent servir sinon de regle, du moins de modele; mais c'est à la police éclairée par des experts, & non aux maîtrises à faire ces réglemens, lorsqu'ils sont nécessaires, comme c'est à la police à veiller sur les malfaçons des ouvriers.

X Il s'agit en général d'avoir égard à la bonté à la variété & au bon marché. Mais tout cela est si relatif & tient à la fois à tant de circonstances que les manufacturiers & les négocians doivent être consultés. Eux seuls savent les articles qu'on leur demande, & les marchandises qui sont de meilleur débit. Eux seuls peuvent s'apercevoir des divers changemens qui

arrivent dans le goût & les facultés des acheteurs. Tels pays demandent des toiles claires, des bas légers &c. des étoffes peu battues, ou plus serrées; larges ou étroites. Eux seuls connoissent aussi le parti le plus avantageux qu'on peut tirer des matieres crues qu'ils ont.

Peut-être même feroit-il bien, que ces réglemens ne fussent qu'à tems & pour un nombre déterminé d'années, puisque les modes changent aisément, & qu'il peut s'ouvrir de nouveaux débouchés, où l'on demanderoit des marchandises d'une autre façon & d'une qualité différente. Nous voyons tous les jours que les loix les plus sages dans leur origine, peuvent devenir très pernicieuses par le changement des circonstances.

Police intérieure des manufactures

X La police intérieure des manufactures ne mérite pas moins l'attention du législateur. Il est nécessaire de prévenir les épidémies & les fraudes, d'abrèger les difficultés, de contenir les ouvriers, de regler les apprentifs, de terminer promptement les liquidations & les faillites, de découvrir & de punir les contraventions. La rigidité des loix qui assurent la confiance, est plus ou moins nécessaire, suivant que l'avidité excite plus ou moins à les violer (a).

(a) En France l'édit général de 1669 autorise les Magistrats de chaque ville, bourg ou village, où il y a des manufactures établies, à terminer toutes les

Mœurs.

Il feroit de même fort à fouhaiter que les Magiftrats veillaffent particulièrement fur les mœurs des ouvriers, qui fe donnent fort fouvent des licences très funeftes. Un grand nombre de jeunes gens raffemblés dans un lieu donnent facilement dans le libertinage, s'ils ne font pas tenus fous une exacte difcipline.

Sûreté des apprentifs.

Dans le Canton de Berne, on a cherché à favoriser les arts & les métiers, en ne permettant pas à ceux qui enrollent pour les fervices étrangers, de recevoir des apprentifs : mais je ne comprends pas pourquoi les enrolleurs ne respectent pas également les domestiques de nos laboureurs, de nos vigneron & de nos vachers.

Sciences.

Enfin, les légiflateurs qui fe propofent de favoriser les manufactures, encouragent les mécaniques, avec les arts & les fciences qui y ont rapport & récompentent les découvertes des machiniftes pour la perfection & l'expédition des ouvrages fabriqués. Dès qu'une nouvelle découverte, une nouvelle machine a été

contestations qui s'élevent entre les maîtres & les ouvriers, au fujet de leurs gages, afin de prévenir les procès qui empêcheroient les parties de vaquer à leur travail.

reconnue d'une utilité certaine, le légiflateur achete l'invention ou le fecret, & le communique à tous les manufacturiers. Par là le génie eft excité, l'industrie eft récompentée, & l'Etat profite de tous les avantages de la découverte.

Machines.

Il femble, à entendre certains spéculateurs, qu'il y ait du danger à introduire des machines qui abrègent l'ouvrage. Mais fi elles dérangent quelquefois les ouvriers, ce n'est jamais pour longtems. Dans un pays de travail chacun trouve à s'occuper, & plus un pays eft peuplé, & plus il y a de choix pour les occupations. Il sembloit par exemple, que la découverte de l'imprimerie alloit faire mourir de faim les copiftes, & aujourd'hui il faut autant & plus de copiftes que jamais. Outre les imprimeurs, compositeurs, correcteurs, marchands libraires, papetiers, il y a mille fois plus d'auteurs qu'il n'y en avoit avant le quinziesme fiecle. Et combien d'ouvriers encore n'aurions-nous pas à occuper, fi, comme les Chinois industriels, nous découvriions l'admirable fecret de reblanchir le papier écrit, dont les caracteres mériteroient d'être enlevés. On nous dit que près de Pékin, il y a un gros village entièrement habité par des ouvriers qui décaffent le vieux papier. Les besoins de fubfiftance animent au travail, le multiplient & le redoublent.

CHAPITRE VI.

*Esprit des loix par rapport au commerce
relativement à l'agriculture.*

Objet du commerce.

LE commerce par un échange avantageux au pays & au négociant; transporte les denrées, ou les productions de la terre & les ouvrages fabriqués, d'une province à l'autre, ou hors du pays. S'il est soutenu & dirigé par une sage législation, il devient l'appui de l'agriculture & la richesse de l'Etat. Proposons quelques réflexions sur cet objet intéressant. Nous tâcherons de ne pas oublier qu'il s'agit ici du commerce autant qu'il a trait à l'agriculture.

Attentions sur les réglemens de commerce.

Un législateur qui veut faire fleurir le commerce, prend garde d'abord que ses réglemens foyent bien médités. S'ils ne font pas du bien, ils font nécessairement beaucoup de mal.

Consultations d'experts.

Quelques négocians & quelques fabriquans renommés devroient toujours être admis dans les conseils de commerce. Il ne suffit pas de les consulter en particulier. Ils peuvent alors aisément en imposer par des vues intéressées;

mais en délibérant d'office, ils ont à répondre au souverain & au public de leur avis, & ils sont entendus en contradiction avec leurs confreres, ce qui met le législateur à couvert de toute surprise. Tous les jours j'entends des personnes intelligentes, qui dans la conversation débitent des maximes dont ils sentiroient certainement les dangers s'ils étoient consultés en cérémonie & d'office.

Entretenir la confiance.

Il importe extrêmement que le législateur pourvoye par des loix justes & expéditives, à tout ce qui peut entretenir la confiance & affurer le sort des créanciers; c'est l'ame du commerce.

Etablir des routes sûres, &c.

Il faut par-tout établir des routes sûres & solides, construire des ponts, creuser des ports, ouvrir des canaux, élever des digues & des chaussées, faire des entrepôts & des magasins &c. Car si les chemins sont mauvais, si les rivières ne sont pas navigables, outre les inconvéniens par la diminution du commerce de transit & des péages, il en résulte une diminution de bras & d'activité dans l'agriculture. Les hommes & les bêtes occupés à voiturer ne travaillent pas les terres. Depuis que les rivières ont été rendues navigables en France, la culture s'est ranimée le long des bords de

ces rivières, non seulement par les transports qui ont été facilités, mais par les bras qui ont été rendus aux terres. C'est ce qu'on voit le long de la Loire. Si l'Orbe, si la Thièle, si l'Aar étoient rendus navigables, les transports dans le Canton de Berne deviendroient plus faciles, les marchandises de transit ou de passage prendroient ce cours, & les peuples moins occupés à charier, travailleroient mieux leurs terres.

Réduire les poids au même tarif.

On a tenté plusieurs fois de réduire les poids & les mesures à un même tarif, & cette réduction seroit également commode aux négocians & aux autres particuliers. La police doit au moins à cet égard veiller qu'il ne se commette point de fraude.

Entretenir la paix.

Il est presque inutile de remarquer qu'un peuple commerçant doit être pacifique. Les manufactures, l'agriculture & le commerce souffrent également dans un gouvernement militaire & fleurissent à l'ombre de la paix.

Fixer le taux des espèces.

On convient aussi généralement, que le réhaussément subit des espèces & l'altération des monnoyes sont très funestes au commerce.

» Tout

» Tout changement dans cette partie, dit M. THOMAS dans l'éloge de SULLY porte des playes mortelles au commerce par l'extinction de la confiance, par le referrement des bourses, par les embarras & le désavantage du change, par le renversement des fortunes. »

Les tontines sont préjudiciables au commerce.

Plusieurs écrivains judicieux disent que la circulation est interrompue, l'industrie étouffée, le commerce entravé, l'agriculture arrêtée, la population empêchée par les tontines. On doit le savoir en France, & c'est en France où l'on forme ces plaintes.

Conservation des métaux précieux.

» Je vois qu'en certains pays on défend l'exportation de l'or & de l'argent, sous peine de confiscation: mais ce n'est point par des déclarations que l'on peut retenir dans un pays les espèces monoyées. C'est par une administration sage qui détermine en faveur d'un pays la balance du commerce. C'est ce que dit encore l'auteur de l'éloge de SULLY.

Le prêt est nécessaire & l'intérêt est juste.

On a lieu sans doute d'être étonné que dans ce siècle éclairé, on puisse nier, ou seulement mettre en question qu'il soit licite de tirer un

F

intérêt de l'argent qu'on prête. Rien ne me semble plus légitime, puisque celui qui reçoit mon argent, sous la condition de pouvoir s'en servir pendant un certain tems, me doit certainement l'argent prêté, & de plus le service que je lui ai rendu ou la perte que j'ai faite, en suspendant en sa faveur le droit légitime que j'avois sur cette somme, dont j'aurois pu tirer quelque parti, si elle avoit été entre mes mains & à ma disposition. On ne sauroit établir de commerce, si l'on ne peut emprunter, & l'on ne prêtera point si l'on ne retire aucun profit du prêt de son argent.

Donner la facilité d'apprendre à tenir les livres.

X Pour entretenir l'esprit du commerce, les villes municipales doivent se procurer de bons écrivains, & d'habiles teneurs de livres, afin de former de bonne heure leur jeunesse. Ce n'est pas seulement ceux qui sont destinés au commerce, qui profiteront de ces établissemens. Tous les particuliers doivent être mis en état de tenir en ordre leurs livres & leurs affaires.

Donner la facilité d'étudier les mécaniques & le dessin.

Ceux qui se trouveroient du goût & du talent pour les mécaniques & les arts auroient aussi besoin de maîtres qui leur enseignassent les principes du dessin.

Si le commerce de navigation dans les régions lointaines nous intéressoit, nous ajouterions que la découverte des longitudes doit être achetée & communiquée aux navigateurs de la nation.

Observations sur les péages & les douanes.

Enfin, les péages doivent être réglés avec beaucoup de prudence & varier suivant la nature des marchandises & les diverses especes de commerce.

Diverses especes de commerce.

Il y a un commerce intérieur de consommation & un commerce de transit : Un commerce d'exportation, & un commerce d'importation.

Liberté du commerce intérieur de consommation.

Commençons par le commerce intérieur de consommation. Il s'agit des denrées du cru du pays, ou des marchandises ouvrées dans le pays, qu'on fait passer d'une province à l'autre.

Il ne sauroit y avoir trop de liberté à cet égard, & cette liberté entière ne doit être en aucune maniere gênée ou limitée, ni par la haute ni par la basse police. Un Etat est un bassin où les eaux se mettent naturellement de niveau, & c'est un très-grand mal lorsque chaque ville, village, ou bourg, se considère comme un corps séparé. Jamais l'agriculture ni le

commerce ne fleuriront dans un pays, tant qu'il y aura division d'intérêts entre les corporations, & que toutes les provinces ne s'envisageront pas comme des membres d'un même corps, & comme des enfans d'une même famille. Un district fournit du vin à un autre qui a des bleds : un autre abonde en bêtes grasses : celui-ci a des toiles : celui-là des étoffes : ailleurs croissent les bois. Chacun doit avoir sans restriction la liberté de transporter les denrées superflues d'un lieu à un autre dans le pays : les droits des villes & des bourgeoises, qui restreignent cette liberté, sont contraires au bien général & par-là même au bien réel de chacune d'elles calculé dans la balance générale & dans la totalité de ses propres avantages.

Deux districts, par exemple, ont des vins : on refuse d'admettre le vin de l'un dans l'autre. C'est là une règle dictée par l'avantage prochain, qui détruit l'avantage plus grand, mais plus éloigné, puisqu'en faisant un mélange de ces vins, ils deviendroient peut-être plus propres à l'exportation. Pourquoi disons-nous qu'il y a dans cette défense un avantage prochain ? Il n'y en a point de réel, l'avantage est purement imaginaire.

Quoi de plus facile que d'enlever la crainte chimérique que l'on a sur le débit en détail du vin du lieu ! Il suffit de lui en réserver le privilège exclusif.

De même, en assurant le monopole d'un certain article à une province, on détruit le

commerce général dans le reste du pays, ou dans une autre province : il me paroît que c'est là s'occuper du petit dans le grand & sacrifier le plus grand bien au moindre, un intérêt apparent à un intérêt solide.

Danger des prohibitions & des contrebandes.

Quels pays encore que ceux où le législateur multiplie les prohibitions d'un lieu à l'autre, dans le même Etat, sur-tout s'il s'agit de marchandises d'un usage général, comme le sel, le tabac &c. Qu'il y ait un profit un peu considérable à violer la défense, ou que les punitions soient à la Japonoise, on n'y entend parler que de vexations, d'inquisitions, de formalités odieuses, de confiscations, de familles ruinées, d'amendes exorbitantes, d'emprisonnemens, de galères, d'exils. Des milliers de paysans robustes sont employés à des recherches aussi odieuses. On a même vu il n'y a pas long-tems des troupes de contrebandiers insolens, ou audacieux, pénétrer jusqu'au cœur d'un Royaume puissant, y livrer des combats, & commettre les plus grands excès.

Commerce de transit qu'il faut faciliter.

Le commerce de transit, d'entrepôt ou de commission, demande aussi des directions particulières.

Péages modiques.

Si les chemins sont mal entretenus, les péages disproportionnés, ce commerce s'anéantit bientôt. On favorisera donc le commerce de transit ou d'entrepôt, si l'on entretient avec soin les chaussées & qu'on ne mette sur ces marchandises que des péages très-modiques. Pour peu que l'on surcharge de fraix le voiturier, il se détourne bientôt & prend d'autres routes. C'est à quoi doivent sur-tout prendre garde les législateurs d'un pays étroit dont il seroit facile d'éviter le passage.

Restitution.

Si par les circonstances, on étoit obligé de traiter de même façon, à l'entrée du pays, les marchandises de transit, & les marchandises de consommation, il faut restituer à la douane de sortie en tout ou en partie, l'imposition payée.

Favoriser le commerce d'importation des choses nécessaires.

Quant au commerce d'importation, le législateur favorisera celle de toutes les denrées nécessaires qui manqueront dans le pays, suivant leur degré de nécessité. Des avances, des récompenses, point de péages, ou des droits très-modiques &c. Voilà quelques uns des moyens propres à attirer ces denrées, ou ces marchandises.

Des matieres crues.

Favoriser de même l'importation des matieres crues pour les manufactures établies, c'est procurer un avantage réel au pays.

Faciliter encore l'importation de tout ce qui peut avec profit être réexporté chez l'étranger, c'est une attention digne de la législation.

Troubler l'importation des articles de luxe.

Sur les mêmes principes, on peut troubler l'importation de tout ce qui ne sert qu'au luxe, à l'amusement, à l'aisance de troisieme ou de quatrieme nécessité. C'est sur de pareils articles que doit tomber le poids des péages: c'est sur cette consommation que seront établis les plus forts impôts, comme en Angleterre.

Comme aussi l'importation des articles que fournit le pays.

Il est également sage de rendre fort difficile l'importation des marchandises fabriquées, dont il y a des manufactures de même espece dans le pays, ou équivalentes, qui pourroient en tenir la place.

Tout commerce d'exportation doit être favorisé par préférence.

Enfin un législateur attentif favorise par préférence toute espece de commerce d'exportation. Les moyens sont toujours entre ses mains.

Matières crues.

Il n'y a que les matières qui servent aux manufactures étrangères, dont l'exportation doit être fortement chargée & gênée, ou même absolument interdite, avant que d'être ouvrées, à moins qu'elles ne soient manifestement surabondantes, & même en ce cas, il conviendrait que les droits fussent portés assez haut, pour favoriser & encourager toujours les manufactures nationales.

Denrées surabondantes.

Mais il faut extrêmement favoriser l'exportation des denrées surabondantes & des productions naturelles végétales, animales, minérales, ou fossiles, lorsqu'elles n'exigent ni préparation ni travail, ou après qu'elles ont été travaillées.

Commerce des grains libre & constant.

Nous l'avons déjà dit, & l'on ne peut trop le répéter, l'exportation du blé devrait être toujours permise par une loi constante, irrévocable, & tant qu'il ne passeroit pas un prix moyen, qu'on aura soin de déterminer, de façon qu'il soit capable de soutenir l'agriculture, & de dédommager le cultivateur.

La loi doit être perpétuelle. Sans cela personne n'oseroit entreprendre ce négoce. Car il demande des fonds, des magasins, des correspondances, des débouchés. Avant que tous

ces préparatifs soient arrangés, il faut du tems & des frais, si donc l'on a à craindre des révo- cations, personne n'ose s'y exposer. Il se- roit inutile de s'étendre d'avantage sur cet article après l'excellent mémoire qui se trouve sur ce sujet dans le recueil de l'illustre Société.

Inconvéniens des permissions particulières.

On a cru suppléer au vice des défenses gé- nérales, en accordant, suivant les occurrences, des passe-ports ou des permissions particulières. Mais souvent le remède est pire que le mal. 1°. Ces permissions ne sont pas toujours accordées à propos. 2°. Il faut les payer & les sol- liciter. 3°. Ils occasionnent des retards & des monopoles. 4°. Ils empêchent la concurrence. 5°. Ce ne sont pas toujours les plus habiles négocians qui obtiennent ces passe-ports, ce sont quelquefois les plus imprudens. Delà les mauvais succès, les faillites & les fraudes. 6°. Le peuple qui connoît la défense, & qui n'est pas instruit de la permission, traverse souvent l'acheteur, qui se voit ainsi exposé aux avan- nies de la populace, dont l'imagination s'échauf- fe toujours à la vue de quelques centaines de sacs de grains. En un mot, ces permissions fu- bites ne peuvent qu'occasionner un très grand nombre de frais frustraires, comme il arrive constamment dans toutes les entreprises pré- cipitées. Quelle surcharge ne met on pas ainsi sur la denrée, & par là même sur la vente qu'en fait le cultivateur? *En vain on multiplie- ra les livres d'agriculture, on travaillera à pure*

re perte & à la ruine du laboureur, si l'administration ne lui fournit des débouchés, qui préviennent l'avilissement du prix des productions de la terre.

Sel.

X Le sel est une matiere de premiere nécessité, mais s'il abonde dans un pays, il doit être traité comme une matiere fabriquée. Il sera exporté de maniere que le bas prix de cette denrée soit conservé.

Vin.

L'exportation du vin devrait constamment & par toutes fortes de moyens être favorisée. Il n'y a point ici de limitation, parce que ce n'est pas une denrée de premiere nécessité. Il conviendrait même d'accorder des primes à ceux qui feroient passer des vins chez l'étranger. Cet article mérite d'autant plus l'attention du législateur que la culture de la vigne est une espece de manufacture, qui ne travaillant que sur les productions du pays, est entièrement au profit de l'Etat. Elle fait doubler & tripler le prix des terres plantées en vignes, elle influe même sur le prix des champs, des prés & des bois, elle élève à une valeur très considérable des terres qui étoient naturellement stériles, & dont on ne sauroit presque tirer d'autre parti, elle fournit enfin des occupations nombreuses, aux femmes, aux jeunes

gens, aux tonneliers, aux faiseurs d'échalas, aux voituriers &c.

Bien loin que cette culture mette obstacle à celle des grains, qui méritent toujours la préférence, elle la favorise en bien des manieres, & beaucoup plus que les manufactures proprement ainsi nommées, ou que le commerce. Si donc on se plaint en certaines provinces qu'il y a trop de vignes, il faut que le commerce intérieur & celui d'exportation des vins y soient gênés, ou du moins qu'ils n'y soient pas favorisés à raison de leur importance.

Malgré l'évidence de ces raisons en faveur des vignes, je m'attends à beaucoup d'objections même de la part de ceux qui tirent un très grand parti de leur culture. Mais si nous prenons la peine de réfléchir sur les causes de l'aifance dont jouissent les habitans du pays de Vaud & sur les dépenses ou même le luxe que nous pouvons soutenir, nous serons forcés de convenir que c'est à nos vignes que nous en sommes en bonne partie redevables. En effet, nous envoyons chez l'étranger notre argent très souvent pour des grains, chaque année pour des cochons & tous les jours pour une infinité d'articles de seconde nécessité, d'agrement ou de luxe : cependant le capital de cette partie du canton augmente très sensiblement, ce qui ne sauroit uniquement venir de la vente de nos fromages, indépendamment de celle de nos vins. Que seroit-ce donc

si nous pouvions par quelque moyen en exporter une quantité un peu considérable hors du canton?

Conclusions générales.

Tout ce que j'ai exposé dans ce mémoire, montre que la législation qui a pour objet l'agriculture, est une science très compliquée, & que ceux qui se destinent à l'administration publique doivent se mettre en état d'en remplir les diverses fonctions.

Comment le législateur doit se former.

Le naissance ou l'ambition conduisent quelquefois aux emplois, mais elles ne donnent point les qualités nécessaires pour les exercer.

Ces qualités s'acquièrent par la lecture de l'histoire & par la méditation des écrits de ces grands ministres d'Etat, qui se sont distingués dans ce genre de législation, des SULLY, des COLBERT &c. A l'impression que fera sur vos cœurs la vie de ces héros, vous connoîtrez si vous êtes nés pour les imiter. Etes-vous touchés des menus détails où se font quelquefois ensevelis ces grands génies, pour ramener l'ordre, ranimer l'industrie, rappeler l'ancienne frugalité, encourager l'agriculture, peupler les campagnes, défricher les terres? vous êtes dignes de gouverner des citoyens.

Me seroit-il permis de vous donner quelques conseils fondés sur l'expérience & dictés par l'amour du bien public, à vous qui êtes destinés à l'administration publique?

Accoutumez vous à la simplicité des mœurs antiques, jamais d'effeminés Sybarites ou des hommes légers & frivoles ne sauront conduire des peuples agriculteurs. C'est dans la vie privée que se forment nos goûts & nos inclinations: l'intérieur de nos maisons est le séminaire des vertus rurales.

Aimez tous les hommes, ils sont vos frères. Respectez les grands principes de la religion. Elle apprend aux législateurs à commander, & aux peuples à obéir. Il n'y a que l'humanité jointe à la religion, qui puisse former des magistrats & des citoyens.

Dans vos voyages, vous étudierez les hommes & leurs caractères: vous chercherez les raisons de leurs coutumes & l'esprit de leurs loix; vous comparerez les loix & les coutumes des pays étrangers avec les loix & les coutumes de votre patrie. Je ne saurois vous proposer un plus illustre modèle que celui de PIERRE le GRAND. Il voulut tout voir, & il vit tout, instrumens & ateliers. Il osa travailler lui-même & mettre la main aux ouvrages les plus mécaniques.

Rien encore, dit M. A. SMITH dans sa théorie des sentimens agréables, rien encore ne contribue davantage à inspirer du zèle pour le bien public que l'étude de la „ politique & „ des différens systèmes de gouvernement, que „ l'examen de leurs avantages & de leurs in- „ convéniens, que la connoissance de la consti- „ tution de son propre pays, de sa situation,

» de ses intérêts, par rapport aux étrangers, de
 » son commerce, de ses forces, des désavan-
 » tages qu'il souffre, des dangers auxquels il
 » est exposé, de la manière dont on peut le
 » délivrer des uns & le garantir des autres : on
 » peut dire qu'à cet égard les ouvrages de poli-
 » tique, sont de tous les ouvrages de spéculation
 » les plus utiles. Les plus médiocres, & les plus
 » mauvais ont leur utilité, ne fût ce que pour
 » réveiller les passions des hommes pour le bien
 » public & les animer à trouver des expédiens
 » pour rendre la société heureuse (a).

Jamais siècle peut-être ne fut plus favora-
 ble que celui-ci pour perfectionner un jeune
 Seigneur dans l'esprit de la législation relati-
 vement à l'agriculture &c. Dans toute l'Eu-
 rope on trouve des sociétés ou des correspon-
 dances d'agriculture, d'arts, de commerce,
 établies sous la protection des Souverains : par
 tout on voit sortir des arrêts qui montrent
 que les Princes veulent désormais rendre heu-
 reux leurs peuples, protéger le laboureur. Par
 tout on voit l'humanité & l'esprit de l'agri-
 culture se répandre de plus en plus.

Eclairés par ces principes généraux, vous
 obtenez, je le suppose, une intendance, ou un
 gouvernement, ne vous y trompez pas, vos
 voyages ne sont pas encore finis. Transportez
 vous sur la province qui vous a été confiée pour
 connoître son état, sa population, son terroir,
 par des tables & des cartes exactes, pour étu-

(a) Tom. II. Part. IV. sect. I. pag. 118.

dier ses ressources & vérifier par vous mêmes
 les informations que vous en avez reçues. C'est
 l'exemple que vous donne encore SULLY.
 » Son attention s'étendoit à tout, dit M.
 » THOMAS, dans l'éloge de ce grand hom-
 » me : il examinoit le climat de chaque pro-
 » vince, les différentes especes de terre, de
 » culture, de production, les non-valeurs réel-
 » les ou supposées, leurs causes ou passagè-
 » res, ou constantes, la proportion entre les
 » fraix & le revenu, la qualité & le prix
 » commun des denrées, la facilité des con-
 » sommations, le nombre des habitans, leur
 » caractère, la valeur de chaque homme dans
 » les différens pays, les ressources des vil-
 » les, le produit des manufactures, l'étendue
 » & la qualité du commerce. Il observoit sur
 » les lieux même ce que payoit chaque pro-
 » vince, la nature des impositions, celles dont
 » la ressource est en même tems la plus éten-
 » due & la plus prompte; celles dont la per-
 » ception coûte le moins & rapporte le plus;
 » celles qui se combinent le mieux avec le
 » climat, le sol, l'industrie des habitans, &
 » celles qui sont plus à charge au peuple,
 » qu'elles ne sont utiles à l'Etat. Il calculoit
 » par tout la somme des richesses, il étudioit
 » tout ce qu'une province reçoit & tout ce
 » qu'elle donne, comment y vient & par où
 » s'écoule l'argent, quels sont les canaux ou-
 » verts, & ceux qui sont engorgés, enfin
 » quelles sont les provinces où la capitale ne

„ renvoye point les fucs qu'elle en reçoit, &
 „ où se trouve interrompue cette heureuse cir-
 „ culation entre la tête & les membres, qui
 „ fait la vie du corps politique. SULLY, sur tous
 „ ces objets, ne s'en rapportoit qu'à lui mê-
 „ me; car il faut des yeux pour voir. On fait
 „ que le Duc de Bourgogne dans un tems
 „ plus éclairé, ne put se procurer une con-
 „ noissance exacte des provinces par les inten-
 „ dans même.

„ O vous, qui voulez connoître & guérir
 „ les maux d'un Etat, sortez de vos palais.
 „ Assis à vos tables voluptueuses, vous igno-
 „ rez qu'il y a des milliers d'hommes qui meu-
 „ rent de faim. Dans les cours & autour du
 „ trône, le peuple est toujours heureux, un
 „ Royaume est toujours florissant. C'est lors-
 „ qu'on voit les sillons de la campagne aban-
 „ donnés, les charrues brisées, les chaumières
 „ désertées, ou qui tombent en ruine; c'est lors-
 „ qu'on foule l'herbe qui couvre les rues soli-
 „itaires des villes; c'est lorsqu'on rencontre
 „ sur les grands chemins des peres, des meres,
 „ de jeunes enfans, qui fuyent tous ensemble
 „ le doux sol de leur patrie, pour aller cher-
 „ cher des alimens sous un ciel plus heureux;
 „ c'est alors que l'humanité s'éveille, que le
 „ cœur se ferre, que les larmes coulent; c'est
 „ alors que l'on commence à concevoir que
 „ la cour n'est point l'Etat, & que le luxe de
 „ quelques hommes ne fait pas le bonheur de
 „ vingt millions de citoyens”.

II.

SECOND ESSAI

*Que plusieurs membres de la Société ont
 jugé digne de remporter le prix.*

Scio ego, quam difficile, atque asperum
 factu sit, consilium dare Regi, aut Imperatori;
 postremo cuiquam mortali, cujus opes in ex-
 celsis sunt.

*Sallustis ad C. Cesarem de
 Rep. ordin. Orat. II.*

Par M. BENJAMIN CARRARD d'Orbe
 Ministre du S. Evangile.

G



INTRODUCTION.

L'Agriculture , la population , les arts , les manufactures & le commerce se tiennent par la main , & se soutiennent mutuellement. Il faut une agriculture florissante pour nourrir un grand peuple. Il faut des bras , pour cultiver la terre , pour convertir à notre usage plusieurs de ses productions , & pour défendre l'Etat. Il est encore à propos , que la consommation des denrées & le débit des fabrications nationales animent l'activité des ouvriers en tout genre. Il faut donc des hommes qui puissent contribuer à tout cela. Mais de quels hommes avons-nous besoin ? Loin d'ici ces hommes oisifs , qui sans honneur , sans industrie , sans aucun zèle pour le bien public , ne songent qu'à jouir paisiblement & avec éclat de l'héritage de leurs peres. Ils ne font qu'éteindre l'émulation , & répandre parmi ceux qui les environnent un esprit de langueur & d'engourdissement , dont il est tems que nous sortions. Il nous faut , non seulement des laboureurs vigilans , mais encore des artisans laborieux & habiles qui sçachent mettre en œuvre les matieres premières que le cultivateur nous fournit. Si nous nous bornions à transporter nos matieres brutes , sans les travailler nous-mêmes , les étrangers leur donneroient les apprêts nécessaires.

& nous feroient ensuite payer fort cher la main d'œuvre. Il nous faut enfin des négocians actifs, qui en faisant sortir du pays le superflu de nos denrées, de nos arts & de nos manufactures, attirent chez nous l'argent de l'étranger, & nous dédommagent des pertes immenses qu'ont causé jusqu'à présent des importations illimitées.

Que j'aime à me représenter notre patrie désormais habitée par un peuple nombreux & industrieux, dont les uns forcent la terre à produire les matières dont notre sol est susceptible, & sur lesquelles s'exercent les arts, tandis que les autres les préparent à un prix raisonnable, & les fabriquent assez bien, pour soutenir la concurrence des étrangers, & nous délivrer du honteux tribut que nous payons à l'active industrie de tous nos voisins! Si jamais cet heureux changement avoit lieu dans notre patrie, quel bien être dans tous les ordres de la nation! Quelle vivacité dans la circulation intérieure! Chez un peuple qui s'applique & travaille en tout genre, le laboureur est sûr du débit de ses denrées; il les vend au marchand & à l'artisan, & par la promptitude de la vente il est animé à faire rapporter aux terres, tout ce qu'elles peuvent donner de denrées commestibles ou de productions propres à devenir un objet d'industrie & de commerce. Il épargne encore l'achat des denrées étrangères qui enlèvent des sommes immenses. D'un autre côté, le laboureur achète du marchand & du fabri-

cant tout ce qui lui est nécessaire, pour vivre avec décence & commodément. Enfin, le commerce se fonde sur un fondement inébranlable, & demeure à l'abri des révolutions qu'il essuyera infailliblement chez les peuples qui négligeront l'agriculture.

Aujourd'hui toutes les nations se réveillent, & ouvrent les yeux sur leurs vrais intérêts. Elles veulent fabriquer elles-mêmes, & tirer, autant qu'il est possible, de leur propre sol les matières premières, pour ne plus dépendre des étrangers. Ainsi, désormais ceux-là seuls d'entre les peuples auront un commerce étendu, qui auront le sol le plus fertile & le plus riche en différentes productions, qui travailleront avec le plus d'ardeur à défricher & améliorer les terres, qui chercheront à y introduire toutes les cultures avantageuses dont le climat est susceptible, qui nourriront un grand nombre d'hommes capables de préparer avec goût & à bon marché toutes les matières que fournit le sol du pays, & où enfin le gouvernement encouragera le mieux le commerce, en lui donnant toutes les facilités nécessaires pour s'étendre, sans être gêné par aucune entrave.

Tout concourt ainsi à nous montrer, que l'agriculture, la population, les arts, les manufactures & le commerce se prêtent des forces mutuelles, & sont tout ensemble la base & l'appui fondamental d'un Etat. C'est donc le plus important & le plus sçavant ouvrage de la législation, de saisir tout ce qui peut in-

finer sur la meilleure culture des terres , l'accroissement du nombre des hommes & la prospérité des arts , des manufactures & du commerce. Ainsi , rien ne mérite plus de réveiller tous les esprits , que la question proposée sur cette matiere par M. le Comte Mnifzech , qui en tournant de ce côté les réflexions du public , montre également sa générosité , l'élevation de ses sentimens & le tendre intérêt qu'il prend au bien de l'humanité.

Illustre Comte ! Vous ne pouviez choisir un sujet plus agréable à la nation Helvétique , chez laquelle vous vous plaisez de séjourner & qui se souviendra toujours de vous avoir possédé dans le cercle de ses meilleurs citoyens. N'étant jamais embarqués dans ces guerres destructives si ennemies de la culture des terres , de la population , des arts & du commerce , obtenant la confiance de tous nos voisins , & ne leur faisant jamais ombrage ni en paix ni en guerre , il est naturel que nous portions nos réflexions sur tout ce qui a rapport à la prospérité intérieure de la nation & à l'amélioration de toute l'œconomie politique. Vous ne pouviez non plus proposer une question plus conforme aux vues de l'illustre Société qui vous a reçu dans son sein , & dont le vœu le plus ardent seroit de voir notre patrie réunir dans ses diverses parties tout ce qui peut concourir à sa plus grande félicité.

Vous demandez ; quel doit être l'esprit de la législation , pour encourager l'agriculture , & fa-

voriser relativement à cet objet essentiel , la population , les arts , les manufactures & le commerce ?

Cette question où se présentent des vérités hardies , mais qu'on ne sauroit trop répandre pour avancer le bien public , est sans-doute , au dessus de mes forces : cependant elle intéresse trop le bonheur de notre patrie , pour qu'on doive blâmer les efforts d'un citoyen qui ose , il est vrai , y porter ses vues bornées & imparfaites , mais qui en même-tems n'hésite point à les soumettre entièrement à la supériorité des lumieres de l'illustre Société œconomique dont la plupart des membres sont appelés à gouverner les peuples.

Les loix sont des regles distinctement connues & clairement publiées , soit pour déterminer les rapports qui doivent exister entre les divers ordres de la Société , ou pour décider les questions qui s'élevent entre les citoyens , ou pour les engager à se conduire d'une certaine maniere. L'obligation de les observer doit être appuyée , selon que la nature des choses le demande , par un sage tempéramment de peines & de récompenses , par des maximes de religion & d'honneur fortement imprimées dans les esprits , par des exemples , par la persuasion , par la crainte de la honte , ou par la vue prochaine d'une vie agréable & tranquille. C'est au gouvernement muni de pouvoir nécessaire , à les faire exécuter par ses ministres , & à fournir , lorsqu'il en est besoin , les secours

& les facilités requises pour engager à s'y conformer. Il est visible, que les loix qu'on donne à un peuple, les motifs dont on se fert pour le déterminer à leur observation, & les secours sans lesquels leur exécution seroit quelquefois impossible, doivent varier selon les circonstances où ce peuple se trouve, selon son caractère & l'objet que se propose le législateur.

Ainsi, par l'esprit de la législation, j'entens les attentions & les principes généraux que le législateur, la police & le gouvernement exécuter des loix ne doivent jamais perdre de vue pour parvenir à un certain but, autant que le permettent les circonstances particulières à certains peuples. Or le but vers lequel dans la question présente, on souhaite que la législation tende, est d'encourager, 1°. *l'agriculture*, 2°. *la population*, 3°. *les arts, les manufactures & le commerce*: & comme la population, les arts, les manufactures & le commerce peuvent, étant bien dirigés, favoriser merveilleusement l'agriculture, & en recevoir réciproquement des secours essentiels, on veut encore, que la législation suive les principes les plus propres à en venir à bout. Ce sont donc les attentions & principes généraux qui conduisent directement la législation & le gouvernement à ce but, que nous sommes tenus de développer, pour répondre à la question proposée. C'est ce que nous essayerons d'exécuter dans les *trois parties suivantes*, dont la première a pour objet *l'agriculture*, la seconde *la po-*

pulation, la troisième *les arts, les manufactures & le commerce*.

Dans la tractation de ces trois parties nous aurons soin de faire sentir, comment ces différens objets sont subordonnés les uns aux autres, & doivent être dirigés, pour qu'ils se prêtent des forces mutuelles. Quelques liés que ces objets soient entr'eux, il seroit difficile de les traiter ensemble sans confusion.

Les attentions ou principes généraux auxquels nous rappellerons l'esprit de la législation seront applicables à toutes les formes de gouvernemens modérés. Car il y a, sans doute, certaines maximes générales qui sont utiles dans toute espèce de gouvernement, & qu'on ne sauroit négliger, sans que l'agriculture, la population, les arts, les manufactures & le commerce en souffrent, en supposant cependant les modifications que des circonstances particulières exigeroient peut-être. Les applications que nous ferons de nos principes auront sur-tout rapport à notre patrie que l'illustre Société a toujours en vue dans toutes ses recherches. Je n'affecterai pas d'avancer des idées singulières, & de marcher par des sentiers qui n'ont jamais été battus. J'adopterai sans difficulté les idées heureuses qui ont déjà été proposées par différens citoyens, lorsqu'elles me paroîtront propres à éclaircir le sujet que j'entreprends de traiter.

PREMIERE PARTIE.

Où l'on développe l'esprit de la législation, pour encourager l'agriculture.

ENCourager l'agriculture, c'est former un peuple qui aime la culture des terres, lui donner toute l'ardeur & les facilités dont il a besoin pour y réussir, & trouver les moyens de lui faire mettre toutes les terres d'un pays dans la plus grande valeur possible. Or l'esprit de la législation, ou les principes généraux, que le législateur, la police & le gouvernement exécuter des loix doivent suivre, pour produire cet effet, se réduisent aux attentions suivantes que nous tâcherons de disposer dans un ordre qui en montrera la liaison.

I. ATTENTION.

Education de la jeunesse de la campagne.

Quand un législateur se propose un certain but, & qu'il veut tourner les esprits d'un côté particulier, il ne peut regarder avec indifférence l'éducation de la jeunesse. Il n'y a qu'une institution dirigée sur des principes différens de ceux qu'on avoit suivis auparavant qui puisse changer les mœurs d'une nation entière. Le genre de vie dans lequel on est élevé plait ordinairement le mieux. Les connoissances qu'on acquiert relativement à cet objet paroissent les plus estimables.

On vient enfin à se persuader qu'il est impossible de rien choisir de plus avantageux & de plus agréable. Il est aisé de plier de jeunes esprits qui ne sont pas encore subjugués par la force des préjugés & des passions. Mais qu'il est difficile de changer des hommes déjà formés ! Il faut combattre leurs préventions, les habitudes & tous les vices qui les asservissent & les détournent de ce qu'on désire d'eux. Aussi, tous les législateurs qui ont entrepris de réformer leur nation, ont considéré l'éducation de la jeunesse, comme méritant une attention particulière. Licurgue qui conçut le hardi dessein, de former un peuple de héros, & de dompter la nature même, regarda l'éducation de la jeunesse, comme la plus grande affaire de la législation. Il croyoit, que les enfans appartenoient plus à l'Etat qu'à leurs peres ; il ne permettoit point à leurs parens de les élever comme ils vouloient ; il ordonna que leur éducation fût dirigée sur des regles constantes & invariables. Il sentoit bien, que si elle étoit exactement assortie à la nature de ses loix, on ne feroit jamais tenté de s'en écarter.

Ainsi, veut-on créer un peuple qui honore & chérisse l'agriculture ? C'est l'ouvrage le plus indispensable de la législation, de mettre en œuvre tout ce qui pourroit inspirer aux enfans de l'ardeur pour le travail, tout ce qui est propre à leur donner les forces, la capacité & les connoissances requises pour réussir dans cet art.

Si les cultivateurs avoient des lumieres plus développées, nous ne les verrions pas suivre

aveuglément leurs vieilles routines. Un laboureur instruit réfléchit & observe mieux. Il a des attentions, dont un cultivateur ignorant est incapable. C'est cette ignorance qui est en partie cause, que tant de terres restent en friches, ou ne se montrent pas aussi riches en productions, qu'on auroit lieu de l'attendre. C'est à elle qu'on doit attribuer cette indocilité qu'on reproche aux paysans, & qui leur fait rejeter avec mépris tout ce qui ne leur a pas été transmis par leurs peres: car enfin il est impossible, qu'ils sçachent apprécier les conseils qu'on leur donne, ou qu'ils soyent disposés à se laisser conduire, tant qu'ils n'auront aucun principe un peu développé sur leur art, & qu'ils ne pourront suivre le moindre raisonnement. Quand un homme a passé son enfance & sa jeunesse sans presque réfléchir sur ce qui se présente à lui, il demeure ordinairement dans le même état tout le reste de sa vie; il continue à voir les objets sans les bien observer, sans faire aucune remarque propre à en tirer des conséquences utiles; il n'est jamais tenté d'examiner ce qu'on lui propose, & de faire quelques essais. Cependant cet esprit de curiosité, de recherche & d'observation est tout-à-fait nécessaire à un cultivateur, pour tirer parti de l'expérience, pour prévenir les accidens dont il est menacé, & profiter de tous ses avantages. Le sage laboureur dont le sçavant M. Hirzel a publié l'histoire nous en fournit une preuve frappante. Chacun sçait, comment avec un esprit d'ordre & de réflexion,

il étoit parvenu à mettre sa famille dans l'aifance, malgré plusieurs circonstances peu favorables.

Pour répandre ce même esprit dans nos campagnes, ou en faire éclore les germes chez un grand nombre de personnes qui pourroient ensuite éclairer le reste de la multitude par leur exemple, le gouvernement n'auroit qu'à inviter des hommes judicieux, à composer sur l'économie rurale & en faveur des écoles, des leçons élémentaires mises sous la forme qui paroîtroit la plus facile, la plus claire, & en même tems la plus agréable aux enfans. Là on s'attacheroit aux objets les plus importans; on leur donneroit quelques idées simples & générales sur ce qui favorise la végétation des plantes ou y met obstacle. Ils y apprendroient les pratiques qui jusqu'à présent ont paru les meilleures, pour cultiver les vignes, les champs ou les prés, pour défricher les terres, pour soigner les bestiaux, pour prévenir les maladies des bleds, pour conserver les grains, pour établir des prairies artificielles, pour choisir les semences, pour greffer, tailler & élaguer les arbres, pour élever les plantes utiles dont on voudroit introduire l'usage dans le pays. Il faudroit en particulier leur donner des idées distinctes & détaillées, sur les engrais qu'on tire du regne minéral, végétal & animal, sur la façon de les employer selon la diversité des terrains, & principalement sur la manière d'augmenter les fumiers, de les préparer & de les rendre propres à produire le meilleur effet possible sur les terres. Dans divers ouvrages pu-

bliés depuis quelque tems on trouve des vues excellentes à cet égard. Elles mériteroient d'être réunies, & d'être exposées d'une manière simple & à la portée de tous les cultivateurs de la campagne. C'est là un point essentiel, qui avec les fréquens labours & la bonne culture, contribueroit le plus à l'amélioration des terres de notre chère patrie. Le législateur ne doit donc rien négliger, pour rendre ces connoissances communes, & les répandre parmi le peuple. Et en général, lorsqu'il se fait une découverte qui peut avoir une grande influence sur la prospérité des campagnes, il est à propos d'en instruire le public, en sorte que personne ne l'ignore. *

Des préceptes clairs, présentés d'une manière sensible & proportionnée à la capacité des enfans, s'imprimeroient insensiblement dans leur esprit, en leur apprenant à lire dans les livres qu'on auroit composé à leur usage sur l'économie rurale. Ils en retireroient encore plus de profit, si désormais on exigeoit, que les maîtres appelés à les instruire, eussent eux-mêmes des lumières un peu distinctes sur cette matière. Par les questions qu'ils feroient aux enfans, par les réponses

* Les Almanachs fourniroient un moyen facile pour donner de tems en tems au laboureur des directions nouvelles & d'une utilité reconnue sur l'économie rurale. Ne vaudroit-il pas mieux les faire servir à cet usage, que d'en consacrer une partie à des prédictions folles & insensées qui ne font qu'entretenir les cultivateurs dans l'ignorance & la superstition?

qu'ils en recevoient ou qu'ils leur donneroient, ils exerceroient le jugement de leurs jeunes disciples. Il convient aussi, qu'ils leur apprennent à écrire & à calculer exactement, afin qu'ils soient en état de mettre un jour de l'ordre dans leurs affaires, & d'éviter mille petites injustices dont ils feroient, peut-être, les victimes. A l'aide du calcul, ils pourroient mieux estimer le produit de leurs terres, comparer les fraix qu'ils font pour les cultiver avec le revenu qu'ils en retirent, & juger par ce moyen, s'ils doivent adopter une pratique, ou la rejeter. En même tems, il seroit digne des ministres de la religion, de concourir au succès de ce plan, en veillant avec soin sur les écoles. Après avoir bien pénétré leurs paroissiens des grandes maximes de la religion, jamais ils ne réussiroient mieux à éloigner d'eux les vices qu'ils sont appelés à combattre, qu'en leur inspirant l'amour du travail & la noble ambition de bien cultiver leurs terres.

Les habitans des campagnes ayant une fois des principes lumineux sur la culture de leurs champs, il est naturel de croire, qu'ils s'y appliqueroient avec zèle. Les progrès des végétaux occuperoient agréablement leur esprit. Tout ce qui se passe dans nos campagnes les intéresseroit, & piqueroit vivement leur curiosité. Ils deviendroient infiniment sensibles aux plaisirs innocens & délicieux que donne l'agriculture. Ils se plaindroient à étudier la nature de leurs terrains, pour y appliquer les principes qu'ils auroient reçu,

en modifiant les moyens suivant les circonstances.

Afin que les peines attachées aux ouvrages de la campagne ne rebutent pas les cultivateurs, il seroit bon d'accoutumer les enfans à souffrir le chaud & le froid, & de fortifier leurs corps par divers exercices proportionnés à leurs forces. Que ne faisoient pas autrefois les Spartiates pour endurcir leurs enfans ? Ils les obligeoient à marcher nud-pied pour se faire à la fatigue, à porter le même habit en hyver & en été pour les mettre à l'épreuve du chaud & du froid. Combien ne trouve-t-on pas chez les anciens d'institutions admirables qui tendoient à accoutumer peu-à-peu les enfans à supporter les plus grands travaux ? Si l'espece humaine semble avoir dégénéré, & être devenue plus foible, ne faut-il pas l'attribuer en grande partie au profond oubli dans lequel elles sont tombées ?

Il n'est pas moins nécessaire de les préserver de la débauche qui entraîne toujours après elle le dégoût du travail, & rend incapable de tout bien. On auroit besoin de loix rigoureuses & bien exécutées, pour les éloigner des cabarets & des mauvais lieux. La conservation de leurs mœurs demanderoit encore, qu'on assurât aux régens une honnête nécessité qui leur permît de donner aux enfans plus de tems qu'ils ne font ordinairement, soit pour veiller sur leur conduite, soit pour graver dans leur esprit des principes de religion qui les avertiroient sans cesse de la pratique de leurs devoirs.

Voulez.

Voulez-vous fortifier dans les jeunes gens l'amour du travail, de la frugalité & de la vertu ? Piquez-les d'honneur & d'émulation ; reglez les rangs & les places selon leur mérite ; faites qu'ils ne conçoivent point d'autre route, pour arriver au bonheur, s'attirer la considération des hommes & éviter leurs censures & leurs mépris, que de fournir avec courage la carrière de leurs devoirs, en tâchant de se distinguer dans leur vocation. Quelques marques honorifiques distribuées publiquement par la communauté en faveur des jeunes gens qui seroient le mieux instruits, les plus dociles, les plus adroits & qui montreroient le plus de confiance dans le travail, donneroient bientôt l'esperance de changer les habitans de la campagne.

Quelles puissantes influences n'auroient pas encore sur l'éducation de la jeunesse des prérogatives accordées par le législateur aux peres qui éléveroient leurs enfans avec soin, qui veilleroient attentivement sur leurs mœurs, qui leur donneroient de grands exemples de vertu, de modération, de sobriété & d'application à l'ouvrage ! Mais, par quel frein retiendra-t-on ces malheureux peres, qui par une conduite défordonnée & de pernicieux exemples, détruisent les heureuses impressions que seroient sur leurs enfans les sages instructions qu'ils reçoivent ? N'y parviendroit-on point, par de vifs reproches qui leur seroient adressés aux yeux du public, par des humiliations, des flétrissures & d'autres

H

moyens dont nous aurons occasion de parler dans la suite ?

Ce n'est pas seulement la jeunesse de la campagne qu'il faudroit instruire sur ce qui appartient à la culture des plantes, mais encore les jeunes gens de tout ordre, quelques vocations qu'ils embrassent. Souvent ceux que l'autorité, la fortune & l'éducation auroient pû mettre en état d'avancer les progrès de l'agriculture, ont moins de capacité que les ouvriers de la campagne, & ne sauroient les guider dans la vraie route par leurs exemples & leurs ordres. Cependant, ce sont les riches éclairés qui pourroient le mieux animer cet art important. Avec des connoissances & les facultés nécessaires pour faire certains essais, quelles ouvertures ne donneroient-ils pas sur tout ce qui concerne l'économie rurale ? Quand ceux qui sont à la tête d'un grand domaine n'entendent rien à la culture des terres, non seulement le travail de leurs domestiques est mal dirigé, mais encore si ceux-ci en savent plus que le maître, il devient infalliblement leur jouet, & il n'y a plus de subordination.

C'est donc avec raison, qu'on se plaint depuis long-tems, que la plupart des jeunes gens au sortir des collèges & des académies, ne sont instruits que dans des sciences qui n'intéressent pas assez la société humaine, & qu'ils n'y apprennent point à jouer leurs rôle avec décence sur le grand théâtre du monde. Il semble que les connoissances qu'on y acquiert seroient plus

utiles, si elles étoient accompagnées d'instructions relatives à ce qui a rapport avec les affaires de la vie, comme les principes de la végétation & de la culture des plantes, l'histoire naturelle & la mécanique, dont la connoissance fourniroit de grandes ressources dans le cours des affaires de la vie.

Toutes les instructions dont nous venons de parler, apprendroient en général ce qu'il faut faire pour améliorer les terres, & sur quels principes ces améliorations sont fondées; mais comme la nature du sol & d'autres circonstances particulieres à chaque canton demandent des modifications dans les moyens qu'on employe, il est nécessaire pour perfectionner les lumieres du cultivateur, qu'il y ait, autant qu'il est possible, dans chaque district un corps chargé par le gouvernement même de faire des recherches sur tout ce qui peut contribuer à la perfection & l'encouragement de l'agriculture dans la contrée où il réside; & c'est là le second objet du législateur.

II. ATTENTION.

Etablissement des sociétés d'agriculture pour faire des recherches sur la meilleure culture & le meilleur emploi des terres dans chaque district.

Les progrès & la perfection de l'agriculture dépendent de la maniere dont on prépare & exploite les terres, & du bon emploi qu'on en

fait. De là comme de leur source, découlent les vraies richesses & la prospérité d'un Etat. Tout gouvernement éclairé doit donc prendre les mesures les plus sages, pour que dans chaque district, on y élève les plantes utiles qui y réussissent le mieux, & qu'en même tems pour les cultiver, on mette en œuvre les moyens les plus faciles, les plus directs, les moins couteux & les plus convenables à la nature du sol. Un souverain pourroit-il rien entreprendre de plus noble, de plus grand, de plus avantageux & de plus propre à lui gagner toujours mieux le cœur de ses peuples? Par cette attention vraiment paternelle, tout seroit employé de la manière la plus utile pour la nation, & en même tems on tireroit du sein de la terre les plus riches productions avec le moins de dépense possible & toute la facilité qu'on peut désirer. Par là, un peuple industrieux & commerçant parviendroit dans peu à posséder toutes les richesses qu'il peut raisonnablement espérer dans sa position. Il monteroit au plus haut degré d'opulence auquel il lui est naturellement permis d'aspirer.

Des recherches sur les différentes parties d'un pays sont sur-tout nécessaires dans notre patrie. Que de variétés dans la nature des terrains! Que de diversités dans la température de l'air causées par la position des lieux & le plus ou moins de proximité des montagnes! Tout cela nous permet d'élever des plantes de différentes especes: car les unes selon leur temperament,

veulent divers degrés de chaleur & d'humidité; d'autres suivant que leurs racines pénètrent plus ou moins profondément, exigent différentes épaisseurs de bonne terre, & par là même ne peuvent pas prospérer par-tout également. La culture des mêmes plantes ne doit pas moins varier selon les lieux. Quand, par exemple, le sol intérieur est fertile, les labours profonds sont infiniment avantageux pour renouveler un terrain usé, tandis que s'il est stérile, ils seroient dangereux & nuiroient aux récoltes prochaines. Combien d'autres circonstances qui se combinent en mille manières, & qui mettent dans la nécessité de traiter les terres tout différemment! Tout cela ne peut être connu en un instant. La seule inspection du terrain, fût-elle faite avec le secours de la sonde, ne suffit pas toujours pour nous instruire. Il n'en résulteroit souvent, qu'une connoissance superficielle qui donneroit lieu à des changemens dangereux. Les gelées, les frimats, les brouillards plus ou moins pernicious auxquels on est sujet en certains endroits, les opérations de l'agriculture, qui selon la chaleur propre à un lieu, doivent être avancées ou retardées, exigent bien des modifications dans les cultures, & ne s'accoutument pas avec toute sorte de plantes. Il n'y a que des expériences réitérées qui puissent nous guider sûrement, & nous assurer, si une nouvelle méthode, ou de nouvelles semences, conviennent au sol & à la température d'un lieu.

Des recherches de cette nature font de trop longue haleine & trop importantes, pour être abandonnées à de simples particuliers qui craignent les moindres dépenses & qui veulent ordinairement tout sçavoir & tout exécuter en un instant. Elles seront mieux dirigées par des sociétés établies dans chaque canton & composées de personnes propres à s'en occuper. Mais veut-on les rendre véritablement utiles ? Il faudroit, que la générosité des citoyens zélés pour le bien public & la protection du gouvernement leur procurassent les fonds nécessaires, pour faire des expériences suivies. L'extrême utilité qu'on en retireroit semble nous donner quelque droit de l'espérer.

A l'aide de ces fonds, ou du moins en encourageant les particuliers par divers moyens dont un gouvernement peut faire usage, on soumettroit à des expériences en grand, plusieurs pratiques vantées par les auteurs d'agriculture qui ne les avoient, peut-être, éprouvées que par des essais en petit toujours peu propres à donner de bons résultats. Car rien n'est peut-être, plus défectueux, que des pratiques uniquement fondées sur des essais en petit. On peut bien quelquefois, sans trop de frais & à force de soins, élever heureusement un petit nombre de plantes par certains procédés & obtenir d'éclatans succès. Mais, quand ensuite on voudroit soigner de la même manière une grande étendue de terrain, il pourroit arriver, qu'on s'exposeroit à trop de dépenses, d'embar-

ras & de perte de tems. Pour qu'une méthode mérite d'être recommandée, il faut qu'on puisse l'appliquer en grand, sans trop de frais, de soins & de tems, de façon qu'on soit abondamment dédommagé par le rapport. „ Il en est ici, ” dit très-bien M. de Buffon, „ comme de tous les autres arts : le modèle qui réussit le mieux en petit, souvent ne peut s'exécuter en grand ” (a).

(a) Il y a d'ailleurs des inconveniens d'une toute autre nature dans les essais qu'on feroit en petit, pour découvrir les grains, dont la culture donneroit de plus belles récoltes & de meilleur pain. Je ne saurois mieux faire que d'emprunter ici ce que dit là dessus M. du Hamel dont l'autorité est d'un grand poids dans ces matières. „ J'avois, dit-il, formé avec M. de la Galissonnière le dessein de cultiver toute sorte de grains, que nous tirerions de différentes provinces du Royaume & de l'étranger, pour éprouver ceux dont la culture seroit plus avantageuse, ou qui fourniroient de meilleur pain; mais comme je ne pouvois me procurer une grande quantité de ces semences, lorsque je faisois semer à part ces grains étrangers à notre province, les oiseaux les mangeoient. Si pour éviter cet inconvénient, je les faisois semer le long des fromens du pays, ceux-ci fécondoient les autres qui dégéneroient en peu de tems. Il faudroit donc semer des piéces entières de ces grains étrangers; ce qui est au dessus des forces d'un particulier ”.

Tout concourt ainsi à nous montrer, que les sociétés d'agriculture n'avancront jamais les progrès de cet art sans la généreuse assistance du gouvernement.

Des expériences de cette nature éclaireroient dans peu toute une contrée. L'intérêt & l'exemple engageroient bien-tôt tous les cultivateurs, à adopter les bonnes méthodes, ou à introduire les nouvelles cultures de plantes utiles qu'on auroit vu réussir. Le souverain pourroit donner ses domaines en bail à des fermiers intelligens, à condition que dans certaines pieces les sociétés d'agriculture auroient la liberté d'y faire des expériences en grand, dont ils ne laisserieient pas d'avoir le profit.

Afin que le gouvernement ne manque pas son but dans la fondation de ces sociétés, il faut qu'elles soient composées de personnes éclairées, industrieuses, actives & pleines de zèle pour le bien public, & qu'on y admette les cultivateurs les plus distingués des lieux où elles résident & qui ont donné des preuves de leur habileté par de brillans succès. Leur longue expérience les met en état de fournir d'excellentes vues, & retiendrait dans de justes bornes les esprits purement spéculatifs qui pencheroient trop à tout changer & tout innover. Dans tous les arts, ceux qui sont exercés à la pratique peuvent découvrir dans de nouvelles méthodes des inconvéniens considérables qui échapperoient à d'autres. Pour perfectionner l'agriculture, il ne s'agit pas de rejeter témérairement tous les usages reçus. Souvent l'intérêt & la nécessité excitent les hommes les plus grossiers à faire des recherches. A force d'expériences & de tentatives, ils approchent

quelques-fois du vrai. Cependant, comme des pratiques qui sont entre les mains de gens qui n'ont pas toujours assez le tems de réfléchir, doivent rester défectueuses à plusieurs égards, il est bon de les peser avec soin.

Cela étant, on examineroit dans ces sociétés, quels abus se sont glissés dans chaque district, quelle en est la source, & par quels remèdes on viendroit à bout de les abolir. On rechercheroit, s'il y a une juste proportion entre les prés, les champs & les vignes, & quelles prairies artificielles les circonstances des lieux permettroient d'y établir, pour suppléer au défaut qu'on y trouveroit. On verroit, quelle est la nature des maladies qui attaquent les végétaux dans les différentes contrées d'une province, & par quels moyens on réussiroit à les prévenir, quels sont les grains qui produisent le plus dans le territoire, ou les especes de froment les moins délicates sur la nature du sol. La correspondance soigneusement entretenue entre les corps d'agriculture les aideroit à juger, s'il seroit possible de corriger & perfectionner les méthodes d'un lieu, ou d'en adopter de plus avantageuses qui sont en usage ailleurs.

Ces sociétés informées de tous les efforts qu'on auroit fait dans le pays pour la culture des terres, les exposeroient au grand jour, discuteroient les méthodes qu'on auroit employées, & feroient des expériences pour s'assurer de leur bonté. Elles apprendroient, quels sont

dans les divers endroits d'une province les moyens les moins dispendieux pour défricher les terres incultes, & quel feroit le meilleur emploi qu'on pourroit faire des plus mauvaises. Elles feroient une attention particuliere à la maniere, dont on doit conduire & gouverner le bétail, pour perfectionner les races des animaux, & les préserver de maladies. Elles indiqueroient les pâturages qui leur conviennent le mieux. Elles tâcheroient d'inspirer une vive émulation dans les campagnes par divers moyens dont nous aurons occasion de parler dans la suite. Elles rechercheroient aussi, quels débouchés on peut avoir pour les denrées, comment on pourroit les faciliter, & empêcher les importations ruineuses.

Après avoir fait rapporter aux terres, autant de bleds & de denrées comestibles qu'il en faut pour la consommation des habitans, ces sociétés devroient tourner leurs vues sur les productions les plus lucratives qui réussiroient dans le pays, dont on auroit un débouché assuré, & qui pourroient devenir un objet d'industrie & de commerce. Le lin, le chanvre, les mûriers propres à élever les vers à soie, différentes racines qui facilitent l'entretien des bestiaux, les arbres étrangers qu'on peut naturaliser dans le pays, plusieurs plantes qui servent à la teinture, comme la garance, le pastel, la gaude, &c., tout cela donneroit lieu à des essais qui nous indiqueroient, quelle espece de culture doit être préférée dans les divers

endroits d'une même province. Qu'on ne craigne pas, que ces nouvelles cultures nuisent à l'abondance des denrées de premiere nécessité. Les opérations de l'agriculture étant déformais dirigées par des yeux éclairés & attentifs, & chaque espece de plante étant placée dans un terrain bien préparé & qui lui convient le mieux, rien ne fortiroit de la proportion requise. On apprendroit à ménager le terrain de façon, qu'il suffiroit à tout (a).

Enfin ces sociétés devroient représenter avec respect au gouvernement, tout ce qui paroîtroit dans chaque lieu le plus propre à réformer les abus & animer les efforts des bons cultivateurs. Car sans une singuliere protection de sa part, tout ce qu'elles entreprendroient pour le bien public demeureroit sans effet, & ne causeroit que d'inutiles regrets & le découragement, le plus grand de tous les maux qui puissent arriver dans un Etat.

L'exposition que nous venons de faire est conforme aux grandes vues de l'illustre Société

(a) Si, par exemple comme en Toscane, on pouvoit dans certains endroits du pays faire successivement deux cueillettes des feuilles du mûrier pour élever deux familles de vers différentes, sans trop multiplier ces arbres, & en couvrir une trop grande étendue de terrain, on recueilleroit beaucoup de soie qui fourniroit de quoi exercer l'industrie nationale. On feroit même en Toscane trois cueillettes de feuilles pour élever trois familles, si la troisieme feuille n'y étoit pas réservée pour la nourriture du bétail.

Oeconomique, dont les efforts ne demanderoient qu'à être secondés, pour parvenir à l'exécution du plan que nous venons de tracer, sans laquelle la législation seroit toujours exposée à être défectueuse & imparfaite, faute de connoissances assez étendues.

Après avoir découvert, quelles sont les meilleures préparations des terres dans les divers districts d'un pays & ce qui y réussit le mieux, il faut pour obtenir quelque succès, confier à la terre des semences bien conditionnées. Voyons donc, quelles facilités le gouvernement devroit fournir au cultivateur pour s'en procurer de telles, & comment en même-tems il pourroit l'engager à en profiter. C'est là une troisième attention du législateur pour encourager l'agriculture.

III. ATTENTION.

Choix des semences.

Quand il s'agit de cultures étrangères, il n'est pas aisé à des particuliers qui soutiennent peu de relations hors de leur patrie de se fournir de bonnes semences. Ils n'auroient jamais aucune assurance de n'être pas trompés. C'est donc un établissement qui fait honneur à la sagesse de l'illustre Société Oeconomique & qui mérite la reconnaissance publique, d'avoir choisi un homme digne de confiance qui par de bonnes correspondances est en état de les procurer.

Sans cela, toutes les recherches qu'on auroit faites demeureroient inutiles. Cet établissement étoit d'autant plus indispensable, qu'il peut arriver que certaines plantes étrangères, étant transportées ailleurs, dégénèrent avec le tems, qu'elles devenant languissantes, elles produisent une semence moins bonne, & mettent dans la nécessité de la renouveler en en faisant venir des pays où elles se plaisent singulièrement & où elles donnent des productions plus parfaites. C'est une pratique qui a paru nécessaire en Angleterre & en France à l'égard du lin; on y renouvelle les graines épuisées, en en tirant du Nord.

Le succès de la culture du blé dépend aussi beaucoup du choix des semences. Il faut consacrer à cet usage un blé bien criblé, exactement purgé de mauvaises graines, dont le grain soit pesant & plein, qui ne soit ni charbonné, ni moucheté; & s'il est à craindre que la poussière du charbon ait infecté le bon grain, il est essentiel d'user de lessives connues, pour le nettoyer. De plus, chacun convient, que le changement de semence est avantageux, & qu'il est utile d'en tirer de lieux éloignés. Les récoltes en deviennent ordinairement plus riches. On y trouve aussi moins de mauvaises herbes, soit qu'en achetant les semences, on les choisisse plus nettes & plus pures, ou que si malheureusement il s'y trouve encore quelque mauvaise graine, elles soient moins dangereuses, n'étant pas semées dans le même

terrain où elles ont cru & où se plaisant, peut-être davantage, elles se multiplient beaucoup plus qu'ailleurs.

Pour engager les cultivateurs indolens à mieux choisir & préparer les semences, & leur faciliter tout ensemble les changemens nécessaires, la police auroit plusieurs arrangemens utiles à prendre. A tous ces égards, on a déjà proposé des vues excellentes qui méritent d'être ici rappelées.

Et d'abord, le bon ordre demanderoit, que dans les villages un inspecteur intègre visitât les graines destinées à servir de semences, pour voir si elles sont nettes, criblées & bien conditionnées, & qu'en même tems il obligéât les propriétaires à faire passer leurs graines par une lessive propre à les préserver du charbon. Les sacs destinés à renfermer les semences devroient aussi être lavés; car s'ils retenoient quelque poussière de charbon, ils infecteroient le bon grain. Cet inspecteur auroit aussi soin, que les propriétaires renouvellassent toutes les années une partie de leurs semences; mais pour avoir quelque droit de l'exiger, il faudroit leur procurer quelques facilités pour faire ces changemens sans trop de frais. Si chaque communauté prenoit un compte exact de tout ce qu'il faudroit aux particuliers pour renouveler une partie de leurs semences, elle pourroit faire venir par quelques corvées, ou par les moyens les moins coûteux, des bleds qui seroient exempts de mauvaises graines, & qui auroient

cru dans les lieux les plus convenables au but qu'elle se proposeroit.

Mais, quels sont les lieux qui doivent être préférés, pour faire les changemens les plus avantageux? Suffit-il de tirer la semence de territoires éloignés qui fournissent d'excellens grains, où le blé prospère particulièrement & où il donne de belles productions? Ou faut-il encore avoir égard à la nature du sol, & tirer les grains d'un terrain tout différent de celui où l'on veut semer? Le monde est plein de gens qui pensent ainsi; mais, peut-être, n'a-t-on pas encore fait les expériences requises, pour s'en bien assurer. Ce que l'on sçait en général, c'est que les changemens de semence sont extrêmement utiles; mais pour décider quels lieux on devroit particulièrement préférer relativement à la qualité du terrain comparée avec celle du champ où l'on a dessein de semer, il y auroit bien des expériences intéressantes à faire. Elles méritent tout-à-fait l'attention des bons cultivateurs & des sociétés d'agriculture; en attendant de plus grandes lumières, le plus sûr est, sans doute, de tirer les semences de territoires éloignés & où il croit d'excellens grains. Car il est naturel de penser, qu'un bon grain bien constitué contient un germe plus vivace, qu'il donnera des productions plus vigoureuses, & sera plus en état de nourrir la jeune plante, jusqu'à ce qu'elle ait poussé assez de racines pour tirer sa nourriture de la terre à laquelle on la confie.

Dans le choix des semences, il faudroit foigneusement rejeter les bleds germés dont il ne fort que des plantes languissantes. Si l'année avoit été si pluvieuse, qu'il n'y en eût point d'autre dans le pays, il vaudroit mieux préférer le blé vieux d'une année : car plusieurs expériences ont fait voir, qu'on'en obtiendrait de plus belles récoltes. Cependant il faudroit les éprouver auparavant, en prendre un certain nombre de grains, & les mettre en terre, pour voir s'ils lèvent tous. Souvent les plus beaux grains d'un froment vieux ne lèvent pas, parce que leurs germes ont été attaqués par quelque insecte. En général, ce seroit une sage précaution d'essayer de cette manière les semences qu'on feroit venir pour renouveler celles d'un village. Selon que les grains lèveroit plus ou moins, on semeroit plus ou moins épais.

Outre les bonnes semences, il faut encore pour faire de belles récoltes, bien préparer les terres, & semer avec certaines précautions. Cela suppose, que les cultivateurs sont en possession d'excellens instrumens de labourage. Voyons donc ce que la police & le gouvernement peuvent faire à cet égard. C'est là une quatrième attention de la législation.

IV. ATTENTION.

Les meilleurs instrumens du labourage.

Il faudroit d'abord inviter les cultivateurs intelligens & ingénieux, à examiner si les instrumens de labourage sont bons & construits d'une manière propre à parvenir au but qu'on se propose. Quelquefois ces instrumens doivent être modifiés suivant la nature du sol qu'on a à cultiver. Ainsi, selon les lieux, on pourroit y trouver des défauts à corriger & des changemens essentiels à faire. Peut-être, paroîtroit-il nécessaire d'en inventer de nouveaux, pour surmonter des difficultés particulières à certains terrains.

La manière de semer n'est pas moins importante, & a déjà depuis plusieurs années attiré l'attention de citoyens éclairés. La semence jetée à poignée, comme l'on fait ordinairement, est très-mal distribuée. Dans certains endroits elle tombe en si grande quantité, que les grains ne peuvent tirer une nourriture suffisante pour donner des productions vigoureuses. Ailleurs la semence est trop rare, & quelquefois manque entièrement. Ici elle n'est pas assez enterrée; restant à la surface, elle devient la proie des oiseaux, ou est desséchée par les rayons du Soleil. Là elle est mise trop profondément, pour que la jeune plante puisse facilement sortir. Tous ces inconvéniens ont fait imaginer des semoirs, pour la répandre plus uniformé-

ment à la quantité & à la distance qu'on estime nécessaires. Avec cet instrument on économise donc la semence, on est le maître de la ménager à son gré, suivant les circonstances. Car plus un terrain est fertile & mieux préparé, moins aussi il faut de semence, parce que le blé y talle beaucoup. De plus, après avoir découvert par expérience la juste profondeur où doivent être mises les semences de chaque espèce de plante pour obtenir de riches productions, quelle satisfaction n'a-t-on pas, de pouvoir commodément, à l'aide du semoir, enterrer les semences à la profondeur que demandent les différentes sortes de plantes?

Tous ces avantages du semoir méritent, sans doute, l'attention d'un gouvernement éclairé. Plusieurs sont assez chers; & l'achat de cet instrument surpasse les facultés des pauvres cultivateurs. Quelques-uns sont aussi trop compliqués, pour être maniés sans danger par des mains grossières qui risqueroient de les déranger. Il s'agiroit donc, de choisir le plus simple & le moins dispendieux, & d'encourager ensuite les ouvriers à en construire de semblables. Il faudroit en envoyer des modèles à tous les charrons, charpentiers, maréchaux, menuisiers & ferruriers, afin que les payfans pussent aisément se les procurer, & que la construction en devint commune & facile. Il conviendrait aussi d'en agir de même, lorsqu'on auroit découvert des défauts dans les autres instrumens de labourage dont on se sert dans un lieu,

& qu'on voudroit y en introduire de plus parfaits. Si on prenoit de telles mesures, bientôt les semoirs coûteroient beaucoup moins. Il en seroit comme des montres, qui autrefois très-cheres, ne se vendent plus qu'à un prix très-médiocre, à cause du grand nombre d'ouvriers qui les travaillent. Quand une fois on seroit parvenu à ce point, ne seroit-il pas à propos de porter une loi qui obligeroit tous les cultivateurs, à ne plus ensemer leurs terres qu'avec le semoir? Car enfin, si tous les particuliers économisoient leurs semences à l'aide de cette machine, quelle quantité prodigieuse de grains n'épargneroit-on pas dans tout un pays, sans compter le bénéfice qu'on retireroit des récoltes qui deviendroient plus abondantes?

Jusqu'ici nous avons tâché de développer ce qu'un bon gouvernement devoit faire, soit pour répandre le goût de l'agriculture, & augmenter les lumières des habitans de la campagne sur la culture & le meilleur emploi de leurs terres, ou pour leur faciliter l'achat des bonnes semences & des bons instrumens de labourage. Mais tout cela ne suffit pas pour animer les cultivateurs; il faut encore éloigner d'eux tout ce qui pourroit les jeter dans la misère & la pauvreté, & les rendre incapables d'élever leurs enfans & de soutenir les avances qu'exige l'amélioration de leurs terres. C'est là un point essentiel qu'une législation éclairée doit avoir en vue dans toutes ses

opérations ; ce qui fera le cinquième objet de son attention.

V. ATTENTION.

Conservation du bien être & de la fortune des cultivateurs.

Ici se présente une foule de considérations à faire pour entretenir le bien-être dans les campagnes, & préserver les familles du bouleversement de leur fortune. L'intime liaison qu'elles ont avec le bonheur de notre patrie demande, que nous les développions distinctement & par ordre. Elles méritent toutes l'attention d'un sage gouvernement.

Première considération. Reprimer le vice.

Et d'abord, il doit détourner son peuple des vices qui tendent à le ruiner, & à plonger sa postérité dans la misère. Il y a des nations où la force du climat & de la coutume les portent avec fureur à certains désordres. Quand cela arrive, ce n'est que par des loix reprimantes & une exacte vigilance, qu'on peut y apporter quelque remède. C'est alors la première fonction du législateur, de prendre les plus prudentes mesures, pour purger la nation des vices naturalisés chez elle, épurer ses mœurs, & la ramener à la modération.

Yvrognerie.

Tous les vices abaissent l'esprit, diminuent sa capacité à faire le bien, & portent atteinte à la fortune des particuliers. Mais, peut-être, n'y a-t-il aucun désordre plus contraire à l'amour du travail & à l'agriculture, que la passion du vin qui entraîne malheureusement les habitans de nos campagnes. Ce n'est pas qu'un usage modéré de cette liqueur ne leur fût très-utile. • S'ils se contentoient d'en boire avec retenue à leurs repas, ils pourroient le faire sans déranger leurs facultés, & retourneroient à leur travail avec plus de vigueur & de gaieté ; mais ce n'est pas la modération qui plaît à la plupart de nos cultivateurs. Ils aiment les excès & l'effrénée licence qui regne dans les cabarets. Livrés à la passion du vin, ils dissipent honteusement leurs héritages, consomment tous leurs profits, & se plongent souvent par là dans toutes les horreurs de la misère.

C'est sur-tout le dimanche, jour consacré à rendre à Dieu ses hommages & à goûter des recreations innocentes, qu'ils se laissent aller aux plus grands excès. Après avoir assisté aux exercices sacrés, & fait à la hâte quelques actes de dévotion, ils se croient tout permis, & se donnent libre carrière. Dans les cabarets ils perdent ce jour là leur argent, font des conventions ruineuses, payent souvent de leur santé les excès auxquels ils s'abandonnent, & par l'épuisement de leurs forces se rendent quel-

quefois incapables de retourner au travail pendant quelques jours. S'étant ainsi dépouillés de tout ce qui auroit servi à soutenir leurs familles pendant le cours de la semaine, ils réduisent leurs enfans à la triste nécessité de solliciter la compassion des hommes, pour trouver une nourriture qu'ils auroient pu leur procurer. Jamais on ne viendra à bout de réprimer ces libertins & ces dissipateurs, qu'en interdisant absolument dans les villes & à la campagne la fréquentation des cabarets le jour du dimanche. N'étant plus tentés ce jour là, faute d'occupations, de se livrer à ce plaisir brutal & suborneur, ils perdroient insensiblement ce goût de débauche. Mais il faudroit que les Magistrats chargés par le gouvernement de faire exécuter les loix qu'on donneroit à cet égard, ne pussent pas impunément se laisser fléchir par aucune considération. Quand les meilleurs réglemens restent sans vigueur, il en résulte un mal irréparable. Ceux qui en font les objets se mettent au dessus des loix, & ne peuvent plus être domptés par aucun frein.

Rien ne seroit plus avantageux, que d'abolir dans les villages tous les cabarets qui ne sont pas absolument nécessaires pour les voyageurs. C'est dans les lieux où se trouvent ces hôtelleries que la misere se fait le plus sentir. Tous les jours le payfan est tenté d'y aller perdre son tems & son argent, pour satisfaire ses plaisirs grossiers. Aussi, dans les endroits où le passage trop fréquent des voyageurs ne permet

pas de les proscrire, devoit-on en éloigner séverement les habitans du lieu, & réprimer l'excessive avidité des hôtes qui travaillent sans cesse à les attirer & se font une loi de ne leur rien refuser. Il ne seroit pas moins nécessaire d'empêcher, que dans les villages qui n'ont point de cabarets, les bourgeois du lieu, sous prétexte qu'ils possèdent quelques vignes, ne vendissent du vin pendant une grande partie de l'année, & n'attirassent à eux l'argent des payfans. Enfin, il faut absolument déraciner par tous les moyens les plus efficaces ce penchant extrême à la débauche qui désole nos campagnes. Tant qu'un gouvernement néglige de bannir de ses états l'ivrognerie & la dissipation, tout ce qu'il entreprend pour sa prospérité devient presque inutile; les loix demeurent sans force, & il est continuellement besoin d'en porter de nouvelles. « La superintendance des mœurs, dit très bien M. De Mirabeau, est le plus bel appanage & le droit le plus sacré du gouvernement toujours législateur quoiqu'on en dise; & c'est presque la seule partie des loix dont il doive se réserver le maniement suprême ».

Mais, dira-t-on, quelle digue assez efficace opposer à tous ces vices? Comment non-seulement en arrêter les suites facheuses, mais encore en tarir la source, en changeant les goûts & les penchans de la nation? La seule contrainte ne suffit pas; la corruption sçait bien l'é luder. Il faut d'abord une meilleure éducation

de la jeunesse, comme nous l'avons assez fait sentir dès l'entrée de ce discours. Les moyens que nous avons proposés, pour piquer les jeunes-gens d'émulation, les grands principes de la Religion Chrétienne fortement enracinés dans leurs esprits, & présentés dans un jour plus lumineux qu'ils ne le sont dans les catéchismes ordinaires reçus dans nos écoles, élèveroient, sans doute, leurs âmes, auroient beaucoup de force, pour arrêter le débordement de leurs passions, & les ramener à la modération au milieu de leurs écarts.

Cependant cette éducation fera toujours imparfaite, tant qu'on ne flétrira pas le vice, & qu'on n'éloignera pas d'eux les mauvais exemples. Ceux qui par leur vie défordonnée, continueroient à négliger leurs affaires domestiques, & à corrompre les mœurs de leurs enfans par des exemples d'ivrognerie, devroient être exclus de toute charge & de toute assemblée publique, être dépouillés de tout privilège de la communauté, & même déclarés, s'il le faut, inhabiles à témoigner. Ils pourroient encore être forcés à faire gratis pendant quelques jours certains ouvrages publics, & seroient obligés de gagner par un travail assidu une subsistance qui se réduiroit au pain & à l'eau. Il n'est rien que la crainte de l'infamie ne puisse sur l'esprit des hommes. Les Lacédémoniens qui sçavoient, que dans les combats il falloit vaincre ou mourir, qu'on ne pouvoit prendre la fuite sans s'exposer aux

plus sanglans outrages, bravoient les plus éminens dangers avec une héroïque intrépidité. Pourquoi ne pourroit-on pas aussi par ce moyen, contenir dans le devoir les plus déterminés yvrognes? Pourquoi, comme à Sparte, n'exposeroit-on pas ces hommes vils & méprisables à la vue, à la moquerie & à la risée des jeunes-gens, pour faire sentir à ceux-ci combien ce vice est infame & souverainement digne de toute leur haine?

Luxe.

Le luxe est un autre vice qui n'est pas moins contraire aux progrès de l'agriculture par les dépenses ruineuses dans lesquelles il jette les particuliers. Il leur fait dissiper tous leurs revenus & même au delà, pour briller aux yeux du public, & s'attirer par un vain éclat les honneurs & la considération qui ne sont dus qu'au vrai mérite. Rien n'est plus contagieux, & n'affervit plus vite une nation, que cette vanité puérile. Quelques exemples suffisoient pour inspirer un desir général de se distinguer par l'ostentation. Personne ne veut céder à son égal une prééminence dont il se croit aussi digne. Si avec une médiocre fortune on ne peut éblouir les autres par son faste, on veut au moins répandre par tout un certain goût de délicatesse & d'élégance; on y consacre son industrie, son tems & son argent. Et de là qu'arrive-t-il? c'est que les peres de famille s'épuî-

fant par de folles profusions, ne peuvent plus, ni bien élever leurs enfans, ni bien cultiver leurs terres. Effuyent-ils des pertes causées par des épidémies de bestiaux, par des grèles & d'autres accidens; ou faut-il réparer des édifices, & entreprendre d'autres ouvrages indispensables? Ils sont réduits à emprunter pour soutenir cette dépense, ils s'accablent de dettes, & tombent enfin dans une indigence qui ne leur permet plus d'améliorer leurs fonds, sur-tout s'ils veulent continuer à vivre avec le même éclat.

Lorsque le luxe est sur le trône, je ne sçais quel dégoût pour le travail s'empare de tous les esprits. Il inspire, à la vérité, un ardent desir de s'enrichir; mais on voudroit y parvenir par des moyens qui n'assujettissent pas à beaucoup de peine, & qui permettent d'acquiescer promptement, pour dépenser avec ostentation. On méprise donc la culture des terres qui demande une grande économie, de l'ordre, des avances, des soins continuels, & qui ne procure pas de rapides fortunes. Ce genre de travail ne peut que déplaire à des hommes efféminés, dont le corps est énérvé par les plaisirs. Ils y trouvent même bien des choses qui choquent leur fausse délicatesse & qui les font presque rougir de s'en occuper. Les premiers Romains ne croyoient pas se déshonorer, en mettant la main à la charrue avec leurs esclaves; mais lorsqu'ils devinrent les maîtres du monde, ils se livrèrent au luxe,

& ne voulurent plus être leurs compagnons de travail. Les champs que leurs ancêtres cultivoient avec tant de soins n'eurent d'attraits pour eux, qu'autant que par des dépenses énormes, ils venoient à bout de les convertir en décorations inutiles & en jardins de plaifance qui ruinoient les propriétaires.

Le luxe porte infailliblement la désolation dans les campagnes. Tire-t-on de l'étranger ce qui lui sert d'aliment? tout l'argent sort du pays, la circulation est interrompue, l'industrie languit, & l'aisance nationale diminue. Quelle immense quantité de denrées nécessaires aux pauvres ne sacrifie-t-on pas impitoyablement, pour faire venir des marchandises frivoles, dont on peut se passer? Il faut donc que tout renchérisse, qu'une infinité d'indigentes familles en souffrent, & soyent mises hors d'état de travailler avec courage. Mais pour prévenir ce désordre, fait-on fabriquer dans le pays-même les ouvrages qui servent à nourrir le luxe? on tombe dans d'autres inconveniens qui quelquefois ne sont pas moins grands. Il est vrai qu'il semble d'abord, que par là dans les états où règne une grande inégalité de fortune, les riches ont une heureuse occasion pour vider leurs coffres, animer la circulation, & faire vivre le pauvre par son travail. Mais d'un autre côté, n'est-il pas à craindre, que les arts frivoles qu'on y établit, étant moins pénibles que l'agriculture, n'attirent tout à eux, qu'on ne manque de bras

dans les campagnes & de subsistance pour les manufactures nécessaires? Sans doute, il faut que les riches dépenfent, pour fournir aux pauvres des moyens de subsister; leur argent seroit inutile, s'il restoit enfermé dans leurs maisons: mais cette dépense devroit sur-tout servir à améliorer les terres, à exciter les cultivateurs & une utile industrie. Il faudroit que dans les pays opulens la magnificence des grands se déployât sur des objets dont il reviendroit à la nation des avantages réels, que sans les jeter dans la mollesse & les raffinemens de la volupté, sans asservir au caprice d'un seul une foule d'hommes, elle contribuât à animer les arts, dont les productions suppléent à nos besoins, ou répandent des agrémens innocens dans le commerce de la vie. C'est un grand mal pour un état, lorsque les riches tombent dans un luxe qui ne tend qu'à encourager les arts inutiles, à jeter chacun dans des dépenses au-dessus de ses forces pour se conformer à l'usage, à dépeupler les campagnes, & à y porter le découragement par le peu d'intérêt qu'ils prennent aux travaux champêtres. Tandis que les ouvriers instrumens de leur luxe, gagnent tout ce qu'ils veulent par un travail aisé, le pauvre cultivateur languit & ne voit aucune ressource. Le riche ne songe qu'à l'oublier de plus en plus, & à ne plus dépendre de lui; il met ses biens en rentes, pour jouir en repos & n'avoir rien à redouter de l'intempérie des saisons. Tels étant les ravages du luxe

& les gouffres qu'il creuse après lui, que faut-il faire, pour le retenir dans de justes bornes?

Si dans une nation les fortunes étoient parfaitement égales, on y verroit peu de luxe. Chacun étant dans un état de médiocrité, seroit dans la nécessité de travailler, & de conserver un esprit d'ordre & d'économie. Licurgue voulant absolument éteindre le luxe, & ne mettre entre les citoyens aucune autre différence, que celle que donneroit le mérite, persuada à ses compatriotes de tout remettre en commun, pour faire un nouveau partage. Non-seulement cette égalité parfaite qu'il chercha à établir, ne se trouve point dans les républiques qui subsistent aujourd'hui, mais encore il n'est pas possible de l'introduire par une opération semblable à la sienne; elle est sujette à trop d'inconvéniens.

Cependant pour y proscrire un luxe toujours funeste, l'esprit des loix devroit y tendre, autant qu'il est possible, à égaliser les fortunes, & à empêcher qu'elles ne s'accroissent trop sur une seule tête. On peut, par exemple, y abolir les droits d'aînesse, les substitutions, les retraits lignagers, les adoptions, & faire dans le même esprit d'autres loix encore sur les mariages, les testamens & les dotes des femmes. De plus, il faut disposer les choses de manière, que ceux qui servent le public, restent dans une honnête & décente médiocrité, & ne s'en-

richissent pas trop par les emplois qu'ils occupent. Que leur principale récompense soit le témoignage de leur conscience, la reconnaissance des hommes & l'honneur de bien gouverner. Car si une fois les charges qu'ils exercent & les commissions qu'ils reçoivent leur donnoient le moyen de faire d'immenses profits, bientôt les richesses seroient trop inégales, l'esprit de modération s'évanouiroit, & un luxe effréné qui corromproit tous les ordres monteroit sur le trône. Lorsque les chefs d'un peuple sont les premiers à donner l'exemple d'une modeste simplicité, & à montrer un grand éloignement pour toute espèce de faste, le même esprit se répand rapidement dans tous les rangs; on se fait toujours un honneur de les imiter & dans le bien & dans le mal même.

C'est aussi une précaution très-sage dans les pays pauvres, d'interdire l'usage & l'entrée des marchandises trop chères qui nourrissent le luxe, & de ne pas trop favoriser les arts qui en fournissent les alimens. Ce qui n'est pas luxe pour un état puissant, peut le devenir à un haut degré pour un petit état, qui a peu de ressources dans son commerce & dans la fertilité de son sol.

Veut-on éteindre le luxe? Qu'on accorde une protection singulière à l'agriculture qui engage les hommes à vivre dans la tempérance & la frugalité; qu'on travaille à couvrir les

campagnes d'habitans, plutôt qu'à trop agrandir les villes & les capitales. „ Plus il y a „ d'hommes ensemble, dit le fameux *Président de Montesquieu*, plus ils sont vains & „ sentent naître en eux l'envie de se signaler „ par de petites choses..... On a plus „ de desirs, plus de besoins, plus de fantaisies, „ quand on est ensemble.”

Les mœurs des femmes méritent aussi une singulière attention. Quand tout leur est permis, & qu'on ferme les yeux sur leur conduite, elles donnent avec fureur dans la parure & le colifichet; & portent le luxe à son comble. A Rome les Censeurs veillèrent sur les mœurs des femmes; on y fit plusieurs loix, pour reprimer leur faste. Ce qui se passe à nos yeux nous montre assez la nécessité de les renouveler. Dans nos campagnes, ne voyons-nous pas les femmes même de nos plus grossiers cultivateurs, donner dans une espèce de luxe, & consacrer à de frivoles ajustemens un argent qui auroit servi à l'amélioration des terres & à l'éducation de leurs enfans?

Enfin le véritable moyen de proscrire le luxe, seroit de former les jeunes gens à la simplicité & à la modestie, de leur donner de saines idées de la vraie gloire, & de n'accorder les honneurs & les distinctions flatteuses, qu'aux talens & au mérite. Si jamais le fastueux étalage des richesses & le vain éclat n'enlevoient à la timide vertu la prééminence & la considération qui lui sont dues, personne ne voudroit donner

dans cette misere & éblouir les yeux du public par une fausse magnificence. L'émulation nationale se porteroit vers tout ce qui est digne de l'homme; on se feroit un honneur de vivre avec œconomie, non-seulement pour n'être jamais exposé à la honteuse tentation de nuire aux autres, mais encore pour être en état de leur faire tout le bien dont on est capable. On travailleroit à l'envi, à qui montreroit le plus de vertu, de capacité, de désintéressement & d'amour pour la patrie. Voilà la meilleure loi somptuaire qu'un gouvernement puisse donner, pour anéantir le luxe.

Seconde considération. Mendicité.

Il faut éteindre la mendicité qui perpétue la pauvreté & la misere dans les campagnes. Des hommes qui pendant leur enfance & leur jeunesse n'ont appris qu'à implorer la charité publique, à quêter de tout côté pour conserver leur vie, seront-ils jamais disposés à chercher leur subsistance par un travail assidu? Après avoir vécu dans la dissolution des leurs plus tendres années, & s'être accoutumés à dissiper aussitôt tout ce qu'ils reçoivent, ils sont toujours incapables de mettre de l'ordre dans leurs affaires; le moment présent absorbe toutes leurs pensées; ils ne songent point à former d'établissement solide. Devenus peres de famille, ils envoient à leur tour leur enfans mendier; & comme il ne leur ont donné aucune espece d'industrie, ils n'en reçoivent presque jamais
de

de secours propres à les mettre dans l'aifance. Voilà comment la pauvreté, la misere & la fainéantise se transmettent de génération en génération.

Que faut-il faire, pour proscrire une mendicité si pernicieuse à un Etat? Ce n'est pas en multipliant & en enrichissant sans discernement les hôpitaux, qu'on réussit à l'éteindre. Sont-ils trop riches & en trop grande quantité, nourrissent-ils gratuitement tous ceux qui y ont recours, sans jamais les astreindre à aucune peine? ils nuisent infailliblement à une nation, & y entretiennent la paresse & l'indolence. En diminuant le travail, ils ne font que multiplier les pauvres. Des gens livrés aux plaisirs des sens, qui esperent d'y trouver dans leur vieillesse une retraite assurée & paisible, dissipent sans crainte leurs héritages, & ne pensent point à vivre avec œconomie. Il ne faut dans un Etat, que le nombre d'hôpitaux nécessaires pour soigner les infirmes, les malades & les incurables, & pour subvenir aux cas imprévus. Les autres devoient être convertis en maisons de force destinées à obliger au travail ceux qui s'y refuseroient; ou il faudroit en tirer des assistances qui serviroient, non à fomenter la paresse, mais plutôt à fournir aux indigentes familles, des occasions de gagner leur vie en s'occupant.

En même tems il seroit utile, pour supprimer les vagabonds & les mendiants, de former des sociétés de gens choisis & integres, qui ai-
K

dés par le gouvernement & secourus par tous les bons citoyens, distribueroient à propos les assistances dans leurs départemens aux infortunées familles des campagnes, & veilleroient à ce que les enfans fussent retenus dans leurs paroisses, y reçussent l'éducation sur laquelle nous avons insisté, & y prissent de bonne heure l'habitude de travailler, pour se procurer leur subsistance. Au moyen de cet arrangement, les plus misérables cultivateurs seroient mis en état d'élever des enfans robustes, capables de supporter les plus rudes travaux & bien exercés dans l'art de cultiver les terres. Les manufactures nécessaires étant une fois établies, on pourroit dans les saisons où la culture des terres n'exige aucun travail des habitans, occuper les vieillards, les femmes & les enfans, à filer & préparer les matières premières. Dans les lieux montagneux où l'agriculture ne demande pas beaucoup de bras, on répandroit l'aïssance, en faisant apprendre des professions aux enfans. On en tireroit aussi des jeunes gens qu'on feroit élever par les cultivateurs de la plaine pour les rendre propres à l'agriculture, & les établir ensuite par tout où l'on manqueroit de laboureurs. A la ville, l'industrie qu'on donneroit à la jeunesse l'empêcheroit d'être jamais à charge au public. Enfin, dans les endroits où il y auroit des terres à défricher, on assisteroit les pauvres cultivateurs, à condition qu'avec leurs enfans ils travailleroient avec ardeur à les exploiter.

Avec la protection & les regards bienfaisans

du gouvernement, les fonds nécessaires pour remplir tous ces objets ne seroient, peut-être, pas difficiles à trouver. Tous les bons citoyens qui nourrissent dans leurs cœurs des sentimens d'humanité, & qui sont pénétrés de cette tendre compassion pour les pauvres qu'inspire notre sainte religion, aideroient sans doute, avec empressement ces sociétés à parvenir à leur but, en leur confiant une partie des assistances qu'ils consacrent au soulagement des misérables. Qu'il leur seroit agréable de penser, que leurs aumônes seroient désormais distribuées avec sagesse, de la manière la plus avantageuse à la patrie & la plus propre à soulager tant de malheureuses familles, qu'elles ne serviroient plus à les jeter dans l'inaction, mais plutôt à répandre l'activité & l'industrie parmi nos chers compatriotes! A tous ces secours dus à la générosité des bons citoyens & à la protection du gouvernement, on pourroit, en abolissant les parcours, joindre les redevances que les propriétaires payeroient au public pour cette abolition.

Si malgré tous ces réglemens, il y avoit encore des hommes assez lâches & d'une trempe assez vile pour se résoudre à mendier, il faudroit les renvoyer chez eux, les punir sévèrement, ou même les renfermer dans les maisons de force & de travail dont nous avons parlé. Cette rigueur est nécessaire, parce que cet état de mendiant, tout infame & honteux qu'il soit, n'a malheureusement que trop d'appas pour eux. Ils se plaisent à trouver leur

nourriture, sans avoir aucune peine que celle de solliciter la compassion des passans.

X Ce sont là les moyens qui paroissent les plus propres à supprimer cette classe d'hommes inutiles à tout bien. Que d'heureux changemens n'apperoit-on pas dans tous les pays où le gouvernement les prendroit en considération! Désormais on ne verroit à la campagne que des jeunes gens sains & laborieux, qui réunissant leurs efforts à ceux de leurs peres pour cultiver les terres, doubleroit leurs revenus. Les pauvres diminueroient de jour en jour, & la mendicité ne seroit plus connue. On auroit coupé le mal par la racine. Ce n'est pas ici où l'on doit regretter quelque dépense; car enfin y a-t-il rien qui déshonore plus un état, que les vagabonds & mendiens qui incommovent les voyageurs, & qui dérobent les aumones dues aux vrais pauvres? Quoi de plus pernicieux qu'un ordre d'hommes, qui sans travailler, sont nourris & habillés, & qui par-là découragent ceux qui ne gagnent leur subsistance qu'à la sueur de leur front! Combien de dérèglemens & de désordres n'enfante pas la mendicité! Parmi les mendiens, combien n'y en a-t-il pas, qui prennent toutes les habitudes du vice, qui s'enhardissent au vol, à la tromperie & à toutes sortes de crimes!

Troisième considération. Procès.

X Il est d'une grande conséquence d'éloigner les procès des habitans de la campagne, où lorsqu'ils sont inévitables, de les rendre le moins préjudiciables à leurs affaires qu'il est possible. Il est certain, que la chicane & la passion des procès leur nuisent infiniment. Les sommes que coûte aux plaideurs la poursuite de leurs causes, les voyages qu'ils sont obligés d'entreprendre pour être jugés, la longueur des procédures, le haut prix auquel ils achètent souvent de mauvais conseils, tout cela leur dérobe un argent & un tems précieux à l'amélioration de leurs terres. Les ouvrages de la campagne qu'on avoit entrepris s'interrompent, peu-à-peu tout se néglige & tombe dans le délabrement.

Pour couper cours aux procès ruineux, & mettre un frein à la tromperie & à l'artifice, il est d'abord besoin de loix claires & précises fondées sur les principes du droit naturel & d'une sage politique, qui débarrassées de toute ambiguïté & de toute subtilité, soient à la portée de l'intelligence des plus simples. Il convient qu'elles ne soient pas trop nombreuses; autrement la plupart des citoyens les ignoreroient, & ne pourroient les retenir. Il suffit d'en porter sur ce qui arrive ordinairement & sur les cas qui se présentent le plus souvent. Il faut ensuite, qu'elles soient suivies d'une manière invariable, & qu'il ne soit jamais permis

aux juges de s'en écarter le moins du monde, & de prononcer sur des présomptions toujours arbitraires. Avec de telles loix chaque citoyen découvre aisément, s'il est fondé dans ses prétentions, ou s'il ne l'est pas. Il est moins exposé à se laisser séduire, par les mauvais conseils qu'il reçoit de tant de suppôts de justice qui sont intéressés à le tromper & qui se confient dans leur habileté à éluder les plus justes demandes.

Lorsque dans une nation le code des loix est imparfait, qu'elles sont obscures, & que par-là même plusieurs cas sont abandonnés aux décisions arbitraires des juges, si l'on porte des causes particulières devant les cours souveraines, il en doit infailliblement résulter en différens tems, selon les lumières & les dispositions des juges, des décisions qui se contredisent. De là qu'arrive-t-il? C'est que dans les états où ce désordre a lieu, les habitans des campagnes sont facilement embarqués dans des procès par des gens d'affaires. Consultent-ils des avocats & des procureurs avides? Ceux-ci ne cherchant que de l'occupation & de gros profits, ne manquent pas de les flatter dans leurs prétentions, en leur produisant des exemples qui les favorisent, sans les avertir, qu'il est aussi émané en d'autres tems des décisions contraires & postérieures qui y dérogent.

Il n'est pas moins convenable dans un état bien gouverné, d'abrèger les longueurs des procédures & les formalités qui sont souvent

gémir la justice. Il est vrai que dans tous les états où l'on fait quelque cas de la sûreté des citoyens, on ne peut pas prononcer dans un instant sur ce qui les intéresse, & qu'il faut du tems, pour examiner mûrement leurs prétentions. Mais d'un autre côté, l'obscurité des procédures & les formalités trop nombreuses & inutiles font de la justice un art malheureux de se ruiner les uns les autres qui se raffine de jour en jour. Elles sont le refuge ordinaire de la mauvaise foi. Elles entraînent dans des dépenses & des pertes de tems qui font un tort irréparable à toute espèce d'industrie. Elles livrent les plaideurs à la voracité des gens d'affaires qui seuls les entendent & savent se conduire à travers ce labyrinthe.

Enfin, souhaite-t-on d'arrêter les ravages de la chicane, & de mettre les peuples à l'abri des mauvais conseils? On ne peut rien imaginer de plus sage, que le plan qu'un grand Roi, aussi illustre par ses vertus que par son haut rang, propose dans un ouvrage qu'on a publié sous le titre *du Philosophe bien faisant* dont l'amour & la tendresse de ses sujets le rendent si digne. Écoutons-le développant lui-même ses idées en ces termes. „ Je ne voudrois pas, „ dit-il, absolument blamer la coutume d'acheter les conseils des juriconsultes & de payer leur travail. Ce que je voudrois, ce seroit „ d'empêcher les citoyens d'entamer des procès douteux dans lesquels un avocat leur „ promet quelquefois un succès qu'il n'espère

X pas lui-même. A ces conseillers mercenaires
 & que je regarde comme une peste, dont
 les ravages sont d'autant plus grands qu'au-
 cun Prince ne songe à les arrêter, il faudroit
 que l'Etat substituât à ses fraix un certain
 nombre de gens habiles & désintéressés, qui
 consultés par les parties avant un premier
 éclat, leur exposeroient naïvement & gra-
 tuitement l'injustice ou l'équité de leurs pré-
 tentions, & par les craintes ou les espéran-
 ces qu'ils donneroient, les engageroient à
 renoncer à leurs desseins, ou les encourage-
 roient à les suivre. Je suppose, *ajoute-t-il*,
 qu'il seroit libre de consulter les jurifconsul-
 tes dont j'ai parlé, ou de porter tout d'un
 coup ses demandes aux Tribunaux établis,
 pour en décider souverainement; mais quel
 est le citoyen, qui désirant ne rien hazarder
 dans une affaire importante, négligeroit les
 avis émanés d'une prudence éclairée & dé-
 gagée de préjugés? Quel est aussi le citoyen,
 qui s'étant vu condamné par des hommes
 respectables, oseroit recourir à un juge ordi-
 naire, comme il pourroit en effet?"
 Moyenant tous ces arrangemens, le nombre
 des procureurs, des avocats & autres gens
 d'affaires diminueroit insensiblement, & l'aima-
 ble paix compagne de tous les biens régneroit
 parmi les habitans de la campagne. On assureroit
 encore mieux leur repos, si on honoroit & con-
 sideroit les personnes qui travailleroient à ter-
 miner leurs différens.

Quatrieme considération. Dettes.

X Il est à propos de diminuer les dettes, &
 d'en arrêter les progrès. Lorsqu'elles sont con-
 sidérables parmi les habitans de la campagne,
 elles font un grand tort à l'agriculture. Le
 laboureur devient esclave du riche; vous le
 voyez forcé de vendre aussi-tôt à tout prix le
 produit de ses terres, pour se procurer l'étrait
 nécessaire & porter le surplus à des créanciers
 souvent impitoyables qui lui feroient payer
 bien cher le moindre retard dans le payement
 de leurs rentes. Il ne peut rien entreprendre
 en faveur de sa famille, ni rien consacrer à des
 épreuves & des améliorations. Survient-il des
 dépenses extraordinaires à faire? Il faut qu'il
 emprunte de nouveau, & alors il succombe
 sous le poids accablant de ses dettes; il se laisse
 aller au découragement, & ses terres sont tou-
 jours plus mal cultivées. Ses enfans sont obli-
 gés d'aller de bonne heure servir dans les vil-
 les, & y gagner un argent qu'il faut livrer à
 un créancier averse, pour éviter ses poursuites.
 Là un travail aisé & sédentaire les rend inca-
 pables de reprendre cette vie active & labo-
 rieuse qu'exigent les travaux champêtres, ou
 s'ils en ont le courage, leurs forces s'épuisent
 bien-tôt & leur fanté se délabre.
 Voilà un tableau abrégé des maux infinis
 que causent dans un pays les dettes trop nom-
 breuses parmi les cultivateurs. Il faut avouer
 que ce mal fait de rapides progrès dans notre

patric. Sur - tout dans le Pays de Vaud cette gangrène gagne , & ravage de plus en plus nos campagnes. Il n'est presque point de laboureur qui ne doive des sommes assez considérables. Le poids de leurs dettes augmente de jour en jour ; ils ont toujours plus de peine à satisfaire leurs anciens créanciers, soit qu'ils contractent de nouvelles dettes, soit que leurs fonds rapportent moins, par une suite de la misère qui les talonne, les dégoûte du travail, & les empêche d'améliorer leurs fonds.

Quels remèdes apporter à tous ces maux ? Comment mettre des bornes à l'accroissement des dettes ? Ne seroit-il point à propos, que dans chaque bailliage on tint un registre de la valeur des fonds des particuliers, de leurs dettes & des pièces hypothéquées ? Et comme on a négligé de le faire jusqu'à - présent, on pourroit sommer tous les créanciers qui auroient des titres, soit par obligations, soit par lettres de rentes, de les produire dans l'espace d'un tems déterminé aux divers greffes de judicature dont leurs débiteurs seroient ressortissans. Outre cela les communautés seroient tenues de donner, par exemple, tous les six, ou neuf ans, un état exact de la valeur & quantité des fonds de chaque particulier. La connoissance qu'on acquerroit par ce moyen de la fortune des cultivateurs mettroit le gouvernement à portée, de prendre les arrangemens les plus convenables & en même tems les plus doux, soit pour diminuer le nombre des dettes actuelles, s'il est possible, soit

pour empêcher qu'il ne s'en formât de nouvelles qui seroient disproportionnées à la fortune de ceux qui les contracteroient. Par un tel établissement on lieroit les mains aux faux hypothécaires, qui pour emprunter à toute main & sans mesure, affectent souvent le même fonds en plusieurs lieux différens. Tous ceux qui voudroient constituer de l'argent en rentes sur des hypothèques, pourroient s'assurer dans les greffes ballivaux, si les fonds qu'on leur offriroit pour sûretés, seroient libres, ou non. Enfin, les payfans voyant, que l'état de leurs affaires peut être connu exactement, & qu'il leur seroit impossible d'en imposer à ceux avec qui ils traitent, veilleroient sans doute avec plus de soin à la conservation de leurs héritages. Pour ne pas perdre leur crédit, ils régimeroient leurs biens avec plus de sagesse & d'économie.

Mais peut-être, n'y a-t-il rien de plus propre à délivrer les cultivateurs de leurs dettes, que de tarir les sources qui les font naître, & d'éloigner d'eux tout ce qui les empêche de les liquider. Nous mettons dans ce rang la débauche, la chicane, le luxe même dont les femmes de la campagne ne sont pas exemptes, renvoyant le lecteur à ce que nous avons déjà dit sur la manière dont une bonne législation pourroit proscrire ces différens abus. On leur épargneroit aussi des occasions de dettes, en prévenant, autant qu'il est possible, les pertes accablantes que leur causent les bestiaux, & en

prenant tous les arrangemens nécessaires, pour qu'ils tirent de cette espèce de bien plus de parti qu'ils ne font. C'est ce que nous aurons soin de développer dans un article à part.

L'intérêt est-il trop haut dans un pays? On faciliteroit le paiement des dettes, ou on les rendroit moins onéreuses, en resserrant cet intérêt dans des limites convenables; mais quand cette opération délicate est nécessaire, il faut la faire avec sagesse & modération. Il ne s'agit pas de baisser trop l'intérêt, & encore moins de l'interdire entièrement. On en verroit naître une foule de désordres. Personne ne voulant prêter son argent pour rien, l'homme industriel ne trouveroit plus de ressource dans les coffres du riche, ou s'il pouvoit en arracher quelque secours, celui-ci exigeroit beaucoup pour payer les risques auquel l'exposeroient les défenses du législateur. Par là une usure affreuse s'introduiroit insensiblement chez une nation, comme on l'a vu arriver parmi les Romains, lorsque le peuple obtint, tantôt qu'on abolit les dettes, tantôt qu'on diminuât l'intérêt, & qu'enfin on n'en pût point prendre. C'est en observant un juste milieu, & en contenant l'intérêt dans des bornes équitables, qu'un gouvernement procure le plus grand avantage à ses peuples. Il doit se diriger dans cette opération sur la connoissance de la masse d'argent monnoyé qui circule dans la société.

Personne ne peut se plaindre, que l'intérêt soit trop haut dans la partie allemande du can-

ton de Berne où l'argent se prête au quatre pour cent, & même audeffous. Mais il n'en est pas de même dans le pays de Vaud. La plupart des cultivateurs payent l'intérêt au cinq pour cent; ce qui paroît trop fort pour ceux qui cultivent des terres peu fertiles, dont ils ne tirent rien qu'à force d'engrais & de travaux. Il semble donc qu'il conviendrait d'y réduire l'intérêt, & de défendre aux notaires de stipuler désormais les emprunts au delà du quatre pour cent. Quoique ces réglemens n'eussent pas un effet rétroactif, les anciens créanciers consentiroient bientôt volontairement à réduire l'intérêt au même taux, pour éviter les remboursemens dont ils seroient menacés.

Cette réduction aideroit le cultivateur à payer plus régulièrement ses intérêts au bout de l'année; enforte qu'il seroit moins souvent exposé aux poursuites des procureurs avides. Il auroit plus de superflu, pour subvenir aux cas fortuits & faire valoir ses champs. Le baiffement d'intérêt faisant encore hauffer les terres de prix, il pourroit plus aisément éteindre ses dettes en vendant quelques uns de ses fonds. En même tems on lui faciliteroit les payemens, si on lui permettoit de rembourser les obligations par parties sur le même pied que les lettres de rentes. A l'aide de ces arrangemens & d'une éducation qui tendroit à inspirer aux paysans la frugalité & l'amour du travail, ils trouveroient dans la culture de leurs terres un trésor suffisant pour satisfaire leurs créanciers.

La réduction de l'intérêt est le meilleur moyen d'engager les riches à faire valoir leur argent par la culture des terres. Quand elles rapportent autant, & quelquefois plus, qu'ils ne tirent de l'argent placé en rente, il est naturel qu'ils s'y intéressent.

Le baiffement d'intérêt anime aussi l'industrie & le commerce. Déjà le laboureur, ayant plus de facilité à payer les rentes qu'il doit, pourroit désormais donner ses denrées à meilleur marché; ce qui diminueroit la cherté de la main d'œuvre, & favoriseroit l'exportation des fabrications du pays. De plus, en trouvant à emprunter à bas intérêt, on devient plus hardi à former des projets, on ne craint pas que les profits soyent absorbés par l'intérêt qu'on paye. Les riches sont plus portés à prendre part aux entreprises de commerce & à fonder des établissemens utiles, comme des manufactures, afin de tirer parti de leur argent. Mais le haut intérêt peut-il leur procurer des revenus plus grands que ceux qu'on retire des fonds de terre, des manufactures & du commerce? ils regardent tout cela avec assez d'indifférence. Ils aiment mieux placer leur argent en rente, pour jouir tranquillement de revenus considérables, sans avoir rien à craindre du dérangement des saisons, des banqueroutes & de mille autres accidens. Aussi, quelques peuples éclairés ayant compris, que le trop haut intérêt tenoit une nation dans un engourdissement invincible, l'ont baissé avec un grand succès. La réduction

de l'intérêt est sur-tout nécessaire, pour encourager l'industrie & le commerce, lorsque les autres peuples commerçans l'ont diminué: car tant que l'intérêt est plus haut chez une nation que parmi ses voisins, il faut pour qu'elle fasse le même profit qu'eux, qu'elle vende ses marchandises plus cherement, ce qui l'empêcheroit d'entrer en concurrence avec eux. C'est pour ne pas tomber dans des redites, que nous avons parlé ici de l'influence qu'a la réduction de l'intérêt sur la prospérité de l'industrie; quoique ce qui regarde les encouragemens des fabriques & du commerce soit l'objet de notre troisième partie.

Cinquieme considération. Taxes & impôts.

Pour entretenir dans un état l'aifance parmi les cultivateurs, il ne faut pas que les taxes sur les personnes & les terres soyent trop fortes. Ce n'est point en accablant les peuples d'impôts, qu'on les porte au travail, comme on l'a fait retentir aux oreilles de certains Princes. On peut bien par des redevances moderées tirer un peuple de l'engourdissement, exciter son activité, & l'engager à redoubler d'ardeur, pour qu'après avoir payé ce qu'il doit au Prince, il trouve encore une honnête subsistance dans la culture de ses terres. Mais si ces taxes sont poussées au de là d'une proportion équitable, tout va bientôt en décadence. Aussi-tôt que le peuple commence à s'appercevoir, que

malgré son application, sa vigilance & son redoublement de travail, il ne lui reste, après avoir rendu au Prince ce qui lui appartient, qu'un nécessaire tout-à-fait étroit, qu'il est obligé de soutenir sa vie par une mauvaise nourriture, & passer ses jours dans une continuelle & affreuse misère, il tombe dans le découragement tombeau infallible de toute industrie. La paresse devient son caractère dominant; il cherche à se dédommager des maux qu'il souffre, en s'épargnant de trop rudes travaux. Il n'est personne qui n'aime jouir du fruit de ses peines. On ne veut pas travailler uniquement pour autrui. Ce sont les succès & les avantages qu'on remporte par son application, qui animent le courage & servent d'aiguillon à l'industrie. Il faut donc dans un état bien gouverné, que la modération des impôts permette aux cultivateurs d'améliorer leurs fonds, & leur donne tout ensemble la douce espérance de pouvoir par leur travail mettre leurs familles dans l'aisance.

Cherche-t-on à ne pas trop charger les peuples? Il convient que les taxes mises sur les terres soient proportionnées à la fertilité des terrains & au prix courant des denrées dans chaque province. Si on n'y avoit pas égard, on fouleroit les propriétaires. Ces taxes doivent aussi être levées avec ordre, avec économie, & de la manière la moins onéreuse aux peuples. Rien ne leur en faciliteroit davantage le paiement, qu'en l'exigeant en fruits de la terre.

terre. Il seroit à propos de n'accorder à personne, ni à aucun corps des exemptions & des privilèges qui obligeroient à rendre ces droits trop à charge au reste des habitans. La prospérité des campagnes demanderoit encore, qu'on fit retomber les plus forts impôts sur les objets du luxe plutôt que sur les terres. Par là on mettroit sur-tout à contribution les riches, & on épargneroit les pauvres cultivateurs. Il faut que les sommes qu'on recueille entrent toutes entières dans les coffres du Prince, afin qu'il ne soit pas obligé de multiplier les impositions, pour subvenir aux besoins de l'état. Qu'elles ne passent donc pas par trop de mains qui en dissiperoient une partie, avant qu'elles pussent y arriver. Qu'elles ne servent point à enrichir des fermiers & des traitans, dont les fortunes infames & scandaleuses porteroient la tristesse & le désespoir dans le cœur des peuples. C'est aussi une très mauvaise politique, pour être payé avec moins de peine & plus de promptitude, de charger davantage les cultivateurs industriels, & d'exiger d'eux ce que leurs voisins ne peuvent faire par un défaut d'activité & d'industrie. Cet usage pernicieux anéantit de fond en comble la culture des terres. Il faudroit plutôt suivre une méthode toute contraire, imposer des amendes & des taxes sur ceux qui ne cultivent pas leurs terres avec soin, tandis qu'on auroit plus d'indulgence pour ceux qui sont laborieux.

C'est dans les pays libres que les impôts sont ordinairement les plus forts. On y achete chèrement le plus doux de tous les biens, je veux dire la liberté. Ainsi parmi les avantages qui distinguent si glorieusement notre chere patrie, un des plus remarquables & qui doit le plus nous flatter, c'est que sous notre heureux gouvernement nous jouissons d'une précieuse liberté, sans être assujettis aux impôts & aux taxes personnelles. Les dixmes que nous payons au Souverain, pour subvenir aux besoins de l'état, & nous maintenir dans l'heureuse tranquillité qui fait depuis long tems notre partage, n'incommodent point nos cultivateurs. Ils les lui offrent au contraire avec joye & avec reconnaissance. Ainsi, tout ce que nous venons de dire ne nous regarde point.

Cependant, il y a certains districts où les cens qu'on paye au Seigneur sont trop considérables, & où dans des années malheureuses, après avoir satisfait à ces droits, à peine reste-t-il aux habitans de quoi fournir à leur subsistance; ce qui y cause une pauvreté, une dépopulation & une décadence sensible de l'agriculture. Sans blesser les droits de personne, n'y auroit-il pas moyen d'y remédier? Lorsque dans un village les cens sont en trop grand nombre & trop onereux, ne pourroit-on point en rendre une partie redimable, pour procurer dans la suite aux habitans un affranchissement qui les retiendroit dans le lieu de leur naissance, & leur procureroit plus d'aissance? Si on leur accordoit

cette liberté, quel redoublement d'efforts, quelle ardeur au travail ne montreroient pas tous les particuliers, pour acquérir les sommes qui serviroient à éteindre une partie de leurs cens & à rendre leur condition plus douce? Les communautés ne manqueroient pas aussi d'aider les particuliers à en venir à bout. De là résulteroit un réhaussément du prix des fonds, qui augmentant la valeur du fief, feroit percevoir au Seigneur des lods plus considérables à chaque mutation de main.

Sixieme considération. Corvées.

Les corvées onereuses qui assujettissent les cultivateurs à certains ouvrages publics, & à fournir dans le besoin des attelages pour quelques services, sans recevoir aucun salaire, sont manifestement contraires au bien de l'agriculture. Non seulement elles les détournent de leurs occupations champêtres, mais encore elles leur ôtent les moyens d'entretenir leurs familles. L'humanité doit engager tous les Souverains à en diminuer le poids dans les lieux qui ont le malheur de les connoître.

Septieme considération. Animaux sauvages.

Le bien-être des cultivateurs demande aussi, qu'on ne laisse pas trop multiplier les oiseaux & les animaux sauvages qui ravagent leurs campagnes, & leur enlèvent le fruit de leurs

travaux. Qu'il seroit cruel & inhumain de les exposer à tous ces dégats, pour rendre les chasses plus agréables & plus abondantes! Ce n'est pas le plaisir de quelques particuliers qu'il faut consulter, mais les intérêts de la plus précieuse portion du genre humain, je veux dire, l'ordre des cultivateurs. Qu'ils méritent d'être plaints dans ces pays où les plus riches dons de l'agriculture deviennent la proie des cerfs, des lievres & des lapins qu'ils n'oseroient tuer, sans s'exposer aux châtimens les plus barbares! Dans les chasses qui s'y font de tems en tems pour l'amusement du Prince & des Seigneurs, quels ravages n'essuyent-ils point de la part des chasseurs, qui avec des meutes nombreuses, ne songent qu'à poursuivre leur proie, sans ménager en aucune façon les récoltes des payfans. Nous sommes heureux de ne connoître que de nom des excès aussi condamnables.

Huitieme considération. Oppression.

Enfin, pour préserver les cultivateurs de la misere, il faut les mettre en sûreté & à l'abri de l'oppression des autres ordres de l'Etat. Qu'elle est affreuse & déplorable la situation du laboureur dans les pays où il est compté pour rien, où comme les Ilotes chez les Lacédémoniens, il peut être insulté & vexé impunément par les nobles! Quel tort irréparable ne se font pas les nations qui ont adopté une conduite si inhumaine & si contraire à cette tendre re-

connoissance si légitimement due à ceux qui gagnent la subsistance des autres citoyens par leur travail! Dans les Etats gouvernés sur ces principes ne trouve-t-on pas de vastes contrées presque désertes & incultes? N'y voit on pas le payfan outragé en mille manieres & rebuté par les plus mauvais traitemens, se décourager, devenir incapable de toute industrie, & tomber même dans un engourdissement qui approche de la stupidité?

Ce n'est pas seulement dans ces Etats jusqu'à présent si peu éclairés sur leurs vrais intérêts, que les pauvres cultivateurs sont exposés à l'oppression & à l'injustice; mais on en voit encore des exemples dans les gouvernemens moderés où l'on se fait un honneur de respecter les droits de l'humanité en général. Les riches leur refusent quelquefois impunement ce qui leur appartient. Par mille ruses & mille artifices ils usurpent leurs biens; ils sçavent les empêcher de reclamer la vengeance des loix devant les tribunaux; ils les épouvantent à la vue de leur crédit & des fraix accablans dont ils les menacent. Ces infortunés n'osant donc poursuivre leurs droits, gémissent en secret de l'injustice qu'on leur fait; ils murmurent & prennent du dégoût pour une profession qui les avilit si fort, qu'ils peuvent être impunément foulés par les autres citoyens, malgré la protection que les loix leur accordent comme aux premiers de la nation. Que ne devoit-on pas faire pour prévenir de si pernicieux abus!

Jamais, non jamais on ne sçauroit trop favoriser les habitans des campagnes, & assurer leur tranquillité & leur fortune contre les entreprises des plus puissans, afin que se voyant appartenir à une classe d'hommes considérés & protégés dans l'Etat, ils s'occupent avec courage & gayement de leurs travaux champêtres. Ainsi pensoit Henri IV. ce modele des bons Rois. Comme on lui représentoit que les petits étoient souvent opprimés par les grands, ce tendre pere de tous ses Sujets, non seulement ordonna au corps des avocats de leur donner gratis les avis dont ils auroient besoin, mais encore il voulut, que si leurs prétentions étoient légitimes, ils pussent poursuivre leurs droits sans aucune dépense. Qu'il seroit beau de chercher les moyens de fournir aux fraix d'un établissement qui montreroit tant de sagesse!

Tel doit être l'esprit de la législation, pour éloigner du cultivateur la misere & la pauvreté si propres à le décourager du travail; mais veut-on le mettre dans une honnête aisance qui l'aide toujours mieux à faire les fraix de culture, souhaite-t-on de l'animer vivement à l'exploitation & au défrichement des terres par les revenus qu'il en tire? il faut encore favoriser les débouchés & la vente de ses denrées; c'est là une sixieme attention de la législation.

VI. ATTENTION.

Débit assuré des denrées.

Jamais les cultivateurs ne sont plus excités à tirer tout le parti possible de leurs terres, que lorsqu'ils sont assurés du débit de leurs denrées, & qu'elles se soutiennent à un prix raisonnable. Tout est alors employé de la maniere la plus avantageuse. Rien ne coûte, quand il s'agit d'augmenter le produit de ses fonds; mais le contraire s'observe, aussi-tôt que les denrées tombent à vil prix, que ce qu'on en retire n'est pas équivalent aux dépenses qu'on a faites & à l'intérêt du fond, & qu'on a de la peine à les vendre. Dans ces circonstances, le laboureur envisageant d'abondantes récoltes comme ruineuses, ne voit qu'avec chagrin la fertilité de ses champs; il est tenté de ne semer que ce qui lui est absolument nécessaire pour son entretien. Souvent même il y est contraint, ne pouvant plus payer le nombre d'ouvriers que demanderoit l'étendue de son terrain, ni acheter les bestiaux dont il auroit besoin pour établir une bonne économie rurale. Vous le voyez sur-tout perdre courage, s'il est obligé de payer en argent le tribut qu'il doit au Prince, dans le tems que surchargé de denrées, il ne trouve presque point d'acheteur qui lui donne cet argent en échange.

Voulez-vous lever ces obstacles à l'agriculture? Augmentez la consommation dans les

lieux qui en manquent, & pour cet effet, encouragez les riches à vivre sur leurs terres, & à y dépenser au moins une partie de leurs revenus. Que toutes les ressources pour s'enrichir, pour faire valoir ses talens & consommer les denrées ne foyent pas concentrées dans quelques villes & les capitales seulement. Si tout y tendoit, & alloit s'y rendre directement, comme les rayons d'un cercle vont se réunir à son centre, tout ce qui en seroit éloigné languiroit, & tireroit peu d'avantages des productions de la terre. Il faut donc distribuer en différens lieux les établissemens utiles renfermés dans les murs de ces villes. Que ceux qui sont revêtus de quelque emploi aillent résider dans les lieux qui sont de leur ressort. Jetez des regards bienfaisans sur les campagnes & sur toutes les parties d'une province. Que tout y devienne animé par les efforts continuels que vous ferez pour porter partout l'aisance & la facilité des débouchés. Encouragez la population dans les villes & les campagnes, & ces denrées superflues dont se plaignent les cultivateurs serviront à nourrir un peuple nombreux.

Si un Etat entretient des troupes, il doit les envoyer en quartiers d'hyver dans les lieux privés de tout écoulement & où il n'est pas aisé de vendre les denrées. A-t-il une bonne milice, & pour mieux l'exercer au maniement des armes forme-t-il de tems en tems des camps? Il favoriseroit la circulation, en faisant cam-

per ses milices alternativement en différens endroits de sa domination, selon que les circonstances le demanderoient pour vivifier la consommation.

Dans les districts qui manquent absolument de toute espece de débouchés, il seroit utile d'y placer quelques manufactures. Les habitans se déferoient de leurs denrées, en nourrissant les ouvriers. Sans ces fabriques, quelle ne seroit pas la misere des cultivateurs dans les lieux où le débit des denrées ne seroit pas assuré, puisqu'ils seroient obligés de faire venir d'ailleurs tout ce qui serviroit à l'habillement & à d'autres commodités de la vie, tandis qu'ils ne tireroient presque aucun argent de leurs récoltes? Qu'on leur apprenne aussi à donner à plusieurs denrées comestibles les préparations qui en rendroient le transport moins dispendieux, ou les feroient devenir un objet plus lucratif de commerce.

Lorsque vous avez plus de grain que vous ne pouvez en consommer ou en exporter; selon la nature des terrains, consacrez-en une partie à donner différentes productions sur lesquelles l'industrie peut s'exercer: car comme nous l'avons expliqué ailleurs, la perfection de l'agriculture ne demande pas que toutes les terres rapportent du blé, mais qu'après avoir pourvu à la subsistance des habitans, elles foyent employées de la maniere la plus lucrative.

Une autre ressource pour soutenir les grains à un prix raisonnable, qui engage à faire valoir son argent par la culture des terres, c'est de favoriser le commerce tant intérieur qu'extérieur des denrées, & de proposer des récompenses à ceux qui ouvriraient de nouvelles voyes de commerce & sauraient transporter ailleurs le superflu du pays. Enfin, si l'agriculture n'est pas assez florissante, pour qu'on puisse soutenir sur ses propres marchés la concurrence avec les voisins, il est d'une bonne police d'empêcher sévèrement les importations qui seroient souverainement ruineuses au cultivateur.

Nous ne faisons qu'indiquer ici en abrégé les moyens qui se présentent pour favoriser les débouchés. Le véritable lieu de développer distinctement les principaux, sera dans notre troisième partie, où nous montrerons quel doit être l'esprit de la législation, pour que l'industrie & le commerce fleurissent dans un pays, & contribuent tout ensemble aux progrès de l'agriculture.

Nous passons donc à une septième attention du législateur qui a pour objet les bestiaux, dont l'entretien influe tant sur la fortune du cultivateur, & intéresse si fort l'économie rurale, qu'il faut nécessairement y avoir égard dans tous les plans qu'on forme pour perfectionner l'agriculture.

VII. ATTENTION.

Animaux domestiques.

Les animaux domestiques sont d'une grande ressource dans les campagnes. Plusieurs servent de nourriture à l'homme, ou lui fournissent une subsistance abondante, en lait, en beurre & en fromage. Les services qu'on reçoit de quelques uns pour labourer les champs, & les engrais qu'on leur doit à tous, contribuent infiniment à l'amélioration des terres. Ces animaux bien soignés, les cuirs qu'ils procurent & le superflu des alimens qu'on en retire, tout cela fait un objet très lucratif de commerce. Les laines des bonnes espèces de moutons enrichissent également le cultivateur, le fabricant & le commerçant. En un mot l'entretien du bétail est une branche de l'agriculture intimement liée avec les autres; le bien-être du laboureur en dépend en grande partie. Il faut donc dans un Etat qui prend à cœur la culture des terres, lui offrir avec empressement tous les secours & les facilités dont il a besoin, pour faire fleurir ses troupeaux, & en augmenter les revenus, autant qu'il est possible.

Et d'abord, il convient de le mettre à l'abri des pertes de bestiaux qui ruineroient son économie & le mettroient dans la nécessité de contracter des dettes.

Abus des voitures qui ruinent les attelages.

Si des voitures pénibles, trop fréquentes & faites en tout tems dans des chemins souvent impraticables ruinent les chevaux & les tuent de fatigue, qu'on travaille à en diminuer le nombre, en favorisant par des canaux de communication avec les lacs & les rivières le transport par eau des denrées & des marchandises. Rien ne seroit à tous égards plus utile au cultivateur : car les voitures lui dérobent un tems précieux qu'exigeroient la culture de ses terres & le soin de ses affaires domestiques. Ses ouvrages sont retardés, & quelquefois ne peuvent plus se faire dans la saison convenable, s'il survient tout d'un coup des tems peu favorables. Emportant avec lui à chaque voyage une portion de son propre fourrage suffisante à l'entretien de ses chevaux pendant plusieurs jours, il diminue la quantité de ses engrais, & ne nourrit pas autant de bétail qu'il seroit sans cela. Si le voyage dure quelques jours, il dépense la plus grande partie de son salaire dans les cabarets où il s'arrête, il y vit avec dissolution, & contracte toujours plus un goût de crapule & de débauche source de malheurs & de ruine pour les familles & pour l'État. Après avoir diminué le nombre des voitures, il faudroit en même-tems rendre moins onéreuses celles qui resteroient indispensables, en pratiquant de belles routes. Par là le voiturier pourroit mettre plus de célérité & de prompti-

tude dans ses voyages, & ses chevaux seroient moins exposés à périr de fatigue.

Remedes efficaces, & précautions concernant la santé des bestiaux.

La conservation des bestiaux exigeroit encore, qu'on répandit dans les campagnes des lumieres sur l'art de les guérir, quand ils sont attaqués de maladies. Les épidémies seroient moins de ravages, si on avoit des gens capables de leur administrer des remedes prompts & efficaces. Mais leur traitement est ordinairement abandonné aux hommes les plus vils. N'ayant aucuns principes, ils ne font souvent qu'envenimer le mal.

L'école vétérinaire de Lyon nous présente un moyen facile d'instruire sur cet art important de bons sujets, qui de retour dans leur patrie pourroient en former d'autres sans beaucoup de frais, & communiquer par tout ce genre de connoissances. Ce seroit rendre un vrai service à tous les cultivateurs, d'y envoyer dans cette vue des jeunes-gens intelligens, dont on auroit lieu d'attendre des progrès.

Pour prévenir les maladies des bestiaux, il y auroit plusieurs observations & expériences qui par ordre du gouvernement devroient être faites sur les fourrages dont on les nourrit & sur l'amélioration des paturages. Après avoir fait examiner les différentes plantes qui composent nos prairies naturelles, & avoir discer-

né les plantes qui sont salutaires au bétail d'avec celles qui lui sont nuisibles & qu'il rebute, il faudroit s'attacher à cultiver les premières, & extirper avec soin les autres en renouvelant les prés. Il conviendrait aussi de faire rechercher par des expériences bien faites, si les animaux domestiques ne sont point incommodés par les fourrages qui ont essuyé certains accidens, comme la rouille & la nielle, afin de se conduire en conséquence lorsque les mêmes circonstances reviendroient.

Survient-il quelque maladie épidémique parmi les bestiaux, il est à propos d'empêcher que le mal ne se communique au bétail sain par la fréquentation de celui qui est infecté. Mais en même-tems, il faut retenir ces précautions dans de justes limites, & prendre garde que poussées trop loin, elles ne deviennent nuisibles. Ce qui s'est passé en France il y a quelques années nous fournit un exemple bien propre à faire comprendre, que ces excès de prudence peuvent devenir pernicieux au public. La maladie contagieuse s'étant répandue parmi le bétail dans une Province de ce Royaume, dans le dessein d'empêcher la communication, on porta les précautions jusqu'à défendre de se servir des cuirs des animaux morts de la contagion, de peur que les peaux ne contribuassent à communiquer de plus en plus ce mal funeste. Comme il auroit été fâcheux de perdre sans raison une matière aussi précieuse, M. le Marquis de Courtivron voulut examiner

si ces craintes étoient fondées. (a) Ayant fait venir des cuirs tirés d'animaux morts de maladies contagieuses, il en couvroit des animaux sains, il enveloppoit de semblables cuirs le foin dont il les nourrissoit, il les faisoit tremper dans l'eau qu'ils buvoient, & cependant ils ne furent attaqués d'aucun mal. On nuisoit donc au public & aux propriétaires des bestiaux morts de maladie, en les obligeant à les enterrer avec leurs peaux. C'est ainsi que dans les gouvernemens même les plus éclairés, faute d'expérience, d'examen & de connoissances suffisantes, on est fujet à faire des réglemens nuisibles.

Introduction de nouvelles especes.

Outre la conservation du bétail, une autre attention du gouvernement à l'égard de cette branche de l'économie rurale consiste à peupler les pays qui sont sous sa dépendance, de bonnes races d'animaux, & à faire instruire les peuples sur la manière de les perfectionner, comme aussi sur le choix des pâturages qui leur conviennent le mieux. Souvent c'est de là que dépend tout le profit qu'on peut retirer des bestiaux.

Les moutons nous fournissent là dessus un

(a) *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences* 1745.

exemple remarquable. (*) Ne voyons nous pas plusieurs nations, qui en se procurant de bonnes especes de ces fortes d'animaux, se sont mises en possession de fournir les plus belles laines de l'Europe? Les Espagnols obtinrent les plus grands succès en introduisant dans leur pays une meilleure race qu'ils avoient tirée d'Afrique; ensuite les Anglois, sous les regnes d'Edouard IV. de Henry VIII. & d'Elizabeth, en transportèrent d'Espagne en Angleterre des peuplades pour perfectionner leur espece; & en 1725 les Suédois en firent venir d'Angleterre chez eux dans la même vûe. La Flandre est aussi redevable aux Hollandois d'une autre excellente race de moutons qui est d'origine Indienne.

Voilà des races qui ont fait merveille chez ces différentes nations, & qu'il nous faudroit substituer aux chétives que nous possédons. Vu l'éloignement des lieux, il seroit difficile à de simples particuliers de les naturaliser dans notre pays. Ce transport auroit besoin d'être facilité par le gouvernement. Quand toutes les Villes, les Seigneurs de place, les bourgs & les communautés souscriroient séparément pour un certain nombre de moutons, la peuplade que le gouvernement seroit choisir avec soin en Flandre, & qu'il seroit venir pour l'usage

* Consultez sur ceci un mémoire qui a pour titre *Considérations sur les moyens de rétablir en France les bonnes especes de bêtes à laine.*

des

des habitans, ne lui seroit point à charge. Il seroit aussi-tôt remboursé de ses fraix par les souscrivans. A l'exemple des Anglois & des Suédois, nous formerions une race bâtarde avec nos meilleures brebis & les beliers de la race Flamande transportée chez nous. A leur imitation encore, il faudroit instruire dans des écoles les bergers, sur les pâturages qui conviennent le mieux, sur le choix des beliers & des brebis le plus propres à perpétuer une bonne race. Par des instructions familières & mises à la portée du peuple, on auroit besoin de détruire bien des préjugés répandus dans les campagnes sur la maniere de gouverner ces animaux: car on s'imagine sans raison, qu'ils sont très sensibles au froid; & dans cette persuasion, on ne les fait pas assez parquer, on les tient dans de petites étables, & on laisse accumuler sous eux leur fumier; au lieu qu'il leur faut beaucoup de propreté, & des écuries aérées & fort élevées, pour que leur laine devienne belle. Ils ne demandent même des étables que pendant la rigueur de l'hyver. Plus ils peuvent parquer, plus leur laine se perfectionne. Quoique les Suédois habitent un pays situé fort au nord, ils ne laissent pas de les faire parquer pendant huit ou neuf mois de l'année, & c'est seulement pendant les autres mois qu'ils les enferment dans de vastes étables. Leurs succès devroient nous engager à les imiter; car il ne faut pas douter que notre pays ne soit pour le moins aussi propre que le leur à nourrir

M

des moutons qui donneroient une excellente laine. Notre climat n'étant pas aussi froid que celui de la Suède, nous pourrions plus aisément les faire parquer pendant une grande partie de l'année.

Nous avons le long du mont Jura des paturages qui leur conviennent admirablement. Il s'en trouve aussi dans nos prairies sèches & sur nos collines où croissent les herbes fines. C'est dans ces endroits du pays où l'on pourroit commodément leur ménager de bons parcs, qu'il faudroit sur-tout les établir. Chaque contrée peut avoir des avantages qui lui sont propres; l'une est propre à une culture particulière, l'autre à l'éducation de certains animaux. C'est mal employer les terres, de vouloir qu'elles rapportent de tout dans un même endroit, ou qu'elles nourrissent toute sorte de bestiaux. Par une juste distribution des productions de la terre selon la nature des terrains, les différentes parties d'un pays s'unissent les unes aux autres & subviennent à leurs besoins réciproques; la circulation intérieure augmente; on peut sans inconvénient fournir plus de matières premières aux fabriques, & le commerce se soutient sur de solides fondemens, parce qu'il n'y a rien de forcé, & que tout est arrangé conformément à la nature des choses.

Ce n'est pas seulement l'espèce de nos moutons qui demanderoit d'être perfectionnée. Notre race de chevaux qui est foible & de petite taille dans le Pays de Vaud ne l'exige-

roit pas moins. Si ceux qui habitent des districts abondans en fourrages avoient à élever des chevaux d'une race vigoureuse & d'une belle espèce, ils en feroient une branche de commerce fort avantageuse. La culture des terres seroit aussi plus florissante parmi nous. On leur donneroit de meilleurs labours avec des chevaux forts & robustes.

Il est vrai qu'on peut y suppléer en se servant de bœufs. Les premiers Romains qui étoient d'excellens cultivateurs n'hésitèrent point à les préférer. Ils ont en effet plusieurs avantages sur les chevaux. Le bœuf est d'un plus facile entretien que le cheval, beaucoup moins sujet aux maladies & moins délicat sur le choix des paturages, plus fort & par là même plus propre à donner de profonds labours. Le cheval est plus cher, ses harnois coûtent beaucoup plus, sa ferrure est dispendieuse, il diminue de prix en vieillissant; s'il s'estropie il ne sert à rien: mais un bœuf devenu vieux ou rendu par quelque accident incapable de labourer, peut être engraisé & vendu avec profit. Il semble donc, qu'il seroit avantageux à notre patrie, d'en rendre l'usage plus général dans tous les lieux où la nature du terrain permet de s'en servir. Nos laboureurs, nourrissant un plus petit nombre de chevaux, augmenteroient leurs revenus en entretenant plus de bétail, & ne seroient pas exposés à faire tout d'un coup tant de pertes accablantes.

Cet usage feroit sur-tout facile à introduire, lorsqu'on auroit construit de meilleures routes & diminué le nombre des voitures par les moyens dont nous avons parlé. Veut-on rendre l'usage des bœufs encore moins dispendieux & plus utile au cultivateur, ne feroit-il pas à propos d'ordonner aux bouchers d'acheter les vieux bœufs gras plutôt que les jeunes? Ceux-ci feroient employés au labour des terres, & dans leur vieillesse ils serviroient encore à notre subsistance après avoir été engraisés. Par cet arrangement le cultivateur tireroit tout le parti possible de son bétail. Cependant le bœuf étant extrêmement lent, lorsqu'on auroit beaucoup de terres à labourer, il feroit nécessaire d'avoir aussi des chevaux pour expédier l'ouvrage, comme dans le tems des derniers labours & des récoltes où tous les momens sont précieux. Du tems des premiers Romains les loix agraires ne donnant à chaque propriétaire que l'étendue de terrain qui suffisoit à sa famille, il leur étoit plus facile qu'à nous de se servir uniquement de bœufs pour labourer les terres.

Parmi les animaux domestiques qui sont utiles à une nation, qui peuvent mettre le paysan dans une plus grande aisance, & dont le gouvernement doit favoriser la multiplication, il ne faut pas oublier les mouches à miel. Elles sont d'autant plus estimables, que sans consommer aucun genre de subsistance & de productions comestibles à l'usage de l'homme &

des autres animaux domestiques, elles s'entretiennent & nous fournissent un aliment excellent. La cire qu'on en retire ouvre encore au commerce une branche très-lucrative. Il feroit bon d'instruire les paysans sur la manière de les conduire, de les multiplier, de leur épargner plusieurs opérations meurtrières & barbares, & d'en tirer plus de profit qu'ils ne font.

Faciliter l'entretien des bestiaux.

Souhaitez-vous que l'entretien des animaux domestiques enrichisse les cultivateurs? Fournissez leur les moyens de les nourrir sans peine, & d'en augmenter le nombre autant qu'il est possible, sans nuire aux autres produits des campagnes. Ceci intéresse particulièrement notre patrie. Nous avons besoin d'abondans fourrages pour hyverner les nombreux troupeaux que nous envoyons en été sur nos montagnes. Rien ne donneroit plus de facilité pour cela, que l'établissement des prairies artificielles. Sans y consacrer trop de terrain, elles procureroient une grande abondance de fourrage.

Un autre objet important, feroit de mettre nos paysans en état d'élever & d'engraisser plus de porcs qu'ils ne font. Comme jusqu'à présent nous les avons tirés en grande partie de nos voisins, combien n'en coûtoit-il pas d'argent à notre patrie pour l'achat de ces animaux? Rien n'est plus sage que le réglemeut qui vient

d'en défendre l'entrée. Il ne resteroit plus qu'à favoriser par divers arrangemens l'entretien de cette espece d'animaux. Déjà les cultivateurs auroient plus de facilité à les élever, si on peuploit mieux qu'on a fait jusqu'à présent nos forêts d'arbres propres à les engraisser. On pourroit aussi assurer une plus abondante subsistance à ces animaux, en rendant plus commune la culture de différentes racines, telles que les pommes de terre, les raves, les turnips, les navets, les toupinambours, &c. Elles ne seroient pas moins à nourrir les bœufs. En même-tems elles suppléeroient en hyver à la rareté du fourage verd que certains bestiaux demandent, pour se bien porter. Nous aurions bientôt tous ces différens secours, si les particuliers n'étoient pas gênés par les réglemens de police sur l'arrangement de leur sol. Sans ces entraves qui leur lient les mains, tout le reste de l'œconomie rurale en seroit amélioré. C'est ce qui me conduit à une huitieme attention de la législation qui consiste, à laisser chaque propriétaire maître de semer sur son fonds ce qu'il veut, & de distribuer ses terres de la maniere la plus utile selon les circonstances où se trouve son domaine; en sorte qu'il lui soit permis de prendre les mesures les plus propres à nourrir ses bestiaux avec le moins de frais possibles.

VIII. ATTENTION.

Liberté de culture. Clôture des parcours.

Dans les Pays où le parcours a lieu les propriétaires n'ont pas le droit d'administrer leur terres à leur gré. Ils n'ont pas la liberté d'y semer ce qu'ils jugent à propos, n'y d'adopter plusieurs cultures avantageuses, sans s'exposer à voir le fruit de leur travail impunément foulé & dévoré par le bétail qu'on y envoie paître après la recolte des bleds. Pour faire reposer leurs terres, ils sont contraints de les laisser en jachères inutiles; au lieu qu'en leur faisant rapporter tantôt du grain, tantôt du fourage, ils auroient pu les renouveler & épargner leurs engrais. Car c'est un fait confirmé par l'expérience, que les prés artificiels reparent & engraisent les champs épuisés. N'étant pas libres d'établir des prairies artificielles partout où il leur plairoit, ils ne peuvent pas mettre une juste proportion entre leurs champs & leurs prés, ni défricher & renouveler leurs prés naturels, en les labourant & les ensemençant, ni se procurer les fumiers qu'exigeroit l'étendue de leur terrain. Le tort que font les parcours à une bonne administration rurale a déjà été mis dans un si grand jour par plusieurs écrivains, qu'il seroit inutile de s'étendre d'avantage là-dessus.

Les pauvres n'auroient pas sujet de se plaindre de l'abolition des parcours, si comme nous

l'avons déjà insinué, les propriétaires payoient une redevance destinée à éteindre la mendicité, & à former les jeunes gens à une vie active & laborieuse. Cependant quelque utile que soit cette abolition, ce ne sont pas des coups d'autorité qu'il faudroit mettre en œuvre pour y parvenir. Rien n'étant plus cher à une nation que ses usages, il est dangereux de les attaquer de front. Quand il faut les changer, ils doivent être abolis, par des exemples, à force de douceur, de patience & d'encouragemens, par la persuasion & la vue de l'intérêt.

Ne pourroit-on pas engager par de bonnes raisons des communautés intelligentes à faire l'essai de cette abolition? * Elles ne manqueroient pas d'en retirer dans peu de grands avantages. L'état florissant où elles se mettroient, porteroit d'autres communautés à les imiter; & bientôt, sans avoir eu recours à des violences qui ne font qu'aigrir les esprits, notre pays seroit affranchi d'une coutume qui fait gémir les bons cultivateurs & les tient dans la servitude.

Mais, dira-t-on, si on abolit les parcours,

* Depuis le jugement des Mémoires sur la législation, cet exemple vient d'être donné par la ville d'Orbe qui après un mûr examen, a cru devoir abolir le parcours des champs dans tout son territoire; ce qui mettra ses habitans en état d'adopter plusieurs cultures avantageuses, & en particulier celle de la garance qui réussit merveilleusement dans une grande partie de son sol.

comment faire parquer les moutons après la récolte des bleds? Ira-t-on les priver d'une pâture qui leur est si salutaire? J'ai souvent entendu proposer cette difficulté. Mais qu'on jette les yeux sur les Provinces de France où la vaine pâture n'a pas lieu. „ Chacun, dit M. Du-Hamel, y fait de ses terres ce qu'il veut; „ il y sème toute sorte de graines, de légumes, d'herbes, & il est assuré qu'on n'y fait „ aucun mal, sans avoir besoin de hayes & „ de fossés. S'il a semé du sainfoin, de la „ luzerne, ou du trèfle avec de l'avoine, comme la jeune herbe ne pourroit point dans le „ chaume, il suffit au propriétaire de marquer „ son champ avec quelques bouchons de paille, „ pour que les bergers empêchent d'y entrer. D'ailleurs les propriétaires de ces bétails „ seroient responsables du dommage”. Ainsi après l'abolition des parcours, les propriétaires pourroient de même faire parquer leurs moutons sur leurs fonds, en employant les mêmes précautions. Il est vrai que cet usage seroit plus difficile chez nous. Comme la plupart de nos paysans possèdent des terres qui sont extrêmement divisées & étroites, il ne leur seroit pas facile de faire parquer leurs moutons sur leurs champs recueillis, sans nuire aux terres de leurs voisins qui seroient couvertes de trèfles, de luzernes & d'autres plantes. Il faudroit donc tâcher par des moyens doux & équitables, de remédier à cette trop grande division des terres qui à bien d'autres

égards est très-pernicieuse à la culture des champs. C'est là une neuvième attention de la législation, dont nous allons maintenant nous occuper.

I X. A T T E N T I O N.

Réunion des fonds particuliers.

Si les terres des cultivateurs sont trop subdivisées & dispersées çà & là dans un vaste territoire, elles ne fixent pas assez leurs regards, & partagent trop leur attention. Ils ne sont jamais assez prompts à prévenir les dommages dont elles sont menacées, ni à y remédier. Que de momens précieux ne perdent-ils pas, à conduire successivement leurs charrues & leurs chariots dans tant de champs éloignés les uns des autres ! Que de fatigues pour les hommes & les bêtes de trait ! Qu'il seroit donc à souhaiter, que les fonds des particuliers fussent plus réunis, & eussent une étendue raisonnable !

Mais afin d'opérer cette réunion, doit-on, à l'exemple des Anglois, autoriser les échanges forcés, après avoir fait estimer par des experts, s'ils sont expédiens, & chercher par des dédommagemens à les rendre également avantageux de part & d'autre ? Quelque succès qu'ait eu dans la suite cette méthode en Angleterre, il est dangereux de l'adopter. Des experts se laisseroient, peut-être, gagner par les ri-

ches, ou par ceux qui auroient du crédit, & ils opprimeroient les petits. Souvent même il seroit difficile de donner de justes dédommagemens pour des pièces qui sont à la portée des propriétaires, & qui à cause de la facilité qu'ils ont à les amander avec les égouts de leurs écuries, leurs fumiers & la boue des rues, leur sont infiniment précieuses. On entendoit trop souvent des plaintes & des murmures de la part de ceux, qui affectionnant certains fonds, se croiroient lésés dans les échanges auxquels ils auroient été contraints. Ils crieroient à l'oppression, mot odieux qui ne peut être supporté par des hommes libres. Il vaut donc mieux encourager les particuliers à faire ces échanges volontairement & sans contrainte.

On faciliteroit ces échanges en les affranchissant de tout lod. Le fief n'y perdrait rien, puisque dans l'état actuel des choses ces échanges ont très-rarement lieu. S'il arrivoit qu'il fût privé de la perception de quelques lods qu'il auroit tirés sans ce nouvel arrangement, ce ne seroit pas pour long-tems. Il seroit amplement dédommagé de ce sacrifice momentané, lorsque les fonds auroient augmenté de valeur par une suite de cette réunion. Enfin, on ne devoit négliger aucun des moyens doux & honnêtes qui tendroient à la favoriser, en dédommageant les particuliers, & en donnant de justes sujets de contentement à tous ceux qui se prêteroient avec plaisir à des arrangements si essentiels à toute bonne culture. Il faudroit

inviter les villes & les Communautés à prendre cette affaire en grande considération. „ Inviter, dit le celebre Montesquieu, quand il ne faut pas contraindre, conduire quand il ne faut pas commander, c'est l'habileté suprême. La raison a un empire naturel; elle a même un empire tyrannique. On lui résiste, mais cette résistance est son triomphe; encore un peu de tems, & l'on sera forcé de revenir à elle ”.

S'il est utile que les fonds des propriétaires ne soient pas trop subdivisés & dispersés çà & là, d'un autre côté l'agriculture ne souffre pas moins, quand les terres d'un pays sont distribuées en trop grandes fermes, qu'il y a trop de grands propriétaires, & par là même un trop grand défaut de propriété chez les cultivateurs. Aussi, une nouvelle & dixième attention de la législation consiste à prévenir les maux qui pourroient résulter d'une trop grande réunion de terrain dans les domaines des particuliers.

X. A T T E N T I O N.

Domaines trop vastes.

Lorsque les terres d'un Etat sont partagées en vastes domaines, elles ne sont cultivées, en grande partie, que par des mercénaires qui ne prennent jamais un véritable intérêt à l'amélioration d'un fonds dont ils n'ont pas la

propriété. Tout est abandonné à l'avidité des fermiers, tout languit & dépérit insensiblement dans les campagnes. Tandis que les maîtres résident dans les villes, y vivent avec faste & y consomment tous leurs revenus, ils ne veillent point sur la culture de leurs terres. Les fermiers qui les régissent ne songent qu'à les épuiser, à en tirer tout ce qu'ils peuvent, & à s'enrichir à leurs dépens. Ne pensant qu'au moment présent, ils ne les font valoir qu'autant qu'ils peuvent en ressentir aussi-tôt les heureux effets. Ils ne voudroient pas se constituer en frais pour des améliorations, dont un autre fermier recueillerait, peut-être, le bénéfice, ou qui feroient renchérir la ferme. C'est ce qui fait voir que les grands domaines que la plupart des Princes possèdent nuisent à la bonne culture des terres. Ces vastes étendues de terrain seroient sans contredit d'un plus grand rapport, s'ils les divisoient & les vendoient à leurs sujets à un prix raisonnable. Le seul moyen d'engager les fermiers à redoubler d'ardeur & de zèle dans la culture des terres, c'est d'ordonner qu'on fasse des baux d'une longue durée.

Mais jamais le cultivateur n'est plus animé, que quand il cultive son propre fonds. Vous ne lui voyez pas cette indifférence qu'il éprouve lorsqu'il ne consacre ses travaux qu'à des champs étrangers. Son activité est soutenue par l'agréable idée, que plus son fonds sera amélioré, plus aussi il augmentera en valeur, lui

produira d'avantage & le mettra dans l'aifance. Il convient donc, que les payfans soyent propriétaires, & possèdent généralement parlant les terres qu'ils cultivent. Le peu d'étendue de leurs domaines leur sert d'éguillon. La nécessité où ils sont de trouver la subsistance de leurs familles les force à en augmenter la fertilité.

Un terrain de mauvaise qualité s'améliore entre les mains d'un propriétaire qui travaille lui-même à la terre ; tandis qu'il resteroit presque toujours en friche, s'il appartenoit à un riche qui dédaigne ce genre de travail, & qui fait tout faire par des mercenaires. Car celui-ci n'est pas disposé à payer cherement des ouvriers, pour exploiter & défricher de mauvais terrains, dont le rapport ne le dédommageroit pas de ses fraix. Il aime mieux faire valoir autrement son argent, ou le consacrer à acheter un fonds situé dans un sol plus fertile. Mais le payfan propriétaire de ce mauvais terrain ne se rebute point. Comme il n'a pas le moyen d'acheter d'autres fonds, il s'attache à bien cultiver son petit domaine & à en corriger par toute sorte de voies les mauvaises qualités. Il ne regrette pas ses peines, pour peu qu'il réussisse ; il ne perd aucun moment, & à force de fouillement de terres, de patience & de travail, son terrain devient d'un assez bon rapport. C'est-là une vraie conquête pour l'état, un nouveau champ que gagne la patrie ; au lieu qu'il auroit été perdu entre les mains d'un grand propriétaire ou d'un citadin.

Un payfan fait cas de tout ce que renferme son petit domaine ; il ménage son terrain avec une sage économie. Mais les grands propriétaires n'y regardent pas de si près ; ils sont bien éloignés de mettre tout à profit. Vous les voyez changer en avenues, en allées & en décorations inutiles ce qui auroit suffi à l'entretien d'une pauvre famille.

Les terres sont-elles cultivées par des payfans mercenaires qui sont au gage des riches ? Ne tenant à rien, ils désertent des campagnes & s'expatrient sans peine. Ils vont dans les villes, pour y gagner plus aisément leur pain en servant les riches, ou en exerçant quelque profession. Tout le bien de la plupart consistant dans leur industrie, ils peuvent vivre partout, ils se mettent fort peu en peine de qui ils dépendent. Sous tous les gouvernemens ils s'estimeroient aussi heureux. Ainsi ils perdent insensiblement tout amour de la patrie, ils ne regardent plus leur sort comme dépendant de celui de l'Etat. C'est la propriété seule qui a la force de retenir chez eux les habitans des campagnes. C'est elle qui peut les remplir de zèle pour la conservation de l'Etat, & en faire dans l'occasion des soldats courageux prêts à le défendre.

Mais, dira-t-on, est-ce qu'un payfan, qui ne possède que quelques champs, & dont les revenus sont très-médiocres, aura seulement de bons instrumens de labourage ? est-il naturel de croire qu'il fera en état de bien cultiver ses terres ?

Oui, il le peut beaucoup mieux que le grand propriétaire qui dédaigne le travail, pourvu qu'il ne soit pas endetté, qu'il vive sous un gouvernement doux & modéré, & que dès sa jeunesse on lui ait inspiré l'amour de la frugalité & du travail. L'usage des bœufs & des prairies artificielles s'étant une fois introduit par-tout, le plus petit propriétaire auroit tous les secours nécessaires pour améliorer son champ; car la quantité des engrais, & le nombre des charués & des attelages augmenteroient dans les campagnes. Jamais l'agriculture ne fut plus florissante chez les Romains, que lorsque les terres ne furent pas trop inégalement partagées entre les citoyens, & qu'ils étoient tout ensemble & propriétaires & cultivateurs. Les portions que Romulus leur avoit assignées étoient très-petites, mais étant bien cultivées, elles suffisoient à l'entretien de leurs familles; ils trouvoient de grandes ressources dans leur frugalité & leur ardeur au travail.

Cependant quelque utile que fut ce partage à peu près égal des terres entre les habitans d'un pays, il est difficile de le conserver long-tems. Malgré les loix agraires qui chez les Romains mettoient un frein à la cupidité, l'inégalité ne tarda pas à s'introduire parmi eux, & le peuple dépouillé de ses terres se plaignoit hautement. Nous ne répéterons pas ici ce que la législation doit faire pour empêcher que trop d'héritages ne se réunissent sur la tête d'un seul. Nous en avons déjà parlé dans l'article du luxe. Conten-

tons-

tions-nous d'ajouter, qu'il faut sans cesse veiller sur les grands propriétaires, si on ne veut pas qu'ils continuent à absorber les fonds qui touchent leurs domaines; car avec leur argent il leur est aisé de tout obtenir. Ils peuvent suffire au petit tant de difficultés, qu'il est obligé de leur accorder ce qu'ils demandent, ou en éblouir d'autres par le haut prix qu'ils offrent pour le fonds dont ils desirent l'acquisition, ou tenter celui-ci en lui promettant leur faveur & leur protection. Le paysan se laisse-t-il ainsi séduire & dépouiller de ses meilleures terres, il dépense l'argent qu'il a reçu de sa vente, sa misérable postérité ne possède plus que de mauvais terrains, & se décourage.

Ce n'est pas, au reste, que les grands propriétaires ne puissent être utiles quand ils résident sur leurs terres, qu'en même tems ils ne cherchent pas à tout engloutir, mais qu'ils se montrent modérés & pleins de sentimens d'humanité, qu'ils aiment à encourager les paysans par leurs conseils, leurs directions, leurs exemples & leurs secours. Leur présence fait circuler l'argent dans les campagnes; ils donnent un débouché aux denrées, ils augmentent les fumiers; avec plus d'éducation ils sont plus en état de faire des recherches suivies, d'observer & d'éprouver les diverses méthodes. Quand il y a dans un état de grands propriétaires, le gouvernement doit par des attentions honorables les engager à vivre dans leurs campagnes, & à revêtir l'aimable caractère que nous ve-

N

nons de tracer. C'est la meilleure maniere de prévenir les maux infinis qu'entraîne la trop grande inégalité des domaines.

Pour conserver aux cultivateurs la propriété de leurs terres, il est bon de rendre les personnes de main morte inhabiles à recueillir des legs immeubles ; autrement elles attireroient peu à peu tout à elles, & dépouilleroient les habitans d'une partie de leurs fonds.

En même tems il est à propos de dégoûter les étrangers de faire de trop grandes acquisitions des terres d'un pays, à moins qu'ils ne viennent y résider ; car autrement les terres deviendroient des grandeurs négatives dans une province. Tous les revenus des fonds possédés par des étrangers fortiroient du pays, & ne seroient qu'à entretenir l'aifance & l'industrie des peuples voisins. Ce cas peut aisément arriver dans certaines circonstances. Si, par exemple, un pays pauvre par un défaut d'industrie & de commerce, mais agréable par ses points de vue & la diversité de ses productions, & où l'on ne payeroit points d'impôts, étoit voisin de villes riches & opulentes, où le commerce & d'autres ressources produiroient de gros amas d'argent, les particuliers de ces villes ne manqueroient pas de placer leurs fonds dans ce pays-là. Ils y acheteroient des terres considérables & tout ce qu'il y auroit de plus fertile. Car personne ne seroit en état dans ce pays pauvre d'entrer en concurrence avec eux, ni de payer aussi-bien, ni d'acheter au-

tant. Or qu'en arriveroit-il ? C'est que les habitans d'un tel pays s'appauvreroient toujours plus ; l'industrie nationale y languiroit davantage, tandis que celle des voisins augmenteroit. Tous les produits des fonds iroient dans ces villes opulentes que j'ai supposées. Le naturel du pays se dégoûteroit, & les campagnes se dépeupleroient entierement.

Quand nous jettons les yeux sur le pays de Vaud, nous trouvons qu'en plusieurs endroits la plupart des paysans possèdent les champs qu'ils cultivent. Sans le poids de leurs dettes, ils en auroient la propriété. S'ils sont incommodés par les grands propriétaires, cela se fait principalement sentir dans les districts de vignobles. Là il est assez ordinaire de voir de grands propriétaires de vignes, qui pour avoir des engrais, achètent & engloutissent tous les prés d'un village ; ce qui fait que les paysans auxquels ils abandonnent la culture des champs se trouvent presque sans prés, ou n'en ont que de mauvais. Ils n'ont pas même la ressource des prairies artificielles, à cause de l'affujettissement au parcours. Faut-il s'étonner, si leurs champs, faute d'engrais, dépérissent de jour en jour, & ne donnent que de chétives récoltes ? Le bien de l'agriculture demanderoit, qu'on mit les cultivateurs à l'abri de ces grandes réunions de prés sur la tête d'un seul si ruineuses à leur économie.

Comme la culture des vignes a bien des influences sur l'état des campagnes, nous sommes

obligés de discuter ce qui les regarde, pour ne pas retoucher trop au long ce sujet lorsque l'occasion s'en présentera de nouveau. C'est là une nouvelle & onzième attention de la législation.

XI. ATTENTION.

Vignes.

Il n'est pas douteux, que la culture de la vigne ne soit avantageuse par tout où il croît un bon vin qui peut avoir de la réputation chez les peuples voisins qui en manquent. Il y a bien des terrains qui à cause de leur situation, de la nature & de la rapidité du sol, ne pourroient être employés plus utilement. D'ailleurs cette culture fait vivre beaucoup de gens. Les uns sont occupés à fournir les échallas, d'autres à construire des tonneaux; & enfin un grand nombre d'ouvriers sont nécessaires, soit pour tailler & ébourgeonner les vignes, soit pour leur donner les différens labours dont elles ont besoin, ou pour les vendanger. En multipliant ainsi parmi les habitans les moyens de gagner leur subsistance, elles contribuent à la population. Les fraix qu'elles entraînent & que la vente du vin restitue aux propriétaires sont donc très-avantageux à l'Etat. La culture de la vigne favorise aussi à plus d'un égard celle des champs. Déjà les nombreux ouvriers que la vigne demande augmentent

la consommation des denrées, & fournissent aux bleds un débouché assuré. Les vigneronns ayant achevé leurs ouvrages, peuvent aider le laboureur, soit pour moissonner les bleds, soit pour faire les dernières récoltes des foins; ils servent encore en hyver à exploiter les bois, & à d'autres occupations. Enfin lorsque les vignes donnent un vin de bonne qualité, elles présentent au commerce extérieur d'une nation une nouvelle branche très-lucrative qui ne scauroit être trop favorisée par le gouvernement: car il est pernicieux à un pays que les vins y regorgent & y soient à bon marché. Ils ruinent alors les propriétaires des vignes, & plongent les habitans dans l'ivrognerie. Il faut donc en faciliter le débit chez l'étranger par tous les moyens possibles, comme par exemple, en ne le gênant point par des droits établis sur ce genre de commerce, en encourageant par des gratifications l'exportation des vins chez les voisins qui en manquent, en interdisant toute espèce de monopole, en refusant, fut-ce au premier citoyen, des privilèges exclusifs qui enleveroient tous les profits aux cultivateurs. Nous n'en dirons pas davantage ici, parce que nous aurons occasion d'en parler plus distinctement dans notre troisième partie. Nous ajouterons seulement, que pour rendre les étrangers plus empressés à rechercher le vin qui croît dans une province, il est essentiel de lui concilier de la qualité, en introduisant dans le pays les meilleurs plans de vigne conven-

bles à son sol, la bonne maniere de les cultiver, aussi-bien que la connoissance des procédés nécessaires pour façonner le vin. L'art de le préparer est connu à fond des Champenois qui par leurs soins & leur expérience sont parvenus à donner un nouveau degré de perfection à leur vin, quelque fin qu'il fut naturellement. Ceux qui les ont imité dans plusieurs districts des provinces voisines de la Champagne sont venus à bout de tirer leur vin de l'obscurité où il étoit auparavant.

Malgré les grands avantages que procure en général la culture de la vigne, il faut cependant avouer, qu'elle peut nuire en certaines circonstances. Et d'abord, elle est dangereuse lorsqu'elle dérobe aux champs tous les fumiers & les engrais des villages; inconvénient qui, comme nous l'avons déjà insinué, ne peut être levé, qu'en prenant des mesures contre les grands propriétaires de vignes, & en introduisant dans ces lieux l'usage des prairies artificielles. Quand on resserreroit dans d'étroites limites la quantité de fumier qu'il seroit permis de répandre sur chaque arpent de vigne, le vin deviendroit, à la vérité, moins abondant; mais gagnant en qualité, il seroit plus recherché des étrangers, on le débiteroit plus facilement, & on ne se verroit pas si souvent inondé de vin, sans trouver assez d'acheteurs pour s'en défaire.

La culture des vignes est encore nuisible, lorsqu'elle est établie dans des districts qui ne

produisent qu'un mauvais vin plein d'acides & qui ne peut se perfectionner en le conservant. Ces sortes de vins causent un tort considérable à la réputation de tous ceux qui croissent dans une province. Comme ils sont craindre aux étrangers qu'on ne les trompe par des mélanges frauduleux, ils nuisent infailliblement au commerce extérieur des vins. D'ailleurs, cette boisson mal saine ne peut qu'altérer la santé des habitans. Il seroit donc à souhaiter, que les propriétaires des vignes situées dans les districts qui donnent ces mauvais vins, voulussent consacrer leur terrain à quelque autre culture qui réussiroit mieux dans leurs contrées. Mais pour les y engager, faut-il des ordonnances qui leur imposent la nécessité de les arracher? On n'a pas besoin d'avoir recours à des expédiens aussi violens pour les déterminer à faire un meilleur emploi de leurs terres. Il vaut mieux les porter à faire volontairement le sacrifice de leurs vignes. Quand on aura trouvé des débouchés assurés pour les grains, les propriétaires de ces mauvaises vignes en diminueront volontiers la quantité pour s'intéresser à la culture des champs; ou lorsque les manufactures nécessaires seront introduites dans le pays, au lieu de tirer de leur terrain de mauvais vins, ils aimeront mieux lui faire rapporter, autant qu'il sera possible, les matieres premières sur lesquelles s'exercent les arts.

L'esprit d'une bonne législation tend toujours à conduire les hommes au but désiré par les voyes les plus douces. Le législateur doit même chercher à les plier à son gré, sans qu'ils s'en apperçoivent. Faites luire à leurs yeux un intérêt visible dans ce que vous voulez exiger d'eux ; offrez-leur en même tems pour l'exécution toutes les facilités requises ; ils s'y porteront d'eux-mêmes sans contrainte.

Nous avons tâché jusqu'à présent de montrer comment la législation viendrait à bout d'encourager la culture des terres qui sont déjà en valeur. Il nous reste encore à voir ce qu'elle auroit à faire pour augmenter le nombre des terres labourables. Elle doit premièrement porter ses vues sur les forêts, & faire en sorte qu'elles occupent le moins d'espace possible & cependant suffisant pour tous les usages auxquels les bois sont nécessaires. C'est là une douzieme attention à laquelle nous rapporterons aussi tout ce qui concerne les plantations d'arbres, pour ne pas multiplier inutilement les articles.

XII. ATTENTION.

Bois & forêts.

Lorsque les forêts couvrent de trop grands espaces, il est sans doute utile d'en extirper une partie. C'est autant de terrain qu'elles dé-

robent à plusieurs cultures avantageuses. Plus on a de terres labourables, plus aussi la quantité de subsistance, le commerce, les occupations & par conséquent la population augmentent dans un Etat. De trop vastes forêts rendent un climat beaucoup plus froid, qu'il ne seroit sans elles, & par là même nuisent à plusieurs productions qui demandent un certain degré de chaleur.

Avec des forêts qui n'occupent qu'une étendue raisonnable, mais qui sont bien régies & entretenues, on peut se procurer autant de bois qu'avec des forêts immenses où l'on couperoit sans aucune regle, où l'on laisseroit des vuides considérables, & où l'on ne chercheroit point à reparer les breches qu'on y feroit tous les jours. Ces fortes de négligences sont souvent, qu'au milieu des plus grandes forêts, on se plaint de la disette des bois, & qu'on ne voit presque de tout côté que des terrains incultes qui ne rapportent rien. C'est le chef-d'œuvre d'une bonne police, de sçavoir resserrer les forêts dans de justes bornes proportionnées à nos véritables besoins, & de faire en sorte que sans une trop grande étendue, elles ne laissent pas de fournir tout ce qui est nécessaire pour le chauffage, pour les bois de service, pour les forges & autres établissemens utiles. Il y a des pays où l'on a plus de facilité que dans d'autres, à diminuer l'étendue des forêts, parce qu'on peut y suppléer à la disette des bois à l'aide des mines de charbon.

& des tourbes. Nous avons plusieurs districts dans notre patrie où il feroit, peut-être, facile de se procurer cette ressource.

Après avoir une fois établi un juste rapport entre l'étendue des forêts & des terres labourables d'un pays, il faut d'excellens réglemens pour entretenir cette proportion, pour empêcher que les bois ne diminuent sans cesse, & que la disette ne s'en fasse sentir. Car enfin, c'est là une précieuse production qu'une nation industrieuse peut faire valoir en mille manières, & qui venant à manquer met des obstacles insurmontables à différentes entreprises.

La conservation des forêts demanderoit d'abord, qu'on pût mettre un frein aux consommations de bois excessives & ruineuses qu'entraînent depuis long tems le luxe, la mollesse & le trop grand amour de l'aifance, qui tous ont fait de grands progrès parmi nous.

Il faut ensuite veiller sur les propriétaires des bois qui ne sentent pas assez la nécessité de les conserver. Sans penser à la postérité, ils veulent jouir; on ne peut les ramener à la modération, ni les toucher par la vue d'un intérêt tout-à-fait prochain, comme dans les autres parties de l'œconomie champêtre. Ici ils ont besoin d'être rigoureusement assujettis par le gouvernement à une sage régie.

Il convient non-seulement d'ordonner dans les forêts des réserves pour en tirer de beaux

bois de construction, mais encore de déterminer avec sagesse le tems où l'on doit couper ces réserves. Les arbres atteignent à un certain âge un point de perfection, après lequel ils ne font que s'alterer & dégénérer. Il vaudroit mieux après ce tems écoulé les conserver dans des magasins, que les laisser dépérir sur pied, d'autant plus que le terrain commenceroit à produire de nouveau pour la postérité. Mais le tems de ces coupes varie, selon l'espece des arbres, la profondeur & la nature des terrains. M. De Buffon d'après ses observations estime, que pour les terres fortes, on peut régler les coupes de bois de chêne à cinquante ans dans un terrain de deux pieds & demi, à septante dans un terrain de trois pieds & demi, & à cent dans un terrain de quatre pieds & demi. Dans les terres sablonneuses & légères il fixe les coupes à quarante, soixante, quatre-vingt ans. Ce que le même Auteur a imaginé, pour rendre les bois de service plus durables, peut beaucoup servir à épargner les bois de haute futaie qui dépérissent parmi nous. En écorçant les arbres, & en les laissant sécher & mourir sur pied, avant que de les abattre, l'aubier devient aussi dur que le bois le plus parfait, la densité & la force des bois augmentent considérablement. Cette pratique aisée à suivre & si fort favorable à la conservation des bois de construction mérite l'attention de tous les gouvernemens.

Des coupes réglées sur des expériences bien faites sont aussi nécessaires, pour tirer des taillis le plus de bois qu'il est possible. Il y a un tems pendant lequel les arbres continuent à croître chaque année de plus en plus, mais au delà duquel cet accroissement diminue d'année en année. Ce seroit là le vrai moment qu'il faudroit saisir, pour couper les taillis avec le plus d'avantage. Dans la vue de fixer cet âge où les bois commencent à croître de moins en moins, M. de Réaumur avoit proposé des expériences intéressantes, mais qu'il croyoit au-dessus des forces d'un particulier. Il auroit souhaité, qu'après avoir coupé chaque année un même nombre d'arpens de bois, & en avoir pesé exactement le produit, on eut comparé les augmentations annuelles d'une longue suite d'années pour découvrir l'âge où l'accroissement des bois commence à diminuer. Mais comme cet âge ne peut pas être le même par tout, qu'il doit varier selon les terrains & les expositions, il faudroit trop multiplier les expériences, pour parvenir à une grande précision. On fera bien ici réduit, comme dans la plupart des affaires de la vie, à se contenter de résultats imparfaits, mais qui approcheront toujours plus du vrai, à mesure qu'on se procurera des observations & des expériences mieux faites & plus complètes.

Il ne suffit pas d'augmenter le produit des forêts par des coupes sagement réglées, il faut encore veiller à leur conservation, en les fer-

mant exactement pour éloigner de leur enceinte les bestiaux qui dévorent les rejettons, foulent aux pieds les jeunes plantes, les détruisent, ou les défigurent & les affoiblissent.

Après avoir fait des coupes dans les bois, il faudroit aussi astreindre les propriétaires à y semer des glands ou d'autres graines d'arbres. Car non seulement les anciennes fouches doivent donner des productions toujours moins vigoureuses, mais encore plusieurs périssent de vieillesse. Il y a longtems que l'expérience a prouvé, que dans les bois de chêne les balivaux ne suffisent pas pour reparer les brèches qu'on fait aux forêts. Déjà ces jeunes arbres qui avoient prospéré au milieu des autres plantes périssent la plupart, étant après les coupes trop isolés, privés de tout abri & exposés à tout vent, aux gelées & aux frimats. Les balivaux qui y résistent ne fournissent ordinairement qu'un bois de mauvaise qualité; les glands qu'ils répandent donnent naissance à très peu de chênes. Ceux qui croissent auprès d'eux sont étouffés par l'ombre & le dégoutement de l'arbre. Aussi ne voit-on que des places vuides tout autour de ces balivaux. Il vaudroit donc mieux pour la conservation des bois de chêne, obliger les propriétaires à semer des glands dans les espaces qu'ils viennent de dépouiller.

Si par un défaut d'ordre & de police les bois se font détruits dans certains districts, le bien public demande que le gouvernement encourage les particuliers, les villes & les communautés à

les renouveler, soit en semant des graines, ou en faisant des plantations d'arbres tirés de pépinières. Plusieurs terrains incultes peuvent y être consacrés utilement. Il n'y a presque aucune sorte de sol qui ne puisse nourrir quelque espèce d'arbres. Lorsqu'il est besoin d'en venir là, on devrait donner des directions, pour éviter les trop grands fraix qui absorbent tout le bénéfice de la plantation.

Souvent ce n'est pas le défaut de forêts bien peuplées d'arbres qui produit la disette des bois dans certaines contrées. Il arrive quelquefois que ce mal ne vient que de la difficulté des transports. Combien n'y a-t-il pas de forêts qui sont comme perdues pour le public ! Les plantes y périssent ordinairement, sans que personne en profite. En trouvant moyen de les faire servir à l'usage des habitans, plusieurs terrains ne pourroient-ils pas être consacrés à rapporter autre chose que du bois ? Si de ces forêts il sortoit des ruisseaux qui vinssent aboutir à de grandes rivières, ne devoit-on pas faire examiner, si en nettoyant ces ruisseaux, il ne seroit pas possible de faire flotter les bois qu'on y couperoit, & de les conduire à petits fraix dans les lieux où l'on manque de bois ?

Dans la vue de rendre les forêts toujours plus avantageuses, il faudroit les peupler des arbres utiles dont elles manquent. Il n'y auroit qu'à bien choisir les terrains, pour les placer dans celui dont ils s'accoutument le mieux. Mais qu'on prenne garde de mettre ensemble les ar-

bres qui ne se conviennent pas, comme par exemple, le chêne & le sapin. Ils se nuiroient réciproquement.

Rien n'est en général plus à propos, que d'élever ensemble des espèces d'arbres, dont les racines de l'une s'enfoncent profondément, tandis que les racines de l'autre ne s'éloignent pas de la surface : car il arrive de là que ces plantes différentes ne se dérobent pas la nourriture l'une à l'autre, & que toute la substance du sol, soit extérieur, soit inférieur est mise à profit pour donner des productions.

Après avoir dépouillé un vaste terrain des arbres qui y croissoient, il seroit vraisemblablement fort avantageux d'y établir une autre espèce de bois. Par ce moyen le sol ne s'épuiseroit pas, il auroit toujours les sucres nécessaires pour fournir de nouvelles productions, & les forêts qu'on auroit détruites se repareroient plus vite. L'expérience apprend tous les jours, qu'après avoir arraché un arbre, on réussit difficilement à élever dans la place où il étoit un autre arbre de la même espèce, tandis qu'on vient plus aisément à bout d'y établir un arbre d'une espèce différente.

Qu'il seroit utile d'établir dans nos forêts des châtaigners, dont le fruit sert également à la nourriture des hommes & des animaux, & dont le bois est si excellent pour la charpente & la futaille ! Combien encore d'arbres étrangers qui pourroient aussi bien être naturalisés chez nous que les maroniers d'Inde, & qui nous

ferviroient à différens usages ! Qui ne sçait que la plupart de nos arbres fruitiers sont d'origine étrangere ? Pourquoi donc désespererions-nous du succès dans la naturalisation d'autres plantes apportées de climats éloignés ?

Veut-on multiplier les arbres sans diminuer les autres productions de la terre ? Ne faudroit-il pas planter des arbres le long des grands chemins , comme des ormes si propres au charonage & si rares parmi nous , ou des mûriers blancs , ou des noyers dont le bois & le fruit sont d'un grand revenu pour les habitans d'un pays , mais dont l'ombre est pernicieuse au milieu des possessions ? Si nos noyers étoient par tout nombreux , & si étant de l'espece tardive , leurs fruits étoient à l'abri des gelées , nous nous épargnerions l'achat d'une grande quantité d'huile étrangere. L'établissement des hayes vives a la place des cloisons faites d'arbres coupés dans nos forêts contribueroit aussi à la multiplication & à la conservation des bois.

Enfin il s'agiroit d'établir par-tout dans nos campagnes les meilleures especes d'arbres fruitiers qui fourniroient à nos cultivateurs une nourriture saine & rafraichissante. Il seroit donc à desirer , qu'on formât partout des pépinières dans les quelles entreroient les meilleures sortes d'arbres fruitiers , soit ceux qui se mettent aisément à fruit , soit ceux qui s'y mettent plus difficilement. En plantant en tout tems des uns & des autres , on jouiroit toujours des espe-

ces

ces de fruits qui se rapportent à l'une & l'autre classe.

Ce n'est pas assez au législateur d'avoir fait en sorte que les forêts fournissent à tous nos besoins sans occuper trop de terrain , il doit encore , afin de mettre tout à profit , prendre en considération les terrains incultes qui souvent ne produisent ni bois , ni pâturages , ni aucune chose utile. C'est là une treizieme attention de la législation.

XIII. A T T E N T I O N .

Terres incultes.

Les plus mauvais terrains , ceux qui semblent être les plus stériles , qui ne sont couverts que de bruyeres , de fougères & de ronces sont susceptibles d'amélioration. Il n'en est aucun qui frustre tout-à-fait l'espoir du laboureur , & qui ne puisse le dédommager de ses fraix , s'il sçait y placer les plantes qui s'y accommodent le mieux. On peut selon les circonstances y faire croître du bois , ou y établir des prairies artificielles , ou à force d'engrais leur faire rapporter des légumes & des graines de toute espece. M. le Marquis De-Mirabeau nous assure , que les habitans qui sont dispersés çà & là dans les landes de Gascogne , trouvent le moyen de leur faire rapporter de riches récoltes dans les enclos qui sont à portée de leurs hutes , malgré la mauvaise qualité du terroir. Mais il

○

s'en faut bien que toutes les friches soyent de cette nature. Il n'est pas rare de voir dans cet état des terrains non seulement médiocres, mais encore d'excellente qualité. Y a-t-il aucun fol, quelque bon & fertile qu'on le suppose, qui étant abandonné à lui même ne soit sujet à se couvrir de ronces & d'épines? Quelle perte pour le Prince & les particuliers! Qui scauroit jamais s'accoutumer à voir sans regret des campagnes désertes & stériles, tandis qu'avec quelque soin de la part des habitans, elles leur payeroient les plus riches tributs en récompense de leurs peines? Ce n'est point par l'étendue de ses terres, mais par la valeur de leur produit, qu'un Souverain doit mesurer sa puissance. Que lui importe de réunir sous sa domination de vastes contrées, si plusieurs demeurent incultes? Il ne laisseroit pas de manquer de ressources pour nourrir un grand peuple; sa subsistance seroit précaire & dépendroit de ses voisins.

Tout gouvernement éclairé doit donc exciter les particuliers qui possèdent des friches, à les mettre en culture, ou si elles n'ont point de maîtres, il doit les leur distribuer pour en retirer tout l'avantage possible. Mais veut-il qu'on réussisse dans ces défrichemens? Qu'il cherche auparavant à rendre très florissante la culture des terres qui sont déjà en valeur; car comme les défrichemens demandent des dépenses considérables, il est d'abord nécessaire de faire en sorte que les terres en valeur désormais

bien cultivées donnent aux propriétaires les moyens de les soutenir. Il faut encore que par l'établissement des prairies artificielles à la place d'inutiles jachères, ils augmentent leurs engrais, pour qu'ils puissent améliorer leurs friches. Si on renversoit cet ordre, on embraseroit trop à la fois, on négligeroit les terres en valeur, pour ne faire que des défrichemens imparfaits, & l'agriculture continueroit à languir. En avançant insensiblement, on fera plus de progrès qu'en voulant tout exécuter à la fois par des efforts dont on n'est pas encore capable. Une amélioration conduisant à une autre, il n'y aura plus pour venir à bout des défrichemens, qu'à accorder au cultivateur des exemptions de tous droits, comme lods & dixmes pendant un certain tems plus ou moins grand selon les fraix de l'exploitation.

Nous mettons aussi au rang des terrains incultes, les communes qui servent aux habitans des villes & villages à faire paître leur bétail. Car ce sont là tout autant de fonds entièrement négligés, & pour l'amélioration desquels ne fait absolument rien. Comme dans plusieurs de ces communes il ne croit que très peu d'herbe, quelle prodigieuse étendue n'en faut-il pas, pour entretenir une petite quantité de bétail qui souvent y est exposé à manger des herbes dangereuses? Si on écobueit, épierroit, labouroit, & semoit ces vastes terrains, une partie seulement convertie en prairie de treffle, de ray-gras, ou d'autres herbages, suf-

firoit a élever beaucoup plus de bétail , & le reste feroit confacré avec profit à d'autres ufages. Cependant les payfans ne laiffent pas de fe reposer fans raifon fur ces pâturages communs , & fe font beaucoup de tort , en gardant plus de beftiaux qu'ils ne peuvent en nourrir en hyver. Les chevaux & les bœufs qu'ils accablent de fatigues , n'y trouvant à la fin de la journée qu'une mauvaife nourriture & une herbe falie & foulée aux pieds des animaux , périffent la plupart & ruinent les propriétaires. Il feroit donc infiniment avantageux de partager ces communes entre les habitans des lieux , afin qu'ils les miffent en valeur & s'en ferviffent pour fuppléer à leurs befoins , felon les circonftances où ils feroient placés. Cela n'empêcheroit pas , que dans les lieux où les brebis réuffiffent le mieux , on établit des parcs destinés à les faire paître , comme nous l'avons dit ailleurs.

Il eft encore plusieurs terrains qui deviennent prefque inutiles , ou qui fouffrent beaucoup , foit par un excès d'humidité & le débordement des rivières , foit par un défaut d'arrofement. Ainfi une bonne administration des terres demande que les eaux foyent conduites avec intelligence felon les circonftances. C'eft là une quatorzieme attention de la législation.

XIV. ATTENTION.

Marais , rivières & canaux d'arrofement.

On trouve dans tous les pays des marais qui ne demandent qu'à être délivrés des eaux qui y féjournent pour devenir des terres fertiles. On parvient à les deflécher , foit en les reffendant par des canaux , & en répandant fur la furface des marais les terres qu'on tire des fossés , foit en y plantant des arbres dont la fève enleve une partie de l'humidité , foit en procurant de l'écoulement aux eaux , foit en empêchant par des digues & des écluses bien difposées , les eaux des rivières d'y entrer , foit enfin en élevant le terrain par des dépôts que forment les eaux des rivières qu'on y introduit à propos dans cette vue. Ces marais ainfi defléchés font ordinairement des plus féconds , & peuvent être employés à différens ufages.

Quelque-fois au travers de riches campagnes coulent des torrens & des rivières qui par leurs débordemens y caufent de tems en tems de grands ravages. Survient-il tout d'un coup une crue d'eaux ? ils inondent les campagnes , les couvrent de gravier , gâtent ou enlèvent les plus belles récoltes , & jettent les cultivateurs dans le découragement. Si les eaux des rivières hauffent leur lit en y dépoſant les matieres étrangères qu'elles charient , fi de grôs amas de graviers fe forment dans quelques en-

droits & les détournent de leurs cours, si leurs rives sont trop foibles, ou si étant tortueuses elles arrêtent les eaux dans les sinuosités, & les faisant élever leur donnent plus de force pour en être rongées & percées, dans tous ces cas il faut travailler à contenir le courant des rivières. Les reparations qu'il faut faire pour prévenir les défords qu'elles causent ne peuvent être déterminées, qu'en examinant attentivement la nature du fleuve dont il s'agit, celle de son lit & de ses rives.

Enfin, il y a quelquefois des terrains trop secs qui par un défaut d'humidité deviennent arides & stériles. On ne peut les rendre fertiles qu'en y conduisant par des canaux d'arrosement des eaux dont on doit auparavant reconnoître la bonne qualité: car si l'eau qu'on y dérive étoit mauvaise, on ne feroit que détériorer le sol, à moins qu'on ne vint à bout de la corriger.

Toutes les fois que les gouvernemens ont pris ces différens objets en considération, on a vu des pays entiers changer de face. Que n'ont pas fait les Hollandois pour dompter la fureur des eaux, & se mettre à l'abri des inondations qui les menacent sans-cesse? Combien de lacs & de marais n'ont-ils pas heureusement desséchés? La Chine ne voit-elle pas deux de ses plus belles provinces arrachées aux eaux par l'industrie de ses habitans? (a) En Perse au

(a) Ces deux provinces de la Chine s'appellent

contraire pays sec, où le terrain exige d'être arrosé, quels efforts n'a-t-on pas fait avec succès pour y pratiquer des canaux d'arrosément? Chez cette nation, si quelqu'un avoit l'art de conduire des eaux & des fontaines dans quelque lieu qui n'avoit point été arrosé, on lui en accordoit la jouissance pendant cinq générations. La charge de surintendant des eaux étoit parmi les Perles la plus importante charge de l'Etat. Tous ces exemples ne prouvent-ils pas, qu'avec les attentions du gouvernement, on parvient enfin à reprimer l'impétuosité des eaux, & à les diriger à son gré & au plus grand avantage des campagnes?

Si on abandonne tout au hasard & aux soins des simples particuliers, jamais on ne tarde à en voir les plus funestes effets. Le mal ne fait qu'empirer de jour en jour, & devient ordinairement irréparable. La conduite des eaux demande beaucoup d'intelligence. Il faut des yeux fort éclairés & qui sachent bien observer pour diriger les ouvrages nécessaires à cela; autrement on risqueroit d'en voir résulter des effets tout opposés à ceux qu'on en attendroit. Lorsqu'on souhaiteroit de conduire des eaux pour arroser un terrain aride, chacun ne feroit pas en état de prononcer s'il conviendrait de l'entreprendre, parce que tout le monde ne sauroit pas calculer les avantages que peuvent

Kiang nan, & Tche kiang. Leur fertilité est extraordinaire.

procurer les canaux d'arrosement & les frais de construction & d'entretien. On devroit donc dans tous les Etats policés exciter d'heureux génies à étudier à fond tout ce qui appartient à l'architecture des eaux, & à tourner leurs vues & leurs plus sérieuses réflexions de ce côté là.

Quels services ne rendroient pas souvent à nos campagnes des hommes payés par le gouvernement pour en faire leur principale occupation, qui scauroient distinctement tout ce qui a été pratiqué par les diverses nations & en particulier par les Hollandois, pour dompter les fleuves, pour mettre les ouvrages en état de résister à leur action sourde ou violente, pour dessécher les marais, pour diriger les eaux & les distribuer conformément aux vues qu'on se propose! Un Souverain n'auroit jamais sujet de regretter les pensions qu'il accorderoit à ceux qui avec les talens nécessaires se consacreroient à des études si utiles à leur patrie.

Quand on entreprend de dessécher un marais, il y a plusieurs réglemens à faire. Déjà il en faut bannir sévèrement le bétail qui empêche le terrain de s'affermir, & qui en le trouant avec les pieds, fait que les eaux y séjournent plus facilement. Ensuite si l'on veut leur procurer de l'écoulement, il faut disposer les choses de maniere qu'on puisse faire des ouvrages suivis. C'est ce qu'on obtient difficilement lorsqu'un marais est partagé entre différentes communautés. Jamais elles ne s'accor-

dent entre elles sur la maniere de le dessécher. Elles s'empêchent mutuellement de travailler à l'amélioration de leurs propres portions de marais. Une communauté plus éclairée que les autres sur ses vrais intérêts ménage-t-elle de l'écoulement aux eaux? Aussi-tôt les communautés voisines qui sont situées au dessous, au lieu de continuer l'ouvrage, ne manquent pas de se plaindre qu'on leur jette toutes les eaux, & qu'on submerge leurs possessions. Si leurs récoltes de foin en souffrent, elles menacent d'abord d'exiger des dédommagemens, & malheureusement leurs plaintes ne sont que trop souvent écoutées. Au milieu de tant de chicanes & de difficultés, faut-il s'étonner que chacun se dégoûte, & que les marais restent à peu près dans le même état, malgré les bonnes dispositions de quelques communautés? Il faudroit donc qu'un ordre Souverain obligéât toutes celles qui ont part au même marais d'agir de concert, & de délibérer ensemble sur la meilleure maniere de le saigner, & de le dégager des eaux qui y croupissent, ou qui y pénètrent; & lorsqu'on seroit convenu d'un plan qui auroit été approuvé par des gens éclairés & versés dans ce qui concerne la conduite des eaux, il devroit être exécuté. Ce n'est pas par des mémoires multipliés sans fin, mais plutôt en mettant la main à l'œuvre après avoir bien pesé une entreprise, & en facilitant les moyens par quelques encouragemens, qu'on vient à bout de changer la face d'une province.

Dans un pays où l'on travaille à mettre tout son terrain en valeur, les ouvrages de la campagne augmentent en même raison. Il faut donc alors que le nombre des cultivateurs croisse en même-tems, & qu'il y ait une sage proportion entre la classe des laboureurs & celle des autres ordres de l'Etat. C'est là une quinzième attention de la législation.

XV. ATTENTION.

Proportion nécessaire entre la classe des cultivateurs & celle des autres ordres de l'Etat.

Rien ne contribue plus à la fertilité des campagnes que les fréquens labours & les fouillemens de terres. Il faut la remuer sans cesse, en diviser les molécules, donner à l'air, aux pluyes & aux rosées toujours plus de facilité pour la pénétrer, si l'on veut obtenir de riches récoltes. Or tous ces pénibles travaux demandent beaucoup de bras. Des ouvrages de cette nature ne peuvent s'exécuter sur toute la surface d'un pays sans un grand nombre d'hommes qui en font leur affaire principale. Ne craignez donc jamais de trop augmenter le nombre des cultivateurs. C'est la classe la plus précieuse d'une nation; elle nourrit & entretient toutes les autres. L'excès n'est à redouter que dans les ordres qui vivent de son travail.

Ce n'est pas qu'un gouvernement ne doive favoriser que la classe des laboureurs. Un Etat ne peut fleurir qu'autant qu'il possède les ressorts nécessaires à sa conservation. Il convient que ses différentes parties aient le jeu & le mouvement qui leur conviennent, pour que tout se passe avec ordre & au plus grand avantage de la nation. Il faut bien dans un Etat non seulement des cultivateurs, mais encore des ministres de la religion pour l'enseigner aux peuples, des soldats & des officiers capables de défendre la patrie, des magistrats destinés à administrer une bonne & prompte justice, des hommes qui en cultivant les arts & les sciences donnent du relief à une nation, des manufacturiers qui fabriquent pour l'usage des habitans & des étrangers s'il est possible, & des négocians pour faire le commerce. Qui ne voit, que quand ces différens ordres sont dans un juste équilibre entr'eux & avec la classe des cultivateurs, toute la machine politique est bien montée & constituée? Mais il n'est pas facile de trouver cet équilibre, & encore moins de le maintenir. Presque tous les ordres sont sujets à s'agrandir aux dépens de celui des cultivateurs. Un coup d'œil sur ce qui se passe dans les sociétés des hommes suffira pour nous en convaincre.

La religion doit être enseignée par des hommes qui en font eux-mêmes bien pénétrés, qui par leurs lumières & leurs exemples sont capables de former les mœurs d'une nation, & de lui

inspirer une crainte éclairée de la Divinité le meilleur de tous les freins pour la contenir dans le devoir & sans lequel tous les autres n'ont aucune force. Mais pour en venir à bout, il n'est pas nécessaire que les ministres de la religion foyent trop nombreux. Car outre que dans une grande foule il entreroit trop de sujets incapables, ou dont les mœurs corrompues ne seroient propres qu'à décréditer la vertu qu'ils prêcheroient, combien de bras n'enlèveroit pas à la culture des terres une trop grande multitude d'ecclesiastiques? Désordre qui se fait sur-tout sentir dans certains pays où l'on se plaint hautement que les prêtres, les retraites & les couvens remplis de religieux & de religieuses dépeuplent les campagnes. Même parmi nous il arrive assez souvent, que l'ordre ecclesiastique nous enleve pour toujours des races de cultivateurs. Aussi tôt qu'un payfan a quelque bien, n'est-il pas tenté de pousser un de ses fils dans l'église, afin de faire sortir une partie de sa postérité de la classe des laboureurs? Pour satisfaire cette ambition mal placée, il consume son bien, il s'endette, il sacrifie la fortune de ses autres enfans, & les jette ordinairement dans une affreuse pauvreté.

Quelque nécessaire que soit l'ordre militaire pour la défense de la patrie, il ne laisse pas de lui devenir pernicieux, lorsque le nombre des troupes qu'on entretient est trop grand relativement au reste des habitans, ou que les fraix qu'elles causent obligent d'accabler d'impôts

les cultivateurs. On préviendroit une partie du tort que fait aux campagnes l'entretien des troupes nombreuses, si en tems de paix à l'exemple des Romains on les occupoit à faire des chemins, ou à creuser des canaux, ou à construire d'autres ouvrages publics. Ils délivreroient les cultivateurs des corvées qui les accablent & les détournent du travail. Nourris dans la peine, ils deviendroient forts & robustes. Accoutumés à fouiller les terres, ils soutiendroient facilement les fatigues des sièges qui font périr beaucoup de monde. On pourroit sans danger se dispenser d'entretenir autant de troupes qu'on fait dans la plupart des Etats. En affectionnant les cultivateurs au gouvernement, & en les exerçant dans des tems réglés au maniement des armes, comme cela a lieu chez nous, on trouveroit toujours des soldats robustes prêts à marcher par tout où le besoin le demanderoit. Un Etat fournit-il des troupes aux puissances étrangères, soit afin de remplir les traités, ou de former les citoyens aux opérations de la guerre? Il y a de justes mesures à prendre, pour empêcher que ces soldes étrangères ne fassent sortir du pays un trop grand nombre de cultivateurs. Si on contracte trop d'engagemens avec les Princes étrangers, si on permet d'enrôler tous les fils d'un laboureur sans le consentement de leur pere, ou un valet sans celui de son maître, il n'est personne qui ne voie que la culture des terres en doit souffrir considérablement, sur-tout

lorsqu'on se plaint généralement que le pays se dépeuple.

On ne peut nier que la culture des arts & des sciences ne mérite la protection d'un gouvernement éclairé ; mais en même tems il faut avouer que c'est un grand mal, quand chez une nation tout le monde se mêle d'étudier & d'écrire, que les payfans même envoient leurs enfans étudier dans les villes, & qu'après leur avoir fait prendre une teinture des lettres, ils en font des notaires, des procureurs, & autres gens de plume, qui ne travaillent plus à la terre comme leurs peres, mais vivent aux dépens d'autrui, & entretiennent la chicane dans tous les endroits où ils résident.

C'est encore diminuer le nombre des cultivateurs, d'employer à la perception des revenus de l'Etat un trop grand nombre d'hommes qui n'augmentent point par leur travail les richesses nationales, & qui sont entierelement à la charge du public.

Quoique les manufactures, les arts & le commerce bien dirigés servent à vivifier l'agriculture, cependant une mauvaise politique peut facilement les rendre pernicieux aux campagnes & les priver tout d'un coup des bras dont elles ont besoin. Si l'on sacrifie les cultivateurs à ceux qui font le commerce, si pour rendre la main-d'œuvre moins chere, on gêne les premiers dans la vente de leurs denrées, ils se dégoutent bien-tôt de la culture, & ne

deviennent la plupart que des domestiques & de misérables artisans.

Tout gouvernement qui prend à cœur l'intérêt de ses peuples & la culture des terres, doit veiller sur ces différens ordres, & voir s'il y a entr'eux un juste équilibre. Vous reconnoîtrez si cet équilibre a lieu, en jettant les yeux sur l'état des campagnes. Trouvez-vous, qu'il y a encore beaucoup de terrain à défricher, que les terres en valeur ne sont pas aussi bien cultivées qu'elles pourroient l'être, qu'on fait venir de l'étranger plusieurs productions qu'il seroit possible de tirer du sol national ? C'est une preuve non équivoque, que vos campagnes manquent de bras, que votre pays se dépeuple, ou que les habitans, au lieu de cultiver les terres avec ardeur, s'en dégoutent, travaillent avec langueur, & embrassent d'autres genres de vie. C'est ce que les Romains eurent occasion de reconnoître sur la fin de leur République & sous les Empereurs. „ Au-trefois, dit Tacite, on portoit d'Italie du blé dans les provinces reculées, & elle n'est pas encore stérile. Mais nous cultivons plutôt l'Afrique & l'Egypte, & nous aimons mieux exposer aux accidens la vie du peuple Romain. ” Rome ne manquoit pas alors d'habitans, mais ils dédaignoient la culture des terres. Ils étoient ou artistes, & occupés à servir les grands, ou soldats, ou dans les charges. La culture des terres d'Italie étoit abandonnée aux esclaves.

Que doit-on faire pour avoir assez de laboureurs capables de cultiver toutes les terres d'un état? Il faut d'abord ménager les services des hommes avec une sage économie, & ne jamais employer trop de bras à des travaux qui à l'aide de machines peuvent s'exécuter avec moins de monde. Par ce moyen les arts & différens ouvrages enleveront moins d'ouvriers à la culture des terres. D'habiles gens, comme l'illustre Montesquieu, ont cru que de telles machines nuisoient à la population, parce qu'elles diminueient chez une nation le nombre des occupations & des moyens de gagner sa vie. Mais s'ils avoient considéré combien il y a d'ouvrages utiles à faire, combien il faut de bras pour une bonne culture, combien en demandent encore les manufactures nécessaires, ils auroient vu qu'on ne sçauroit user des hommes avec trop d'économie, & qu'on n'a jamais trop de monde pour vaquer à tous les travaux qui servent à faire fleurir une nation.

Si l'on veut que les habitans d'un pays suffisent à tout, il faut encore prendre garde de les distraire de l'ouvrage par des fêtes trop nombreuses. En ordonnant trop souvent la cessation du travail, le plus grand peuple ne pourroit fournir les cultivateurs nécessaires. Il tomberoit bien-tôt dans la paresse & la misère. Il est plutôt à propos de leur inspirer de l'ardeur & de la constance dans le travail. Un redoublement

redoublement d'activité suppléeroit au petit nombre d'hommes.

Il seroit utile, comme il se pratiquoit chez les Grecs & les Romains, de faire de tems en tems un cens ou dénombrement des habitans qui apprendroit distinctement, s'ils sont distribués d'une manière convenable dans les différentes classes de la société. C'est aussi ce que l'on pourroit découvrir jusqu'à un certain point par des listes exactes des enfans bâtis, des mariages & des morts dans chaque classe de citoyens, pourvu qu'on suppose connue par l'expérience la proportion entre le nombre des naissances & des vivans, ou celle qui est entre les morts & les vivans. Par-là on verroit, si le nombre des hommes diminue dans un ordre plutôt que dans un autre, & dans ce cas on rechercheroit quelle est la source de ce désordre, afin d'y remédier, ou de le diminuer. On réussiroit, par exemple, au moyen de ce cens à déterminer quel est le nombre de soldats qu'on peut entretenir sans nuire à la culture des terres, ou à l'industrie. On découvreroit, si le luxe occupe une trop grande quantité d'artisans qui pourroient être mieux employés ailleurs. Cependant lorsqu'on s'apercevrait du dernier défaut, il ne s'agiroit pas de recourir à une réforme trop prompte qui réduiroit à la misère cette foule d'ouvriers, ou les obligeroit à s'expatrier pour toujours. Il faudroit peu-à-peu tourner d'un autre côté les goûts & les inclinations des habitans, & présenter à ceux

qui font dans la nécessité de gagner leur vie d'autres genres de travaux plus essentiels auxquels on chercheroit désormais à les rendre propres. Les dénombrements qu'on feroit dans la suite, montreroient si les mesures qu'on auroit prises seroient assez efficaces pour mettre un juste équilibre entre les différentes parties de la nation, & ce qu'on devroit faire pour les perfectionner.

Enfin, après avoir établi une bonne proportion entre les divers ordres de l'état, qu'on tâche de retenir les cultivateurs dans leurs classes, & qu'on fasse en sorte qu'ils n'aient pas envie d'en sortir. Mais pour en venir à bout, faudroit-il, comme chez les Egyptiens, établir par une loi fixe, que personne ne pût embrasser un autre genre de vie que celui de son pere ? Cette police ne seroit propre qu'à éteindre toute émulation. Aussi nous ne voyons pas que les Egyptiens aient excellé dans aucun art. Les Grecs, après avoir puisé chez eux leurs premières connoissances, les surpassèrent bien-tôt en tout genre. (*) Dans l'espérance de monter plus haut, ou de mettre sa postérité en état de le faire, on travaille avec ardeur, & on fait des efforts extraordinaires. Il faut seulement modérer cette ambition démesurée & souvent prématurée de s'élever, en honorant & considérant chaque classe de l'état

(*) Voyez *De l'origine des Loix, des Sciences & des Arts.* Par M. Goguet.

selon le degré d'estime que son utilité & ses services méritent. Qu'on dispose les choses de façon, que chacun se trouve heureux dans sa condition & ne cherche pas à en sortir. Rien ne dégoûte tant d'un état, sur-tout s'il expose à de grands travaux, que lorsqu'il est vil & abject aux yeux des autres ordres de la société. Les plus grossiers y sont sensibles, & ne peuvent s'accoutumer aux dégoûts qu'on leur fait essuyer en mille manières, tandis que des misérables infiniment moins utiles tiennent un rang honorable dans le monde.

Tâchez donc de répandre l'émulation & le contentement dans l'esprit des cultivateurs par les marques d'honneur & de considération que vous accorderez à ceux qui se distinguent dans leurs professions. C'est la seizième & dernière attention de la législation, dont il nous reste à parler sur les encouragemens de l'agriculture.

XVI. ATTENTION.

Honneurs, & considération, excellens moyens pour répandre l'émulation dans les campagnes.

Un bon gouvernement trouve de grandes ressources pour manier les esprits & les porter vers tout ce qui est beau, grand & digne de l'homme, dans les distinctions, les honneurs & les récompenses qu'il accorde à ceux qui

se distinguent par de belles actions, qui montrent de l'habileté dans les arts utiles à la société, & se rendent recommandables à la patrie par leur mérite. Rien n'encourage davantage les talens de toute espece, rien ne porte au bien avec plus d'ardeur. Personne ne dédaigne les professions utiles, aussi-tôt que ceux qui y excellent obtiennent la gloire & la considération qui leur sont dues. Il suffit alors qu'un homme se sente capable d'y réussir, pour qu'il s'y consacre avec plaisir, parce qu'il les regarde comme le chemin de la renommée.

Il n'est point nécessaire que les récompenses dispensées par le gouvernement soient fort lucratives. C'est assez qu'elles soient honorables, & qu'elles se distribuent d'une manière solennelle au milieu des éloges & des applaudissemens de tout un peuple. Des récompenses qui ne flatteroient que par l'appas du gain, ne serviroient qu'à émousser ou éteindre le sentiment délicat de l'honneur. Elles rendroient moins sensible au délicieux plaisir qu'on devroit trouver à mériter l'estime de ses compatriotes. On ne penseroit qu'à l'argent dont la passion est toujours basse, honteuse & tout-à-fait incompatible avec l'amour de la véritable gloire. Qu'on s'attache donc sur-tout à fortifier dans une nation le sentiment de l'honneur, & à l'entretenir autant qu'il est possible; alors sans beaucoup de dépense, sans trop charger l'état de frais, un gouvernement est le maître de répandre par-tout la plus vive émulation; il

trouve dans l'honneur de la nation un trésor inépuisable. Des attentions distinguées, des récompenses légères mais distribuées avec éclat, de certaines prééminences accordées à propos, le mettent en état de tout obtenir.

Si à la Chine on n'épargne rien pour se distinguer dans l'agriculture, c'est que le gouvernement se fait un devoir d'honorer les bons cultivateurs. Un laboureur qui excelle dans sa profession a l'honneur de prendre le thé avec le Mandarin de la ville voisine. Tous les ans l'Empereur lui-même ouvre la terre avec la charrue, afin de montrer le cas qu'il fait de cet art. De plus, chaque année il crée Mandarin de la huitième classe le laboureur qui a surpassé les autres en habileté. Chez les anciens Perses les Rois certains jours de l'année descendoient de leur trône, pour manger avec des laboureurs, & leur manifester par ces marques flatteuses combien ils estimoient leur profession. L'Irlande est aussi venue à bout par des gratifications honorables, d'animer de plus en plus l'émulation nationale sur tout ce qui a rapport à la culture des terres.

Dans le tems où l'agriculture étoit en vigueur chez les Romains, ils avoient des Magistrats chargés par l'Etat, d'avoir l'œil sur les terres, & d'inspirer de l'ardeur aux cultivateurs. Les chefs de la nation mettoient en considération la profession de laboureur. Après avoir rempli les premières dignités de la république, ils ne se faisoient pas de peine de reprendre le

foc & la charrue d'où on les avoit tirés pour en faire des Consuls & des Dictateurs. Dans ces heureux tems, dit Pline, la terre toute glorieuse de se voir cultivée par des mains victorieuses & triomphantes, sembloit faire des efforts, & produire des fruits avec plus d'abondance. Selon le témoignage du même écrivain, non-seulement ces grands hommes ne dédaignoient pas de labourer, de fumer, ni d'ensemencer la terre; mais encore, ils faisoient gloire de porter les surnoms que leur industrie particuliere leur avoit mérité dans ce genre de travail. C'est de là que sont venus les surnoms des *Serranus*, des *Pillumus*, des *Pisons*, des *Fabius*, des *Lentulus*, des *Cicerons* & de plusieurs autres. Le Sénat entier pouvoit-il mieux témoigner l'estime qu'il faisoit de l'agriculture, qu'en faisant traduire le traité que Magon en avoit composé?

Voulons-nous donc réveiller nos cultivateurs & les attacher à leur profession? Mettons la aussi en honneur à l'exemple de tous ces peuples; ne lui refusons pas la considération qu'elle mérite. Faisons en sorte, que dans cette vocation ils ayent autant d'occasions de gagner l'estime du public, que dans toute autre, & qu'ainsi ils ne soyent jamais tentés d'embrasser un autre genre de vie pour se faire remarquer dans la foule.

C'est par cette voye que l'illustre Société économique voudroit animer nos cultivateurs; mais pour obtenir les succès dont les géné-

reux efforts sont tout-à-fait dignes, il faudroit que dans chaque Balliage le gouvernement voulût bien consacrer de petits fonds, pour en former de légers récompenses qu'on destineroit aux cultivateurs de chaque village qui auroient donné des preuves d'activité & d'intelligence en différens genres de culture. On feroit, par exemple, des prix pour ceux qui auroient le plus défriché de terres incultes, ou le plus desséché de terres marécageuses, ou qui auroient le mieux cultivé une terre déjà en valeur, ou qui auroient introduit quelque culture avantageuse inconnue dans le lieu, mais qui conviendroit fort à la nature du terrain, ou qui auroient inventé ou simplifié quelque instrument de labourage qui serviroit à lever les obstacles que certains sols présentent à la culture. Et afin d'exciter toujours mieux l'émulation, on en proposeroit deux ou trois sur le même objet. Le premier serviroit à couronner celui qui auroit le mieux réussi, le second à récompenser celui qui en auroit le plus approché, enfin le troisieme seroit pour celui qui approcheroit le plus du dernier. Tous ces prix étant plus honorables que lucratifs, les fonds nécessaires à cela ne seroient pas à charge à l'Etat. D'ailleurs, à l'exemple du gouvernement, nous verrions bien-tôt tous les bons citoyens, les Villes, les Seigneurs de place & les communautés multiplier ces petites récompenses, & se faire un honneur d'animer la culture des terres dans tous leurs districts.

C'est ce qui est arrivé en Irlande où l'on voit, non-seulement tous les ressorts du gouvernement tendus vers l'agriculture, mais encore tous les citoyens attentifs à ses progrès, & un grand nombre de particuliers consacrant à ces prix des sommes assez considérables.

Au reste ces récompenses ne produiroient d'heureux effets, qu'autant qu'elles seroient distribuées d'une manière impartiale par des juges également éclairés, intégrés & respectables. C'est ce qui pourroit être exécuté par les sociétés d'agriculture établies dans les divers districts du pays, & que nous supposons bien composées & chargées par le gouvernement de veiller sur tout ce qui intéresse la culture des terres. Chacune de ces sociétés auroit sous son inspection un certain nombre de villages; elles en feroient la visite exactement dans les tems convenables; & afin d'inspirer à tous les ordres un tendre intérêt pour le bon emploi des terres, elles se joindroient dans les Villes aux conseils municipaux qui y sont établis, dans les bourgs & les villages aux Seigneurs de place & aux plus notables des lieux. Ensuite elles ajugeroient les prix avec toute la solemnité possible au milieu des applaudissemens & des éloges de toute l'assemblée. Cette distribution des prix auroit plus de relief, & feroit plus d'impression sur les esprits, si les Seigneurs Ballifs étoient chargés par le gouvernement de l'honorer de leur présence. Selon les circonstances, on accorderoit aux bons cultivateurs, certaines pré-

féances dans l'Eglise, ou dans les assemblées publiques. En un mot, on mettroit en œuvre tout ce qui paroîtroit le plus propre à entretenir l'ardeur & le courage dans nos campagnes.

Mais suffiroit-il de donner des récompenses aux meilleurs cultivateurs? Faudroit-il encore à l'exemple de quelques nations, punir par des châtimeas & des amendes ceux qui négligeroient leurs terres? Peut-être y a-t-il du danger dans cette méthode. Les moyens coactifs revoltent les esprits & font crier à l'oppression. Ils supposent aussi, qu'il n'y a plus d'honneur, ni d'émulation chez un peuple.

Or c'est assez quelquefois pour l'éteindre totalement, que le Législateur le soupçonne. Au contraire il donne de nouvelles forces, lorsqu'il montre par des encouragemens, qu'il attend beaucoup de son peuple. Cette confiance charme les esprits, & porte au travail avec plaisir. Nous n'avons pas besoin de lutter contre la force du climat. Notre peuple est naturellement fort, robuste & laborieux. Il n'y a qu'à le piquer d'émulation. Cela n'empêche pas, qu'on ne pût dans le besoin flétrir & exposer au mépris ceux qui négligeroient leurs terres. Cette pratique ne feroit que persuader toujours mieux, qu'il n'y a rien de plus honorable que de mettre la culture de son champ dans un état florissant. Cet esprit d'honneur & d'émulation étant une fois répandu chez une nation se fortifie de plus en plus, & se perpétue de

génération en génération. Les peres le communiquent à leurs enfans, comme ils leur transmettent leurs autres goûts.

Le gouvernement devoit être informé par les Seigneurs Baillifs de tous les efforts extraordinaires que les Villes, les Seigneurs de place, les communautés, les sociétés d'agriculture, les grands propriétaires & les ecclésiastiques auroient fait pour animer & éclairer les cultivateurs dans leurs districts; & il auroit, sans doute, mille moyens pour leur en témoigner sa satisfaction. Une attention si flatteuse ne manqueroit pas de les remplir de zele pour tout ce qui a rapport à la culture des terres.

Lorsqu'un particulier veut que son domaine soit bien cultivé, il faut qu'il ait l'œil sur ses ouvriers, qu'il donne aux uns les éloges qu'ils méritent, qu'il réveille les autres de leur assoupissement, qu'il les excite tous par de petites attentions auxquelles les inférieurs sont toujours sensibles. De même un gouvernement prend-il à cœur la culture des terres? Sa première fonction consiste à faire en sorte, que ceux qui occupent des emplois sous lui, répandent dans les campagnes la plus grande émulation possible.

SECONDE PARTIE.

Où l'on développe l'esprit de la législation, pour favoriser la population.

EN cherchant dans la première partie par quels ressorts on peut animer l'agriculture & la mettre en vigueur, nous avons tâché de frayer la route qui paroît la plus naturelle pour augmenter le nombre des citoyens. Représentons-nous une nation où l'on exécuteroit le plan que nous avons essayé de tracer. Toutes les terres y seroient employées de la manière la plus avantageuse. On y mettroit les fonds en valeur dans un bon état de culture. Les terres possédées par les cultivateurs eux-mêmes seroient cultivées avec ardeur, & les portions assignées à chacun étant d'une étendue médiocre, ils seroient obligés d'en tirer tout le parti possible pour entretenir leurs familles; ou si l'inégalité des fortunes étant établie, il y avoit de grands propriétaires, on prévienendroit les maux qu'ils peuvent causer dans les campagnes, & on trouveroit l'art de les rendre utiles. Par divers établissemens on viendroit à bout de nourrir plus de bétail, & d'en retirer plus d'avantages qu'on ne fait ordinairement sans consacrer trop de terrain à son entretien. On ne verroit plus d'inutiles jachères. On resserreroit les forêts dans de

justes bornes , & l'on défricherait les terres incultes. Les eaux s'écouleraient , ou seraient dirigées au gré des cultivateurs. Enfin , on élèverait les habitans dans la sobriété & l'amour du travail , on les exciterait à montrer toujours plus d'activité dans leurs travaux champêtres , & on leur procurerait toutes les lumières , l'aisance & les facilités requises pour obtenir les plus grands succès.

Voilà ce qui se passerait dans un pays où régnerait la police dont nous avons essayé de décrire l'esprit dans notre première partie. Tout y serait disposé d'une manière propre à mettre à profit les terres du pays avec intelligence & avec économie. Or plus la subsistance est assurée & abondante , plus aussi l'espèce humaine s'accroît.

On n'a pour s'en convaincre , qu'à parcourir les annales de l'histoire , & à jeter les yeux sur les différentes parties de notre globe. Les peuples chasseurs qui ont besoin d'un vaste terrain pour assurer la subsistance à un petit nombre d'hommes , ne forment que de petites nations ; mais les peuples pasteurs qui ont plus de ressources pour vivre , sont beaucoup plus nombreux : & ceux-ci le sont moins que les nations , qui cultivant bien les terres & entretenant en même tems des bestiaux , ont plus de moyens de subsister. L'expérience nous apprend encore , qu'aussi-tôt qu'on redouble d'ardeur dans la culture des champs , la population augmente. En France on a vu , que dans les

terres dont les Seigneurs encourageoient l'agriculture , le nombre des habitans ne tarde pas à doubler , & la mendicité à s'éteindre.

Ainsi lorsqu'un gouvernement à multiplié les subsistances , tous les fondemens sont posés pour avoir un grand peuple. Par différentes attentions il est le maître de l'augmenter de plus en plus ; cependant il est nécessaire , qu'il tende sans cesse à favoriser la population : car aussi-tôt qu'elle rencontre quelque obstacle politique , le peuple décroît insensiblement , les hommes périssent , disparaissent peu à peu , & au bout d'un certain tems on est surpris de voir combien la diminution est considérable ; ce qui ne manque pas d'influer sur l'agriculture qui demande beaucoup de bras & qui les multiplie à son tour. Que faut-il donc faire pour encourager la population d'un Etat ? Tout le secret consiste , à *conserver les citoyens autant qu'il est possible , à les retenir dans le pays sans contrainte , à faciliter les mariages & encourager leur fécondité , enfin à attirer les étrangers.*

C'est à ces quatre chefs que nous rapporterons toutes nos réflexions. Après quoi nous en tirerons cette conséquence générale , c'est qu'un des moyens les plus efficaces pour peupler un Etat , est d'y multiplier les ressources pour vivre en fournissant des occupations , d'y répandre un esprit d'industrie & de travail , & d'en bannir soigneusement l'oisiveté.

Si avec les précautions que nous venons

d'indiquer, on adoptoit en même tems l'esprit de législation que nous avons développé dans notre première partie, non-seulement on augmenteroit le nombre des citoyens, mais encore ce grand peuple feroit agriculteur; ou du moins si une partie de la nation ne s'occupoit pas directement de la culture des terres, il seroit facile de diriger ses travaux de manière qu'ils la favoriseroient merveilleusement, comme nous le ferons sentir dans toute la suite de ce discours.

I. A T T E N T I O N.

Conserver les Citoyens.

Lorsqu'on veut peupler un Etat, il s'agit d'abord de prendre de sages mesures, pour conserver les citoyens, & empêcher que divers accidens n'accélérent leur mort. C'est ce qui emporte différentes précautions que nous allons développer par ordre.

I. Moyen. La paix.

1°. Il faut premièrement conserver la paix à ses peuples, & ne point les exposer légèrement à la fureur des armes. La guerre n'offre jamais qu'un affreux spectacle de malheurs & de ruines. Dans le tems qu'elle est allumée, une infinité d'hommes sont moissonnés à la fleur de leur âge, soit par les armes, soit par une sui-

te de la licence des mœurs qui regne dans les camps, sans qu'ils aient donné à l'Etat les citoyens qu'ils auroient pu engendrer. Les époux étant souvent séparés pour un tems ou pour toujours, les mariages ne peuvent plus avec la même facilité réparer les pertes que souffre le genre humain. Les campagnes ravagées, les villes pillées & saccagées, les arts & le commerce négligés, les exactions excessives dont on accable les peuples, des maladies funestes suite ordinaire d'une affreuse indigence, tout cela concourt à dépeupler les contrées infortunées qui sont défolées par le feu de la guerre, & à ôter aux habitans les moyens de subsister. Mais sous les heureux auspices de la paix, la scène change de face, les peuples vivent sans crainte à l'ombre de leurs loix, leurs moissons ne tombent pas sous des faux étrangères, les arts & le commerce s'exercent tranquillement, toutes les ressources nécessaires pour nourrir & conserver un grand peuple, se multiplient sans peine de tous côtés.

On ne sçauroit donc trop éloigner ces affreuses tempêtes qui émeuvent les nations les unes contre les autres, & y causent de si horribles désordres. On ne doit faire la guerre, qu'autant qu'elle est absolument nécessaire pour repousser des agresseurs injustes, arrêter leurs entreprises ambitieuses, & maintenir les droits sacrés des peuples. L'intérêt de l'humanité exige, qu'on tente toutes les voyes de douceur, avant que de courir aux armes pour ter-

miner les différens qui s'élevent entre les nations. Mais si la guerre est inévitable, qu'on cherche à la rendre moins onereuse aux peuples, en ménageant avec économie les finances, & en faisant la paix dès qu'on peut la conclure avec honneur & avec sûreté. Il faut s'acquérir une réputation de justice, de modération & de bonne foi qui calme les inquiétudes des autres peuples, & ne leur donne aucun ombrage.

Un Prince qui se conduit sur ces principes se fait aimer de ses voisins; il est content, & chacun l'est de lui; il est heureux, & il rend les autres heureux. Sans être perpétuellement en guerre, il ne laisse pas de se faire respecter, pourvu qu'il soit toujours en bon état de défense, qu'il se ménage de bonnes alliances, & qu'il fasse voir que cette humeur pacifique vient d'un esprit de modération, plutôt que d'un sentiment de foiblesse. Qui ne voit, que cette conduite est de beaucoup préférable à celle des conquérans? Ceux-ci après avoir étendu leur domination, en versant sans ménagement le sang de leur peuple, ne peuvent entretenir dans toutes les parties de leurs vastes Etats le mouvement & la vie. Ils rapportent toutes leurs vues au centre de leur Empire, tandis qu'ils laissent languir & dépérir tout ce qui en est éloigné. Par-là il courent le danger d'être à leur tour hors d'état de résister aux invasions des étrangers. Que devinrent les Romains après avoir dépeuplé une partie du monde par leurs
leurs

leurs victoires? Il furent eux-mêmes la proie des Barbares plus nombreux & plus puissans qu'eux, malgré la grandeur de leur empire. Tel sera toujours le sort des nations conquérantes. Il vaut mieux se contenter de ses états, veiller sur les intérêts de ses peuples, & en écarter tout ce qui pourroit les détruire.

Nous mettons dans ce rang les famines qui jettent de tems en tems les grands peuples dans de dures extrémités, & que le gouvernement doit en second lieu prendre en considération pour conserver les citoyens.

Prévenir la famine.

2°. Les famines sont sur-tout à craindre dans les pays qui rapportent peu, qui ne produisent qu'à l'aide d'un travail soutenu, & où l'espece humaine ne laisse pas de multiplier beaucoup par un effet de la force du climat, & de l'extrême fécondité des femmes. Sans une continuelle vigilance de la part du Prince, un peuple qui se trouve dans ces circonstances est souvent exposé à des famines funestes qui font disparaître une partie des habitans. Un gouvernement est d'autant plus intéressé à prévenir ces sortes d'accidens, que le peuple est fort sujet à s'en prendre à lui, s'il n'a pas de quoi se nourrir. Aussi-tôt que les vivres viennent à manquer, il est porté à murmurer, il se plaint de la mauvaise administration des ministres, & souvent il cause de grands troubles dans

Q

l'Etat. C'est ce qui s'observe à la Chine où il est difficile d'assurer la subsistance à un peuple qui se multiplie prodigieusement. Là en tems de famine, malgré l'extrême sujétion des peuples, on a souvent vu s'élever des séditions & des revoltes qui ont quelque fois ébranlé & même renversé le trône du Monarque. La tranquillité publique & la conservation des citoyens demandent donc également, qu'on les mette à l'abri de la trop grande cherté des vivres.

C'est ce qu'on ne peut obtenir, qu'en encourageant sans cesse l'agriculture, & en dégageant de toute entrave le commerce des grains, comme nous le prouverons dans notre troisième partie. On peut aussi dans les années abondantes remplir les magazins publics, afin de subvenir aux besoins des mauvaises années, & de conserver un prix moyen aux grains. Cependant ces dépôts publics feroient plus de mal que de bien, s'ils seroient de prétexte au monopole, si le gouvernement génoit les cultivateurs, soit en les reduisant à lui vendre les grains à bon marché quand il voudroit remplir ses greniers, soit en obligeant ensuite les particuliers à acheter ces mêmes grains à un trop haut prix lorsqu'ils seroient menacés de se gâter en les gardant plus long-tems.

Enfin si l'on veut conserver l'abondance dans un Etat, il faut y entretenir un esprit de frugalité, de travail & de modération. Cette maxime paroissoit si vraie à un Empereur de la

Chine, qu'il disoit hautement avec les anciens de sa nation, que s'il y avoit un homme qui ne labourât point, ou une femme qui ne s'occupât point à filer, quelqu'un souffroit le froid ou la faim dans l'empire; & là dessus il détruisoit une infinité de monastères de Bonzes. Dans les pays où le sol n'a qu'un degré médiocre de fertilité, & où il n'y a point d'industrie, il est nécessaire de regler les dépenses des riches, qui pour faire venir de l'étranger de quoi satisfaire leurs fantaisies, feroient sortir du pays les denrées qui serviroient à nourrir les pauvres. C'est là un objet plus essentiel qu'on ne pense communement. La Société de Dublin a prouvé par un calcul exact, qu'en Irlande, on pourroit pendant une année nourrir vingt pauvres familles avec la quantité de bœuf & de beurre qu'on exporte pour acheter la coëffure d'une Dame.

Précautions contre les inondations & tremblemens de terre.

3°. Outre les guerres & les famines dont nous venons de parler, il y a encore divers accidens auxquels certains pays sont plus sujets que d'autres, & qui peuvent tout d'un coup les dépeupler en tout ou en partie. Tels sont les inondations & les tremblemens de terre. Les grands succès des Hollandois nous prouvent assez, qu'avec la vigilance du gouverne-

ment & l'industrie des habitans , on parvient à garantir des inondations les contrées qui sont à cet égard dans la position la plus dangereuse.

Nous voudrions qu'on pût en dire autant des tremblemens de terre. Chacun sçait assez combien leurs effets sont affreux & funestes. Ils renversent les villes par des secousses répétées, & ensevelissent dans un moment les habitans sous les ruines des édifices les plus solidement bâtis ; ou si la terre s'entr'ouvre en même-tems, elle engloutit tout ce qui repose sur sa surface. Les feux qui s'échappent alors de ses entrailles augmentent la désolation, & les exhalaisons qui en sortent infectent l'air, & causent souvent des maladies épidémiques qui font de grands ravages, comme on eut occasion de le remarquer à Lisbonne après le tremblement de terre qui en ruina une partie.

On a cherché à prévenir ces horribles accidens, mais on est encore bien éloigné d'avoir réussi. Comme les tremblemens de terre sont dûs à l'action des feux souterrains, & que les mines qu'on pratique pour faire sauter les remparts d'une ville ne produisent aucun effet aussi-tôt qu'elles sont éventées, on a cru qu'en creusant dans les lieux convenables des puits profonds, on pourroit affranchir un pays des secousses auxquelles il seroit sujet. On prétend que par ce moyen on est venu à bout d'en préserver en Perse la ville de Tauris. Mais, peut-être, s'est-on trop hâté de tirer cette con-

séquence ; car il faut attendre bien des années, avant que la mine soit en état de jouer de nouveau. D'ailleurs, pour éventer la mine souterraine à l'aide de ces puits, il faudroit sçavoir précisément à quel lieu répond le foyer, & à quelle profondeur il se trouve placé ; mais c'est ce qu'il est impossible de déterminer exactement ; on comprend seulement que plus le ravage causé par le tremblement de terre a été considérable, plus les feux souterrains doivent être près de la surface du lieu où ce dommage est arrivé. Il y a donc ici trop d'incertitude, pour qu'on puisse beaucoup compter sur cette pratique.

Il seroit au moins à souhaiter, qu'on eût quelques signes qui servissent à prévoir le tems où les feux souterrains exerceroient leur fureur, afin de donner aux habitans le tems de se retirer ; mais on n'a encore rien découvert de bien assuré là dessus. Cependant les mugissemens souterrains, l'agitation des eaux plus susceptibles de mouvement & moins capables que la terre de résister à l'action des feux souterrains, peuvent être des présages de tremblemens de terre. A Lima les bruits souterrains ont toujours précédé ces catastrophes qui y sont fréquemment arrivées, & ont quelquefois donné aux habitans le tems de sortir de leurs maisons.

Secours dans les maladies, & ce que l'on devroit faire pour les prévenir.

4°. Une des principales attentions qu'exige la conservation des citoyens consiste à prévenir leurs maladies, & à leur procurer dans ces tristes circonstances tous les secours dont ils ont besoin.

La santé des habitans demanderoit d'abord, que la police, soit dans les villes, soit dans les villages, travaillât à écarter tout ce qui pourroit infecter l'air, & devenir par là une cause de maladies. Dans les villes il y auroit des précautions à prendre, pour faire en sorte que les mauvaises odeurs se répandissent le moins qu'il est possible par un effet de la négligence & de la malpropreté du peuple. Les rues devroient être larges & nettes, & les maisons bien percées & bien aérées. Il conviendrait d'éloigner du centre des villes les cimetières, les arts & les magasins qui remplissent l'air de particules nuisibles. Il faudroit aussi procurer aux villes de bonnes eaux, avoir l'œil sur les denrées & les boissons qui y entrent, & examiner si elles sont bien constituées, si par exemple, les fruits sont mûrs, si les vins ne sont point altérés &c.

Dans les villages la police auroit aussi des réglemens à faire pour conserver la salubrité de l'air. Elle éloigneroit des maisons les mares & les tas de fumiers dont les exhalaisons putrides peuvent causer de très fâcheuses maladies; elle

veilleroit à ce que les chambres des payfans ne fussent pas enfoncées en terre comme elles le sont assez souvent, mais plutôt élevées au dessus du sol, pour les garantir d'une humidité nuisible à tous les âges, & surtout pernicieuse aux petits enfans. Il seroit encore à propos, que la chambre ordinaire où les payfans demeurent avec toute leur famille, quelque nombreuse qu'elle soit, eût une grandeur raisonnable, pour que l'air ne s'y corrompît pas si aisément. Enfin, il faudroit les accoutumer dès leur enfance, à renouveler souvent l'air de leurs chambres qui avec le tems se remplissent d'exhalaisons & de vapeurs malignes.

Lorsqu'il se répand parmi les habitans quelque maladie contagieuse, il est essentiel de séparer ceux qui en sont atteints, & d'empêcher qu'elle ne gagne de plus en plus la masse du peuple. Le gouvernement ne peut être tranquille spectateur des ravages que causent ces fortes de maladies, sans être responsable de la vie de ses sujets. Si la peste emporte parmi les Turcs un nombre prodigieux d'hommes, chacun sçait, que cela vient de l'indifférence avec laquelle les Magistrats de cette nation voyent les dégâts que cause cette affreuse maladie, puisque les chrétiens qui vivent dans les mêmes villes qu'eux trouvent les moyens de s'en préserver, en évitant toute communication avec les pestiférés, & en usant de sages précautions. Personne n'ignore, qu'on arrêta les progrès de la peste qui ravagea Marseille au commencement

de ce siecle , en formant une ligne de troupes qui empêchoit toute communication avec le pays infecté. Mais s'il est prudent de prendre toutes ces mesures , l'humanité veut aussi, qu'on procure aux malades les vivres , les secours & les remedes nécessaires, qu'en établissant dès le commencement un bon ordre, on les garantisse des violences des brigands, qu'on enterre les cadavres dont la mauvaise odeur entretiendroit la contagion , qu'en un mot, on cherche de bonne heure tous les moyens possibles de diminuer le mal & de le faire cesser.

Les maladies qui affligent les habitans des campagnes méritent une attention particuliere. Les payfans n'y ont pas toujours les assistances, dont ils auroient besoin dans leurs infirmités. Souvent un bon régime & une bonne nourriture suffiroient dans les commencemens, pour les rétablir. Mais il leur est quelquefois difficile de se la procurer, soit que les communautés n'ayent pas les fonds nécessaires pour assister leurs pauvres, ou que par une coupable avarice, comme il arrive très souvent, elles aiment mieux convertir en capitaux les rentes destinées au soulagement des pauvres, que les assister convenablement dans leurs infirmités. Cependant rien n'est plus juste, que de leur prêter une main secourable. Si les pauvres qui se portent bien ne doivent pas recevoir des assistances gratuites qui ne les obligent à aucune peine pour gagner leur vie, il n'en est pas de-

même des malades nécessairement dont nous parlons à présent. Ceux-ci, tant que durent leurs infirmités, doivent selon l'expression d'un écrivain moderne, être regardés comme des *Invalides de l'Etat* qui en ont bien mérité, & auxquels il ne peut sans ingratitude refuser son attention. Il faut leur rendre la santé & les forces épuisées, avant que de rien exiger d'eux. Tous les habitans qui vivent sous une même souveraineté sont comme les membres d'une même famille & les enfans de l'Etat. Il ont tous droit à ses faveurs, quand ils remplissent leur tâche avec courage. Il semble donc, qu'on devroit soigner les pauvres malades des campagnes, aussi-bien que ceux des villes & des capitales. Ne seroit-il pas naturel d'établir des communications de secours entre les différentes bourses des pauvres, les divers hôpitaux d'une même domination & les sociétés qui s'établiraient pour éteindre la mendicité, afin de distribuer les aumones avec sagesse, & de proportionner par-tout les assistances aux besoins des différentes parties de l'état?

Ce n'est pas assez de soulager les malades & les infirmes par une meilleure nourriture que celle dont ils usent pendant qu'ils étoient en santé. Il faudroit aussi leur procurer les remedes & les directions dont ils ont besoin, soit pour arrêter les maladies épidémiques qui s'élevent de tems en tems, ou pour guérir les maladies ordinaires qui surviennent indistinctement en tout-tems, & qui sont causées par quel-

que accident, ou le vice particulier de la constitution de chaque individu. Les conseils qu'on trouve dans les livres de médecine composés à l'usage du peuple ne suffisent pas toujours, pour procurer la guérison aux malades. Ces directions sont quelquefois dangereuses entre les mains de ceux qui ne connoissent point la pratique de la médecine. Ne sachant pas assez bien reconnoître les symptômes des maladies, ils sont sujets à les confondre, & à faire de mauvaises applications des remèdes indiqués dans ces fortes de livres quelque excellens qu'ils foyent dans leur genre; ce qui peut les exposer à porter des traits mortels dans le sein de ceux qui se confient à eux. Ainsi, pour conserver les habitans des campagnes, il seroit bon de leur procurer des médecins que l'étude & l'expérience auroient mis en état de pratiquer avec succès.

Il en faudroit dans tous les balliages, qui seroient pensionnés. Qu'il seroit beau & intéressant pour la société, de chercher les fonds nécessaires à un tel établissement! Les villes, les communautés, les bons citoyens, seconderoient, n'en doutons point, dans cette occasion les soins, le zèle & les généreux sacrifices du gouvernement. Si le nombre des habitans fait la richesse d'un état, toutes les dépenses qu'il seroit pour les conserver & les multiplier, lui rapporteroient avec usure, & le dédommageroient abondamment des fraix aux-

quels il s'engageroit en leur faveur. (*) Les pensions qu'on accorderoit à ces médecins leur permettroient de voir, les pauvres par préférence, de les conduire avec affection, & d'exercer leur profession d'une manière noble & désintéressée envers eux. Ils veilleroient sur tout le district qu'on leur confieroit, ils iroient dans tous les lieux de leurs départemens où on les appelleroit. S'il survenoit quelque maladie épidémique, ils seroient obligés d'en faire une description détaillée, pour être déposée dans des registres publics. Ils y markeroient exactement, la manière dont ils ont traité ces maladies & les remèdes qui ont été les plus propres à en arrêter les progrès. Ces des-

(*) Que deviendroient en effet les campagnes, les villes & les états qui par une suite des maladies épidémiques & d'un défaut de secours dans ces tristes circonstances perdroient une grande partie de leurs habitans? En vain les champs, les vignes & les autres biens, tant meubles qu'immeubles laissés au reste des citoyens sembleroient augmenter leurs possessions, l'accroissement de leurs domaines ne les enrichiroit point. Les terres manqueroient de cultivateurs, & les productions qu'on en tireroit, ne pouvant plus servir à nourrir un grand peuple, baisseroient de prix, & seroient en partie inutiles; & comme les agrémens & les commodités de la vie ont leur source dans le concours du travail de tous les membres de la société chacun dans son genre, le bien-être de la nation diminueroit par une suite des pertes d'hommes qu'elle auroit essayées: tant il est vrai qu'un état qui se dépeuple perd toute son opulence & sa splendeur.

criptions donneroient à leurs successeurs de grandes lumières, sur-tout si ces médecins distribués dans les différens balliages, entretenoient entr'eux une correspondance régulière, & se consultoient dans le besoin.

Parmi ces médecins, on devrait en choisir un certain nombre des plus capables, qu'on chargeroit de s'assembler toutes les années dans une ville du pays, pour examiner ceux qui après avoir étudié dans quelque Université & pratiqué dans quelque hôpital, voudroient exercer la médecine & la chirurgie. Car enfin, il seroit tout-à-fait nécessaire d'empêcher, que désormais on ne s'ingérât plus d'exercer la médecine, sans avoir fait les études convenables. Souffrir que des ignorans sans principes, sans capacité, puissent impunément s'annoncer au public comme médecins pour avoir un moyen de gagner leur vie, c'est en quelque façon autoriser la profession d'assassin & de meurtrier. Il n'est personne qui ne sçache combien de gens les charlatans & les maiges font périr dans les campagnes. Lorsqu'il se répand quelque épidémie, on a remarqué qu'elle fait plus de ravages dans nos villages que dans nos villes, soit par un défaut de secours, soit plutôt à cause des mauvais traitemens des maiges qui augmentent la mortalité bien loin de l'arrêter. (*) Si on a à cœur la conservation du peu-

(*) Voyez *Avis au peuple sur sa santé* par M. Tissot, seconde édition. Chap. XXXIII. page 603.

ple, il est tems de mettre fin à cette licence effrénée; ou veut-on permettre indistinctement à chacun de pratiquer la médecine sans examen préalable & sans les études nécessaires? il faudroit au moins remettre en vigueur les loix Romaines qui concernoient les médecins & qui vouloient qu'on les punit sévèrement pour leur négligence ou leur ignorance. Elles avoient porté cette peine, parce qu'à Rome se méloit de médecine qui le jugeoit à propos. Ainsi tant que parmi nous on pourra de-même s'afficher médecin, sans avoir étudié, pris certains grades, & donné des preuves de capacité, nous sommes dans les mêmes circonstances où l'on étoit à Rome, & nous avons besoin des mêmes loix contre les médecins pour nous garantir de leurs attentats.

Comme dans les campagnes on manque de sages-femmes habiles & entendues, & qu'on y connoît très peu la maniere de soigner les petits-enfans pour les conserver sains & vigoureux, ne seroit-il point à propos de charger les médecins des divers départemens dont nous avons parlé, de donner à certains jours marqués des instructions sur les accouchemens & les différentes attentions qu'exigent de la part des nourrices les petits-enfans? Mais afin de rendre cet établissement utile, ne devoit-on pas obliger chaque village du district à envoyer quelque femme intelligente s'instruire auprès d'eux sur ces matieres importantes? Quel empressement n'inspireroit-on pas à ces sages-fem-

mes bien instruites, à s'acquiter avec zèle de leurs fonctions, & à éclairer à leur tour les nourrices de leurs villages sur l'éducation physique des enfans, si on accordoit à celles qui se distingueroient à cet égard quelques honneurs ou petites récompenses ? De là il résulteroit deux grands avantages, c'est que dans les campagnes il periroit beaucoup moins de femmes en couche faute de soins & de secours, & que la vie des petits enfans qui est si incertaine seroit plus assurée. On éloigneroit d'eux une infinité d'abus & de mauvais traitemens auxquels ils sont exposés & qui en font misérablement périr un grand nombre. Il ne faut pas douter, qu'avec ces sages précautions, le peuple ne s'accrût beaucoup, & ne doublât en peu de tems.

Voulez-vous assurer encore mieux la vie des petits-enfans ? Persuadez aux meres de les allaiter. Une mere a toujours plus de soin d'un enfant qui lui appartient, qu'une mercenaire qui ne songe qu'à gagner un vil salaire. Il est aussi vraisemblable, que le lait de la mere convient mieux aux enfans, que celui d'une autre femme. D'ailleurs, la payfanne qui est appelée à nourrir & son propre enfant & celui d'une étrangere, doit négliger l'un ou l'autre & souvent tous les deux ; ce qui ne manque pas de donner à la société des membres foibles & sujets aux maladies. Il ne seroit pas difficile au gouvernement d'encourager les meres à s'acquitter elles-mêmes de ces fonctions

si douces, si naturelles & qui en même-tems contribuent à leur propre santé. Il n'auroit qu'à mettre cet usage en honneur par la considération qu'il accorderoit aux meres qui allaitent leurs enfans, tandis qu'il attacheroit une espece de honte à celles qui se refuseroient sans une absolue nécessité à ce devoir. Le sexe aime trop les distinctions pour y être insensible. Il est vrai, que la plupart des femmes des villes se plaignent qu'elles sont incapables de nourrir leurs enfans. Mais, peut-être, pourroit-on prévenir cette incapacité, en leur interdisant l'usage des corps-à-balaine, qui selon de judicieux medecins, en les comprimant trop, interrompent le cours des suc nourriciers dans les mammelles, & font que les petits vaissaux s'y dessèchent avec le tems.

On sauroit encore la vie à beaucoup d'enfans, en introduisant l'usage de l'inoculation de la petite vérole. Les heureuses expériences qu'on a faites là-dessus dans toute l'Europe prouvent assez, qu'en choisissant des sujets jeunes, sains & bien constitués, cette pratique leur épargne tous les dangers de cette cruelle maladie qui depuis douze siècles détruit, mutilé, ou défigure en Europe un si grand nombre de personnes. Mais comment rendre général l'usage d'une méthode si propre à conserver & multiplier l'espece humaine ? En viendrait-on à bout, en obligeant les peres à inoculer leurs enfans ? Quelque avantageuse que soit l'inoculation, ces sortes d'ordonnances ne seroient

que la rendre plus odieuse aux esprits prévenus contr'elle & remplis de vains scrupules. Ce n'est point par la force qu'on guérit les préjugés. Il vaut mieux gagner le peuple, en tâchant de l'éclairer & de le convaincre de l'utilité de cette méthode. Qu'on s'efforce de l'entraîner, en lui communiquant les conseils & les avis des plus habiles médecins, en faisant dissiper ses préventions par les ministres de la religion, en introduisant l'inoculation dans les hôpitaux, & en publiant les succès qu'on obtient tous les jours. Cependant pour ne pas entretenir l'épidémie, & n'être pas responsable de la mort d'autrui, il seroit bon en inoculant, de prendre des précautions, pour que la contagion de la petite vérole ne se répandit pas par ce moyen. De cette façon, on leveroit la principale objection qu'on a faite contre cette méthode. Quelques médecins ont cru, que cette maladie nous étant venue des Arabes, on pourroit, peut-être, l'extirper entièrement, comme on a déjà fait disparaître en Europe d'autres maladies qui y avoient été apportées d'Asie & d'autres contrées étrangères, & qu'ainsi au lieu d'inoculer la petite vérole, il vaudroit mieux prendre des mesures qui tendroient à la chasser, à peu près comme on fait en tems de peste pour se délivrer de ce fléau. Ce plan seroit beau, quand on pourroit le suivre sans trop de difficulté, & se flatter d'un prompt succès. Ne voyons-nous pas que cette maladie après avoir cessé totalement

dan

dans un lieu, y reparoit subitement peu d'années après, sans que personne y ait apporté la contagion? Il semble donc qu'il est plus prudent d'employer les moyens qui la rendent moins meurtrière, que d'exposer la vie des citoyens, en s'amusant à des projets qui peuvent être chimeriques.

On délivreroit les hommes de bien des maladies, si à l'exemple des anciens peuples on s'attachoit à rendre les enfans forts & robustes, comme nous l'avons déjà recommandé dans l'article de la première partie qui traite de l'éducation. L'usage des bains froids conseillé par de grands médecins paroît admirable, & devroit être ordonné aux peres & aux meres, pour fortifier leurs enfans, & les rendre moins sensibles aux différentes impressions de l'air. Il faudroit aussi leur recommander dans les campagnes, de ne pas astreindre leurs enfans à des travaux au dessus de leur âge, de peur qu'ils ne s'épuisent & ne puissent acquérir les forces qu'ils auroient eues autrement. Comme en introduisant dans un pays les arts & les manufactures, on auroit à craindre qu'une vie sédentaire n'affoiblit une partie de la nation, & n'y fit dégénérer l'espece humaine, il conviendroit d'y remédier & de prévenir ces dangers en instituant divers jeux d'exercice propres à leur conserver les forces & la santé. Il est aussi d'une grande conséquence de prendre garde que certains maux héréditaires ne se communiquent trop parmi le peuple. Quel ser-

R

vice ne rendroit-on pas à l'humanité , en cherchant les moyens de les extirper & de perfectionner la race des habitans d'un pays ?

S'il arrive qu'on invente quelque remede spécifique contre une maladie , il seroit digne d'un bon prince d'en acheter la connoissance pour le rendre public. Lorsqu'il y a dans un état des sources minerales & salutaires , des bains chauds ou froids , le gouvernement doit en faire examiner par des chimistes & des medecins habiles les vertus & les propriétés pour les faire fervir , s'il est possible , à la guérison des infirmes ; & après avoir constaté par l'expérience l'utilité de ces eaux minerales , il convient qu'il procure dans les lieux où elles se trouvent tous les agrémens , les secours & les commodités dont auroient besoin les malades qui en voudroient profiter. Ces établissemens sont d'autant plus avantageux , qu'ils attirent toutes les années dans un pays beaucoup d'étrangers qui y dépensent des sommes considérables.

Enfin , pour garantir les hommes de bien des maladies , & en éloigner mille fleches de mort , il faut reprimer les vices des habitans de la campagne , aussi-bien que mettre des bornes à l'agrandissement des villes , & en regler les mœurs ; deux objets qui nous restent encore à examiner , pour ne rien omettre de tout ce qui tend à conserver les citoyens.

Régler les mœurs des cultivateurs.

5°. Quoique la vie de la campagne soit ordinairement plus innocente que celle de la ville , il arrive cependant quelquefois , que ceux qui y demeurent sont sujets à certains vices très funestes à leur santé. Nous avons déjà déploré dans la premiere partie l'extrême penchant de nos cultivateurs à l'ivrognerie qui en enleve un grand nombre à la fleur de leur âge , ou leur attire différentes infirmités & une vieillesse prématurée. Nous ne répéterons point ici les réglemens qu'il y auroit à faire , pour extirper ce vice honteux qui contribue à dépeupler nos campagnes.

S'opposer aux mauvaises mœurs & aux inconveniens des trop grandes villes.

6°. Il est encore nécessaire pour conserver les habitans d'un état , de mettre des bornes à l'agrandissement des villes , & d'en régler les mœurs. Dans les villes grandes & fort peuplées l'air est en général moins sain qu'à la campagne. Les maladies épidémiques y sont plus fréquentes , & se communiquent plus facilement. La mortalité y est plus considérable. Les enfans sur-tout y meurent en beaucoup plus grand nombre que dans les villages , ces petites créatures ayant un besoin particulier d'un air pur , pour se bien porter. Mais les plus grandes brèches que reçoit dans les grandes villes l'espe-

ce humaine viennent de cette foule de vices & de désordres qui les inondent & s'y multiplient sans-cesse. Soit à cause du luxe effréné des riches qui y vont vivre, & de leur consommation prodigieuse, soit à cause de l'entassement du peuple, tout ce qui est nécessaire aux besoins de la vie est sujet à y devenir de tems en tems trop cher, pour que chacun puisse toujours se le procurer facilement. Plusieurs y éprouvent quelquefois les horreurs de la misère, y sont comme affamés par leurs voisins, & ont de la peine à nourrir leurs enfans, ce qui ne peut qu'en faire disparaître beaucoup. En même-tems la vie molle & efféminée d'un grand nombre, les parties de plaisirs poussées fort avant dans la nuit, mille sollicitudes & intrigues compliquées dont les esprits se rongent pour satisfaire des passions fourdes & insatiables, comme l'avarice, la vanité & l'ambition, cette foule d'hommes qui pour fournir les alimens du luxe sont condamnés à une vie sédentaire & à des arts contraires à la santé, l'usage des liqueurs fortes, la tolérance des filles publiques, tout cela dans les grandes villes porte de toute-part des traits mortels dans le sein des habitans. Là les jeunes-gens trouvent à chaque pas des occasions de se corrompre. Il semble même qu'on prend à tâche d'y favoriser leur libertinage, en soutenant qu'il faut y permettre les mauvais lieux afin de parer à d'autres désordres. Cependant, il est difficile d'imaginer des maux plus grands que

ceux qui en résultent. Entre les murs de ces villes dont la grandeur autorise la licence des mœurs, ne voit-on pas une infinité de jeunes-gens qui sont les victimes d'une maladie cruelle qui sert moins de frein à la débauche que de punition? Combien n'en conduit-elle pas au tombeau après d'horribles souffrances! Combien d'autres, qui ne jouissent le reste de leur vie que d'une santé foible, & qui ne donnent à l'Etat qu'une postérité peu nombreuse, des enfans mal constitués & qui meurent jeunes! Non, il n'y a aucun fléau qui cause autant de ravage parmi les hommes, que le libertinage qu'on y souffre impunément. Il seroit tems que les loix sévissent contre ces dérèglemens, fissent disparaître de l'enceinte des grandes villes toutes les femmes publiques, y couvrirent de honte ceux qui donnent dans ces excès, éloignassent des jeunes-gens tant d'occasions de succomber, & tendissent à y rappeler les mœurs des habitans à la frugalité & à la modération.

La pureté des mœurs est intimement unie avec l'accroissement du peuple. Le libertinage des grandes villes fait, que les foibleffes des hommes & des femmes s'y reparent moins souvent par le mariage que dans les campagnes; ce qui doit y causer plus d'avortemens, & y faire périr un plus grand nombre d'enfans d'une manière inconnue & criminelle. Ainsi, pour sauver la vie à quantité d'enfans, il est d'une sage politique d'établir dans les grandes villes des maisons d'enfans trouvés. Ces établisse-

mens servent plus efficacement que les meilleures loix à prévenir les avortemens. Ils contribuent aussi, à conserver bien des enfans que des peres accablés de pauvreté négligeroient, & laisseroient languir misérablement. Mais ces enfans qui seroient nourris plus particulièrement par la patrie devroient être élevés de manière, qu'ils pussent un jour lui témoigner leur reconnaissance par leurs services. Il faudroit, ou leur apprendre des métiers utiles à la société, ou les confier à des laboureurs qui les exerceroient à la culture des terres.

Tout ce que nous venons de dire sur les causes qui dans les grandes villes concourent à en détruire les habitans, doit nous faire comprendre qu'elles ne tarderoient point à se dépeupler entièrement, si elles n'attiroient pas continuellement à elles des étrangers & des habitans de la campagne. (*) Les trop grandes villes nuisent donc à la population des provinces, en ce que leurs habitans vont sans cesse, comme se précipiter, & périr dans cet abyme, sans quoi la population de ces villes ne se soutiendrait pas. D'où il suit, que dans les Etats où l'on travaille à la conservation de l'espèce humaine, il est essentiel de mettre des bornes à la grandeur des villes; & pour y parvenir, il n'y a qu'à rendre agréables le séjour & les

(*) On sçait que Londres tire chaque année cinq mille ames des provinces d'Angleterre, quoique cette ville ne devienne pas plus peuplée pour cela. Voyez Tome XXIII. de la Bibliothèque des Sciences & des Beaux Arts.

occupations des campagnes par les moyens dont nous avons parlé dans la première partie. C'est là que la vie active qu'on y mène entretient des hommes sains & vigoureux. Ce n'est pas qu'il ne faille dans un pays des villes, & qu'elles ne méritent la protection du gouvernement. Sans elles les campagnes manqueroient de débouchés, & par là-même ne sauroient fleurir. Les arts & le commerce y occupent un grand nombre d'hommes qui augmentent la population du pays.

Après avoir cherché à conserver les citoyens, il faut encore travailler à les retenir dans le pays, & c'est là la seconde attention de la législation pour favoriser la population.

II. A T T E N T I O N.

Retenir les habitans dans le pays.

Afin de retenir les habitans d'un pays, il n'est pas besoin de recourir à la contrainte; car la terre où l'on est né a ordinairement pour les hommes de puissans attraits. Mille idées agréables que dès la plus tendre enfance on y a associées en rappellent toujours le souvenir avec plaisir. L'habitude où l'on est d'y vivre d'une certaine manière, les liaisons, les alliances & les amitiés qu'on y a contractées, les biens qu'on y possède, les terres qu'on y a cultivées, les plantations qu'on y a faites, les monumens de ses peres qu'on y retrouve à chaque pas,

la force du climat, tout cela fait qu'on est naturellement porté à préférer sa terre natale à toute autre, qu'on ne s'en sépare qu'avec violence, qu'on souhaite toujours d'y revenir, à moins que quelque obstacle politique ne diminue l'attachement à la patrie, & n'oblige à s'en éloigner.

C'est la grande affaire d'un bon gouvernement, de fortifier cet amour de la patrie, & de faire en sorte qu'on aime à y couler ses jours, & qu'on soit prêt à tout entreprendre, & tout sacrifier en sa faveur. Il y réussira en faisant de continuel efforts, pour qu'on y puisse vivre commodément & heureusement. Sa suprême loi doit être le bien général de tous les individus qui composent la nation, sans préférence & sans exception.

Une administration de cette nature veut d'abord, que le gouvernement ne soit ni oppressif ni tyrannique, que les revenus publics soient consacrés à l'avantage commun de toute la nation, & non destinés à faire vivre dans la faste quelques particuliers. Elle demande, que chacun soit maître de son bien & libre d'en disposer à son gré, que personne ne puisse l'en dépouiller contre tout droit & équité, que les privilèges des villes & des communautés soient inviolables & à l'abri de toute atteinte de la part des gouverneurs de provinces, qu'on jouisse de la liberté de conscience, & qu'on ne soit jamais obligé de sortir du pays pour cause de religion tant qu'on obéit fidèlement aux loix,

comme il est arrivé dans certains royaumes qui se sont dépeuplés par cette mauvaise politique.

Il est encore d'une grande conséquence, de veiller à l'augmentation & à la conservation de la fortune des particuliers de tous les ordres, soit des cultivateurs, soit des citadins. Qu'on en éloigne tous les désordres qui peuvent déranger leurs affaires domestiques, & dont nous avons déjà parlé assez au long dans les cinquième & sixième attentions de la première partie. Il s'agit de répandre l'aïssance par-tout, soit à la ville, soit à la campagne, en y favorisant les différens genres de travaux qui leur conviennent. Il faut donner de l'émulation au mérite, protéger les talens, & fournir des occasions propres à les développer & les déployer. En un mot, pour entretenir dans tous les cœurs l'amour de la patrie, il est nécessaire qu'elle offre des occupations assorties aux différens génies, qu'elle présente des avantages à toutes les classes de citoyens, que tous les habitans puissent y avoir part, que tout le monde les sente & craigne de s'en priver en se transportant ailleurs.

Avec une telle économie politique personne n'est tenté de s'en aller. Le cultivateur content de son sort, s'affectionne aux champs qu'il cultive de ses mains, & dont il a une entière propriété. Sur d'y trouver une honnête subsistance, il n'étend pas plus loin son ambition. Le Citadin ayant des mœurs & de l'industrie,

& trouvant des ressources dans son propre pays, ne songe point à s'établir ailleurs. En tendant au petit peuple une main secourable, & en formant au travail les jeunes gens de cet ordre, on est assuré de les conserver. Personne n'est réduit à mendier, l'industrie croît de plus en plus, & la patrie est toujours mieux en état de nourrir & retenir tous ses enfans.

Que le spectacle est différent, non-seulement dans les pays où le gouvernement est oppressif, & conduit les sujets à la besace par des impositions arbitraires, mais encore dans ceux ou malgré la douceur & la modération du gouvernement, les habitans ne laissent pas de se ruiner, par une suite des désordres qui s'y sont glissés depuis long-tems & d'un défaut d'industrie qu'on n'a point cherché à réveiller par des faveurs ! La plupart des cultivateurs ont-ils dissipé leurs biens par la débauché ou la chicane ? Sont-ils accablés de dettes ? font-ils souvent des pertes ruineuses de bestiaux ? n'ont-ils point de débouchés assurés ? suivent-ils un mauvais plan d'administration dans la culture de leurs terres ? les enfans ne tardent point à se dégouter de la profession de leurs peres. Ne découvrant pas un avenir heureux, ils saisissent la première occasion de se tourner d'un autre côté. Voyent-ils quelqu'un de leurs compatriotes chercher fortune dans les pays étrangers, & y prospérer ? Ils marchent sur ses traces & se promettent le même succès. Insensiblement la contagion de l'exemple en gagne un grand

nombre, & bientôt les émigrations deviennent générales. De même dans les villes, y laisse-t-on régner le luxe ? tire-t-on de l'étranger tout ce qui sert à le nourrir ? les habitans vivent-ils dans l'oisiveté & dans un engourdissement mortel, sans qu'on travaille à les réveiller de leur assoupissement ? Il faut nécessairement qu'ils s'endettent, qu'ils bouleversent leur fortune, & que la circulation intérieure en souffre. Alors incapables de se soutenir, & ne pouvant se résoudre à chercher leur subsistance par la culture des terres, ils regardent autour d'eux ; & ne voyant pour établir leurs enfans aucune branche d'industrie & de commerce, ils prennent le parti, ou de s'expatrier avec leurs familles, ou d'envoyer chez les étrangers leurs enfans pour tenter la fortune. Tout est perdu, si une fois on se persuade, fut-ce sans raison, & uniquement par préjugé, qu'il n'y a aucunes ressources dans le pays, qu'elles se trouvent toutes chez les autres nations, par-tout ailleurs que dans la patrie.

Voilà, si je ne me trompe, avec les services étrangers la vraie source de toutes ces émigrations frappantes qu'on voit dans le Pays de Vaud, qui dépeuplent nos villes & nos campagnes, & qui font gémir tous ceux qui conservent quelque amour pour leur patrie. Interrogez ceux qui partent toutes les années ? Demandez-leur, pourquoi ils quittent leur terre natale ? Leurs réponses unanimes confirmeront la vérité de ce que nous venons d'a-

vancer. Ce ne font pas les personnes riches, soit de la ville, soit de la campagne que nous voyons sortir du pays, mais ceux qui n'ont que peu de biens, & qui ne voyent aucun moyen de se soutenir long-tems. Cependant le tour des premiers ou de leur postérité viendra aussi, lorsque les causes dont nous avons parlé les auront appauvris, à moins qu'on y apporte quelque remède.

Vu l'équité & l'extrême douceur du gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre, & de jouir en repos des fruits de notre industrie, il seroit aisé de remédier à ces émigrations avec les soins & les encouragemens nécessaires, c'est-à-dire, en appliquant les principes que nous avons établis.

Au reste, pour rendre les émigrations moins nombreuses, celles que causent les services étrangers méritent aussi d'entrer en considération. Il est connu, que parmi ce grand nombre d'hommes que les enrôlemens nous enlèvent, les uns périssent dans les garnisons & les armées par différentes causes qui n'auroient pas tranché le fil de leurs jours dans leur patrie, que d'autres ne reviennent, qu'après avoir ruiné leur santé par la débauche ou par les fatigues militaires, & ne peuvent plus alors donner qu'une postérité foible & languissante, que plusieurs enfin au sortir du service profitent des occasions qui se présentent pour s'établir chez l'étranger.

Lorsque les hommes sont entrés dans les liens

du mariage, & qu'ils ont des enfans, ils sont plus attachés à la patrie, il leur est moins facile de se transporter dans les pays étrangers. C'est donc une sage politique, de faciliter les mariages, & d'encourager leur fécondité, d'autant plus que c'est le meilleur moyen d'augmenter la population; nouvelle & troisième attention de la législation, dont nous allons maintenant parler.

III. ATTENTION.

Faciliter les mariages, & encourager leur fécondité.

Ce n'est point par des conjonctions vagues & honteuses que l'espece humaine doit se conserver & se propager sur la terre. Les femmes seroient moins fécondes, & le monde se peupleroit plus difficilement. Les hommes ne connoissant jamais avec certitude de quels enfans ils seroient peres, laisseroient retomber sur les femmes tout le soin de l'éducation; & comme ce fardeau seroit trop pesant pour elles, une infinité d'enfans périroient misérablement. Ceux qui échapperoient aux dangers de l'enfance, ayant été négligés dans leur jeunesse, donneroient de mauvais sujets à la société. L'homme naît dans un état de foiblesse qui demande une longue suite de soins & d'attentions de la part de ceux qui lui ont donné le jour.

Pendant un grand nombre d'années, il ne peut par lui-même ni se procurer sa subsistance, ni se garantir du moindre péril. On ne peut pas dans un instant éclairer son esprit, le former à la vertu, le rendre capable de servir un jour sa patrie & de paroître avec décence sur le grand théâtre de la vie humaine. Pour réussir dans un ouvrage de si longue haleine, il ne faut pas moins que les soins réunis du père & de la mère. Il est nécessaire, que concentrant leur tendresse sur leurs enfans communs ce précieux gage de leur amour, ils se fassent un plaisir & un devoir de les soutenir à chaque pas, de les diriger & les conduire jusqu'à ce qu'ils parviennent à un âge de raison. Le genre humain ne doit donc être conservé que par le mariage.

L'intérêt de la société exige encore, qu'on n'admète que les mariages d'un homme avec une femme. La Polygamie n'est point conforme à la nature, puisqu'il naît à peu près le même nombre de personnes de l'un & de l'autre sexe. Non-seulement elle ne favoriseroit point la multiplication de l'espèce humaine, mais sur-tout elle nuiroit à l'éducation des enfans par les jalousies, les mauvais exemples, les intrigues, les querelles & les embarras de différent genre qui s'éleveroient dans le sein des familles. Or la société est moins intéressée à augmenter le nombre de ses membres, qu'à acquérir de bons sujets qui puissent lui

servir d'ornement & d'appuy. Une multitude d'hommes mal élevés ne feroit que la travailler inutilement.

Le mariage donnant lieu à l'établissement des familles, est d'autant plus propre à encourager la propagation de l'espèce humaine. Comme par ce moyen les hommes transmettent leurs noms & leurs avantages à leur postérité, ils croient se voir renaître dans leurs enfans, & afin de se perpétuer en quelque sorte, ils souhaitent d'en avoir qui puissent les représenter. Le mariage ayant de si heureuses influences sur la population, il faut chercher à le faciliter aux habitans, & à encourager leur fécondité. Les moyens ne sont pas difficiles à trouver. La secrète sympathie qu'il y a entre l'un & l'autre sexe porte naturellement au mariage, tant qu'on n'y met aucun obstacle.

I. Moyen.

Liberté & bien-être.

1°. Tout ce que nous avons vu être propre à retenir les habitans d'un pays peut s'appliquer ici avec le même succès. Il faut pour faciliter leurs mariages la même attention à favoriser la liberté, à répandre le bien-être dans tous les ordres, à proscrire les abus qui ruinent les familles & sur-tout le luxe qui leur ôte tout moyen de subsister. Quand on vit sous un gouvernement tel que nous l'avons

dépeint dans l'attention précédente, on ne craint point d'être chargé d'enfans, parce qu'on regarde la patrie comme une tendre mere qui prend un soin particulier de ceux à qui on donne le jour. Un pere se persuade que ses enfans n'en feront point oubliés, s'ils ne se manquent pas à eux-mêmes. Il est donc naturel, qu'il souhaite d'avoir une nombreuse postérité à laquelle il puisse transmettre une constitution si avantageuse. Au contraire, le nombre des mariages & des enfans doit diminuer, toutes les fois que par quelque vice du gouvernement, par la pesanteur des impôts, par un défaut de protection en faveur de l'industrie, par la réunion de tous les avantages sur quelques familles & par les exemptions qu'on accorde à une noblesse trop nombreuse, le peuple est réduit à vivre dans la misere, la bassesse & l'anéantissement sous des maîtres superbes. Que les Princes entendent mal leurs intérêts, lorsqu'ils font trop payer à leurs peuples, ou qu'ils ne font pas refluer sur les sujets par des encouragemens les sommes qu'ils en tirent! Cette mauvaise politique tarit bientôt la source de leurs richesses; elle fait que le nombre des mariages décroît, que le peuple diminue, & avec lui le nombre des contribuans. Sous un gouvernement dur & oppressif, ou peu attentif au bien de ses peuples, il n'y a que les mendiens qui fassent des enfans, parce qu'ils ne payent rien, qu'ils ne songent point à former des établissemens foli-

des,

des, & qu'ils sont nourris aux dépens du public; mais tous ceux qui vivent de leur travail sont accablés d'exactions, ou n'ont aucune part aux avantages de la patrie, ne sont point encouragés à donner des enfans à l'état. Qui voudroit dans ce cas augmenter sa misere, en élevant à grands fraix des enfans qui pendant long-tems ne peuvent rien faire? Personne n'est tenté d'en avoir, s'il ne peut mettre au monde que de vils esclaves, s'il ne voit aucun moyen de les établir & de leur donner quelque industrie qui les fasse vivre commodément en travaillant. Qu'est-ce qui fait qu'en Hollande les mariages sont si nombreux? C'est l'attention qu'a le gouvernement d'y faire fleurir les arts & le commerce, & d'y présenter l'occasion de s'occuper d'une maniere lucrative. Il faut donc, pour multiplier les mariages, veiller aux intérêts de tous les individus, animer toutes les parties de l'état, & répandre par tout le mouvement & la vie.

Il est aisé d'y parvenir dans les petits états où les ressorts que le gouvernement a en mains peuvent atteindre par-tout, & où il n'a qu'à vouloir, pour qu'on en ressente l'influence dans tous les lieux. C'est ce qui se remarquoit d'une maniere sensible dans les petits Etats de la Grece où l'on s'attachoit à procurer également le bonheur de tous les citoyens. Aussi étoient-ils très-peuplés, malgré les colonies qu'ils envoyoit, les services étrangers, l'exposition des enfans & la répugnance qu'ils ont toujours

S

témoignée à recevoir des étrangers au nombre de leurs bourgeois. Ils ne commencerent à se dépeupler, que lorsqu'ils furent engloutis par la République Romaine où l'on rapportoit tout à une Capitale, sans beaucoup songer au bien-être des Provinces.

Au reste, afin de faciliter les mariages & d'avoir le même succès qu'ont eu ces petits Etats dont nous avons parlé, il faudroit à l'exemple de ces anciennes Républiques égaliser les fortunes & proscrire le luxe. Elles cherchoient continuellement à prévenir la trop grande inégalité des fortunes, parce que si on laisse accumuler de trop grandes terres sur la tête d'un seul citoyen, il faut nécessairement que d'autres en soyent privés, qu'ils ayent de la peine à subsister & ne puissent que difficilement entretenir une épouse avec des enfans. Ainsi, la loi qui en certains pays accorde tout le bien aux aînés nuit à la population. Il n'est pas aisé aux cadets de se marier.

L'égalité des fortunes serroit à ces anciens peuples à proscrire le luxe, cette gangrène qui dépeuple les villes, qui détruit tout ce qu'elle atteint, & que nous avons déjà vu expulser les habitans de ce pays. Lorsqu'on donne dans le faste, & qu'on n'est estimé qu'à proportion de sa dépense, ceux qui n'ont qu'un bien médiocre, & qui sont toujours le plus grand nombre, ne pensent point à se marier. Ils sentent assez, qu'avec une épouse & une famille, il leur seroit difficile de soutenir une dé-

pense excessive que l'usage a rendue indispensable pour paroître avec décence & fréquenter ceux de leur condition, qui étant riches, se distinguent par trop d'éclat. L'état du mariage doit leur paroître d'autant plus à craindre, que lorsque le luxe est en vigueur, les femmes le portent ordinairement à l'excès, comme nous l'avons déjà observé ailleurs (*), & se rendent insupportables à leurs maris par leurs caprices. Pour peu qu'elles ayent de vanité, plutôt que de céder à personne, elles hâtent la ruine de leurs époux. Faut-il après cela s'étonner, si le nombre des mariages diminue dans les villes où le luxe s'est introduit? On ne s'y détermine qu'après avoir bien réfléchi sur sa propre fortune, sur le bien & le caractère des femmes auxquelles on pourroit honnêtement prétendre, sur les embarras presque inévitables où l'on tomberoit en en jettant le dé, & sur les ressources que l'on auroit pour bien établir ses enfans. Or il arrive le plus souvent qu'on vieillit, sans avoir pu lever les difficultés qu'on se propose là-dessus, sur-tout dans les pays qui sont privés de toute espece d'industrie. Non-seulement le luxe est cause que les mariages sont moins fréquens, mais encore il les rend moins féconds qu'ils ne seroient, si on vivoit avec frugalité. Peut-être cela vient-il, de ce qu'une vie molle & efféminée nuit à la propagation de l'espece humaine,

(*) se. *Attention de la premiere partie.*

ou plutôt de ce que des personnes fastueuses, indigentes & endettées sont peu disposées à engendrer beaucoup d'enfans dont l'éducation leur seroit à charge. La facilité & la fécondité des mariages veulent donc absolument, qu'on mette un frein au luxe.

Borner le nombre des domestiques.

2°. Un autre expédient propre à faciliter les mariages, qui a rapport aux loix somptuaires, est de borner le nombre des domestiques. Cet ordre de gens est-il trop nombreux? ils consomment beaucoup, sans rendre plus de services à la société. Ils ne font que diminuer la somme des travaux utiles d'une nation: or elle ne peut décroître, sans que la quantité des subsistances & des ressources pour vivre devienne moindre, ce qui doit rendre les mariages toujours plus difficiles. Car afin que la population & le nombre des mariages aillent en augmentant, il faut non seulement que chacun subsiste au moyen de son travail, mais encore qu'il favorise par sa propre industrie celle des autres, & les aide à gagner leur vie.

Les domestiques des grandes villes ne se marient pas, ou passent dans le célibat les années de leur vie pendant lesquelles ils auroient été les plus propres à travailler à la population. Lorsqu'ils se marient, l'âge & les débauches qui ont souvent usé leurs corps les rendent incapables d'engendrer des enfans bien constitués.

Les servantes, qu'on tire des campagnes, & qui après s'être accoutumées pendant plusieurs années aux aisances des villes, retournent dans leurs villages, succombent sous le poids d'une vie laborieuse dont elles ont perdu l'habitude, vieillissent d'abord, & sont ordinairement peu fécondes.

La fortune des domestiques est trop dépendante de celle des riches. Ayant peu d'industrie, ou devenus incapables de soutenir de rudes travaux, ils sont obligés de s'attacher à eux pour vivre. Ils ne peuvent se procurer les fonds, dont ils auroient besoin pour s'établir & se marier, que par les épargnes qu'ils font avec leurs gages; mais il s'écoule bien des années, avant qu'elles fassent une somme honnête & suffisante, pour former un établissement solide. Le plus souvent-même, ils n'épargnent rien; ils dissipent leur salaire à mesure qu'ils le gagnent. La débauche, le vin, les ajustemens & d'autres frivoles dépenses emportent tous leurs petits gains. Ainsi, la plupart toujours à l'étroit, se voyent obligés de rester dans la servitude, & lorsqu'ils ne sont plus en état de servir, ils n'ont d'autre perspective qu'une vieillesse malheureuse & privée de tout secours. Si l'on veut faciliter leurs mariages & leurs établissemens, il faut régler leurs mœurs, les rendre plus économes, & les éloigner de la débauche.

On a eu là dessus en France d'excellentes vues. Un auteur estimable y a proposé il n'y a

pas longtems l'établissement d'une compagnie perpétuelle dans ce Royaume, qui seroit chargée de recevoir les épargnes des domestiques, & de les faire valoir à leur avantage sous la protection du gouvernement. Par ce moyen les profits des domestiques s'accumuleroient, & augmenteroient considérablement en peu de tems. On les engageroit à avoir plus de mœurs, & à être plus réglés dans leurs dépenses. Ils se mettroient bientôt en état de s'établir, de se marier, & d'entreprendre des choses utiles à la société.

Retenir les habitans à la campagne.

3°. C'est encore faciliter les mariages, & augmenter leur fécondité, de retenir les habitans dans les campagnes. On y mène un genre de vie simple & conforme à la nature qui favorise la propagation de l'espece. Les laboureurs sont beaucoup plus portés à se marier que les citadins, parce qu'ils vivent avec frugalité. Ils ne craignent point le trop grand nombre d'enfans; au contraire, ils les envisagent comme un trésor & une source de richesses. Ils sçavent, que plus ils auront de bras, mieux leurs terres feront cultivées, & deviendront d'un plus grand rapport. Ils se promettent déjà de doubler leurs revenus aussitôt que leurs enfans feront grands & en état de travailler. En attendant l'âge où ils sont capables de pénibles travaux, leur éducation ne les jette

pas dans des dépenses incommodes. Sans les fatiguer, ils peuvent déjà les occuper, & en recevoir plusieurs petits services. Aussi regardent-ils comme une bénédiction la multitude des enfans, pourvu qu'au reste ils ne soyent pas endettés, & qu'ils vivent sous un gouvernement doux. Mais nous avons vu, qu'il n'en est pas de même des habitans des villes; ils se croient pauvres & ruinés quand ils ont plusieurs enfans. Ainsi, tout ce que nous avons dit dans la première partie pour retenir à la campagne les habitans, sert à faciliter les mariages, & à encourager leur fécondité.

Mettre un frein à la débauche & l'incontinence.

4°. Nous avons déjà eu occasion d'observer, combien l'incontinence & la débauche nuisent à la fécondité & à la propagation de notre espece. Contentons-nous d'ajouter, que la licence des mœurs détournée des mariages, & doit être reprimée, afin d'en augmenter le nombre. Un homme corrompu ne voit dans le mariage que les peines qui y sont attachées, comme l'embarras d'une famille, les dépenses incommodes qu'entraînent l'éducation des enfans & l'obligation de chercher de quoi les entretenir. Il le regarde comme le tombeau de la liberté & du contentement. A ses yeux disparaissent les innocentes joyes qui dédommagent deux époux vertueux de tous les sacrifi-

ces qu'ils font en faveur des précieux gages de leur tendresse. Il est incapable d'apprécier les agrémens qui naissent de leur intime union, de leur estime réciproque, de leurs services mutuels & des aimables devoirs qu'ils remplissent en formant l'esprit & le cœur de leurs jeunes enfans. Ces douceurs sont trop pures, pour toucher des hommes dont les mœurs sont déréglées. Il n'y a que les voluptés grossières qui puissent émouvoir des cœurs sans honnêteté. Ils mettent leur satisfaction dans le honteux & criminel plaisir de ravir l'innocence d'un objet qui les frappe subitement & qu'ils s'imaginent aimer. Il faut sans cesse de la variété pour les attirer. Jamais ils ne fixent leurs affections vagues & errantes. Ainsi, le libertinage diminue infailliblement le nombre des mariages. Il est surtout à craindre lorsqu'il porte ses attentats jusqu'à corrompre la fidélité que les époux se doivent les uns aux autres. Alors ceux-mêmes qui conservent des mœurs fuient le mariage, & le regardent comme une source de malheurs, de honte & d'infamie. On ne peut donc faciliter les mariages, sans veiller sur les mœurs d'une nation.

Il faudroit, comme dans l'ancienne Rome, des censeurs chargés d'y entretenir la décence, de flétrir le vice, d'éloigner les exemples dangereux, d'ôter les levains de corruption, & d'empêcher, qu'on ne pût impunément éluder les loix portées contre les dérèglemens : ici

point de partialité, ou les loix sont inutiles, & tout est perdu.

Augmentation de subsistance.

5°. Tout ce qui augmente la subsistance & la rend aisée à trouver facilite les mariages. Il y a même des alimens qui donnent plus de fécondité aux hommes & aux femmes, & qui vraisemblablement fournissent une matiere plus propre à la génération. L'usage du poisson semble offrir l'un & l'autre avantage dans tous les endroits où il abonde. Car on a toujours observé, que dans les ports de mer le nombre des enfans y est plus grand qu'ailleurs. Il n'est point de pays où le poisson se trouve en plus grande abondance qu'à la Chine. Là les rivières, les lacs, les étangs, les canaux en sont pleins. Pour le multiplier par-tout, les habitans ramassent avec soin le frai des poissons, ils en remplissent des tonneaux en le mêlant avec de l'eau, & le vendent aux marchands pour le transporter en différentes provinces de l'empire qui en ont besoin pour introduire dans leurs rivières de bonnes especes de poisson. Les Chinois qui en font leur principale nourriture sont aussi le peuple le plus nombreux qui existe sur la surface de la terre. Nous favoriserions donc la population & la fécondité des mariages dans plusieurs districts de notre patrie, en peuplant mieux nos lacs & nos rivières de bons poissons, & en proscrivant

les abus qui s'y opposent. La pêche y occuperoit beaucoup de gens, leur fourniroit un moyen aisé de vivre & d'avoir une nombreuse postérité qui serviroit à repeupler les contrées où le nombre des habitans diminue. Comme il y a des alimens qui contribuent au succès de l'action génitive, il y a aussi des eaux qui y nuisent, & dont on doit interdire l'usage aux habitans des lieux où elles coulent. Les eaux, par exemple, extrêmement dures contribuent selon Hippocrate à la stérilité.

Abolition des usages qui nuisent à la fécondité des femmes.

6°. Les Princes qui cherchent à peupler leurs états & à faire servir le mariage à ce but, devroient abolir tous les usages qui nuisent à la fécondité des femmes, & en substituer d'autres qui la favorisent. Il suffit d'en donner ici un exemple. L'expérience nous apprenant, que les femmes qui allaitent leurs enfans, sont plus fécondes, & laissent une plus nombreuse postérité que les autres, c'est un nouveau motif, qui joint à ceux dont nous avons déjà parlé ailleurs, doit engager le gouvernement à introduire par-tout cet usage. On peut consulter ce qu'ont écrit là dessus plusieurs auteurs estimables, comme par exemple, M. Balexerd dans sa dissertation sur l'éducation physique des enfans.

Préjugés, maximes & loix en faveur du mariage.

7°. La conduite des hommes dépend beaucoup des idées plus ou moins saines qu'on leur donne sur la religion, des préjugés & des maximes qu'on leur inspire dès la plus tendre enfance, de l'honneur ou de la honte que les loix attachent à certains actes. Il est d'une bonne politique, d'empêcher qu'il n'en naisse des obstacles à la population, & même d'en tirer parti pour l'encourager. Chez les Juifs certaines idées puisées dans leur religion & l'espece d'opprobre qu'ils attachent à la stérilité, les animent vivement à la propagation de l'espece. A Sparte on éloignoit les citoyens du célibat par la honte. Les célibataires y étoient forcés de se promener sur la place publique & d'y chanter une chanson destinée à les tourner en ridicule. De même, les loix que les anciens Romains portèrent souvent en faveur du mariage, l'attention que les censeurs eurent d'y déterminer les citoyens par la honte & les peines, produisirent aussi d'heureux effets dans les beaux tems de la République, & contribuèrent à réparer les pertes d'hommes que leur causèrent sans-cesse des guerres continuelles. A la vérité, ces loix devinrent tout-à-fait impuissantes; lorsque sous les Empereurs ils eurent perdu la liberté, & gémirent sous un joug accablant. Mais il est impossible de remédier

aux maux infinis qui naissent en foule d'un gouvernement dur & oppressif.

Quoique sous un bon gouvernement qui procure également le bonheur de tous les citoyens, on n'ait pas besoin d'avoir recours aux récompenses & aux peines, pour les engager à se marier, & à engendrer des enfans, il est cependant à propos qu'un législateur mette en honneur l'état du mariage. Tout ce qui flatte la vanité fait impression sur l'esprit des hommes, & il est bon de la faire servir à l'utilité publique.

Il importe sur-tout de n'attacher aucune prééminence au célibat. Qu'on préserve les peuples des fausses idées que certains esprits spéculatifs pourroient leur en donner. Quel tort n'ont pas fait à la propagation de l'espece, ceux qui cherchant à subtiliser sur la morale, persuaderent les premiers qu'une vie spéculative & éloignée des soins & des embarras d'une famille étoient plus propres à plaire à Dieu, & à faire les sublimes progrès dans la vertu auxquels la religion nous appelle ! On sçait qu'après la conversion de Constantin au Christianisme, ces idées ne tarderent point à se répandre dans le monde. Comme si la religion chrétienne tendoit à détruire le genre humain, les Empereurs cessèrent d'encourager le mariage, pour honorer le célibat. Alors l'Empire se remplit de religieux & de religieuses, qui sous prétexte d'une perfection imaginaire, firent vœu d'oïiveté & de célibat ; ce qui ne contribua

pas peu à dépeupler, & à affoiblir l'Empire. Combien encore aujourd'hui ne voyons-nous pas d'états, qui par une fuite de ces fausses idées sur la sainteté du célibat, sont bien éloignés d'être aussi florissans qu'ils le seroient, s'ils pensoient autrement ! Cependant, si l'on fait abstraction de quelques circonstances particulières & assez rares où dans le célibat on peut mieux s'acquitter de certains devoirs, la raison ni la religion ne présentent rien qui conduise à cette façon de penser.

Les Princes ne sçauroient trop honorer le mariage & dégouter les citoyens du célibat. Un homme marié mène une vie plus active, soutient plus de relations, a plus d'occasions de se rendre utile à la société, est plus excité à travailler, & doit naturellement beaucoup plus s'intéresser à la conservation de l'état qu'un célibataire qui ne tient à rien. Ainsi, au lieu de condamner les soldats à un perpétuel célibat, il vaut mieux à l'exemple des premiers Romains encourager leurs mariages. Lorsque les soldats sont mariés, il y a moins de débauche parmi eux, ils donnent à l'état une postérité nombreuse dont il seroit privé, s'ils restoient dans le célibat ; ils défendent la patrie avec plus de courage, parce qu'ils combattent pour leurs foyers, leurs femmes & leurs enfans. Ce sont là des gages assurés de leur fidélité & de leur bravoure.

Age propre au mariage.

8°. Pour que les mariages soyent féconds & donnent des sujets à l'état, il faut que ceux qui les contractent soyent dans un âge propre à vaquer aux fonctions naturelles d'où dépend la propagation de l'espece. Il semble donc, que les loix devroient particulièrement encourager ces sortes de mariages, & écarter, autant qu'il est possible, ce qui y met obstacle. Ainsi, par exemple, comme par des raisons de vanité, d'intérêt, ou de pur caprice, les peres empêchent souvent leurs enfans de se marier à l'âge où ils seroient les plus propres à travailler à la population, & les dégoutent quelquefois pour toujours du mariage par des contradictions mal placées, il convient que les loix ne les assujettissent pas trop long tems au joug paternel, & qu'elles les mettent à l'abri du ressentiment d'un pere qui ne consentiroit pas au mariage d'un enfant qui auroit atteint un âge déterminé. A Rome les peres qui refusoient de marier leurs enfans, ou de doter leurs filles, y étoient forcés par les loix. De même, pour ne pas détourner du mariage des personnes d'un âge & d'une constitution propres à engendrer des enfans, il ne faudroit pas permettre les clauses *en gardant viduité*. A Rome, bien loin de permettre de telles restrictions, les loix vouloient que les hommes ou les femmes qui survivoient se remariaissent. Enfin, comme les mariages qui se font entre des personnes d'un âge très

disproportionné ne donnent point de postérité, & qu'ils nuisent même à la santé du plus jeune des époux, les loix devroient concourir avec la nature à inspirer du dégoût pour ces sortes de mariages. Il est même nécessaire de les défendre, lorsqu'un législateur pour encourager la propagation de l'espece, à attaché de grands privileges à l'état du mariage. Autrement, par ces mariages entre personnes dont les âges sont disproportionnés, on obtiendrait les récompenses que le législateur propose, sans rien faire pour remplir ses vues. Aussi, les loix Romaines défendirent ces sortes de mariages, quand une fois elles accordèrent de grandes prérogatives à ceux qui se marioient.

Conservet les citoyens, les retenir dans ses états, faciliter leurs mariages, & encourager leur fécondité, voilà sans contredit des moyens infallibles d'augmenter le nombre des habitans; mais lorsqu'on veut porter la population au plus haut degré possible, il faut encore mettre, pour ainsi dire, à contribution les autres pays, en attirant de tous côtés les étrangers, & en les incorporant à son peuple. C'est la quatrième attention de la législation.

IV. ATTENTION.

Attirer les étrangers.

Un Prince ne réussit jamais mieux à peupler promptement ses villes & ses provinces, qu'en y attirant les étrangers. C'est par là que plusieurs états ont en très-peu de tems porté leur puissance & la population au plus haut point. Quand Romulus fonda sa ville, il n'avoit que trois mille hommes d'infanterie & trois cent de cavalerie ; mais ayant toujours travaillé à incorporer des étrangers à son peuple, il laissa à sa mort quarante six mille hommes de pied & mille de cavalerie. Ses successeurs & la République ayant continué à suivre le même plan, Rome devint rapidement une des villes de l'Univers la plus florissante & la plus peuplée malgré les guerres éternelles qu'elle soutenoit.

Les étrangers qu'un peuple reçoit dans son sein y apportent avec eux leurs arts & leur industrie. Ils donnent une nouvelle activité au commerce & aux manufactures, qui en multipliant chez une nation les ressources pour vivre, font subsister une infinité de pauvres, & favorisent merveilleusement la population. Ne trouvons-nous pas une preuve frappante de cette vérité dans ce qui s'est passé en Hollande, en Angleterre & en plusieurs Etats d'Allemagne, qui en recevant chez eux ceux qui s'y refugioient en foule pour fuir l'oppression, ont

ont augmenté d'une manière surprenante leur industrie, leur puissance & leur population ?

Mais par quelle voye peut-on ainsi attirer les étrangers dans un état ? Il n'est pas difficile de l'imaginer. Lorsqu'un Prince procure également le bonheur de tous les habitans, qu'il facilite à tous les moyens d'exercer leur industrie, & qu'il met en exécution ce que nous avons développé dans les attentions précédentes, il se fait bien-tôt parmi les étrangers une réputation qui lui concilie leur estime & leur donne envie de s'établir dans ses états. Tous ceux qui ont le malheur de vivre sous un gouvernement dur, ou qui ne trouvent pas dans leur patrie les encouragemens & les ressources dont ils auroient besoin, sont portés à s'y rendre en foule. Ils y accourent de toutes parts, & viennent y grossir la masse du peuple.

Cependant pour les encourager à venir, il y a encore quelques précautions à observer. Qu'on s'attache à leur rendre facile l'accès du pays où il convient de les attirer. Qu'on ôte tous les obstacles à leur réception. Qu'on abolisse les loix & les usages propres à les éloigner. Il faut les recevoir avec joye, & ne point les rebuter par des naturalisations & des bourgeoisies chères & difficiles à obtenir. Il est à propos de ne mettre aucune différence, aucune distinction odieuse entre les anciens habitans & les nouveaux venus. Que les uns & les autres soyent confondus ensemble, fassent

T

J

un seul & même peuple, participent aux mêmes avantages, & soyent regardés comme des enfans de la patrie, tant qu'ils obéissent aux loix. C'est en se réglant sur ces maximes que les premiers Romains parvenoient à attirer dans leur ville tant d'étrangers, qui vexés dans leur patrie s'empressoient à y chercher un asyle assuré. Ils les associoient aux anciens citoyens, leur donnoient la bourgeoisie & tous leurs privilèges. Aussi trouvoient-ils en eux des hommes affectionnés & pleins de zèle pour le salut de la République *.

Cherche-t-on dans un pays où l'on fait fleurir le commerce & l'industrie, à y attirer beaucoup de gens par l'espoir d'y gagner & de s'y établir avantageusement? Il seroit, peut-être, utile d'y abolir ou diminuer les droits de *trai-*

* Tite Live fait sur cette conduite des Romains une reflexion judicieuse qui mérite d'être rapportée.
„ Comme il est conforme aux loix de la nature qu'un
„ corps qui se nourrit d'alimens salutaires & pris mo-
„ dérément & avec précaution, soit plus robuste &
„ se conserve plus long-tems que celui qui, content
„ des sucs qu'il trouve dans sa propre substance,
„ méprise toute nourriture étrangere, de même les
„ Etats sont toujours devenus plus florissans, quand
„ ils se sont appropriés, tout ce qu'ils ont trouvé
„ hors d'eux-mêmes de beau & d'excellent, que
„ lorsque, par une ridicule & sottise arrogance rebu-
„ tant tout ce qui n'étoit pas né dans leur fonds,
„ ils se sont privés d'une infinité de bons & d'utiles
„ sujets qui pouvoient leur aider à augmenter & à
„ conserver leur puissance. ”

te foraine, qui ne manqueroient pas d'en éloigner bien des étrangers. Quand on se transporte dans un autre pays pour y trouver des ressources qu'on n'a pas dans sa patrie, on n'est point assuré de s'y établir pour toujours. Il peut arriver, que des raisons particulières tirées de la nature du climat, ou des affaires de famille, obligent à retourner dans sa terre natale. Dans l'incertitude sur ce que l'on fera désormais, on craint de former des établissemens dans les pays d'où l'on ne pourroit emporter le fruit de son travail sans payer des droits onéreux qui absorberoient une partie du profit. Cependant parmi ce grand nombre de personnes que cette crainte éloigneroit, il y en auroit plusieurs qui vraisemblablement s'établiront dans le pays, soit par une fuite des mariages & des autres relations qu'ils contracteroient, soit parce que le climat, les mœurs & le gouvernement leur plairoient, & qu'ils trouveroient leur intérêt à y fixer leur séjour. Ceux même qui s'en iroient avec les biens qu'ils auroient acquis ne laisseroient pas d'être souvent utiles à la nation. Ils serviroient, peut-être, à y introduire de nouvelles branches de commerce & d'industrie; ou par leur exemple & les relations avantageuses qu'à leur retour ils feroient à leurs compatriotes, ils en engageroient plusieurs à s'y transporter de même. Or parmi tant de gens qui y viendroient, il ne faut pas douter qu'il n'y en eût un grand nombre

bre qui prendroient le parti de s'y fixer tout-à-fait.

En général, c'est très mal entendre les intérêts d'une nation, de gêner par quelque voie que ce soit le départ de ceux qui sont venus chez elle pour y former quelque établissement. C'est en éloigner les étrangers, de vouloir les retenir par la contrainte, & de n'accorder que difficilement des passe-ports à ceux qui ayant quelque industrie y sont une-fois entrés, comme on dit que cela se pratique dans un certain Royaume. Quelque bon que soit le gouvernement d'un état, on ne fera jamais fort porté à aller vivre sous sa dépendance, s'il faut presque renoncer au droit d'en sortir, quelque raison qu'on puisse avoir de le faire dans la suite. On réussira toujours mieux à attirer, & fixer les étrangers dans un pays, en leur laissant une entière liberté de se retirer, s'ils le jugent à propos.

Une autre précaution essentielle pour attirer les étrangers, est de faire profession d'une grande tolérance, & d'empêcher que les ecclésiastiques ne tyrannisent les consciences. L'éducation, l'intérêt, les passions, les préjugés, le plus ou moins de pénétration & de lumière, le différent tour d'esprit qui fait qu'on envisage les mêmes objets sous diverses faces, tout cela doit naturellement causer une prodigieuse variété dans les opinions. Il seroit donc déraisonnable de prétendre que chacun pensât de même sur la religion, & sous ce frivole prétexte de

mettre des bornes à la population de son pays, en éloignant de son enceinte les étrangers qui auroient sur la foi quelques sentimens différens de ceux de la partie dominante de la nation, & qui cependant ne laisseroient pas d'obéir aux loix, si on leur permettoit seulement le libre exercice de leur religion. Loin d'ici tous les soupçons odieux, les défiances injustes, les inquiétudes & les craintes mal fondées qui s'élevent contre ceux qui pensent différemment en matière de religion. L'esprit de charité & de tolérance prévient tous les troubles qu'on auroit à craindre de leur part, & procure la paix & la concorde. Il est sur-tout propre à ôter tout levain de discorde, & à éteindre toute aigreur dans les états confédérés qui diffèrent dans leurs sentimens sur la religion. Il entretient entr'eux cette union qui fait toute leur force. Il n'y a que l'esprit de persécution & d'intolérance qui revolte les esprits, qui souf-
fle les haines, fomente les divisions & cause des agitations dangereuses. Malgré tant de sectes différentes que la Hollande nourrit dans son sein, elle ne laisse pas de jouir d'une tranquillité constante & inalterable, elle voit ses loix civiles également respectées par tous les habitans, & moyenant cette liberté de conscience qu'elle accorde à chacun, elle a eu l'avantage d'attirer chez elle une infinité d'étrangers qui ont augmenté son industrie, qui l'ont mise en état de soutenir pendant long-tems de grandes guerres, d'entretenir des colonies dans

des régions éloignées, & d'étendre son commerce par tout le monde sans s'épuiser d'habitans.

Outre les étrangers qu'on pourroit engager à s'établir dans un pays, il y a encore les voyageurs qu'il seroit utile d'y attirer. Ils donnent à un état un lustre & une réputation qui lui procurent un abord continuel de monde, dont plusieurs s'y fixent pour toujours. Tous y apportent de l'argent, ils animent le génie & les talens d'une nation, ils augmentent la circulation intérieure, fournissent aux habitans des occasions de gagner, & par conséquent vivifient la population. Or que doit faire un Prince pour procurer cet avantage à ses peuples? Il est nécessaire, qu'en protégeant les arts & les sciences, en cherchant tout ce qui peut rendre également agréable & utile le séjour de ses états, il leur acquiere une célébrité qui inspire aux étrangers le desir d'y voyager. Il faut, que ceux qui ont du goût pour les arts y trouvent d'excellens modeles à étudier, que ceux qui cultivent les sciences ayent occasion d'y puiser de nouvelles connoissances, qu'on y présente aux jeunes gens de distinction toutes les facilités requises pour recevoir une belle éducation, qu'enfin la nation se distingue par une politesse & une affabilité qui lui gagnent la bienveillance des autres peuples. C'est par tous ces endroits qu'autre fois Athènes avoit mérité, que les étrangers y accourussent de toute part, pour perfectionner leur goût & leurs con-

noissances. C'est là l'empire le plus flatteur, le plus innocent & le plus glorieux qu'une nation puisse exercer sur les autres.

CONCLUSION

De la II. Partie.

De tout ce que nous avons dit dans les attentions précédentes, nous pouvons conclure, que le moyen le plus général & le plus efficace pour peupler un état, est d'y encourager le travail, d'y multiplier les ressources pour vivre, & de montrer au peuple l'occasion d'exercer une industrie lucrative. C'est ce qui retient les habitans d'un pays, qui facilite les mariages, & qui attire les étrangers. Tant qu'une nation reste dans l'assoupissement, il faut nécessairement qu'elle se dépeuple. Il est impossible d'y remédier, qu'en lui inspirant un esprit d'activité qui mette chacun en état de vivre commodément.

Cela est si vrai, qu'on n'arrêteroit pas les progrès de la dépopulation d'une nation en y introduisant tout d'un coup de grandes sommes d'argent qui n'auroient pas été acquises par le travail. De telles richesses ne lui procureroient point cette aisance générale si favorable à la population, elles ne feroient que la plonger toujours plus dans une létargie mortelle qui consumeroit peu à peu ses habitans. Supposons ce qui est déjà arrivé, qu'un Prin-

ce par le moyen des mines fasse subitement entrer dans les pays de sa domination des richesses immenses en or & en argent, qu'en resulteroit-il? C'est que tout y hausseroit de prix. Les denrées du pays & tout ce qu'on y fabriquerait monteroit à un prix exorbitant avec lequel on ne pourroit plus soutenir la concurrence des étrangers. Ceux-ci pouvant donner leurs denrées & les fruits de leur industrie à meilleur marché, en inonderoient ce Royaume, malgré toutes les défenses du gouvernement. Les habitans de cet état seroient nourris, vêtus & entretenus par les autres peuples; & par conséquent la culture des terres, les manufactures & le commerce tomberoient parmi eux dans une entière décadence. La paresse deviendroit leur caractère dominant. Tout leur or & leur argent s'écouleroit par une infinité d'endroits chez les étrangers, pour en attirer ce dont ils auroient besoin. Ils ne seroient plus que les tributaires des autres peuples: & comme l'argent qu'on n'acquiert pas par le travail, n'est pas distribué proportionnellement au nombre des habitans, mais se trouve dispersé en gros amas, il arriveroit qu'une grande partie de la nation, manquant tout-à-la-fois d'argent & d'industrie, & ne travaillant point, tomberoit dans la misère. Ainsi s'évanouiroit l'aisance nationale, & avec elle la population.

Il n'y a que le travail qui donne cette aisance, & qui offre à chacun le moyen de trouver sa

subsistance. L'argent qui entre par cette voie chez un peuple se repartit par petites portions entre les différens individus qui le composent. Tous en profitent, & ont de quoi vivre. Voyez pour vous en convaincre, combien de personnes nourrit la culture des vignes, ou combien de gens ont part au gain qu'une piece de toile ou de coton procure. Celle-ci fait vivre le seranqueur, le fileur, le tisseran, le blanchisseur, le teinturier, le négociant &c. Comme ces gains distribués entre tant de particuliers sont petits, ils ne favorisent pas la paresse. Il leur faut une activité soutenue, pour avoir toujours de quoi vivre, ou pour grossir leur fortune par des épargnes accumulées. Quand une nation entière cherche sa subsistance par un travail assidu, tout se maintient à un taux raisonnable. La concurrence empêche que le prix des ouvrages ne hausse trop. Il n'est personne qui ne puisse se procurer sans peine tout ce qui est nécessaire à la vie. Le bonheur de la nation va sans-cesse en augmentant. La subsistance devenant toujours plus aisée à trouver, le peuple doit nécessairement s'accroître.

Puis donc que le travail influe si fort sur la félicité publique & la population, il conviendrait qu'après avoir fourni au peuple les facilités nécessaires pour s'occuper d'une manière avantageuse, on sévit contre l'oisiveté. Il faudroit que chacun eût quelque moyen de subsister. C'est une semblable loi que Solon avoit portée à Athènes. Il vouloit que tous les ci-

toyens pussent répondre comment ils gagnoient leur vie. Cette police est d'autant plus nécessaire, que l'oisiveté corrompt les hommes, & les entraîne dans une infinité de désordres qui travaillent les sociétés. Elle les jette dans le luxe & la débauche que nous avons vu faire un si grand tort à la population.

C'est par la crainte de la honte & de l'infamie publique qu'on réussiroit à chasser du sein d'une nation la fainéantise. Que ceux qui mènent une vie oisive soyent donc obligés d'en rougir, & n'osent plus se montrer publiquement. Faites-leur comprendre, qu'ils ne peuvent avoir part à l'estime publique & aux avantages de la société où ils vivent, qu'en s'en rendant dignes par une vie laborieuse, utile à eux-mêmes & aux autres. Y sont-ils entièrement insensibles, & ont-ils perdu tout sentiment d'honneur? qu'ils soyent enfin forcés par la sévérité des loix à travailler d'une manière honnête & utile à la patrie. Qu'on ne craigne point d'employer contr'eux la contrainte & la rigueur des châtimens, comme on fait dans les maisons de force & de travail.

Mais, dira-t-on, à quoi faut-il occuper les divers membres de la société? Après les emplois politiques, militaires & ecclésiastiques, qui tous contre l'opinion des ambitieux, demandent de l'étude, du travail & de la capacité, mais qui ne peuvent occuper qu'une très petite partie de la nation, il y a la culture des terres, les arts, les manufactures & le com-

merce qui offrent assez de quoi occuper le gros du peuple. Dans tous ces différens genres de travaux on sert sa patrie, & on peut acquérir une véritable gloire, pourvu qu'on fasse tout le bien dont on est capable dans la position où l'on se trouve. La culture des terres ouvre au travail une vaste carrière; elle seule peut occuper une infinité d'hommes quand on la met en vigueur, & qu'on veut tirer parti de tout selon le plan que nous avons proposé dans la première Partie.

Cependant quelque avantageuse qu'elle soit pour multiplier la subsistance & les occupations d'une nation, elle ne doit pas s'y borner entièrement. Elle a encore besoin d'arts, de manufactures & de commerce. Il seroit très imprudent de ne tirer du sol national que des denrées comestibles, de faire venir tout le reste de l'étranger, & de ne rien fabriquer chez soi. Par là on s'épuiseroit bien-tôt, & on se priveroit d'un genre de travail qui favoriseroit la population, & qui par contre-coup animeroit aussi l'agriculture, parce qu'un grand peuple augmentant la consommation, encourageroit le cultivateur à redoubler d'ardeur.

Cette introduction des arts & du commerce, comme le remarque l'illustre Montesquieu, est fut-tout nécessaire pour peupler un pays, lorsque les terres sont très inégalement partagées: car sans cela les grands propriétaires ne songeroient guère à bien cultiver leurs vastes terrains pour se procurer le superflu; contents

d'avoir de quoi vivre pendant l'année, ils laisseroient bien des friches, & ne chercheroient point à entretenir des hommes qui n'auroient rien à leur donner en échange. Si les terres sont également partagées, elles occupent, à la vérité, beaucoup plus de monde, & peuvent produire une extrême population. Cependant ces portions, à force d'être divisées, peuvent enfin devenir si petites, que chacun ne pourroit subsister en les cultivant. C'est, peut-être, ce qui faisoit que chez les anciens peuples avant les dévastations des Romains, ils étoient obligés de fortir en foule de leur patrie pour chercher des demeures ailleurs. Ce sont les manufactures, les arts & le commerce qui peuvent remédier à cet inconvénient. Car une nation qui exporte chez l'étranger les fruits de son industrie, trouve aux dépens des autres peuples de nouveaux moyens de subsister, sans être obligée d'envahir leurs possessions, & d'y transporter une partie des habitans pour les nourrir. Par cette voie qui ne respire aucune violence, elle les fait servir à augmenter sa population. Elle peut la porter au plus haut degré possible, parce qu'elle peut faire servir à sa consommation tous les fruits du pays, & de plus ce qu'elle tire de l'étranger à l'aide de son industrie. Dans un état ainsi dirigé le débit des denrées est assuré, & l'agriculture est infiniment animée, pourvu qu'on observe ce que nous avons dit dans la première partie pour conserver une juste proportion entre la classe

des laboureurs & celle des autres ordres de l'état. Telle étant l'utilité des arts & du commerce relativement à la population & l'agriculture, cherchons dans notre troisième partie, par quels moyens on peut les encourager, & les diriger de façon qu'ils favorisent le mieux l'une & l'autre.

TROISIEME PARTIE.

Où l'on développe l'Esprit de la législation, pour favoriser les arts, les manufactures & le commerce relativement à la population & à l'agriculture.

I. Arts & manufactures.

Nous ne pouvons parler du commerce, qu'après avoir examiné ce qu'une bonne législation doit faire pour encourager les arts & les manufactures, qui avec l'agriculture en sont la base & le plus ferme appui. Si une nation, n'a ni une agriculture florissante, ni une industrie animée, il lui seroit plus utile de n'entretenir aucun commerce avec les peuples voisins. Ces fortes de relations lui deviendroient onéreuses, & lui causeroient de continuelles importations, qui surpassant les exportations, l'appauvreroient de jour en jour. N'ayant pas

assez de productions de l'art ou de la nature à donner en échange, il faudroit bien, qu'enfin épuisée de tout argent, elle mit fin à un commerce qu'elle n'auroit jamais dû entreprendre.

Il n'y a qu'un seul cas, où une société d'hommes sans manufactures ni agriculture pourroit, peut-être, exercer un commerce qui la feroit subsister, c'est lorsqu'elle seroit le facteur des autres nations, que se contentant de petits profits, elle travailleroit sans relâche à faciliter la communication entre les peuples, & les aideroit sans cesse à suppléer à leurs besoins réciproques, en portant à l'un ce qui lui manque & qu'elle tireroit d'un autre. Mais pour ouvrir un commerce de cette nature, il faut être dans une position favorable qui permette de communiquer sans peine avec tous les peuples, & de leur apporter par mer sans trop de fraix ce qui sert à leurs besoins. Encore la plupart des nations qui ont exercé avec succès le commerce d'économie, n'ont-elles point négligé les arts & les manufactures. En transportant chez elles les matieres premières qui croissoient dans les régions éloignées où leurs navigateurs abordoient, elles vouloient gagner la main d'œuvre, & fabriquer elles-mêmes pour les autres peuples. Nous devons de plus ajouter, que le commerce d'économie devient continuellement moins lucratif, parce qu'aujourd'hui les grandes nations maritimes veulent toutes fabri-

quer, ou importer elles-mêmes les marchandises étrangères dont elles ont besoin.

Ainsi, tout état qui aspire à un commerce florissant est obligé de redoubler ses travaux en tout genre. Après avoir diminué par une bonne administration des terres la cherté des matieres premières, des vivres & de la main d'œuvre, il doit faire des efforts soutenus pour multiplier par une active industrie tout ce qui est propre à satisfaire ses propres besoins & ceux des autres peuples. Il faut, que s'il tire des étrangers des subsistances ou d'autres secours fruits de leur industrie, il puisse en échange leur en fournir d'un autre genre. A la vérité tout commerce n'est pas réciproque d'état à état. On est quelquefois obligé de payer à quelques-uns en argent des denrées indispensables, sans qu'on puisse leur vendre à son tour autant qu'on en reçoit; mais lorsque cela arrive, il est nécessaire de s'en dédommager, en cherchant par son travail & son industrie à fournir à d'autres pays qui soldent en argent des productions dont la vente repare les pertes en argent qu'on aura faites avec les premiers. C'est le seul moyen de ne jamais perdre l'équilibre, & d'asseoir sur de solides fondemens l'opulence & le bien-être d'une nation.

Mais, crainte de nous égarer dans les réflexions que nous avons à proposer sur les arts & les manufactures qu'exige un commerce bien entendu, tâchons d'en donner une idée générale qui conduise nos pas, & qui nous aide à dé-

couvrir comment il faut les diriger, pour avancer les vrais intérêts d'un état, & favoriser sa population & son agriculture. Car toutes les parties d'un bon système politique doivent être liées entr'elles, & concourir au même but.

Nous mettons dans le rang des arts & des manufactures toute industrie qui donne plus de prix aux matieres premieres tirées de quelqu'un des trois regnes, & les rend propres à satisfaire aux besoins de la vie, à augmenter les commodités des hommes, à procurer les douceurs & les vrais ornemens qui donnent de la réputation à un état, qui y attirent les voyageurs & attachent les naturels à leur patrie. Nous embrassons non-seulement les arts absolument nécessaires, mais encore tous ceux qui répandent de l'agrément dans le commerce des hommes.

Il est glorieux & utile de cultiver les beaux arts, qui en imitant la belle nature, procurent des plaisirs également vifs, innocens & touchans, qui adoucissent les mœurs, rendent une nation plus propre à inventer & découvrir, & lui concilient de la considération aux yeux des autres peuples. Mais ils ne produisent ces heureux effets, qu'autant qu'ils sont cultivés par des hommes qui en ont le vrai gout, & qui sont capables d'y faire d'éminens progrès. Ce sont là des génies rares & extraordinaires qu'un Prince doit démêler de la foule, & protéger singulièrement, s'il veut rendre immortels son nom & celui de ses sujets. Cepen-

dant, il faut prendre garde, que les beaux-arts ne distraient les citoyens d'occupations plus importantes, & ne les entraînent dans des dépenses au-dessus de leurs forces. Tout ce qui est de leur ressort devoit être uniquement consacré à la gloire de l'état, comme par exemple, à orner & embellir les édifices publics. La sculpture, la peinture & la musique serviroient à entretenir dans la nation un esprit d'honneur & d'émulation, en transmettant à la postérité les belles actions de ceux qui auroient bien mérité de leur patrie.

Mais loin d'ici tous les arts frivoles qui ne tendent qu'à énerver les mœurs, à plonger les hommes dans les délices, à les détourner de leurs devoirs & multiplier leurs besoins imaginaires, en nourrissant la mollesse, la légèreté, la vanité & l'orgueil. A quoi nous serviroient des arts dont les productions n'ont d'autres usages que ceux que leur attribuent le caprice & la fantaisie qui souvent à la bizarrerie des modes sacrifient la solidité & la vraie beauté d'un ouvrage? Les singularités qu'ils enfantent tous les jours ne font qu'alterer le bon gout d'une nation. Ces arts frivoles qui dépendent du caprice, ne peuvent ouvrir à un peuple une branche assurée de commerce, que lorsqu'il est en possession de faire là-dessus la loi aux autres états. Encore est-il douteux, qu'ils soyent fort avantageux à cette nation active & ingénieuse qui exerce depuis long-tems cet empire sur les autres peuples: car il arrive

malheureusement, que ces arts frivoles dérobent aux arts utiles & nécessaires la faveur, la protection & les encouragemens qui leur sont dus.

L'exclusion que nous donnons aux arts frivoles & méprisables nous met en état de répondre à l'objection qu'on auroit pu nous faire, que l'introduction de l'industrie chez un peuple cultivateur y porteroit ce luxe que nous avons si souvent poursuivi comme contraire à l'agriculture & à la population. Les arts que nous admettons ne serviroient point à nourrir ce luxe destructeur. Ils engageroient plutôt une infinité d'hommes oisifs à travailler, & à servir la société dont ils étoient des membres inutiles. Les profits qu'ils feroient leur procureroient seulement des commodités & des aïfances éloignées de tout faste & de toute recherche. Les étoffes qu'on fabriquerait dans le pays étant moins chères que celles qui viennent de dehors, la main d'œuvre diminueroit de prix. L'ouvrier ne seroit plus obligé d'exiger un aussi grand salaire, pour se dédommager des fraix de l'habillement. Or de quelle utilité n'est-il pas en agriculture, de rendre la main d'œuvre moins chère? Les améliorations seroient bien plus fréquentes. Ainsi l'industrie que nous cherchons à introduire n'entraîne, ni le luxe, ni la décadence de l'agriculture. Elle ne produit cet effet, que lorsqu'elle est mal dirigée. D'ailleurs, si chez une nation il régné déjà du luxe, & qu'on ne puisse pas le retenir dans de justes

bornes par de bonnes loix reprimantes, il est après tout plus avantageux, qu'il se nourrisse de ce qui se fabrique dans le pays, que des productions étrangères. Le riche fait au moins vivre le pauvre de son pays, au lieu qu'en achetant des fabriquans étrangers les alimens du luxe, il enleve au petit peuple tout moyen de subsister, comme nous avons déjà eu occasion de le remarquer. Mais il vaut encore mieux proscrire l'excès du luxe, & avec lui tous les arts frivoles & pernicieux qui le favorisent. Nous trouverons des occupations plus utiles & plus propres à faire vivre les pauvres.

Ainsi, la première attention de la législation pour favoriser l'industrie d'une manière avantageuse à l'agriculture, est de la tourner vers les arts nécessaires & utiles qui mettent en œuvre, pour les besoins & les commodités des habitans & des étrangers, les matières premières que fournit le sol national, sans exclure les matières non travaillées qu'on peut tirer des autres pays, & sur lesquelles l'industrie s'exerce avec avantage.

I. ATTENTION.

Mettre en œuvre les productions du pays, & tourner l'industrie vers les arts utiles & nécessaires, ou qui procurent des agréments innocens dans la société.

La force d'un Etat dépend du nombre des ressources qu'il a, pour fournir à sa propre consommation & à celle des étrangers. C'est sur ce principe, que dans la première partie nous avons cherché les moyens de tirer parti de toutes les terres d'un pays, & que nous avons établi qu'il falloit faire des essais & des recherches sur les productions les plus avantageuses qui pourroient y réussir. Après avoir exécuté ce plan, il faut encore pour le perfectionner, qu'on sache les mettre en œuvre de la manière la plus lucrative & la plus utile à la nation.

Quand, par exemple, les bois sont une fois bien administrés dans un Etat, & qu'on y a pris de justes mesures pour les conserver, il faut qu'ils servent à former tous les établissemens utiles qui demandent l'action du feu. Lorsque le sol donne les matières premières, ils doivent en partie être destinés à exploiter les mines qui sont à leur portée, à établir des forges & des fourneaux de toute espèce, à fabriquer le fer en mille manières pour l'usage des habitans & celui des étrangers, à faire le fer-blanc & l'acier, à fournir la société de trois productions précieuses, la fayence, le verre &

la porcelaine qui sont dues à l'action du feu sur des terres, sur des sables, sur des pierres & des combinaisons de ces différentes matières soit entr'elles, soit avec des préparations minérales ou métalliques. Craint-on que ces établissemens détruisent les forêts? Au lieu de songer aussi-tôt à les proscrire, comme il arrive ordinairement, il faut plutôt faire des recherches sur les moyens de diminuer la consommation des bois & du charbon qu'entraîne la pratique de ces différens arts. Car l'ignorance des ouvriers sur la construction des fourneaux qui ménagent le mieux le feu, & leur aveugle routine, causent souvent d'énormes pertes de bois qu'on pourroit s'épargner. C'est ce que M. De Courtivron a bien fait sentir, en trouvant le moyen de diminuer la dépense du bois pour fondre les mines de fer en roche (*).

Le bien public demande, que le gouvernement porte les mêmes vues d'utilité sur les autres productions de la terre, & engage les habitans à leur ajouter un nouveau prix en exerçant sur elles leur industrie. Quels prodiges en ce genre ne produit pas à Bruxelles la dextérité de ses habitans! D'un arpent de terre situé dans les environs de cette ville, elle sçait tirer par la filature des valeurs équivalentes

(*). Voyez Mémoires de l'Académie Royale des Sciences pour 1747. Voyez aussi sur ces matières, Art des forges & fourneaux à fer par Mrs. De Courtivron & Bouchu.

aux revenus de toute la province de Champagne.

Les arts & les manufactures qui s'exercent sur les matieres du cru du pays sont sans contredit les plus avantageuses à un état, parce qu'elles font gagner sur le fonds & sur la forme, & qu'elles épargnent les fraix de transport de la matiere premiere; mais le climat ne permet pas toujours de tirer du sol national toutes les matieres brutes, ou il ne peut pas quelquefois les fournir en assez grande abondance pour alimenter suffisamment les arts & les manufactures. Alors sans doute, il convient de les faire venir de l'étranger, quand on peut les donner toute-ouvrées à aussi bon marché que les voisins. C'est ainsi que dans le Canton on travaille des pieces de coton avec celui qu'on tire du Levant. Par-là une nation gagne au moins la main d'œuvre; elle se rend toujours moins dépendante des autres peuples; elle peut occuper & faire vivre une infinité de gens. C'est un avantage que procurent surtout les métiers qui supposent la filature. Combien le seul filage n'emploie-t-il pas de femmes & de filles qui n'auroient rien à faire dans plusieurs saisons de l'année, & qui trouvent en filant le moyen de gagner leur vie!

Si l'on veut rendre l'industrie utile à toute une nation, il convient que les arts & les manufactures travaillent pour tous les ordres. Il ne faut pas seulement fabriquer pour les riches, mais encore ouvrir de petites étoffes de fil ou

de laine pour les gens de la campagne. L'aifance publique suppose, que chacun trouve dans le sein de sa patrie ce qui lui est nécessaire selon son rang & ses facultés.

Ce n'est pas assez de pourvoir à tous les besoins des habitans, il est encore à propos d'étendre ses vues, & de diriger son industrie de façon, qu'on puisse aussi vendre aux étrangers, & augmenter par-là la splendeur & la prospérité de la nation. Il est vrai que cela devient de jour en jour plus difficile, parce qu'à présent les arts & les manufactures se répandent par-tout de proche en proche. Cependant avec de sages précautions, il n'est pas impossible d'affurer à l'industrie des débouchés dans les pays étrangers.

Voici des maximes générales qui peuvent conduire à ce but. Examinez avec soin ce qui se passe chez les autres peuples, formez-vous de justes idées de leurs besoins, & après avoir bien apprécié vos richesses & vos propres ressources, voyez si vous ne pouvez point suppléer à ce qui leur manque. Chaque pays à quelque chose de particulier, & est plus propre qu'un autre à donner certaines productions. L'Être suprême en a ainsi sagement disposé pour obliger les hommes à communiquer ensemble. Tâchez donc de mettre à profit les avantages singuliers que vous présentent votre sol & votre climat. Que votre industrie cherche à rendre par la main d'œuvre ces productions particulières, & plus précieuses & plus faciles à

exporter, & vous pourrez toujours les fournir aux nations auxquelles la nature les refuse. Ne négligez rien pour connoître exactement ce que les autres états importent chez vos voisins, & ensuite examinez si vous ne pouvez point le leur fournir vous-même à meilleur marché, & vous rendre par-là maîtres de ce débouché. Cela est sur-tout facile, lorsque vous habitez un pays qui sert de passage aux fabrications étrangères qu'on leur envoie. En même-tems, étudiez le tour d'esprit de votre nation. Il ne faut pas douter, qu'il n'y ait des genres d'industrie où ses succès seront plus éclatans, & où peut-être, elle l'emportera sur les autres pays. Tournez donc les efforts de vos peuples de ce côté-là, & encouragez-les aux travaux de cette espece. Ces sortes d'ouvrages étant plus parfaits que ceux des étrangers, seront toujours recommandables à leurs yeux, & en seront recherchés. Que les regards propices du gouvernement engagent la nation à porter son industrie à un haut degré de perfection; qu'en lui inspirant la frugalité & l'ardeur au travail, on la mette en état de donner ses matieres ouvrées à meilleur marché que les autres peuples, & alors malgré leur prohibitions & leur industrie, vous leurs fournirez encore une infinité de choses. Quelque industrieuse que soit l'Angleterre, elle ne laisse pas de faire usage des ouvrages qui sortent des manufactures de France.

Enfin, comme pour avoir des manufactures

florissantes, il est nécessaire d'avoir des vues bien conçues d'exportation avant que de les établir, rien ne seroit plus utile que d'inviter tous les bons citoyens à proposer leurs idées là dessus. Les mémoires qu'ils présenteroient, combinés ensemble & corrigés les uns sur les autres, pourroient procurer d'excellens plans. Il faudroit, qu'une chambre composée d'hommes pénétrants & affectionnés au bien de la patrie, fût chargée par le gouvernement de les recevoir & de les examiner.

Les réflexions que nous venons de faire dans cette attention sur les objets vers lesquels il faut tourner l'industrie d'une nation méritoient quelque considération pour établir dans le pays de Vaud les arts & les manufactures. Car il faut avouer avec douleur, que nos Villes manquent à-peu-près de toute espece d'industrie. On n'y voit que des marchands, qui en ne vendant que des marchandises étrangères, ne font qu'appauvrir notre nation, & lui sont plus à charge qu'utiles. On n'y fabrique rien pour l'usage des habitans, malgré le luxe qui augmente de jour en jour leurs besoins. Chacun sçait, qu'ils sont habillés par tous leurs voisins. Cependant, si on y introduisoit de bonnes especes de brebis, comme nous l'avons proposé dans la premiere Partie, il seroit facile d'y fabriquer des draps de qualité pour tous les ordres. Ce que nous pourrions nous procurer avec les productions du pays les plus communes nous vient des étrangers, tant nous

sommes accoutumés à leur joug. Quoique nos vins soyent abondans, & que nous en soyons souvent surchargés, le pays ne fournit point de vinaigre dont la consommation leur donneroit du débouché. Néanmoins rien de plus simple que l'art de le faire. Les procédés en sont connus, malgré les mystères des vinaigriers. On en peut trouver une claire description dans la Chymie de Boëraave.

La négligence avec laquelle nous laissons dépérir nos bois, la crainte pusillanime que nous avons d'en manquer, malgré les immenses terrains qu'ils couvrent en plusieurs endroits, & où ils ne servent qu'à périr sur pied, nous empêchent de cultiver les arts qui demandent une grande consommation de bois. Le fer, l'acier, le fer blanc, la belle fayence, le verre de toute espèce, dont l'usage est si indispensable & si général, nous sont fournis par des peuples voisins qui n'ont pas plus de bois que nous. Quelles sommes prodigieuses de si nombreuses importations ne doivent-elles pas enlever annuellement à notre patrie? La mercerie & la clinquellerie sont presque entièrement négligées parmi nous. Pourquoi ne s'en occuperoit-on pas en plusieurs lieux, comme l'on fait aux ateliers de St. Etienne & de St. Chamont dans le Forès dont les habitans en fournissent à tous leurs voisins une si grande quantité?

Le grand usage que nous faisons de la foye dans le Pays de Vaud & dans tout le Canton

devroit nous engager à en fabriquer, & à en augmenter la matière première que plusieurs districts pourroient produire abondamment. Le lin & le chanvre n'étant pas assez cultivés dans le Pays de Vaud, nous manquons de fabriques de linge, & nous sommes obligés d'avoir recours à tous nos voisins pour nous en procurer (*). C'est d'eux que nous recevons en grande partie les indiennes, dont on fait une si grande consommation dans notre province.

Avant que de tirer le voile sur un tableau si affligeant, observons encore, que les arts qui sont établis parmi nous sont bien éloignés d'être portés à un degré médiocre de perfection. De ce genre sont, l'art de blanchir les toiles, ou celui du teinturier qui peut enrichir la société d'une infinité de choses utiles & agréables. Nos papeteries sont en très petit nombre & fort mau-

(*) Si on abolissoit le parcours des champs, on pourroit en cultiver une plus grande quantité avec plus de succès & une grande épargne de fumier. Il n'est pas étonnant qu'on n'obtienne pas d'abondantes récoltes de chanvre, quand on le sème constamment sur la même terre. Si les autres graines doivent être confiées successivement à différens sols, pourquoi n'en seroit-il pas de même de celle de chanvre? C'est pour remédier à l'épuisement des cheneviers, qu'on est obligé d'y mettre une si grande quantité de fumier; ce qu'on éviteroit en semant le chanvre, tantôt dans un champ, tantôt dans un autre.

vaïses; les papiers qu'on y fabrique sont le plus souvent très-mal collés. Elles n'en fournissent pas assez pour la consommation des habitans qui en tirent beaucoup du dehors. Si l'on rassembloit avec plus de soin les drapeaux de toile, il ne faut pas douter qu'on ne pût établir d'autres papeteries, & prévenir par là les importations des papiers étrangers. Recueillir ces chiffons de toile avec une scrupuleuse attention pour la fabrique du papier, est un objet très important. Par ce moyen on tire parti d'une chose qui ne serviroit absolument à rien. Aussi en Irlande a-t-on proposé des prix en faveur de celui qui aura rassemblé, & procuré la meilleure espèce & la plus grande quantité de drapeaux & haillons pour accroître la fabrique du papier.

Nous venons de voir en général vers quels objets il faut diriger l'industrie d'une nation; mais afin de vivifier par son moyen tout un état, & de favoriser le commerce tant intérieur qu'extérieur, il faut encore la distribuer convenablement dans le pays, & c'est là une seconde attention de la législation qui a beaucoup de rapport avec la première.

II. ATTENTION.

Distribuer convenablement l'industrie dans le pays.

Quand on veut donner un libre cours à la circulation intérieure, & mettre dans l'aisance un peuple entier, il est essentiel de présenter dans les endroits les plus reculés & les moins favorisés par la nature des occasions de travailler utilement, & de gagner sa vie. C'est pour un état une source de malheurs & de ruine, de rassembler tous les arts & les manufactures dans quelques endroits privilégiés, & de laisser tout le reste dans l'inaction. Il n'est point de politique plus propre à dépeupler les provinces d'un état.

C'est, à la vérité, dans les villes les plus opulentes & les plus considérables qu'il faut établir les arts & métiers qui demandent une dextérité particulière, & qui exigent des connoissances que n'a pas le commun des hommes. Car où pourroit-on mieux donner aux ouvriers les encouragemens, les lumières & l'émulation dont ils ont besoin pour se perfectionner? Mais après tout, les autres villes d'un pays, quelques médiocres & chétives qu'elles paroissent, ne doivent jamais être négligées ni perdues de vue. Il faut chercher à en occuper les habitans, de peur que vivant dans l'oïveté, ils ne s'appauvrissent, & ne soyent obligés de s'expatrier pour relever leurs fortunes délabrées. Il est à propos, que

tous les membres d'un état puissent concourir par leur travail à rendre la circulation de l'argent plus rapide & plus propre à tout animer.

Dans les lieux où les travaux de la campagne occupent peu les habitans, il est bon d'y établir des arts & métiers qui, comme l'horlogerie, facilitent les moyens de vivre. Tels sont les districts montagneux où les hommes ont beaucoup de loisir. Quand les arts auxquels ils ont naturellement une grande aptitude leur donnent des ressources pour vivre, ils peuplent extraordinairement. Les montagnes de Neuchâtel où l'on voit fleurir les arts de toute espèce en font une preuve sensible. Avec les profits qu'ils tireroient de leurs ouvrages, ils achèteroiént des denrées des cultivateurs de la plaine qui par là trouveroient un débouché assuré.

Il est utile, que dans un même lieu on rassemble un grand nombre d'ouvriers du même genre. Par cette réunion on leur inspire plus d'émulation, on les anime à se surpasser les uns les autres. La nécessité les oblige à travailler sans relâche, & la concurrence les engage à donner leurs ouvrages à meilleur marché pour avoir un débit assuré. Lorsqu'ils sont presque seuls, ils n'ont pas besoin d'exceller pour avoir des acheteurs; étant maîtres du prix, ils ne travaillent pas avec assez d'affiduité, ils se livrent à la paresse, ils sçavent, que malgré leur lenteur & leur peu d'activité, ils trouveront

le moyen de vivre en renchérissant tout ce qu'ils exécutent. *

Pour diminuer la cherté de la main d'œuvre, il faut encore avoir soin de placer les arts & les manufactures à portée des lieux où les vivres abondent, & où leur écoulement n'est pas facile.

Dans cette distribution, il convient d'avoir égard à d'autres avantages particuliers que pré-

* D'ailleurs lorsqu'un grand nombre d'ouvriers travaille à une même fabrication, chacun à son département; l'un s'occupe pendant toute sa vie d'un objet; & l'autre d'un autre; en se bornant au genre qui leur convient le mieux, il leur est aisé d'y acquérir un plus grand degré d'habileté. Chaque chose s'exécute mieux & plus promptement, & la profession ou la manufacture peut fournir des fabrications plus parfaites & à meilleur marché, que celles qui ayant moins d'ouvriers à leur service n'auroient pas cet avantage, & ne pourroient pas leur distribuer le genre de travail qui s'affortiroit le mieux à leurs goûts & à leurs talens particuliers. Les manufactures proprement ainsi nommées ne sont autre chose que cette réunion de plusieurs artisans pour fabriquer une même marchandise avec plus de célérité, de perfection & à meilleur compte qu'ils ne feroient en particulier. Ce sont là des établissemens que les Princes doivent autoriser & protéger singulièrement. Dans ces manufactures comme dans des écoles publiques on y forme d'excellens ouvriers, on y attire les artisans étrangers, & on y fabrique une quantité de marchandises infiniment plus considérable que celle qui auroit pu être fournie dans le même espace de tems par les artisans, s'ils avoient été séparés les uns des autres.

sentent les différentes contrées d'une province, soit qu'ils soyent tirés du caractère des habitans plus propres à certains genres d'occupations, soit qu'ils dépendent de la nature des eaux qu'on est obligé d'employer. Ce dernier objet est souvent très essentiel. Les eaux, par exemple, qu'on peut employer aux blanchisseries ne sont pas aussi communes qu'on le pense. Les expériences faites par d'héroïles Chymistes ont très bien prouvé, qu'on ne doit point faire usage des eaux qui caillent le savon, ou dont la transparence est seulement altérée par les alcalis. De même toutes les eaux ne sont pas bonnes pour les teintures. Les Indiens qui se distinguent dans cet art en savent bien faire la différence. Ils préfèrent les eaux d'une qualité particulière qu'ils nomment *apre*.

Enfin, lorsqu'on veut établir des manufactures dont les ouvrages sont de difficile transport, & qu'on souhaite de les faire servir au commerce extérieur, il est bon de choisir les endroits d'une province qui rendent les exportations plus faciles, plus promptes & moins dispendieuses.

Toutes ces considérations réunies sont assez compliquées. Elles se modifient les unes les autres, & doivent être combinées ensemble, balancées & mûrement pesées pour obtenir le résultat le plus avantageux à la patrie. Un simple coup d'œil ne suffiroit pas pour le donner, & c'est ce qui confirme la nécessité où est le gouvernement d'inviter les citoyens répandus

pandus dans les divers districts d'un état, à proposer leurs vues sur la manière d'établir l'industrie, & de la bien distribuer. Mais pour ne pas rendre ces arrangemens inutiles, il faudroit que les villes voulussent par quelques convenans rendre faciles les communications entre elles, afin que les habitans du pays pussent sans difficulté s'établir dans les villes où l'on cultiveroit les arts particuliers aux quels ils se sentiroient le plus d'aptitude.

Après avoir déterminé de quel côté il faut diriger l'industrie, & comment il faut la distribuer dans un état, il s'agit à présent, pour exécuter le plan qui paroîtroit le meilleur, de procurer les secours nécessaires. C'est ce qui fait le sujet d'une troisième attention de la législation.

III. A T T E N T I O N.

Protection & secours nécessaires de la part du gouvernement.

Sans la protection & l'appui du gouvernement, il est difficile d'introduire chez une nation les arts & les manufactures, soit que les particuliers qui la composent manquent des lumières dont ils auroient besoin, soit qu'ils n'ayent pas les facultés requises pour former ces sortes d'établissmens. C'est à lui à y suppléer, en leur facilitant la connoissance des meilleurs procédés & des machines les plus par-

faites, en appellant à leur secours le regard & l'examen des gens habiles, aussi bien que l'industrie des étrangers, & en les aidant à soutenir les fraix qu'entraînent les premières entreprises. Ces divers objets méritent d'être développés séparément.

Procurer de bonnes instructions sur l'apprêt des matieres premières.

1°. Il faut d'abord, que le gouvernement procure à ses peuples des instructions & des mémoires qui leur apprennent distinctement les meilleures préparations que demandent les matieres premières. Souvent il est nécessaire, que ces connoissances soyent très répandues & connues de tous les cultivateurs. Sans quoi, les matieres premières qu'ils recueilleroient dans leurs possessions risqueroient de se gâter, & deviendroient, peut être inutiles. C'est ainsi que dans les cas où l'on ne peut pas employer la garance toute verte, & où l'on veut l'exporter fort loin, il faut que les propriétaires sachent la dessécher convenablement; autrement elle seroit bien-tôt corrompue par la fermentation. Les apprêts les plus communs qu'on donne aux matieres brutes influent infiniment sur la qualité des étoffes qui sortent des fabriques. Si par-exemple, dans un état le chanvre ou le lin sont mal rousés par les habitans, les toiles qui y sont fabriquées sont de mauvaise qualité. Aussi est-ce à l'ignorance où l'on

est sur cette opération en Angleterre que M. Home attribue la décadence des manufactures de toile dans ce Royaume.

Quelquefois il arrive, qu'une nation étant seule en possession de la vraie maniere de donner les premiers apprêts à certaines matieres premières, met les autres peuples dans la nécessité de s'en fournir chez elle, quoiqu'ils eussent pu les trouver dans leur propre pays, s'ils avoient connu les premières préparations qu'il falloit employer. C'est ainsi qu'un défaut de connoissance là dessus a réduit la France, aussi-bien que tous les états du Nord où il y a des manufactures de soye, à se fournir chez les Piémontois de la soye organisée qui sert à faire la chaîne des étoffes. Elle ne pouvoit employer sa propre soye que pour la trame. Cependant M. Vaucanson a montré par des expériences bien faites, qu'en France on peut faire cette soye organisée avec celle du Royaume, que tout l'avantage des Piémontois venoit de ce qu'ils sçavoient mieux tirer des cocons la soye greze avec laquelle on fabrique les organésins. Il est donc de la sagesse des gouvernemens de bien éclairer leurs peuples sur les premiers apprêts, de peur qu'ils ne deviennent tributaires des étrangers ou leurs inférieurs sans nécessité.

La bonté de ces premières préparations ou des autres opérations qui ont rapport aux arts & aux manufactures dépend beaucoup des inf-

trumens ou des machines plus ou moins parfaites qu'on employe.

Machines.

2°. Ainsi le gouvernement doit être informé des meilleures machines ou instrumens en ce genre qui sont en usage dans les autres états. Il ne faut rien négliger pour les acquérir & en faciliter l'achat aux habitans. On peut en donner des modèles aux ouvriers de la nation, & lorsque les frais de construction sont trop considérables pour être supportés par de simples particuliers, il est digne de la munificence d'un Souverain & de la sagesse des Corps de Villes de subvenir à la dépense, & de la rendre aux peuples la moins onéreuse qu'il est possible.

La garance dont nous avons déjà parlé peut encore nous fournir un exemple. Nous avons dit, que pour la mettre en état d'être conservée & transportée, il faut savoir la dessécher. Mais rien ne seroit plus long, plus difficile & plus embarrassant, que de faire cette opération sur une grande quantité sans le secours des étuves. Cependant leur construction demande des frais que peu de particuliers peuvent faire. Il paroît donc, que dans les lieux où l'on cultiveroit la garance, il seroit à propos que les différens corps de l'état contribuassent à en établir qui seroient exécutées sur les meilleurs modèles. En assujettissant les par-

ticuliers qui en feroient usage à de petits droits sur une quantité déterminée de matière, chacun pourroit sans beaucoup de dépense dessécher sa garance, & le public seroit dédommagé des frais de construction. L'affinage du lin & du chanvre nous présente un autre exemple. On sait combien cette opération contribue à la qualité de la filasse. Il semble qu'on ne devroit pas négliger les inventions étrangères qui y ont rapport. Tel est le moulin hollandois dont on voit la description dans la traduction des essais de la société de Dublin, & dont on s'est servi avec un merveilleux succès.

Il n'est pas rare de voir, que des nations pour conserver leur supériorité en un certain genre, fassent un mystère des machines qu'employent leurs manufactures, soit que ces machines aident à parvenir à un plus haut degré de perfection, ou à expédier plus d'ouvrage dans le même tems, & à rendre la main d'œuvre moins chère. Alors on doit exciter les gens à talens qui sont versés dans les mécaniques, à considérer les machines en usage dans le pays afin de les corriger. Un esprit conduit par un calcul éclairé & des principes certains, peut y trouver des défauts qui avoient échappés aux premiers inventeurs. Le célèbre Vaucanson n'a-t-il pas trouvé, par exemple, le moyen de mettre sa patrie en état de fabriquer les organes dont nous avons parlé, en corrigeant & perfectionnant le tour dont

on se fert pour tirer la foye des cocons? Le même Méchanicien fameux invité il n'y a pas long-tems par le Ministère de France à chercher la maniere d'écraser & d'aplatir les étoffes d'or & d'argent pour leur donner le brillant de celles du leyant, a inventé une machine à l'aide de laquelle on l'exécute heureusement, & à ouvert à sa nation une nouvelle branche de commerce très considérable.

Académie composée d'hommes versés dans les sciences utiles aux arts.

3°. Il est si avantageux aux arts & aux manufactures d'être considérées par des hommes versés dans la Physique, la Chymie & la Méchanique, que dans tout état qui se propose de les faire fleurir, on devroit charger une compagnie de gens habiles d'y tourner la pointe de leur génie, & leur fournir un honnête nécessaire pour les mettre en état de s'y appliquer avec soin. Les ouvriers sont comme autant d'automates destinés à produire certains mouvemens dont ils ne peuvent s'écarter. Rarement ils cherchent à perfectionner les inventions dont ils font usage, & quand ils le voudroient, ils en seroient incapables, à moins qu'ils n'eussent reçu de la nature un génie fort au dessus du vulgaire. Car enfin, ils n'ont pas les connoissances & les principes nécessaires pour saisir ce qu'il y a de défectueux dans une machine, pour étendre, varier & rec-

tifier leurs procédés. Les arts ne peuvent attendre ce service que de gens habiles, qui munis d'une bonne théorie joindront leurs lumieres à celles des artistes les plus intelligens.

Quand les Mathématiques s'attachent à considérer les forces mouvantes, qu'elles prêtent leur secours, pour calculer l'effet que la puissance doit produire en déduisant ce qu'il faut pour le frottement, & qu'elles aident à saisir finement les rapports particuliers qui se trouvent entre les grandeurs sensibles, elles peuvent servir à perfectionner tout ce qui est du ressort de la mécanique.

De même la physique & la chymie portent la lumiere dans la plupart des procédés employés dans les manufactures. Comme les principales opérations de la chymie s'y exécutent souvent, il n'appartient qu'à elle d'apprécier avec justesse les procédés usités, de les rappeler à leurs vrais principes, de les simplifier, de les rendre moins coûteux, d'en écarter les abus, & de donner des regles qui conduisent plus directement & plus sûrement au but. C'est, par exemple, à cette science qu'en France on est redevable de tous les progrès que l'art de la teinture y a fait, les ministres du Roi y ayant successivement invité d'habiles chymistes à le revoir, & à le porter à un plus haut degré de perfection. Il s'y trouve, à la vérité, encore plusieurs procédés imparfaits. En pénétrant les étoffes de certains sels, on est bien venu à bout d'y fixer certaines matieres colo-

rantes, & de les rendre indestructibles par l'action de l'eau de pluie, de l'air & du soleil ; mais il y a aussi d'autres couleurs qu'on n'a pas encore pu y fixer avec la même solidité, & qui restent sujettes à s'altérer & se dégrader au bout de quelque tems. Mais si jamais il est possible d'assurer ces dernières couleurs, c'est la chimie seule qui aura l'honneur de nous mettre en possession de cet inestimable secret.

Les sciences dont nous venons de parler se rendent d'autant plus recommandables aux arts & aux manufactures, qu'elles aident à dérober aux autres peuples les secrets dont ils se servent la connoissance. Nous en avons déjà vu des exemples ; mais il seroit aisé d'en citer d'autres. N'a-t-on pas vu M. De-Réaumur enlever aux Allemands l'art de faire le fer-blanc, & de convertir le fer en acier ? Ses recherches sçavantes & laborieuses le mirent en état d'en dévoiler pleinement tous les mystères.

C'est à l'attention qu'ont toujours eu les François d'attirer sur les arts & les manufactures les regards d'une compagnie sçavante que M. Home attribue leur supériorité dans plusieurs arts sur les autres nations. Rapportons les paroles de cet habile Ecoffois qui lui-même à l'invitation de la société d'Edimbourg à porté le flambeau de la chimie sur l'art de blanchir les toiles, & en a publié un excellent traité.

Je regarde, dit-il, comme une perte pour la grande Bretagne, pour les arts & les manufactures, que nous n'ayons pas d'Académie établie par autorité publique & à ses dépens pour prendre soin de leurs progrès.

Les membres de cette Académie ayant un honnête nécessaire se livreroient à leurs génies, & pourroient sans inconvénient prêter l'oreille à la voix de la renommée. Il en coute si peu à la France pour l'Académie des sciences ! Et quels avantages n'a-t-elle pas procurés aux arts & aux manufactures du pays ? C'est à elle que les François doivent la supériorité qu'ils ont en plusieurs arts. En établissant cette Académie Louis XIV. a triomphé de ceux qu'il n'avoit pu vaincre par les armes.

Qu'auroit dit M. Home, ajoute le traducteur, si les mémoires sur les arts avoient commencé à paroître dans le tems qu'il composoit son ouvrage ?

Divers moyens pour tirer parti des connoissances des étrangers, & soutenir les premières entreprises.

4°. Un autre moyen qui se présente pour accélérer les progrès d'une nation dans les arts & les manufactures seroit d'envoyer de jeunes élèves chez les peuples qui se distinguent en quelque genre, d'engager ceux de la nation qui voyagent à enrichir leur patrie de leurs observations, & en même tems d'attirer les étrangers industrieux qui excellent dans les arts qu'on veut introduire.

En formant des élèves chez les peuples qui ont acquis de la supériorité dans quelques arts, on apprend insensiblement à donner à ses ouvrages le tour, l'agrément & l'élégance qu'ils savent donner à tout ce qui sort de leurs ateliers & de leurs manufactures & sans laquelle on ne pourroit jamais leur disputer ou leur enlever la concurrence, quelque qualité qu'on sçût d'ailleurs mettre à ses productions. Avec des ouvriers qui y ont puisé leurs connoissances, non seulement on se rend maître de leurs pratiques, de leurs inventions, de leur habileté & dextérité particulière, mais encore on risque de renchérir sur eux. Louis XIV. qui vouloit que sa nation ne le cédât à aucune autre dans les beaux arts, ne négligea pas ce moyen. On le vit fonder à Rome pour les François une école de peinture qui pût fournir à son Royaume des sujets formés sur les plus excellens modèles.

Il est encore facile à des voyageurs intelligens dont on ne se défie pas, d'enlever à d'autres pays certaines industries qui leur sont propres. L'Angleterre n'a-t-elle pas vu ses métiers de bas dérobés par deux négocians de Nîmes, & cette fabrique devenir ensuite très commune en France & ailleurs?

Mais jamais un Prince ne tire plus de parti de l'industrie des étrangers, que lorsqu'il sçait les attirer dans ses états. Ceux-ci y communiquent rapidement le goût des arts qu'ils possèdent. Tout ce que nous avons dit dans la qua-

trième attention de la seconde partie peut les encourager à s'y rendre. Cependant si l'on veut se procurer des ouvriers distingués, il est encore nécessaire de les y déterminer par quelque mobile plus puissant, comme des récompenses & des avantages particuliers. Des hommes habiles qui peuvent facilement former des établissemens dans leur propre patrie ne se résoudroient pas aisément à en sortir pour s'établir dans des pays où tout seroit à créer, à moins qu'on ne les tentât par des offres capables de les entraîner. C'est par ce moyen que sous le ministère de Colbert à qui la France doit son industrie & son commerce, Louis XIV. attira de tous côtés dans ses états des manufacturiers de toute espèce, & qu'on vit les Van-Robais transporter à Abéville la manufacture des draps de Hollande. Ces fortes de dépenses ne doivent pas être regardées comme onéreuses à l'état; elles sont absolument nécessaires dans les pays qui manquent d'industrie, & qui ont besoin d'être éclairés là-dessus. Tout ce qu'un Prince sacrifie pour encourager le travail, & multiplier les ressources de ceux qui vivent sous sa dépendance, tend à l'augmentation de ses propres richesses qui sont intimement liées avec le bien être de ses peuples.

Bien loin de taxer l'industrie, & de l'étouffer imprudemment par une avidité insatiable, il est plutôt d'une bonne politique de subvenir aux frais qu'entraînent les premières entreprises. Sur-tout dans les pays pauvres, elles sur-

passent au commencement les forces des particuliers. Lorsqu'on est environné de nations actives & depuis long-tems industrieuses, on ne sçauroit faire trop d'efforts pour accélérer les progrès des arts & des manufactures, & les mettre bien-tôt sur un pied florissant. Car enfin, en les laissant languir dans un état d'enfance & de foiblesse, qu'en arriveroit-il ? C'est que malgré les défenses du gouvernement, on seroit inondé par des irruptions d'étoffes étrangères & d'autres fabrications qui abymeroient ces manufactures naissantes, les reduiroient en poudre, & les plongeroient dans un éternel oubli. Les habitans n'en tireroient que le moins qu'ils pourroient pour leur propre consommation, si par un défaut de connoissances & de secours elles ne sçavoient pas ouvrir aussi bien, ni à si bon marché, que les étrangers. Il est donc à propos d'élever rapidement ces manufactures à un haut degré de perfection, sans les laisser passer par trop de degrés insensibles. Or c'est ce qu'un état n'obtiendra jamais, qu'autant que le gouvernement cherchera à éclairer la nation, qu'il attirera à tout prix des ouvriers habiles, & soulagera des entrepreneurs intègres & intelligens par quelques avances ou des prêts les moins onéreux qu'il est possible. Les fonds sont d'autant plus nécessaires aux fabriquans, que sans cela ils seroient livrés à l'avidité des marchands. Pour avoir de l'argent, ils seroient forcés de leur abandonner leurs fabrications à vil prix,

& de leur laisser tout le profit, ce qui entraineroit la ruine des manufactures & par contre-coup celle du commerce.

Au reste, il faut avouer que les prêts qu'on obtient du gouvernement, loin d'être utiles aux manufactures, leur deviennent pernicious, quand il se laisse surprendre par des rapports malins suggerés par l'envie & la jalousie. S'il prête aussi-tôt l'oreille aux insinuations que des ennemis & des hommes jaloux pourroient lui faire sur la décadence d'une fabrique, & que sous ce prétexte il cherche incontinent à être remboursé des sommes prêtées, il arriveroit que la plupart des établissemens manqueroient, & seroient anéantis presque dès leur naissance.

Cependant, comme les hommes se relâchent aisément, & ont besoin d'éguillon pour les tenir en haleine, il convient de prévenir les abus & d'inspirer de l'émulation; & c'est là une quatrième attention de la législation.

IV. ATTENTION.

Inspection & encouragemens.

Ceux qui sont à la tête des fabriques sont fort sujets à se négliger quand on les abandonne à eux-mêmes, & qu'on ferme les yeux sur leur conduite. Quelquefois par un esprit de paresse ils ne prennent pas les peines requises, ou ce qui est plus ordinaire, par une insatiable avidité & le desir immodéré qu'ils ont de

gagner sur-tout, ils épargnent sur la matiere, n'en font pas un bon choix, se contentent de surprendre les acheteurs par un faux éclat, négligent les couleurs solides, & omettent les opérations les plus essentielles pour donner de la qualité à ce qu'ils fabriquent. En voulant trop vite s'enrichir, ils manquent leur but, & font à eux-mêmes & à toute la nation un tort irréparable. En effet, leurs manufactures tombent bien-tôt dans le discredit, les ouvrages qui en sortent perdent toute réputation & sont rebutés des étrangers, ce qui cause un grand préjudice à cette partie du commerce d'un état.

Il s'agit donc par de justes mesures de prévenir ces abus, ou de les reformer quand ils se sont glissés, & d'empêcher les mal façons qui entraîneroient la décadence des fabriques d'un pays. Les sages réglemens de Colbert sur cette partie de l'administration publique contribuerent beaucoup à faire fleurir les manufactures de France. Il donna, par exemple, de la réputation aux teintures de ce Royaume, en ne laissant pas les ouvriers les maîtres d'employer indistinctement sur toute sorte d'étoffes toutes les matieres colorantes qui ne sont pas toutes également solides. De même en Piémont où l'on se distingue par le tirage des foyes, toutes les regles de cet art sont portées dans un réglemant que le Roi de Sardaigne fait rigoureusement observer.

Ce n'est pas assez de mettre un frein par de

bons réglemens au relâchement des ouvriers & à leur mauvaise foi, il faut encore leur inspirer la plus vive émulation, le plus grand courage & la plus grande ardeur pour la perfection des arts dont ils s'occupent. C'est étouffer cette émulation salutaire, d'être trop facile à accorder des privilèges exclusifs. Ils ne sont propres qu'à enchaîner l'industrie & engourdir une nation de plus en plus. Ceux qui les obtiennent par leurs intrigues & à force de crédit, ne pensent rien moins qu'à tendre à la perfection. Ils ne songent qu'à gagner sans mesure & promptement, en fabriquant à la légère & en vendant chèrement; ce qui entraîne tout ensemble la ruine de leurs établissemens & du commerce. Il vaut mieux ne donner aucune entrave à l'industrie. Laissez à chacun l'entière liberté de s'occuper selon son gout, & il arrivera que s'ils sont plusieurs d'une même profession, ils feront les plus grands efforts pour l'emporter les uns sur les autres, & par la bonté de la main d'œuvre, & par le bon marché. Les privilèges exclusifs qu'on donneroit pour la vie aux artisans inventeurs pourroient contribuer à la perfection des arts, s'il n'étoit pas à craindre qu'il ne se glissât des abus dans la dispensation de ces sortes de grâces, & qu'on ne contractât enfin l'habitude d'en accorder trop légèrement. Il faudroit plutôt exciter les génies créateurs par des récompenses & des honneurs.

Il dépend des Princes d'entretenir & d'allumer l'émulation. Ils ont en mains les ressorts

propres à remuer & éguifer les esprits. Ce que nous avons dit dans la première partie pour inspirer l'émulation à nos cultivateurs peut être appliqué ici avec le même succès. Que ceux qui sont à la tête du gouvernement, honorent & récompensent les hommes qui donnent des marques d'un vrai génie, qui se rendent recommandables dans les sciences, dans les arts mécaniques & liberaux; & ils verront aussitôt l'industrie fleurir & se répandre d'elle-même de tous côtés.

Une nation animés par un esprit d'honneur & d'émulation devient capable des efforts les plus extraordinaires; elle trouve chez elle des ressources dont elle ne se seroit pas crue capable, & dont elle est étonnée. Qu'est-ce qui dans l'espace de peu d'années porta parmi les Athéniens les arts à ce haut point de perfection où on les vit s'élever tout d'un coup, lorsque Péricles tenoit les rênes du gouvernement? C'est l'attention qu'il eut d'instituer des jeux, des combats & des prix en faveur de ceux qui montreroient la plus grande habileté dans les arts. Ayant été lui-même élu juge & distributeur de ces prix, il fit naître dans chacun une noble ambition d'exceller dans sa profession. Pour l'honneur d'une couronne, pour mériter les applaudissemens de leurs concitoyens, tous les bons esprits travaillèrent à l'envi à réussir dans les genres d'arts & de sciences auxquels ils se sentoient propres.

Nous n'avons pas besoin de recourir à des tems

tems si éloignés, pour montrer l'influence qu'ont les encouragemens des chefs d'un état sur les progrès des arts & des sciences. Nous en avons des exemples plus modernes. Sous le ministère du grand Colbert qu'on ne sçauroit trop citer dans tout ce qui a rapport à l'établissement de l'industrie, on animoit & on récompensoit en France tous ceux qui se distinguoient en quelque genre que ce fût. Il consacroit annuellement à cet usage quarante mille écus. Son zèle pour le beau & l'utile fut suivi des plus brillans succès. La France se vit enrichie d'une foule d'hommes à talens dans les arts & les sciences de toute espece.

Dans les villes où l'on établiroit quelque genre d'industrie, ne pourroit-on pas instituer des lices où chaque année ceux d'une même profession seroient obligés d'exposer leurs ouvrages aux yeux du public qui ajugeroit une couronne d'honneur à quiconque l'emporteroit par la beauté & l'excellence de son travail. Des institutions de cette nature procureroient de meilleurs ouvriers que les maîtrises dont on fait aujourd'hui tant de bruit dans le monde. Ces combats de gloire & d'honneur tiendroient toujours les ouvriers en haleine. Ils se sentiroient sans cesse excités à se surpasser les uns les autres. Mais, je le demande, est-ce là l'effet que produisent les maîtrises en usage parmi les modernes? Un homme qui une fois a donné son chef-d'œuvre, & qui a été reçu maître, ne se regarde-t-il pas comme suffisamment

Y

habile? Il ne pense plus à faire de nouveaux progrès. C'est beaucoup même, s'il ne se relâche point, ou n'oublie pas ce qu'il a appris. Les hommes ont besoin d'aiguillon pour les porter constamment au bien (†). C'est là un objet qu'un bon Législateur ne doit jamais perdre de vue. Quels succès n'obtient pas tous les jours l'Irlande en adoptant cette méthode! Elle encourage toute espece d'industrie, elle ajuge des récompenses à ceux qui fabriquent les meilleures étoffes ou le meilleur papier sur un modele donné, qui inventent les meilleurs desseins pour les fabriques, qui trouvent les meilleures machines & instrumens pour les manufactures, ou qui teignent le mieux certaines étoffes dans une couleur proposée. Elle en retire sans cesse de plus grands avantages. Déjà ses toiles passent pour les plus belles de celles du Nord.

(†) Ajoutons sur les maîtrises, qu'elles mettent des entraves au génie. Des loix trop gênantes ne lui permettent pas de prendre son effort. D'ailleurs la cherté des maîtrises ne peut que dégouter les jeunes gens qui ayant peu de fortune, ne pourroient pas aisément y aspirer. L'industrie étonnante qui regne dans les montagnes de Neuchâtel nous fait assez voir, qu'elle peut fleurir sans ces fortes d'institutions. L'esprit d'émulation qui se fait sentir parmi les habitans de ces montagnes est un aiguillon bien plus puissant pour les animer au travail. Les maîtrises donnent souvent lieu au monopole, les ouvrages y sont taxés, & le public en souffre.

Les efforts constans que l'illustre Société Oeconomique de Berne fait pour introduire cette méthode parmi nous, & retirer par ce moyen la nation de l'étrange assoupissement où elle se trouve plongée, méritent les hommages & la reconnoissance des bons citoyens. Déjà on en a vu d'heureux effets par les prix qu'elle a distribués aux meilleures fileuses & aux seranceurs qui se distinguent. En continuant sur le même plan, ne doutons point qu'elle n'ait la gloire d'inspirer l'amour des arts à un peuple dont la léthargie ne venoit que d'un défaut d'encouragemens.

Quelque admirable que soit l'émulation dont nous parlons, pour entretenir dans un état le gout des arts & lui procurer de bons ouvriers, cependant pour lui assurer cet avantage, il faut encore veiller à ce que les jeunes gens soyent instruits & élevés convenablement. C'est la cinquieme & derniere attention de la législation pour favoriser les arts & les manufactures.

V. A T T E N T I O N.

Education des artistes.

La premiere éducation influe beaucoup sur la suivante. Elle prépare peu-à-peu les jeunes enfans à faire des réflexions plus sérieuses, & leur donne des ouvertures qui les disposent à saisir promptement & avec plus de fruit ce qu'on leur dira dans la suite. Ainsi, dans les

Villes il conviendrait de donner aux enfans une institution relative aux différens genres d'industrie qui y seroient établis. On pourroit un peu tourner de ce côté la première éducation qu'on reçoit dans les colleges qui y sont fondés.

Le dessein étant nécessaire dans plusieurs professions, il seroit à propos qu'on y eût des maitres qui pussent leur en donner quelques connoissances & les principes essentiels; & comme pour réussir dans les arts il faut un certain esprit d'invention, il ne faudroit rien négliger pour le faire éclore chez les enfans qui en ont le germe. A cela contribueroient quelques principes d'Arithmétique, d'Analyse, de Géométrie & de Mécaniques, qu'on choisiroit avec discernement, & qu'on leur développeroit d'une maniere sensible & proportionnée à la capacité des différens âges. Par là ils apprendroient à raisonner avec plus de justesse; à saisir plus délicatement les rapports, & à mieux estimer les puissances mouvantes & leurs effets.

En même tems il seroit utile, comme l'a proposé M. De-la-Chalotais dans son excellent Traité sur l'Education Nationale, de leur remettre entre les mains des descriptions d'arts bien faites où ils en puiseroient les principales notions. „ L'Académie Royale des Sciences, dit „ cet Auteur, fait imprimer la description des „ arts. C'est un des plus beaux monumens „ que la génération présente laissera à la pos-

„ térité. Est-il au-dessus de la portée des en-
„ fans de feuilleter ces livres, d'en dessiner
„ quelques figures? Seroit-il impossible, *ajou-*
„ *te-t-il*, d'avoir dans un college une salle où
„ l'on mit des modeles de machines en bois
„ ou en fer? “

Au moyen de ces différentes attentions les jeunes gens prendroient insensiblement le gout des arts; leurs inclinations & leurs tours d'esprit se dévoileroient; on auroit occasion de les tâter, de les fonder, & de voir à quoi ils sont le plus propres: connoissance absolument nécessaire pour former de bons citoyens capables de servir avec honneur leur patrie dans les arts & les sciences.

Après avoir saisi le vrai talent, des enfans, il resteroit encore à prendre de justes mesures, pour qu'ils pussent faire de bons apprentissages, sans quoi on n'auroit jamais que de mauvais ouvriers qui déshonoreroient la nation. Mais ces bons apprentissages ne se feront presque jamais, si les Magistrats municipaux n'ont pas l'œil sur les maitres & les jeunes élèves qui sont dans l'enceinte de leurs villes. Il est assez rare que les maitres se fassent un devoir de les instruire avec soin. Au commencement ils les occupent souvent à toute autre chose qu'à ce qui regarde leur profession. Le peu d'ardeur qu'ils ont à accélérer leurs progrès fait, qu'on est obligé de les assujettir plus long-tems qu'il ne faudroit, longueurs qui dégoutent souvent les jeunes gens des professions dont ils seroient

capables. Combien encore de maîtres qui par des exemples pernicieux de débauche, d'oisiveté & d'intempérance corrompent les mœurs de leurs élèves, & en font de très-mauvais sujets qui causent la ruine des arts & des manufactures ! D'un autre côté, les apprentifs manquent souvent de docilité, se roidissent contre leurs maîtres, se refusent au travail, & ne répondent point à leurs soins. Il seroit donc nécessaire, que les Magistrats des villes voulussent bien veiller sur les uns & sur les autres, & que toutes les années ils en ordonnassent quelquefois une revue exacte. Il faudroit quelques récompenses pour les maîtres qui formeroient les élèves les plus parfaits, & leur donneroient les meilleurs exemples. Il en faudroit aussi pour les élèves qui feroient le plus de progrès, & qui se montreroient les plus laborieux. En les encourageant ainsi, on viendroit à bout d'abrégér le tems des apprentissages, qui sans être longs, fourniroient d'excellens ouvriers.

Il importeroit sur-tout, que les Magistrats des villes cherchassent quelques expédiens pour mortifier & reprimer les maîtres & les apprentifs qui donneroient dans l'intempérance, le luxe & la fainéantise. Rarement ces sortes de gens pensent à se perfectionner dans leur art. Travaillant peu, & consumant beaucoup, ils sont obligés, pour avoir le moyen de vivre, de mettre à leurs ouvrages un prix exorbitant; enforte que si les ouvriers d'une nation sont la plupart de cette trempe, elle est incapable

de soutenir la concurrence de l'étranger dans tout ce qui sort de ses ateliers & de ses manufactures. Un peuple ne réussit parfaitement dans les arts, qu'autant qu'il est frugal, actif & laborieux. Son activité l'affectionne à l'ouvrage, & le porte sans cesse à faire de nouveaux progrès. Sa frugalité diminuant la cherté de la main d'œuvre, fait qu'il est assuré de la vente de ses fabrications. Qu'on fasse donc tous les efforts possibles, pour inspirer aux jeunes apprentifs l'amour du travail, & les éloigner des vices. Si les Magistrats des villes municipales veulent prendre sérieusement cet objet en considération, ne doutons point, qu'ils n'en viennent à bout. La plus grande difficulté qu'ils ayent à vaincre, c'est de ne pas traiter ce projet de chimérique avant que d'y avoir pensé : car il arrive malheureusement, sur-tout parmi nous, que les meilleurs projets n'échouent que parce qu'on ne songe pas seulement à les examiner légèrement.

II. Commerce.

Après avoir encouragé l'agriculture, les arts & les manufactures d'un peuple nombreux, il est facile de rendre son négoce florissant, parce qu'au moyen de la culture des terres & de son industrie, il possède abondamment ce qui peut devenir un objet de commerce, comme des denrées comestibles & une grande variété de productions qu'il rend par la main

d'œuvre plus faciles à exporter & plus utiles aux hommes, ou qu'il convertit à leur usage à force d'art & de travail. Tous les individus de la nation étant occupés, celui-ci dans un genre, celui-là dans un autre, ils peuvent suppléer à leurs besoins réciproques, & se vendre mutuellement ce qui leur manque. Voilà donc la circulation & le commerce intérieur de la nation bien établis. Son commerce extérieur n'est pas moins vivifié. Avec son superflu, elle se procure les aïfances & les douceurs que son climat & son industrie lui refusent. Elle peut même monter à un haut degré de richesses, si à force de travail, & en profitant habilement de tous ses avantages, elle réussit à multiplier ses exportations.

Tous les peuples, à la vérité, n'ont pas les mêmes facilités à en venir à bout. Ce sont surtout les nations maritimes qui ont des débouchés assurés & étendus. Il n'appartient qu'à elles, de communiquer sans peine avec toutes les parties du monde. A l'aide de la navigation, elles exportent par-tout les productions de l'art & de la nature, & en échange elles rapportent des matières brutes pour alimenter leurs fabriques, de l'argent & des marchandises qui leurs ouvrent des branches de commerce fort lucratives avec les autres peuples. Elles ont le bonheur de fournir aux besoins nombreux de deux Empires, la Turquie & l'Espagne qui ne connoissent pas assez leurs propres

ressources, & négligent presque toute espèce d'industrie.

En même tems, elles ont des Colonies éloignées qu'elles tiennent sous leur dépendance, afin d'entretenir avec elles un commerce à des conditions avantageuses. Là elles peuvent toujours exporter avec gain une partie du superflu de leurs denrées & de leur industrie. Car comme les Européens qui vont s'y établir ne peuvent s'accoutumer au genre de vie qui est propre à ces climats lointains, & ont toujours besoin des productions de leur terre natale, la Métropole a l'avantage permanent de fournir à leurs nécessités, & d'en recevoir en échange des productions du cru des colonies qu'elle revend ensuite en Europe avec profit.

Notre patrie bien éloignée de jouir de tant de prérogatives, ne peut pas aspirer à un négoce aussi étendu. Cependant nous ne sommes pas privés de toutes facilités pour étendre notre commerce. Nous avons des lacs & des rivières navigables qui nous permettent de communiquer même avec les mers les plus éloignées, & de transporter aisément les productions de notre sol & les fruits de notre industrie. Ainsi, en animant notre culture, & en dirigeant notre industrie selon le plan que nous avons tracé dans la première & seconde attention de cette dernière & troisième partie, nous serons toujours en état d'exporter, & de fournir aux autres peuples.

Mais, dira-t-on ? un grand commerce exté-

rien est-il aussi utile à un état qu'on le pense communément ? La prospérité qu'il procure à un peuple n'est-elle pas momentanée & de courte durée ? Les richesses exorbitantes qu'il répand dans son sein ne l'entraînent-elles pas bientôt dans l'oisiveté, la mollesse, le luxe & la corruption des mœurs, dont la pureté & l'innocence valent infiniment mieux que tous les trésors de l'univers ? A cela je répons, que ces défordres n'arrivent que lorsqu'une nation perd l'esprit du commerce qui suppose toujours un esprit d'économie & de frugalité. On prévient donc ces maux en y entretenant avec soin l'esprit du commerce. Aussi, nous exposerons dans la suite ce que la législation doit faire pour le conserver dans toute sa force chez un peuple commerçant. Il lui fera d'autant plus facile d'en venir à bout dans notre patrie, que notre commerce extérieur ne sera jamais fort étendu. Etant environnés de grandes nations, qui par leur activité & leurs prohibitions gêneront toujours en mille manières nos fabriquans & nos négocians, le commerce ne nous procurera jamais ces richesses excessives qui corrompent les peuples. L'industrie & le commerce nous mettront, à la vérité, dans un état commode, mais jamais dans une situation qui nous dispense du travail. Nous en obtiendrons cette honnête médiocrité que le sage préfère aux grandes richesses. Nous pouvons donc sans aucun inconvénient, encourager le commerce. Mais, que faut-il faire pour

remplir cet objet ? La première attention de la législation à cet égard consiste, à faciliter le transport des marchandises.

I. ATTENTION.

Transports les moins dispendieux, les plus faciles & les plus prompts.

Rien n'est plus propre à animer le commerce que de rendre le transport des marchandises le moins dispendieux, le plus prompt, le plus facile & le plus sûr qu'il est possible. L'épargne sur les frais de voiture est un gain assuré auquel les négocians font avec raison sensibles. Ces petites épargnes accumulées font au bout d'un certain tems une somme considérable, qui les met en état d'entreprendre de plus grandes affaires, & de donner leurs marchandises à un prix raisonnable & capable de soutenir la concurrence de l'étranger. Le moindre retard dans l'envoi des marchandises peut causer de grandes pertes. Il fait souvent, qu'on laisse échapper l'occasion favorable pour les vendre avec profit, que les fonds se reposent sans rien rapporter, & que l'intérêt en court sans aucun bénéfice. En même tems il expose les négocians à voir leurs marchandises se détériorer dans les entrepôts.

Il y a tant d'incertitudes & de hazards à courir dans le commerce, que pour l'encourager il faut lui épargner, autant que l'on peut, les

risques, les retards préjudiciables & les dépenses qu'entraînent les transports. C'est la première tâche imposée à un Prince qui cherche à accroître le commerce de ses peuples. Ses états ont-ils des côtes baignées par la mer? il doit profiter de cette heureuse position pour assurer à ses sujets une communication également aisée & prompte avec les autres nations. Il ne sauroit jamais trop favoriser la navigation qui est l'ame du commerce, & qui met les négocians à portée de promener leurs regards sur tout l'univers, & de voir où ils peuvent hasarder, tenter, & ouvrir avec le plus de profit quelque branche de commerce. Que dans les Pays maritimes le Prince profite donc de toutes les facilités que peuvent donner l'art & la nature pour établir de bons ports sur ses côtes, qu'il protège la navigation de ses sujets par une puissante marine, & ne souffre pas que d'autres puissances leur fassent la loi en les excluant de certaines mers.

Il est encore de la sagesse d'un bon gouvernement, de faire construire dans l'intérieur du pays de bonnes routes qui assurent en tout tems une communication facile entre les différentes provinces de l'état. Sans quoi, dans les saisons pluvieuses les chemins devenant impraticables ou difficiles, le commerce seroit interrompu, ou du moins gêné & exposé à des frais onéreux. Il faut non-seulement établir des routes solides entre les principaux marchés & entrepôts d'un pays; mais encore il est né-

cessaire, que les villes & bourgs éloignés de ces maîtresses routes puissent aisément communiquer avec elles par de bons chemins de traverse, autrement ces derniers lieux n'ayant pas assez part à la circulation intérieure, le commerce de la nation ne parviendroit pas à ce degré de prospérité auquel il pourroit atteindre. Au reste, en établissant tous ces chemins, il est à propos de ménager le sol du pays, & de ne pas leur donner une largeur inutile qui augmenteroit les frais de construction & d'entretien, & enleveroit un terrain précieux à l'agriculture.

C'est encore un excellent moyen pour faciliter le commerce intérieur, & diminuer les frais de voitures, de rendre navigables les rivières qui ne le sont pas, & de joindre deux ou plusieurs lacs ou rivières par des canaux qui les font communiquer ensemble. L'art de creuser des canaux de communication a été extrêmement perfectionné par les modernes. Ils sont venus à bout d'en pratiquer dans les lieux où la nature sembloit s'y refuser. En se ménageant un vaste réservoir d'eau sur le terrain le plus élevé situé entre deux rivières & qu'ils appellent point de partage, ils sont parvenus au moyen des écluses pratiquées de part & d'autre à faire monter les bateaux jusqu'au point de partage, & à les en faire descendre sans aucun danger. Après tous les obstacles qu'on a eus à surmonter pour construire le fameux canal de Languedoc le plus beau de ce genre qui

ait été fait, on ne doit pas se rebuter à la vue des premières difficultés qui paroîtroient s'opposer à l'exécution des projets de cette espèce qu'on proposeroit pour ouvrir de nouvelles routes au commerce. Les avantages sans nombre qui résultent souvent de ces fortes de communications doivent inspirer aux souverains le courage de les vaincre. Si les moyens de s'occuper & l'augmentation des subsistances favorisent la population, comme nous l'avons établi dans la seconde Partie, on peut dire qu'en multipliant les canaux dans leurs états, ils contribuent à accroître leurs peuples. Car au lieu que les chemins demandent plus de chevaux que d'hommes pour voiturier les marchandises, tout au contraire les canaux occupent plus d'hommes que de chevaux, & par là même exigeant qu'on nourrisse moins de chevaux que si l'on se feroit de chemins, ils font que l'agriculture fournit plus de denrées comestibles pour entretenir un grand peuple.

Par les différens moyens que nous venons d'exposer, non-seulement on favorise la circulation & l'exportation des marchandises du pays, mais encore on y attire le passage des marchandises étrangères destinées pour d'autres états, & qu'on ne pourroit leur fournir soi-même. Ceux qui les expédient préfèrent toujours de les faire passer lorsqu'il n'y a pas trop de détours, par les états où de bonnes routes, des lacs, des rivières rendues navigables & des canaux ménagés à propos diminuent les frais

de voiture. Or ces fortes de passages, sont infiniment utiles aux pays qui en font en possession. Ils y laissent beaucoup d'argent, ils augmentent les revenus du Prince par les droits modérés qu'il exige sur les marchandises qui passent. Ils font gagner une infinité de personnes, comme le voiturier, le charron, le batelier, le commissionnaire & les propriétaires des fonds qui ont par là plus d'occasions de faire consommer leurs denrées.

Tous les Princes éclairés prennent aujourd'hui ces divers objets en considération. Il y a déjà long-tems que l'heureux gouvernement sous lequel nous vivons y a porté une attention particulière, en faisant construire à grands frais dans le Canton plusieurs routes propres à faciliter le commerce. Il ne resteroit plus qu'à perfectionner cet ouvrage, en ouvrant des communications commodes entre plusieurs villes qui en manquent, & dont les habitans ne peuvent atteindre les grandes routes qu'on doit à la munificence du souverain, que par des chemins de traverse tout-à-fait impraticables en certaines saisons. Peut-être, seroit-il aisé d'y remédier, en encourageant les villes & les communautés à y travailler. Tout me persuade que quelques secours les engageroient à s'y employer avec ardeur : car aujourd'hui chacun en sent la nécessité, & toutes les villes commencent depuis quelque tems à réparer les chemins qui sont sur leurs territoires. Mais pour en retirer plus d'utilité, & faire des ouvrages

plus suivis, il faudroit que les villes & les communautés agissent de concert, & réunissent leurs efforts toutes ensemble. Rien sans doute ne les y détermineroit mieux, qu'une gracieuse invitation du gouvernement accompagnée des encouragemens suffisans.

Il nous seroit encore fort avantageux, de profiter plus que nous ne faisons de la navigation de nos rivières & de nos lacs, à l'aide desquels nous pourrions beaucoup plus étendre notre commerce; pour cet effet il faudroit ménager une communication facile entre le lac de Geneve & celui de Neuchâtel, non-seulement par une bonne route de terre, mais encore en achevant le canal qu'on avoit entrepris pour les joindre. Il est vraisemblable que cette entreprise n'a échoué, que parce qu'on n'avoit pas de bons ingénieurs pour conduire l'ouvrage à sa perfection, & que les entrepreneurs manquèrent des fonds nécessaires pour le poursuivre. Il n'y a qu'un souverain qui puisse subvenir aux frais qu'entraîne l'exécution des ouvrages de cette nature, & qui puisse se procurer les lumières & les secours requis pour former un bon plan. Il n'est personne qui ne sente les avantages qui reviendroient à la nation de l'établissement de ce canal. Les denrées circuleroient avec une merveilleuse facilité. Nos vins, dont la vente devient tous les jours plus difficile, seroient transportés sans beaucoup de frais dans plusieurs Cantons qui en manquent, & y trouveroient des débouchés assurés. La facilité

facilité & le bon marché de la voiture d'eau ramèneroient dans le pays le passage de plusieurs marchandises qui en ont été détournées depuis que des états voisins ont construit de meilleures routes.

Lorsqu'une fois on a frayé aux négocians de bonnes routes, & facilité le transport des marchandises, ils font tous les jours de nouveaux progrès & de plus grandes entreprises. Il ne faut pour les encourager, que la protection du gouvernement. Il ne doit gêner les négocians qu'autant que l'exige absolument le bien du commerce, de l'industrie & de l'agriculture. C'est la seconde attention de la législation.

II. ATTENTION.

Liberté de Commerce.

L'ardeur au gain si avant imprimée dans l'ame des négocians nous est un sûr garant, qu'ils feront tous leurs efforts pour étendre le commerce, sans qu'ils aient besoin d'être dirigés à chaque pas par le gouvernement. Ce n'est pas dans les états où l'on multiplie les ordonnances sur le commerce, & où on le gêne en mille manières, qu'il fleurit le plus. Ces réglemens sont ordinairement trop changeans & variables, soit qu'ils dépendent de circonstances passagères, ou qu'ils soient mendés par des personnes intéressées à les obtenir pour faire leurs profits aux dépens des autres négocians.

Z

ciens. Ces sortes d'édits fujets à se contredire en différens tems, & n'offrant rien de fixe sur quoi on puisse se fonder, ne font que déconcerter les entreprises des commerçans. Craignant de se voir tout d'un coup traversés par des ordonnances imprévues, ils n'osent obéir à leur génie, & ne peuvent former aucun projet suivi. Il vaut mieux leur accorder une honnête liberté qui leur permette de tenter & de hasarder pour s'ouvrir quelques branches de commerce.

Ce n'est pas qu'il faille leur lâcher entièrement la bride sur tous les points. S'ils ne reconnoissoient d'autre loi que leur avidité, ils risqueroient souvent de porter du préjudice au commerce, aux manufactures & à l'agriculture de la nation. On feroit, par exemple, tort à l'industrie & par conséquent au commerce d'un état, en leur permettant d'exporter & de vendre aux étrangers les matieres brutes sur lesquelles s'exercent les arts établis dans le pays. L'Angleterre si éclairée sur ses vrais intérêts, sçait bien interdire à ses commerçans l'exportation de ses laines; & assurément c'est une mauvaise politique à l'Espagne de vendre ses laines à tous les peuples qui veulent les acheter, plutôt que de les mettre elle-même en œuvre. Ce feroit encore appauvrir une nation, & décourager ses manufactures, de souffrir qu'ils introduisent chez elle toutes sortes de fabrications étrangères, quoiqu'elle pût facilement s'en passer, ou se les procurer dans son

pays. Ces importations deviendroient sur-tout onereuses lorsqu'on seroit voisin d'états qui peuvent en fournir d'immenses quantités, & qui en même tems prennent garde de ne pas trop recevoir en échange des autres peuples. De même on nuirait à l'agriculture d'un pays, quand on laisseroit les négocians maîtres de l'inonder à leur gré de graines étrangères qui feroient tomber à vil prix celles du pays. Car de là il arriveroit, que le cultivateur n'étant pas assez dédommagé de ses peines & de ses fraix, se rebuteroit & ne travailleroit qu'avec langueur. C'est là un cas où s'est souvent trouvé le Pays de Vaud. Lors même que nous avons assez de grain pour notre propre consommation, nous sommes exposés à en recevoir de Franche-Comté de grandes quantités qui empêchent le laboureur de vendre ses denrées, l'engagent à négliger ses terres, & le rendent par-là toujours plus incapable d'entrer en concurrence avec ses voisins sur le prix des denrées comestibles. Tous ces exemples prouvent assez, qu'il y a certaines gênes auxquelles il est bon d'affujettir les négocians. Mais à l'exception des cas de cette nature, il faut les laisser libres.

Et d'abord, il est visible qu'on ne doit pas les gêner sur la vente de tout ce qui se fabrique dans le pays. Qu'ils soient les maîtres d'exporter où ils veulent les fabrications nationales. Qu'on n'exclue aucune nation de son commerce, comme font les Japonois qui

leur grand dommage ne négocient qu'avec les Chinois & les Hollandois. Qu'on ne s'astreigne pas non plus à ne vendre ses marchandises qu'à un seul peuple, sous condition qu'il les prendra toutes à un certain prix, comme cela se pratique dans un certain état. Ces fortes de restrictions sont ruineuses à une nation. Elles l'empêchent de vendre ses marchandises à un juste prix, & de profiter de ses avantages. Il faut plutôt encourager les marchands à porter par-tout leurs correspondances. Plus ils trouveront de débouchés & de moyens assurés pour se défaire des matieres travaillées dans le pays, plus aussi les manufactures fleuriront. Le concours des acheteurs donnera plus de prix à tout ce qui en sort.

Mais on peut demander, si l'on doit accorder aux négocians la même liberté pour le commerce des grains. La chose ne souffre aucune difficulté à l'égard du commerce intérieur. Il est à propos que les vivres circulent librement dans les provinces d'un état; par ce moyen la consommation des denrées est plus assurée, les subsistances se distribuent partout proportionnellement aux besoins & sont plus aisées à trouver. Les pauvres, les cultivateurs, les fabricans & les habitans des villes y trouvent également leur avantage, & l'aisance devient générale dans tous les ordres. Quant à ce qui regarde le commerce extérieur des grains, on a fort agité de nos jours s'il falloit le favo-

rifer. Après tous les éclaircissements que d'excellens citoyens ont donné sur cette question, il faut avouer que les raisons pour l'affirmative paroissent victorieuses.

Rien ne jetteroit plus dans la langueur les arts & les manufactures, que si on leur interdisoit l'exportation de leurs fabrications hors de l'état. Plusieurs tomberoient entierement. Il n'en resteroit qu'autant qu'il en faudroit pour l'usage des habitans. N'y ayant plus parmi eux d'émulation, ni d'éguillon qui les pouffât à l'emporter sur les autres peuples, & à leur enlever la préférence, ils travailleroient plus mal & plus cherement que si on leur permettoit de fabriquer pour les étrangers. Il en est de même de la culture des terres. C'est-là une immense manufacture de grains qui s'accroît, se resserre ou s'étend, prospère ou languit à raison du nombre des débouchés assurés & prompts qui s'offrent au cultivateur. Il semble donc, qu'il est de l'intérêt de l'agriculture d'autoriser les particuliers à faire des magasins de grains, à les remplir, & à les vendre ensuite, soit dans l'intérieur du pays, ou hors de son enceinte.

Cependant, de peur d'épuiser un état d'une denrée aussi nécessaire à la vie, & de la rendre trop chere, on pourroit limiter la liberté de l'exportation des grains, en ne l'accordant qu'autant, que sur un des principaux marchés du pays le prix des grains n'excéderoit pas une certaine valeur; mais aussi il faudroit fi-

xer ce prix par une loi irrévocable; car si selon le caprice de ceux qui gouvernent, ou les insinuations qu'on leur feroit, il émanoit sans nécessité des édits qui restreindroient arbitrairement ce commerce extérieur des grains, personne n'oseroit, ni s'en mêler, ni faire dans les années d'abondance des magasins de blé, crainte qu'étant remplis, ils ne pussent s'en défaire où ils jugeroient à propos, & ne fussent obligés de les vendre à vil prix. La permission, ou la défense de l'exportation des grains étant une fois réglée sur un terme moyen qui seroit connu de chacun & qui ne variroit jamais, les particuliers oseroient toujours dans les années d'abondance faire des provisions de grain, parce qu'ils seroient sûrs d'en faire un trafic avantageux.

Au moyen de cet arrangement la main d'œuvre ne seroit jamais trop chère, le pauvre, le manufacturier & l'artisan vivroient commodément. On réussiroit mieux à se mettre à l'abri des famines, parce que le cultivateur voyant le prompt débit de ses denrées, travailleroit toujours avec ardeur à rendre ses terres fécondes; les magasins que les particuliers formoient dans les bonnes années suppléeroient aux mauvaises. Lorsque le prix des denrées ne seroit pas vil, les propriétaires des grains aimeroient mieux les vendre dans le pays qu'ailleurs, puisqu'ils n'auroient pas à essuyer les frais & les risques de l'exportation. Ainsi, sans avoir presque besoin de magasins publics qui

contient beaucoup au Prince, & qui dans certains états sont souvent sujets à de grands inconvéniens, on subviendroit aux cas imprévus de disette. Mais il n'en est pas de même si on gêne trop le commerce extérieur des grains & le magasinage des particuliers. Bien loin de rendre par ce moyen la main d'œuvre moins chère & de faciliter la subsistance du pauvre, on s'expose à produire un effet tout opposé. Car le vil prix où tombent alors les denrées dégoûtant le cultivateur, il faut que le labourage diminue peu-à-peu. Une partie des terres à blé est convertie à d'autres usages ou abandonnée; le laboureur ne songe plus à mettre à profit les terres en friche. Ne cultivant de terres à blé qu'autant qu'il en faut précisément pour la consommation des habitans, & personne n'osant faire des magasins, il arrive que pour peu que l'année soit malheureuse, on se trouve dans une extrême disette & forcé de recourir aux étrangers pour avoir de quoi se nourrir.

Tout ce que nous venons de dire est confirmé par ce qui s'est passé en France jusqu'à présent. Autrefois le commerce extérieur des grains y étant permis, elle nourrissoit l'Angleterre qui n'osoit pas alors exporter les siens; mais aujourd'hui cette même Angleterre depuis qu'elle encourage l'exportation des grains par des gratifications, en fournit d'immenses quantités à la France qui dans plusieurs provinces a ruiné son agriculture en interdisant ce commerce.

Ce n'est qu'en lui rendant son ancienne liberté, comme elle vient de s'y déterminer tout récemment, qu'elle rétablira sa culture dans son premier lustre.

Mais, dira-t-on peut-être, au lieu d'exporter ces grains, ne vaudroit-il pas beaucoup mieux s'en servir à nourrir un grand peuple? Sans doute, si nous pouvions nous procurer tout d'un coup ce grand peuple, cela seroit préférable. Nous n'aurions pas besoin d'exportations pour avoir des débouchés. Mais les hommes ne s'engendrent pas avec tant de facilité; il faut du tems. Nous avons vu dans la seconde partie, que pour les retenir dans la patrie, & les engager à travailler à la propagation de l'espece, il faut auparavant les mettre dans l'aisance. Or cette aisance n'aura jamais lieu parmi les propriétaires des fonds, que lorsque les denrées auront un prix raisonnable & par conséquent un débouché; alors seulement, les habitans étant dans un état comode, le pays se peuplera; & quand une fois on aura un grand peuple, sans qu'on ait besoin de prohibitions, l'exportation des denrées cessera d'elle-même; on les fera servir à la consommation du pays. Car qui voudroit exporter des grains qu'il peut vendre avantageusement chez lui?

Qu'on ne dise pas non plus, que cette exportation des grains ne convient pas dans les états où l'on ne peut soutenir sur ses propres marchés la concurrence de l'étranger. Si le

sol du pays est bon & fertile, on n'étoit dans l'impossibilité de soutenir cette concurrence, que parce que la culture n'étoit pas assez animée. Or si elle l'étoit pas, cela ne venoit que du défaut de débouchés, de ce que le cultivateur ne voyoit pas comment il débiteroit ses denrées au cas que la recolte fut très-abondante. A-t-il devant les yeux la perspective d'un prompt débit? Il redouble de travail, il met en valeur toutes ses terres, & malgré la modicité du prix, il ne craint point d'abondantes recoltes, parce que sur un grand nombre de mesures elles lui procurent une multitude de petits gains, dont la somme surpasse celle qu'il tireroit d'une médiocre recolte lors-même que la mesure de grain se vendroit chèrement. Ainsi, pour mettre une nation en état d'entrer en concurrence avec les étrangers, & même de l'emporter sur eux, il faut encourager l'exportation par des gratifications. C'est par cette méthode que les Anglois en sont venus à bout vis-à-vis des François: car en 1621. où l'exportation n'avoit pas lieu chez eux, le Chevailler Culpeper se plaignoit de ce que les François portoient en Angleterre des quantités de grains si prodigieuses & à si bas prix, que les Anglois n'en pouvoient soutenir la concurrence dans leurs propres marchés.

Ainsi, tout concourt à montrer avec la plus grande évidence, que le commerce extérieur des grains est avantageux à une nation; & ne doit pas être restreint par des loix trop gênan-

tes. Ne doutons point que ce commerce ne donnât plus d'activité aux laboureurs du Canton de Berne, qui étant bien cultivé dans toutes ses parties, pourroit donner beaucoup plus de grains qu'il n'en faut pour la consommation de ses habitans. Rien ne décourage tant les cultivateurs du Pays de Vaud, que le défaut de débouchés. Dans les années d'abondance ils voyent presque avec douleur la fécondité de leurs terres. Qu'on tâche donc de trouver à leurs grains un écoulement dans les autres parties de la Suisse qui n'en ont pas assez pour s'entretenir. Il nous en arriveroit infailliblement, comme aux Anglois. Le courage & l'ardeur que nous inspirerions par-là à tous nos laboureurs mettroient bien-tôt notre agriculture sur un pied si florissant, que nous pourrions désormais entrer en concurrence de prix avec ceux qui leur fournissent des grains.

Mais pour déterminer les particuliers à entreprendre ce commerce, & à faire des magasins de grains, il faudroit leur faciliter le moyen de les conserver sans aucun risque de les voir se gâter. Rien n'est plus propre à conduire à ce but que l'établissement des étuves, à l'aide desquelles on détruit toute semence d'insectes, & on délivre le grain de l'humidité nuisible qui le porte à fermenter, & à se corrompre. Il s'agiroit donc dans les divers districts du pays les plus abondans en blé, de faire construire des étuves publiques où les particuliers pour-

rent moyennant une légère rétribution étuver leurs grains.

La liberté du commerce concernant les fabrications du pays, les grains, les vins, le bétail & les autres objets de trafic supposent, que le gouvernement ne le gêne point, en souffrant le monopole, & en donnant des privilèges exclusifs. Les monopoles & les privilèges exclusifs accordés pour exercer certaines branches de commerce, causent un tort infini à une nation. Ceux qui les obtiennent veulent faire des profits immenses, en tenant les marchandises trop chères. Ils rendent par ce moyen la subsistance difficile au pauvre, & lui ôtent bien des ressources pour s'occuper. Ils n'ont aucun égard aux vrais intérêts du négoce, parce qu'ils veulent s'enrichir, avant qu'on transporte leurs privilèges à d'autres. Ces privilèges aussi facilement ôtés qu'ils sont accordés, empêchent une nation de bien suivre une branche de commerce, & de s'en rendre maîtresse. A chaque transport tous les projets sont interrompus, & n'ont aucune suite.

On rencontre aussi de grands inconvéniens dans les privilèges qu'on accorde à des compagnies composées d'un grand nombre de personnes. L'avidité qui fait leur caractère ordinaire nuit au bien & à l'extension du commerce. Quelquefois pour renchérir les marchandises, elles n'en font pas assez venir ou fabriquer, & par-là elles hâtent leur propre ruine & celle du commerce national, parce

qu'elles ne peuvent plus entrer en concurrence avec les autres peuples. Il n'est bon d'établir ces sortes de compagnies exclusives, que lorsqu'elles sont tout-à-fait au-dessus de la portée des particuliers. Sous un gouvernement propice, on ne favorise jamais une partie de l'état au préjudice de l'autre. Il n'est dans sa force, qu'autant que les avantages sont distribués par-tout, & que chacun peut y avoir part.

Il y a des états où il est fort aisé au monopole de s'introduire; c'est lorsque le commerce est exercé par le Prince, par ceux qui ont part au gouvernement, ou par leurs parens. Car qui pourroit les empêcher de porter des ordonnances toutes en leur faveur, de s'approprier, & d'engloutir tous les avantages du commerce? Il n'y a qu'un esprit de modération peu compatible avec l'esprit commerçant qui puisse les retenir. Aussi dans quelques états a-t-on pris de sages mesures pour prévenir ces abus. A Venise il n'est pas permis aux nobles d'exercer le commerce. A Rome il étoit défendu aux Sénateurs d'avoir en mer aucun vaisseau qui tint plus de quarante muids.

Vainement accorderoit-on la liberté de commerce, si on le gênoit par des droits trop onéreux & mal distribués. C'est-là un point important qui demande d'être traité à part. Aussi en ferons-nous l'objet de la troisième attention de la législation.

III. A T T E N T I O N.

Droits & péages moderés & bien distribués.

Il n'est point d'opération qui ait tant d'influence sur la prospérité ou la décadence du commerce, que la manière dont le Prince règle les péages & les droits d'entrée & de sortie auxquels il assujettit les marchandises. Ici doit présider un esprit de modération, de proportion & de combinaison qui favorise également les revenus du Prince, le bien de l'industrie & du commerce national. Pour parvenir à ce juste milieu la vraie maxime générale est, de ne soumettre qu'à des droits & des péages extrêmement foibles les marchandises du crû du pays qui en sortent, aussi-bien que les matières non-travaillées qui viennent de dehors pour alimenter les fabriques (*). Les droits & les péages devroient n'avoir pour principal objet, que les matières travaillées hors du pays, à moins qu'elles ne soient nécessaires aux habitans, & qu'ils ne puissent absolument se les procurer par eux-mêmes. En même tems il

(*) En Angleterre on accorde des bénéfices à ceux qui exportent les marchandises travaillées dans le pays, bien loin d'en gêner la sortie par des droits. Les poils de chevre qui viennent du Levant y payent des droits d'entrée; mais d'un autre côté les étoffes qui en sont fabriquées retirent à leur sortie du royaume les droits qu'on avoit payé pour la matière première.

faut que ces droits & péages foyent perçus de la maniere la moins embarrassante qu'il est possible, & que les marchands ne foyent pas exposés à perdre leur tems en répondant aux difficultés des péagers, des receveurs de douanes & des fermiers avides.

Par de tels arrangemens, on anime beaucoup l'industrie & le commerce d'un état, on repri-me les importations ruineuses, & on encourage les exportations. On facilite aux négocians le moyen de donner les fabrications nationales à meilleur marché que les autres peuples, & de leur enlever la préférence. Le Prince a la satisfaction de voir, que leur commerce s'étend de tous côtés, & ne reconnoît plus d'autres bornes, que celles que lui impose l'impossibilité de trouver de nouveaux débouchés, ou de multiplier davantage les objets de leur trafic. Mais fuit-il d'autres principes dans le tarif des droits & des péages? il a bientôt la douleur de voir que le commerce de ses sujets s'anéantit. En effet, s'il établit des droits & des péages onereux sur l'exportation des marchandises, ou sur l'importation des matieres propres à alimenter les fabriques, il faut ou que le marchand ne fasse aucun profit & le voye absorbé par la rapacité des finances, ou qu'il hausse sa marchandise & se mette par-là dans l'impossibilité de vendre & de soutenir la concurrence des autres peuples. La chute du commerce & des fabriques est donc inévitable dans ces circonstances. Car où trouvera-t-on jamais

des négocians & des fabriquans qui veuillent travailler uniquement pour le Prince, & lui laisser tout le fruit de leurs travaux? Cependant le commerce ayant une fois diminué, il faut que la recette du Prince décroisse en même raison. Ainsi, en augmentant imprudemment les droits & les péages, il s'appauvrit lui-même, & târit la source de ses richesses. Lorsqu'on regle ces fortes d'impositions avec modération & avec sagesse, le nombre des négocians & des marchandises croissant, la multitude des petits droits qu'on en retire produit une somme infiniment plus grande que celle qui résulteroit de quelques droits exorbitans que procureroit un commerce devenu mourant par l'excès de cette espece d'impôt.

Les péages trop forts sont d'autant plus dangereux, qu'ils privent quelquefois un état du passage des marchandises étrangères, & leur font prendre d'autres routes au grand détrimment du public.

Rien n'est encore plus pernicieux au Prince & au peuple, que la multiplication des droits & douanes qui rendent les diverses places & provinces d'une même domination comme ennemies les unes des autres. C'est-là enchaîner le commerce intérieur, & faire disparaître l'aifance publique. La circulation des denrées devient trop difficile, non-seulement à cause des droits qu'on paye à chaque douane, mais encore par une suite des retards qu'on y éprouve. Cette multiplicité de douanes met dans

la triste nécessité d'entretenir une infinité de directeurs, receveurs, commis & gardes, dont les appointemens ruinent, & accablent les peuples.

Nous venons de voir que pour étendre le commerce, il ne faut pas le gêner, ni lui mettre des entraves par des droits excessifs. Ajoutons que cette même extension du commerce exige, qu'on travaille à établir une grande confiance parmi les marchands, & à les rassurer contre toute espece d'injustice. C'est-là une quatrième attention de la législation.

IV. ATTENTION.

Etablir la confiance.

Les fondemens du commerce sont la justice, la bonne foi & la fidélité à remplir ses engagements. Sans ces vertus tout négoce seroit impraticable. On ne voudroit rien se confier les uns aux autres, on vivroit dans des soupçons éternels, & on craindroit toujours de se voir la victime de la tromperie. Ainsi dans les pays où l'on veut rendre le commerce florissant, il est à propos de faire régner parmi les habitans un grand fonds de bonne foi. Qu'on prenne des mesures telles, qu'on ne puisse pas tromper impunément, & qu'il y ait beaucoup de sûreté dans les affaires qu'on traite. Il faut qu'on n'ait à craindre aucune injustice, ni de la part de l'état, ni de la part des étrangers.

étrangers, ni de la part des marchands de la nation.

1°. Et d'abord il faut, que l'état ne donne aucun ombrage aux négocians, & ne cherche jamais à les opprimer dans ses plus extrêmes besoins. Dans toutes les affaires qu'il traite avec eux il doit tenir ses engagements avec une fidélité inviolable, montrer une justice impartiale envers eux, ne rien faire qui porte atteinte le moins du monde au crédit public & qui leur fasse seulement soupçonner qu'ils ne sont pas en sûreté. Un Prince qui soutient de cette manière son crédit établit sa puissance sur de solides fondemens. Dans les plus grandes nécessités il peut trouver des ressources infaillibles, non-seulement dans les bourses de ses sujets, mais encore dans celles de ses voisins, comme l'Angleterre & la Hollande l'ont éprouvé plus d'une fois. C'est dans les états où règne cet esprit de gouvernement que le commerce a, toutes choses d'ailleurs égales, plus de facilité pour s'étendre & embrasser une plus grande sphere. Tels sont les états républicains, dont la constitution assure le mieux la fortune des citoyens. „ Les grandes entreprises de négocians, dit le Président De Montesquieu, sont toujours nécessairement mêlées avec les affaires publiques. Mais dans les monarchies les affaires publiques sont la plupart du tems aussi suspectes aux marchands qu'elles leur paroissent sûres dans les états républicains. „ Les grandes entreprises de commerce ne sont

A à

» donc pas pour les monarchies, mais pour
» le gouvernement de plusieurs. »

Il n'y a que des commerces extrêmement bor-
nés & concentrés dans un petit district qui
puissent se faire par des échanges. C'est ce qui
fait, que pour étendre & faciliter le commerce,
on employe la monnoye comme un terme moyen
propre à l'évaluation des marchandises. Mais
pour que l'introduction de la monnoye procu-
rè cet avantage, & ne devienne jamais per-
nicieuse, il faut que les Princes se gardent
bien de rendre ce signe suspect, incertain &
propre à détruire le crédit d'une nation auprès
des autres peuples, soit en introduisant des
monnoyes de mauvais aloy, ou en haussant
trop leur prix. * Ces fortes de procédés inspi-
rent aux étrangers une défiance qui les empê-
che de négocier avec les états où se font de tel-
les opérations. Ce seroit là le moyen de réduire
de nouveau le commerce à la nécessité de se faire
par échange. Le commerce a encore plus de fa-
cilité à se faire, lorsque le papier représente bien
la valeur de l'argent; mais il faut pour cela
que les loix ne favorisent jamais un débiteur
injuste, & que si l'on a établi une banque pour

* Rien n'est en général plus avantageux à un état,
que de faire battre des especes d'un bon aloy: car
alors les peuples étrangers s'empressant à les recher-
cher, & à les attirer à eux, les prennent à un prix
qui surpasse beaucoup leur valeur intrinsèque, & payent
de cette manière une espece de tribut à l'état qui les
leur fournit.

avoir de nouveaux signes de valeur, le Prince
regarde le trésor en dépôt comme sacré & in-
violable.

2°. En second lieu, dans la vue d'établir la
sûreté du commerce extérieur, & de ne l'ex-
poser à d'autres revers que ceux qui dépendent
des coups de la fortune, il convient de le met-
tre à couvert des vexations & des déprédations
des autres nations, & de faire en sorte qu'on
ne soit point lésé dans les difficultés qui pour-
roient s'élever chez elles parmi les négociants.
C'est là un avantage qu'un Prince peut pro-
curer à ses sujets, en donnant lui-même dans
ses états l'exemple d'une justice impartiale en-
vers les étrangers, en faisant respecter sa puis-
sance sur mer & sur terre dans tous les lieux
où négocient ses sujets, & en contractant des
traités & des alliances avec les autres peu-
ples.

3°. En troisième lieu, la confiance que sup-
pose le commerce exige, que chez un peuple
commerçant le gouvernement le mette à l'abri
de toute fraude de la part des négociants de la
nation. Il faut, que dans tous les différens qui
s'élevent sur des matières de commerce, on puis-
se obtenir bonne justice. Nous avons déjà vu
ailleurs, que pour n'être pas jugé arbitraire-
ment, & n'avoir rien à craindre de la partialité
des Magistrats, on a besoin de bonnes loix
auxquelles les Juges soient assés de se con-
former exactement. Nous ajouterons, que dans
les états commerçans les loix doivent être en

plus grand nombre & plus détaillées que dans ceux qui ne le font pas , parce que le négoce donne lieu à des conventions , à des affaires , des especes de biens , des manieres d'acquérir & des relations dont on ne parleroit pas sans lui. Il convient aussi , que les jugemens soyent rendus promptement & sans trop de formalités. De longues discussions détourneroit le négociant d'une infinité d'affaires auxquelles il doit vaquer incessamment , & dont il lui importe de ne pas interrompre le fil sans nécessité.

La prospérité du commerce veut , qu'on montre une grande exactitude à rendre les sommes confiées au tems précis dont on est convenu. Les loix doivent donc donner au créancier toutes les facilités possibles pour contraindre le débiteur à rendre ce qu'il doit. Pour rassurer les esprits contre la crainte des banqueroutes , & entretenir l'esprit de confiance , il est bon de sévir rigoureusement contre les banqueroutiers frauduleux , & de ne pas souffrir impunément qu'ils ternissent la réputation de la nation par leur mauvaise foi. On peut aussi dans la même vue faire des réglemens qui tendent à engager les enfans à satisfaire pour les peres qui meurent insolubles. On pourroit les priver de certains avantages , & les déclarer inhabiles à certains emplois , tant qu'ils ne rembourseroient pas ce qui est dû par leurs peres.

Comme dans le commerce les achats se font le plus souvent selon le rapport des quantités , on a imaginé les poids & les mesures pour dé-

terminer ce rapport. Dans la vue de mettre cet égard le commerce à l'abri de toute surpri- se & de toute fraude de la part des particu- liers , rien ne seroit plus simple & plus com- mode , que d'établir dans un état des poids & des mesures uniformes. C'est ce que les Grecs & les Romains avoient fait dans les pays de leur domination ; Charle-magne avoit aussi établi dans son vaste Empire l'usage des poids & des mesures Romaines. Des tarifs de réduc- tion clairs & exacts , qu'on seroit distribuer , & afficher par tout où il seroit besoin , appren- droient à chacun le rapport des nouvelles me- sures avec les anciennes , & comment , en se servant de la nouvelle mesure , on pourroit le- ver les droits qui se percevoient avec les an- ciennes mesures du pays. Pour rendre cette nouvelle mesure invariable , facile à vérifier & à retrouver en tout-tems , on n'auroit qu'à la régler sur la longueur du pendule simple qui battrait les secondes pour une latitude déter- minée de notre globe. On pourroit même par ce moyen établir aisément une mesure Univer- selle pour tous les pays de la terre. La reforme des poids suivroit dans peu celle des me- sures dont elle dépend. Aussitôt après l'appli- cation du pendule aux horloges par Huygens , la Société Royale de Londres proposa d'em- ployer cette mesure Universelle. M. Mouton Astronome de Lyon , M. Bouguer & M. De la Condamine ont aussi eu les mêmes vues. On peut consulter leurs ouvrages.

Enfin, on réussiroit à afferir sur de solides fondemens la confiance publique, en entretenant dans la nation un esprit d'ordre & d'économie que suppose le commerce, & sans lequel il ne tarde pas à aller en décadence. C'est la cinquieme & dernière attention de la législation pour favoriser le commerce.

V. A T T E N T I O N .

Entretenir l'esprit d'ordre, de travail & d'économie que suppose le commerce.

Le commerce d'une nation est dans sa force, quand il est accompagné d'un esprit d'ordre, de travail & d'économie. Dans tous les états de la vie il faut beaucoup d'ordre, pour conserver & augmenter son bien. Tout homme qui ne dresse pas des mémoires exacts sur ce qu'il possède & ce qu'il doit, qui ne regle pas ses comptes régulièrement au bout d'un certain tems, est toujours en danger de dissiper son bien. Il ne sçait jamais proportionner sa dépense à l'état de ses affaires, il laisse accumuler ses dettes, il entreprend au delà de ce qu'il peut embrasser, & se trouve souvent sur le penchant de sa ruine dans le tems même qu'il s'en croit fort éloigné. Mais si cet esprit d'ordre convient dans quelque genre de vie qu'on suive, il est encore plus particulièrement nécessaire dans le commerce. Les affaires des négocians sont plus compliquées que celles des autres citoyens.

L'état de leur fortune est sujet à être changé par mille événemens imprévus. Sans beaucoup d'attention, ils ignoreroient dans peu leur propre situation, & ne pourroient plus y accommoder leurs vues & leurs projets. En un mot, il se glisseroit dans leurs affaires un désordre & un cahos affreux qu'il ne seroit plus possible de débrouiller & qui renverseroit enfin les maisons les plus opulentes.

Ainsi, afin de prévenir la chute des négocians, il seroit à propos de les astreindre par des loix les plus séveres à tenir leurs livres dans un bon ordre, en sorte qu'il n'y eût jamais dans leurs affaires, ni obscurité, ni confusion. Pour parvenir plus aisément à ce but, on seroit bien, de donner aux enfans dans les collèges des principes lumineux sur la maniere de dresser des mémoires, de regler un compte, & de tenir les livres. Par ce moyen les apprentissages de commerce deviendroient moins longs & moins dispendieux pour les peres de famille. Il se repandroit parmi les marchands d'une nation un esprit d'ordre qui diminueroit le nombre des banqueroutes, & lui attireroit la confiance des étrangers.

Il faut aussi dans le commerce beaucoup de frugalité & d'économie. Avec ces qualités un petit fonds suffit pour l'étendre. En effet, quand un marchand est laborieux & frugal, la plupart de ses profits s'accumulent, grossissent le fonds, & l'aydent à entreprendre de plus grandes affaires. Une nation de ce caractère a d'au-

tant plus de facilité à étendre son commerce, que sa frugalité lui permet de se contenter de petits profits, de vendre ses marchandises à bon marché, & d'obtenir la préférence sur les peuples commerçans qui consomment plus & travaillent moins qu'elle. C'est par ce moyen, qu'on a vu plusieurs états réussir à porter leur commerce à un haut degré de prospérité & de splendeur. Tels furent les Phéniciens, les anciens habitans de Marseille & les Hollandois.

La nécessité où un mauvais fol met de vivre de peu, les loix reprimentes contre le luxe, la médiocrité des fortunes des particuliers, la simplicité des mœurs de ceux qui ont part au gouvernement & l'éducation de la jeunesse, tout cela peut d'abord faire naître cet esprit d'économie qui convient au commerce. A la vérité, lorsqu'une fois la nation s'est enrichie par le négoce, il est difficile d'y entretenir cet esprit d'économie. Il est à craindre, que ceux qui ont amassé beaucoup de bien par leur trafic, ne pensent plus à travailler, mais à en jouir & à se plonger dans les délices; exemple funeste qui peut en entraîner beaucoup d'autres, & détruire enfin l'esprit de commerce. Il faut donc que la législation s'attache de toutes ses forces à prévenir une telle révolution. A cela servent particulièrement, les loix qui tendent à diviser les fortunes, & à empêcher la réunion de trop de biens dans une famille. Nous avons déjà eu occasion d'en parler dans plus d'un endroit. A la faveur de cet

arrangement, on fait que chacun possède assez de bien pour être en état d'entreprendre quelque chose, & que d'un autre côté personne n'en a assez pour renoncer au travail. Dans la vue de conserver cet esprit de commerce, il est bon de le mettre en honneur. Il ne faut pas, que l'état de commerçant soit méprisé par aucun ordre. Que personne ne le regarde au dessous de soi, à moins que des emplois ne permettent pas de l'exercer. S'il en étoit autrement, chacun se hâteroit de faire fortune, afin de pouvoir ensuite vivre plus honorablement en n'exerçant plus le commerce. De là il arriveroit peu-à-peu, que le luxe s'introduiroit, qu'on se dégouteroit du travail, & que le commerce tomberoit entièrement.

Il est tems de mettre fin à ce discours qui a crû sous la plume au delà de ce que je pensois. Peut-être trouvera-t-on, qu'il excède les bornes que doivent avoir ces sortes de mémoires. Mais la matière prescrite qui embrasse toute l'économie politique ne pouvoit être resserrée dans des limites plus étroites, sans être obligé de se borner à de pures généralités. Je suis cependant bien éloigné d'avoir la présomption de croire, que j'aie épuisé le sujet proposé. Au contraire, je ne doute point, qu'il n'y eût encore bien des considérations importantes à faire là dessus. Aussi souhaite-je sincèrement, que quelque autre citoyen, je ne

378 *LEGIS. POUR LE COMMERCE.*

dis pas plus zélé & plus ami de la vérité, mais plus éclairé & mieux instruit que moi, propose un plan plus digne d'être suivi, & je ferai le premier à m'en réjouir avec l'illustre Société dont on ne sauroit trop respecter les grandes vues & les décisions qui tendent toutes au plus grand bonheur de notre Patrie.

ESSAIS
SUR L'ESPRIT
DE LA LEGISLATION,

FAVORABLE

AL'AGRICULTURE, A LA POPULATION,
AU COMMERCE, AUX ARTS,
AUX METIERS, &c.

Pieces couronnées par la Société Oecono-
mique de BERNE.

TOME II.



A PARIS,

Chez DESSAINT, rue du Foin, S. Jacques.

MDCCLXVI.

TROISIEME ESSAI
 SUR LA
 QUESTION PROPOSEE

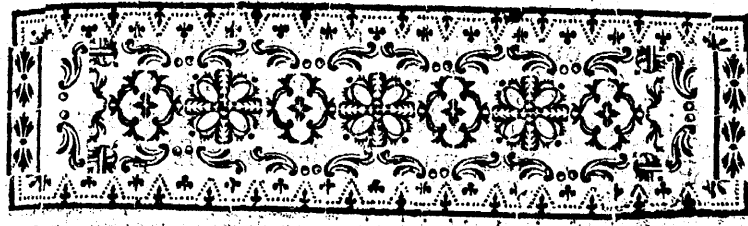
Par M. le COMTE MNISZECH:

*Quel doit être l'esprit de la législation pour
 encourager l'agriculture, &c.*

Par M. SEIGNEUX de CORREVON,

*Membre hon. de la Soc. économique de
 Berne, Président de la Soc. corresp.
 de Lausanne.*

Ce mémoire a eu l'accessit.



ESSAI
SUR CETTE QUESTION:

Quel devrait être l'esprit de la législation pour encourager l'agriculture & favoriser relativement à cet objet essentiel la population, les arts, les manufactures & le commerce?

LA législation n'est point ici celle qui a pour objet la conduite morale des hommes, qui se propose de contenir leurs penchans, & de réprimer leurs passions. Mais cette partie de l'autorité suprême qui tend au plus grand bonheur d'un peuple, en portant ses vues sur tous ses besoins, en l'animant à tirer de sa terre tout ce qu'elle peut produire, & de sa propre industrie de quoi se passer autant que possible de celle des autres.

La législation sera ou l'autorité du légis.
Bb 3

lateur, ou le système de ses réglemens ; & l'esprit de la législation fera, pour ainsi dire, le génie qui préside à ses décisions, l'assemblage des principes, des vues & des motifs qui les ont dictées.

Cet esprit de législation ne diffère point de celui des loix, qui selon l'illustre MONTESQUIEU est la connoissance & l'application de tous les rapports qui doivent se trouver entre les loix & le physique du pays, sa situation & son climat, le gout & le génie de ses habitans, l'espece de bonheur dont il est susceptible, le degré de prospérité auquel il peut parvenir, & auquel il semble qu'il doit se borner.

Tous les réglemens de cette législation doivent tendre à ce que la nation qu'elle dirige se justifie à elle-même pour être indépendante, & s'il est possible nécessaire à celles qui l'environnent, de façon à rendre respectable son alliance, & à ferrer d'autant mieux avec elles les noeuds d'une affection sociale.

Cette législation agit extérieurement, pour écarter des pays qu'elle gouverne, ce que la prudence lui permet ou lui ordonne d'en éloigner; & dans l'intérieur, pour y faire naître, animer & récompenser toute industrie louable, soit qu'elle ait pour objet le sol même, ou les matieres qui y croissent, industrie sans contredit la plus recommandable & la plus précieuse, soit qu'elle mette en œuvre des matieres étrangères, auxquelles elle donne un plus haut prix, & un cours dans l'étran-

ger: Mais une de ses plus belles fonctions, & en même tems des plus difficiles, est de tenir la balance égale, entre les besoins & les moyens d'y pourvoir; entre tous les ordres de personnes que ces besoins & ces moyens interressent; entre la cultivation & les arts, & par là même entre les divers ordres de cultivateurs, comme entre ceux-ci & les artisans; entre ceux qui achètent & ceux qui vendent; entre ceux qui consomment & ceux qui travaillent, mais sur-tout en prévenant tout monopole, celui même qui se rend maître de l'industrie.

Les loix seules, quelques bonnes qu'elles puissent être, ne suffiroient pas sans les réglemens d'une police judicieuse, comme l'autorité paternelle seroit insuffisante pour le bonheur d'une famille, si elle n'étoit accompagnée d'attention & d'activité pour fournir à ses besoins. C'est déjà beaucoup à la vérité d'assurer le repos d'une société, en réglant la conduite de ceux qui en font partie; c'est déjà beaucoup d'y maintenir l'ordre par la justice & le calme, par la justesse de l'équilibre, mais il y manqueroit un point bien essentiel, si l'on n'avoit soin d'occuper utilement le loisir des hommes & de diriger leurs vues de façon que ceux qui travaillent, en même tems qu'ils évitent l'écueil de l'oisiveté, procurent aux autres & à eux mêmes l'abondance & les aises de la vie.

Il y a chez divers peuples libres ou privilé-

giés une législation municipale qui loin de déroger aux vues de la législation supérieure, ne fait que veiller de plus près dans son district à l'exécution de ses réglemens, & menui- se pour ainsi dire les détails dans lesquels cette première législation ne peut entrer ; quelque- fois elle limite la liberté que donne la police générale, & se gêne elle-même pour son pro- pre bien.

Mais dans le sujet que nous avons à traiter, il s'agit évidemment de la haute législation, elle seule peut appuyer efficacement les vues importantes que l'on s'y propose. Considérons en d'abord les objets, pour déterminer ensuite avec plus de connoissance quel doit en être l'esprit. La question nous les présente dans leur enchainure, & dans l'ordre qui doit nous guider.

Parcourons cette chaîne d'un œil rapide, pour sentir d'abord l'union des objets qui la composent, après quoi nous aurons d'autant plus de facilité à l'approfondir.

L'AGRICULTURE fait naître toutes les matie- res nécessaires & indispensables à nos besoins, en y comprenant les produits des animaux qui fournissent à l'homme la nourriture, l'habil- lement & la couverture, & à ses terres les engrais par lesquels on ranime des sols épuisés.

La POPULATION donne des bras nerveux à la terre & des mains industrieuses à tous les arts, elle fournit dans le nombre des sujets, des gé-

nies capables de diverses vues & tournés par là même à des objets différens ; les uns pro- pres à former des plans, d'autres qui sem- blent faits pour en diriger ou pour en perfec- tionner l'exécution.

Les ARTS en général, en éveillant l'industrie, annoblissent la matière, la tournent à mille usages différens, où lui donnent un prix qui lui est d'ordinaire très-supérieur.

Les MANUFACTURES qui embrassent les arts les plus utiles, après celui qui nous fait vivre, & par-là même les besoins les plus réels & les plus pressans ; les riches établissemens sans lesquels le commerce languiroit, appellent les hommes, parce qu'ils donnent les secours & l'opulence ; & c'est ainsi que les manufactu- res rendent si précieux à l'Etat ceux qui les fondent & les habiles Ministres qui les sou- tiennent.

Le COMMERCE écoule tous les produits de la nature & des arts ; il fait circuler sans inter- ruption, les biens & les agrémens que l'in- dustrie a fait naître.

Ces objets sont tellement liés ensemble, qu'il n'est aucun Etat qui pût se passer en entier d'une seule de ces branches, toutes cependant relatives & subordonnées à l'agriculture, comme leur mere nourricière ; ce sont ces rapports, ces gra- dations & cette subordination que le simple ex- posé de la question fait sentir. L'agriculture, objet capital auquel tous les autres doivent se rapporter & prêter secours. La population, les

arts, les manufactures & le commerce, autres objets intéressants, mais subsidiaires & subordonnés au premier, qu'une sage législation doit favoriser comme des canaux indispensables pour en répandre les fruits. Lorsque ces divers objets sont favorisés au point où ils méritent de l'être, ils joignent l'utile & l'agréable au nécessaire & ils opèrent dans l'Etat par une heureuse circulation, la plus grande prospérité, dont la position le rend susceptible.

Quel ouvrage & de quelle importance que celui de la législation pour assortir & remplir complètement ces divers buts! Porter au plus haut point auquel il soit possible le lustre & la faveur du premier des arts; procurer au pays que cette législation gouverne tous les arts nécessaires & quelques-uns des arts agréables, dans la juste proportion qui leur convient relativement au local, aux mœurs de ses habitans, ou aux vues sages de les corriger. Fortifier un genre sans épuiser l'autre. Donner une faveur impartiale à tous, selon le degré d'utilité que chacun d'eux apporte aux citoyens d'une ville, aux habitans d'une province, à la nation entière. Faire en sorte que les matières du lieu soient travaillées, que celles de l'étranger n'y viennent que pour être ouvrées & qu'elles entrent toutes dans le commerce. Que le peuple abonde à proportion de l'industrie, & sur-tout que l'agriculteur qui nourrit l'artisan, le fabricant, le commerçant, le soldat, le Magistrat, le Souverain, soit lui-même

à l'aide par une consommation facile ou par une exportation avantageuse. Ces objets rapprochés & tous dignes de la plus sérieuse attention nous offrent un canevas léger de ce qu'une bonne législation a de grand & d'intéressant à opérer. Pour le bien sentir, il ne faudroit que produire une législation vigilante, philosophe & toujours active, il suffiroit presque de la voir agir dans Salente, inspirée par Minerve * c'est-à-dire, par la sagesse.

Prouvons d'abord que l'agriculture doit être protégée & encouragée pour elle-même, & recherchons ensuite comment la population, les arts, les manufactures & le commerce doivent être favorisés relativement à l'agriculture, c'est-à-dire, en vue de la rendre plus florissante.

I. P A R T I E.

Que l'agriculture doit être encouragée & favorisée pour elle-même.

L'agriculture est incontestablement la base de tous les établissemens, le premier & le plus essentiel de tous, puis qu'aucun ne sauroit prospérer que celui-là n'ait précédé & assuré la subsistance, l'abondance & le bon marché à tous les autres. L'agriculture doit précéder la population; comme le festin doit précéder l'arrivée des convives. Elle doit précéder les

* Telem. Part. III.

arts & les manufactures comme la nourriture doit précéder le travail, parce que la disette ou la cherté mettroit un trop haut prix à l'ouvrage. Elle doit précéder *le commerce*, parce que la circulation ne peut avoir lieu, dès que l'obstruction est dans le principe, ou dans les premières voyes, parce que le commerce ne fauroit prospérer, lorsque ces opérations ne se font pas dans le sein de l'abondance, qui allège les entretiens, les salaires & les dépenses de toute espèce.

SULLY, pour faire fleurir la France, ne vouloit que des laboureurs & des pasteurs. L'une de ses maximes favorites étoit que le labour & le pâturage étoient les deux mammelles de l'Etat. Il regardoit l'agriculture comme la base de sa puissance, l'appui de sa grandeur, la source du bonheur public.

La valeur respective des Provinces se mesure sur l'abondance de ses productions; & si l'on a dit éloquemment que *c'est dans les champs couverts d'épics que germe la victoire* *; on dira avec plus de vérité & de certitude encore, que c'est dans ces champs fortunés que germe l'industrie la mère des arts.

SULLY qui avec l'âme d'un citoyen, portoit l'âme d'un philosophe, préféroit le *produit attaché au sol*, qui ne peut être facilement envahi, aux conquêtes qui excitent le ressentiment & la jalousie. Il donnoit sa première attention au produit qui assure la liberté d'un

* Eloge de Sully.

peuple, qui met les étrangers dans une forte de dépendance, comme le besoin de ce premier nécessaire met dans la dépendance de l'étranger, lorsque cet étranger peut le fournir, ou le refuser. Ce produit de la terre ne peut en être distraire qu'au profit de ses habitans par un trafic plus avantageux; au lieu que le produit des arts & des manufactures peut être enlevé par l'artifice des rivaux & passer avec les artistes dans tous les pays du monde.

Dès qu'il est reconnu que l'agriculture est le premier des arts, parce qu'il a pour objet les matières du premier besoin, le premier office d'une bonne législation fera de lui donner toute l'attention, la protection & la faveur dont il est digne par sa nature & par son influence sur tout le reste.

La science du Gouvernement économique, dit un auteur éclairé (M. THOMAS) est proprement la science de l'Etat: l'administration des finances n'en est que le mécanisme, ou l'ordre à mettre dans la conservation des biens que la science économique a produit. C'est celle-ci qui pénètre à la source des richesses, c'est elle, qui les fait naître, qui les augmente, qui en dirige les progrès, qui les distribue.

1°. Le labourage, ce premier emploi des hommes, étant reconnu le fondement de tous les autres, les laboureurs formeront une classe bien précieuse, & qui devrait être par-là même bien privilégiée. Les grands doivent penser qu'ils ne peuvent se passer du laboureur, au

lieu que le laboureur pourroit subsister sans eux. Cela étant, l'humanité & l'intérêt général concourent à faire sentir la nécessité de veiller à leur conservation. Cependant convenons ici, & nous le répéterons peut-être lorsqu'il s'agira de la population, que dans presque tous les pays du monde, on n'y est point assez attentif. Que d'enfans & de femmes enceintes périssent faute de sages femmes, expérimentées & instruites de leur métier. Combien de peres & de meres de familles, de jeunes gens robustes, ou meurent faute de secours éclairés de la médecine, ou tombent dans une langueur à la suite d'une maladie, dont il auroit été facile de les tirer s'ils eussent été secourus à tems ! Combien d'autres demeurent estropiés, faute de chirurgien, capable de faire bien une réduction ou d'opérer en des cas tant soit peu hors du courant ! Combien d'hommes n'emporte pas à la campagne une épidémie, avant que l'on y oppose des remèdes salutaires ! On s'est plaint en divers pays que l'on ne faisoit pas pour l'humanité les efforts que l'on faisoit pour arrêter les progrès d'une épidémie d'animaux.

2°. La premiere marque de protection ou de faveur que la législation peut donner à l'agriculture est de mettre en honneur & en crédit ce bel art. Sans imiter fervilement les *Chinois*, sans labourer de ses propres mains, comme l'Empereur de ce vaste Etat, sans créer des Mandarins de l'ordre du peuple, le chef

d'un Etat peut animer par des moyens efficaces le gout de la vie champêtre, récompenser les travaux & l'application de ceux qui s'y vouent & qui s'y employent avec succès.

3°. On protégera *l'art de l'agriculture*, en favorisant tout ce qui peut en étendre les connoissances, en réhausser le gout, en exciter la pratique, en faciliter les progrès, soit par l'éducation domestique, par les écoles, ou les exercices académiques & par des livres. Des compagnies mêlées de philosophes & de praticiens, des bureaux établis pour écouter, animer & récompenser toutes les entreprises propres à faire naître, ou à perfectionner quelque branche relative à l'agriculture, quelques citoyens zélés, répandus dans les différents districts, pour veiller à ce qui se fait, & à ce qui se pourroit faire de mieux encore, pour présider en quelque sorte aux essais que feroient en divers genres les particuliers, & en rendre compte aux bureaux ou aux compagnies formées pour ces objets. Tout ce que je viens de présenter fort en racourci, fera sentir deux vérités; l'une que la bonne volonté des individus éclairés & laborieux, doit être le premier mobile d'un pareil ouvrage; l'autre que cette bonne volonté seroit presque infructueuse si elle n'étoit aidée & secourue par une sage législation.

4°. Si l'on avoit *des écoles pratiques* dans lesquelles des maîtres bien choisis & dirigés par des livres simples & judicieux pussent exercer

la jeunesse sur quelques terrains incultes, mais susceptibles de bonification; on s'apercevrait bientôt combien des terres sauvages & négligées peuvent changer de nature en de bonnes mains; ces légers essais prouveroient à l'œil, quoi qu'en petit, les grands avantages des défrichemens; le succès en inspireroit le goût aux communautés, aux seigneurs & à tous ceux qui ont de vastes terrains en friche ou seulement négligés.

5°. La matière des défrichemens a déjà été mise dans le plus grand jour, & présentée comme l'une des mines les plus riches à découvrir, mine capable de peupler & d'enrichir un État; au lieu que celles du Mexique & du Pérou n'ont fait que le dépeupler & en corrompre les mœurs. Aussi le grand SULLY, ce ministre d'une profonde intelligence, n'hésita point de proposer des récompenses à ceux qui mettroient en valeur des terrains incultes. Si les premières richesses sont des terres fertiles, ses richesses restent pour ainsi dire dans la mine tant qu'il reste des terres en friche ou mal cultivées. C'est sur ce point que la sage législation doit se montrer à propos, non avec un visage d'autorité, comme pouvant gêner la liberté, disposer du patrimoine, ou de la peine des sujets; mais avec cet air gracieux & paternel qui fléchit si aisément la volonté la plus affermie, en lui montrant des avantages & en lui offrant des moyens & des facilités pour les acquérir.

Un

Un des grands malheurs de l'humanité est d'être entraînée par l'habitude. Il est bien difficile de regarder comme un mal ce qu'on a vu de tout tems; que de choses excellentes on ne fait point par ce qu'on ne les a jamais faites (a). C'est par des *cordeaux d'humanité* qu'il faut entraîner les esprits pour vaincre ce foible du commun peuple (b), par tout où les friches, les bruyères, les pâturages ont de légitimes propriétaires, ils doivent en avoir la libre disposition, une législation également juste & prudente ne pourroit & ne voudroit contraindre la volonté: mais elle peut l'éclairer par des représentations & la gagner par des encouragemens; par des franchises de dixmes, de lauds & de cens pendant un nombre d'années; des secours à ceux qui bâtiroient sur ces nouveaux terrains pour les mettre en valeur, quelque prêt à bas intérêt ou même sans intérêt pour soutenir les premiers travaux; l'exemple des communautés qui ont considérablement amélioré leur sort par de tels changemens; l'augmentation de rente que leur procure la simple clôture des fonds d'une bonne qualité, des récompenses à quiconque établiroit un nouveau domaine, un prix à celui qui mettra sur pied une nouvelle charrue, un nou-

(a) Eloge du Duc de Sully par M. Thomas

(b) Voyez le Mandat imprimé de L. L. E. E. de Fribourg du mois de Mars 1764.

C c

veau bois de tant d'arpents, là où les bois manquent & ces moyens & d'autres encore qui se modifieront avec les circonstances *applaniroient insensiblement les difficultés.*

6°. Quoi qu'à tout prendre il fût plus avantageux que les terres quelconques possédées par des communautés passassent à des particuliers, qui sont beaucoup mieux en état de les cultiver, ce qui pourroit se faire par des accensemens, ou par des aliénations, lors qu'une communauté pourroit à peu de frais fermer un terrain naturellement fertile, y introduire de bonnes eaux & l'affermir pour en tirer une rente; elle rempliroit également les vues que l'on se propose. Il n'y auroit que ceux dont l'apreté, l'inégalité, ne pourroit être surmontée ou applanie que par des travaux & des dépenses considérables, qui dussent nécessairement changer de main, pour le plus grand profit de la communauté: mais elle ne devroit y être portée que par des conseils, des invitations & des encouragemens.

7°. Une excellente pratique introduite à Zurich, par une compagnie établie depuis peu d'années, sous le nom d'*amateurs ou scrutateurs de la nature* *, est de publier un an à l'avance des questions rurales, sur lesquelles les cultivateurs les plus éclairés, de l'ordre du

(*) Cette compagnie ou société porte le titre de *Natur forschenden Gesellschaft.*

peuple, sont invités à réfléchir, & à fournir par écrit leurs réflexions, qu'ils doivent remettre au secrétaire deux mois avant l'assemblée solennelle, qui doit prononcer sur le mérite de leur travail. Ce n'est pas tout; ces mêmes agriculteurs (l'élite sans doute des payfans du canton) reçus & placés honorablement dans cette assemblée, sont invités à défendre ou à éclaircir entr'eux ce qu'ils ont pensé; le secrétaire en recueille le résultat, après quoi (le pour & le contre oui) le président selon le délibéré de la compagnie, distribue à ceux qui ont le mieux réussi les prix statuéés avec des éloges & des remerciemens à tous. Bientôt après on fait imprimer le précis de ce qui s'est passé, les noms de payfans qui ont reçu ces marques d'honneur & les questions nouvelles qui leur sont proposées pour l'année suivante. On n'aura pas de peine à comprendre combien ce sage & patriotique institut enflamme les esprits du desir de bien faire, d'acquérir des connoissances, de se rendre utiles à la patrie; quelle émulation & quelle harmonie elle répand entre les divers ordres de citoyens! Ce mélange de magistrats, d'ecclésiastiques, de philosophes & de simples cultivateurs ne présentant d'autre autorité que celle de la raison & de l'intérêt commun, est peut-être le meilleur remède qu'on ait jamais employé, d'un côté pour guérir le peuple des préventions qui l'attachent aux pratiques même abusives & superstitieuses de ses peres; & de l'autre le meilleur moyen

pour mettre les personnes d'un ordre supérieur dans le cas de tirer tout le parti possible du simple bon sens du peuple, & de faire goûter aux payfans les plus prévenus, leurs vues & leurs principes sans aucune violence.

8°. Les communautés, surtout celles des villages, ont presque toutes de vastes terrains communs, qu'elles font hors d'état de bonifier par elles mêmes en entreprenant des ouvrages qui demandent beaucoup de conduite, de travaux suivis & de dépenses. Ces entreprises demandent des particuliers riches, ou très capables, qui s'y vouent tout entier. Or je dis, que par tout, ou sans toucher, ni déroger aux droits des communautés, ou des particuliers de ce caractère prendroient à cœur de former par des défrichemens nouveaux & dispendieux, de nouvelles terres labourables, entreprendroient d'établir de nouvelles prairies, d'amener dans une plaine sèche un ruisseau, ou les eaux bien-faisantes d'une rivière éloignée; de mettre en valeur de vastes bruyères; d'établir des bois de haute futaie en des lieux où les bois manquent; par tout où l'on voudroit dessécher un marais & contribuer par-là à la fécondité & à la salubrité d'un district, une législation attentive gagneroit beaucoup, ou procureroit un très grand bien en facilitant les moyens d'y réussir, par des avances, des privilèges, ou des encouragemens.

10°. Le droit de parcours dans certains prés & en général dans les campagnes de blés affu-

jetties au pâturage après la récolte, a de grands inconvéniens; cette facheuse servitude met des entraves & un obstacle presque invincible à la liberté des arrangemens qu'exige une bonne économie & continuera à la rendre languissante & imparfaite jusqu'à ce qu'on l'en ait totalement affranchie par les passations à clos, ou par la permission de fermer *les fins* ou grand mas de terre; avec défense d'y mettre pâturer le bétail, si ce n'est chacun sur son terrain propre & particulier. Ce moyen ou celui des cantonnemens sera le seul correctif des domaines qui ont trop peu de prés, à proportion de leurs champs; par là on fera sûr d'augmenter tout d'un coup les grains, le fourage & le bétail.

10°. Les mas d'une trop grande étendue sont évidemment sujets à être négligés & mal cultivés. Cent arpents partagés entre dix propriétaires rendront peut être le double qu'au paravant; par ce qu'ils auront dix cultivateurs au lieu d'un; plus de bras, plus de culture, plus de bétail & par là même plus d'engrais. Le seul exemple du Romain qui après avoir donné les deux tiers de son fond en dot à ses deux filles, retiroit autant du tiers qu'il s'étoit réservé, suffiroit, quand même nous n'aurions pas des preuves à peu près pareilles continuellement sous nos yeux. Ainsi comme la subdivision des grands domaines ou des grandes pièces de terre doit nécessairement augmenter le nombre d'hommes & le produit des fonds

qu'ils cultivent, tout seigneur de fief, & en général tout ce qui représente la législation fera un très grand bien, en en facilitant le partage, & en profitera pour son propre compte. Cela étant, c'étoit une faute ou une erreur sensible de nos peres, lors qu'en, abergeant, ou donnant à cense des terrains incultes, souvent assez vastes, ils avoient coutume de mettre entre les clauses essentielles, celle de ne pouvoir diviser le fond.

11°. Dans tout pays où le cultivateur ne verra pas un retour raisonnable de ses avances il ralentira ses dépenses & ses travaux; il s'intéressera moins à sa culture, qui dès lors diminuera & avec elle tout ce que cette culture soutient. Si le laboureur ne jouit pas de l'aïssance, il ne la procurera pas aux autres; sa misere ne produira jamais l'abondance, ni aucune espece de prospérité; & il ne sauroit se dégouter de son art, sans priver quelqu'un d'une partie de son nécessaire. Pour qu'il soit à l'aïsse, il faut que la vente de ses grains soit avantageuse, & pour qu'elle soit avantageuse, il faut qu'elle soit aussi libre qu'il est possible. „ On „ ne sauroit trop répéter (dit l'auteur de l'é- „ loge de M. de SULLY) que l'abondance fut „ l'heureux effet de la liberté des grains; par „ là, du tems de SULLY, la France devint „ le grenier de l'Europe; elle jouit de cet avan- „ tage sous les regnes de Henri IV. de Louis „ XIII. & dans les premiers tems de Louis XIV. „ & l'on assure que le riche produit des grains,

„ qui alors étoient à un prix assez haut est „ diminué aujourd'hui des $\frac{2}{3}$ „ La raison qu'on en rend, est qu'en 1661. M. Colbert pour favoriser les manufactures fit défendre l'exportation des grains pour que la subsistance des ouvriers étant à bas prix, la fabrication & la main d'œuvre se trouvaient moins cheres que chez l'étranger. Le prix des grains qui avoit été souvent à 25. L. tomba à 7. 8. 9. ou 10. livres. Bientôt la culture diminua. Dans les mauvaises années, la valeur des productions n'égaloit pas la dépense. On prit donc le parti de les abandonner; peu à peu les campagnes ont déperî; & la France qui produisoit 70 millions de septiers de bleds en produit à peine 40 millions aujourd'hui (1).

L'Angleterre qui jusqu'au milieu du siècle passé recevoit dans ses ports & sur ses marchés une quantité très considérable de bleds de France, changea bien de face, dès qu'elle eut converti des communes incultes & des pâturages arides en champs fertiles ou en prairies; mais surtout depuis qu'en l'année 1689. époque des riches moissons d'Angleterre, le prix de l'exportation des grains fut institué à raison de 5 schellings par quarter (2) de froment,

(1) Remarques sur les avantages & les désavantages de la France & de la grande Bretagne par rapport au commerce &c.

(2) Le Quarter fait le $\frac{1}{5}$ d'un tonneau, ou 24 boisseaux de Paris.

jusqu'à 2 schel. 6. den. pour le gruau d'avoine, payable quand l'exportation est faite par un vaisseau Anglois, dont l'équipage est les deux tiers national. Il est inconcevable de quelle prospérité cette sage & hardie délibération a été la source. Malgré les craintes qu'eurent alors les manufacturiers & les commerçans, du rencherissement des grains sur les marchés, qui devoit entraîner celui de la main d'œuvre; il a été prouvé que dans le cours de 64 années qui s'étoient écoulées depuis 1689. à 1752. le prix du froment avoit diminué de 8 sch. 2 den. par *quarter*; ce qui ne peut-être attribué qu'à l'accroissement de la culture, animée & encouragée par la gratification, outre que tandis qu'elle coûtoit de 2. à 300 milles livres sterlings annuellement, ce sacrifice valoit à l'Angleterre, un million, cinq cent mille livres sterlings dans le même terme. L'on sentit quel effet prodigieux à dû opérer cette émulation, puis qu'au lieu d'acheter des grains, comme elle y étoit forcée jusques vers le milieu du XVI. siècle, elle s'est mise en état de vendre les trois quarts de ses récoltes sans risque de se dégarnir. Cette culture augmentée, ayant accru d'ailleurs son bétail, ses engrais, sa population, sa marine & les richesses de son commerce. Ce parallele de l'état de la France abimée par la défense de l'exportation, avec celui de l'Angleterre, qui date sa grandeur du jour qu'elle y attacha un prix, semble décider en faveur de la liberté de ce commerce

de grains & y conduire la législation; quoi qu'on ne puisse disconvenir qu'il n'y ait de grandes différences à mettre entre une isle puissante que sa marine met à portée de tous les pays, & les Etats privés de ce grand secours, placés fort avant dans les terres & d'ailleurs entourés de pays qui produisent des grains en abondance, dont ils font commerce. Mais dans cette position même (certainement moins avantageuse) il est toujours un principe incontestable; c'est qu'on ne réussira jamais à animer l'agriculture, sans lui assurer un heureux débit, & que si l'on ne peut espérer de le trouver par la liberté de l'exportation, il faut le chercher dans le nombre des consommateurs. *Ou exporter, ou consommer*; on ne sauroit contester la vérité de cette maxime; l'alternative est indispensable. Il faut ou une liberté sans entraves, ou une consommation assurée dans l'intérieur par un nombre d'habitans proportionné aux moyens de les nourrir. Sans cela les cultivateurs diront toujours, tant que nous n'aurons pas l'une ou l'autre de ces ressources, à quoi bon augmenter la fatigue de nos travaux? Gardons nous bien d'étendre notre culture; des récoltes plus abondantes ne feroient que nous accabler, avilir le prix de nos grains & augmenter nos avances sans espoir de les recouvrer. Quelqu'un a dit, *qu'arrêter l'exportation des draps, c'étoit bruler les métiers des manufactures.* Qu'on suive cette idée dans les autres genres. Voilà deux grandes considérations que la lé-

gislation des pays situés en terre ferme, & éloignés des mers est appelée à mettre en balance; la crainte d'une disette dans les mauvaises années avec la crainte d'une abondance sans débouchement, ou sans une profitable consommation. A la vérité, on calme la première, en soutenant par des preuves de fait, que la disette est infiniment plus rare dans les pays, où la liberté du commerce des grains soutient & encourage l'agriculture. On allègue pour exemple qu'en 1709. le septier de bled valoit en France 100 livres tandis qu'il ne valoit en Angleterre que 43 livres, c. a. d. le double du prix ordinaire de ce tems là. Que dans la disette de 1693. à 1694. le bled coûtoit moins en Angleterre qu'en France; quoique l'exportation n'y fût établie que depuis 3. à 4. années.

Quant à la crainte d'augmenter les grains ou d'en avilir le prix au préjudice du laboureur, la législation a ces deux ressources; l'une de resserrer l'entrée des grains étrangers, à mesure que la bonne culture augmente les productions; l'autre d'accroître sa population par les divers moyens qu'on indiquera.

Avant de quitter cet article, faisons sentir la différence de deux genres d'exportation qu'on pourroit confondre; celle des choses qui ne peuvent donner ou recevoir aucune valeur nouvelle par le travail, telles que les grains, & celles des matières qui peuvent être manufacturées. Ainsi sous le regne de la Reine

Elisabeth, l'exportation des laines fut défendue; dès lors les manufactures & les arts augmentèrent le nombre d'hommes comme l'exportation des grains permise augmenta aussi le nombre des hommes, par les profits immenses qu'elle ouvrit à la culture. Il est donc clair qu'entre les choses qui croissent dans le même pays, les matières brutes qui peuvent être élaborées doivent y être retenues, jusqu'à ce qu'elles ayent acquis par le travail de ses habitans, toute la valeur dont elles sont susceptibles; tandis que celles qui ne peuvent recevoir ce genre d'élaboration & cette augmentation de prix doivent être exportées ou employées le plutôt, & le plus à propos qu'il sera possible pour convertir en argent ou en d'autres valeurs utiles l'excédant de la consommation nécessaire & travailler à nouveaux frais à se procurer de nouveaux produits.

12. Le monopole en général est un des fléaux du commerce & doit être moins toléré encore dans le commerce des grains que dans tout autre, par le mal que peut faire souffrir à un grand nombre d'hommes l'avarice & l'avidité d'un seul. Aussi est-il punissable dans les cas, où sans qu'un pays manque de grains, il fait éprouver les maux ou les craintes d'une disette; une sage législation ne néglige rien pour le prévenir ou pour rompre cet odieux monopole, dès qu'il est formé. Je ne fais si dans aucun cas il pourroit être favorable à l'agriculture; mais il est incontestable que ce

ne fera jamais un moyen légitime de la servir & de l'avancer. Outre que ce n'est point d'ordinaire les agriculteurs qui l'exercent, puis que tout au plus, si quelqu'un d'eux étoit assez grand terrien pour former des greniers considérables & qu'il n'accumulât que ses récoltes, ce ne pourroit être un monopole qu'autant qu'il y joindroit les grains qu'il auroit accaparés des petits agriculteurs. En ce cas il leur feroit un tort éminent, en les mettant dans la nécessité de racheter pour leur besoin, de ces grains à plus haut prix. Mais ce font pour l'ordinaire des gens d'un autre ordre qui font ce négoce illicite, en achetant des cultivateurs qui sont obligés de vendre à bas prix, pour attendre ou faire naître autant qu'il leur est possible l'extrême nécessité dont ils abusent toujours.

Les Souverains préviennent ces extrémités si affligeantes pour leurs sujets, en formant paternellement des greniers publics, ou des magasins d'Etat qui favorisent le laboureur en ne s'ouvrant qu'à propos, pour dissiper des terreurs souvent paniques, ou pour aller au devant des besoins réels, lorsque le prix commun des marchés passe le milieu que l'Etat juge convenable à tous. Mais ces établissements dégèrent entièrement ou plutôt se dénaturent, lorsqu'au lieu de remplir ces magasins du superflu des années abondantes, on accapare annuellement au nom du Prince le produit des terres, & bien plus encore en ob-

ligeant les sujets à le vendre à ses intendants, au prix qu'il leur a plu d'y fixer, ce qui les empêche de tirer aucun parti tant soit peu avantageux de leurs récoltes, soit en choisissant librement le tems de la vente, soit en négociant ailleurs avec liberté. C'est la conduite que tiennent les administrateurs des revenus du Pape dans la chambre Apostolique, & qui est cause de la décadence totale de l'agriculture dans l'état de l'église & du découragement entier des cultivateurs, malgré la fécondité du sol, comme l'observe M. Adisson dans son voyage d'Italie, écrit avec autant de lumière & de vérité, que de jugement. Cet article fait bien sentir qu'entre tous les monopoles, il ne faudroit y en avoir de plus injuste & de plus contraire à la saine politique, puis qu'au lieu de tendre à secourir le peuple dans sa misère, ou par des adoucissements de prix ou par des largesses, il ne bute qu'à aggraver son sort en lui revendant chèrement ce qu'on l'a forcé d'abandonner à vil prix.

A considérer les greniers publics formés par les Souverains, ou par les villes & communautés sous leur face ordinaire, on ne peut les envisager que comme des précautions gracieuses contre les craintes & les malheurs d'une disette réelle, néanmoins les Anglois qui remontent volontiers à la source & au principe des choses paroissent négliger absolument de tels moyens. « Laissons, disent-ils, aux autres nations l'inquiétude sur les moyens d'éviter

» la famine & ces excessives & subites diffé-
 » rences dans le prix des bleds, toujours causées
 » par la crainte plutôt que par la réalité de
 » la disette... En place de nombreux & vastes
 » greniers de ressources & de prévoyance,
 » nous avons de vastes plaines ensemencées....
 » Nos récoltes sont devenues sans bornes,
 » dès que nos laboureurs ont été sûrs d'une
 » consommation certaine au-dehors & au-de-
 » dans. C'est là une mine nouvelle plus pré-
 » cieuse & plus vraie que celle de l'Amérique
 (1.) Ce système a certainement de la grandeur
 & une exacte réalité pour l'Angleterre. Un
 pays de 40. millions d'acres dont le tiers étoit
 en communes, que l'on ne cesse de mettre
 en valeur & dont la partie défrichée a doublé
 de revenus : une isle opulente qui peut à cha-
 que instant faire voler une multitude de vais-
 seaux pour exporter son superflu & rapporter
 tout ce qui lui est nécessaire. Un tel Etat peut
 difficilement être imité dans la conduite qu'il
 tient & dans les principes qu'il adopte rela-
 tivement à une si florissante situation. C'est à
 chaque état à mesurer sa législation & en par-
 ticulier ses loix rurales sur les circonstances
 qui lui sont propres. Cependant & les ma-
 ximes de l'Angleterre & les succès prodigieux
 de sa politique sont une excellente leçon pour
 les autres peuples en leur prouvant par la plus
 heureuse des expériences, que l'abondance aug-

(1.) Nickols.

mentée par la culture est le plus riche & le
 moins périlleux de tous les greniers : Que
 l'agriculture doit être encouragée & favorisée
 pour elle même ; & que l'office le plus noble
 de la législation à cet égard, est de donner sa
 première attention & sa première faveur aux
 moyens d'assurer l'abondance de ce premier
 nécessaire, qui dans la position privilégiée,
 où la Suisse notre chère patrie se trouve, peut
 affermir son indépendance & son repos ; aug-
 menter sa population & par là même ses for-
 ces & son crédit ; accroître enfin sa prospérité
 par les richesses de l'industrie dont l'agriculture
 est sans contredit le premier mobile.

II. P O I N T.

*De la population relativement à l'agri-
culture.*

Un Etat est estimé puissant à raison du nom-
 bre d'hommes qu'il possède ; sur tout si pour
 le maintien de sa liberté dans l'intérieur il est
 appelé à donner du secours à ses voisins en cas
 d'attaque, ou, pour le maintien de son lustre
 & de son crédit au dehors, de donner des
 troupes réglées à la solde des Princes étran-
 gers en vertu de ses alliances : dans une telle
 position, ce qui fera la puissance de l'Etat fe-
 ra une proportion convenable entre le nom-
 bre de ceux qui cultivent les terres, de ceux

qui manufacturent leurs divers produits & de ceux qui le défendent. Comme ce qui en fera la force réelle, est le bon usage de la terre, la distribution bien entendue des hommes à la ville & à la campagne; celle de tous les emplois de la société, la repartition des travaux dans chaque classe, de même que des fruits & des utilités qui en résultent.

Quoi que cette proportion dépende d'une infinité de combinaisons & puisse être altérée par un grand nombre de cas fortuits, c'est de leur arrangement & de leur liaison entr'elles que la sage politique compose un système pour ne pas y laisser introduire des désordres, dont un seul pourroit influer sur les sources de la vie & de la félicité publique.

Un pays peut contenir plus d'habitans qu'il n'en peut nourrir & employer avec les productions de son crû; „ Mais un peuple qui ne „ tient pas de lui même, au moins les choses „ nécessaires à la vie, tout puissant qu'il „ soit, n'a qu'une puissance mal assurée, précaire & que le tems réduira à la valeur de ses terres.

Nous avons vu ci-devant que la population est subordonnée à l'agriculture, si elle ne peut la précéder sans péril, elle doit au moins la suivre de près. Elle lui est également nécessaire pour la seconder par les travaux & pour la récompenser par les profits que lui procure la consommation. A mesure que l'on défriche, ou que l'on se propose de défricher, il faut augmenter

augmenter le nombre des cultivateurs; sans quoi, ou l'ouvrage se ralentiroit, ou il se feroit à un prix qui en absorberoit les profits.

Si les ouvrages ne peuvent se faire par les habitans du lieu, il faut nécessairement qu'il vienne des ouvriers des autres parties du pays ou de l'étranger. Dans le premier cas, à moins que ce ne soit pour des travaux qui ne les retiennent pas chez eux, ou dans la même saison, ce déplacement seroit un mal, parce qu'il feroit un vuide & une cessation de travail dans une partie pour le porter dans une autre. Ainsi les vigneronns peuvent aller moissonner les campagnes de bleds, lors qu'ils n'en ont point chez eux, comme les laboureurs peuvent & vont en effet travailler aux vignes, pendant que leurs bleds croissent & mûrissent. Mais s'il falloit des manouvriers à demeure, il est peu d'endroits où leur déplacement ne fût préjudiciable, parce qu'il n'est presque aucune partie du canton, qui ne pût employer utilement tous ses habitans à des ouvrages qui chôment par leur absence, ou qui se feroient mieux & à meilleur compte s'il s'y trouvoit des ouvriers à choix & en plus grand nombre.

S'il est indispensablement nécessaire d'avoir des hommes pour cultiver, il n'est pas moins essentiel d'avoir des consommateurs, à proportion des produits de la culture, parce que sans cela le prix en seroit avili & tomberoit au point de faire abandonner les travaux nécessaires.

res pour produire cette augmentation. Il faut donc, sur tout si l'on convient que les pays que nous habitons sont dans le cas d'une dépopulation réelle, ou cesser de recommander les efforts tendans à augmenter les récoltes, ou adopter de nouveaux moyens pour augmenter le nombre des bouches qui doivent les consommer.

Si l'agriculture perfectionnée favorise & attire la population, il n'est pas moins vrai que la population augmentée étend & perfectionne les soins que demande l'agriculture. DES-CARTES disoit, *donnez moi de la matiere & du mouvement & je vais faire un monde.* Et moi je dirai avec plus de vraisemblance, donnez moi des terres & des hommes, je vais y faire éclore un monde nouveau, une nouvelle industrie, de nouvelles découvertes, un nouveau bonheur.

Parce que par tout où il y aura concours, il y aura de l'émulation & de la rivalité qui produisent toujours les plus grands succès.

Parce que les travaux se multiplient avec les besoins & que là où se trouve un peuple nombreux, le besoin sollicite plus fortement l'industrie, par l'appas du bien être qu'elle procure & par le mépris dont elle couvre l'indolence & la pauvreté.

Parce que l'augmentation du peuple oblige chacun de se cantonner dans le genre d'occupations qui convient le mieux à ses talens, sans se laisser distraire par quelque autre gen-

re auquel l'entraîne le besoin ou la disette des sujets.

Parce que là où se trouve une grande population, le vendeur quelconque aura toujours un débit heureux.

Une population nombreuse fournit des cultivateurs & des consommateurs, des hommes de peine & des hommes qui la payent pour s'affranchir du travail; des propriétaires riches, qui font les avances nécessaires pour produire les bonifications; des fermiers en état d'affurer les baux & des ouvriers pour les travaux journaliers. C'est à la population qu'on doit des artisans attirés par l'abondance, des commerçans qui forment des entreprises & des spéculations, des manufacturiers qui trouvent aisément & à bas prix des aides pour la main d'œuvre. Toutes ces branches se lient comme d'intérêt pour favoriser l'agriculture, l'augmentation & le débit de tous les produits. Rien ne chome, rien ne languit au milieu d'un peuple nombreux où tout se meut & où tout circule. Mais c'est que les arbitres de la législation sont trop sages pour oublier, que la culture, les manufactures & les arts ne sauroient prospérer sur tout dans un exact équilibre, sans population, & que la population ne peut être soutenue que là où règne pour ainsi dire l'agriculture, première source de l'abondance & puissant organe de toutes les richesses que l'industrie fait naître.

La population est donc subordonnée à ce

premier art, parce que sa premiere utilité est de fortifier la classe des cultivateurs & après elle tous les autres arts, dans le nombre des sujets qu'elle procure, elle attire d'un côté des familles industrieuses, qui donnent ou qui soutiennent l'esprit du travail; de l'autre, elle attire des familles riches ou aisées en état de payer les produits de l'industrie & de l'animer par le prix qu'elles y mettent.

Mais les Etats ne font pas toujours ou du moins ne peuvent être long tems dans ce point de lustre. Le corps politique a ses maladies comme le corps naturel; s'il a des accroissemens il a aussi ses affoiblissimens & ses décadences, & c'est l'un des sujets les plus dignes de l'attention continuelle de ceux qui gouvernent, pour connoître le mal, ses causes & les remedes qu'on pourroit y apporter.

Le premier objet de cette attention doit être de constater le fait de la dépopulation. Est-elle réelle? Est-elle considérable? C'est ce qui saute aux yeux après une peste, une guerre, ou une famine dont les ravages se font sentir aux moins attentifs. Veut-on savoir au juste ce qu'on a perdu; quel accroissement ou décroissement éprouve successivement un Etat? Il faut dénombrer de tems en tems, pour former des jugemens de comparaison, & pour cela il seroit très-bien ce me semble d'avoir des époques fixes; comme seroit au moins tous les cinquante ans. Pour faire ce dénombrement d'une maniere satisfaisante & vraiment utile

il faudroit dénombrer non seulement les hommes de chaque lieu ou district; mais aussi tout ce qui leur appartient, les habitations, les terres & le bétail. Quant aux terres, on observeroit dans quelle proportion elles se trouvent avec les hommes, les montagnes avec les plaines, les terres cultivées avec les terres incultes, & les diverses especes de cultures entr'elles. Quelles parties d'un pays font les plus saines & les plus peuplées & par là même quelles parties pourroient être bonifiées, ou rendues plus saines par des dessèchemens de marais, des abbatis de bois, des extirpations. On verroit comment la population se lie avec chaque espece de culture selon que l'une ou l'autre prédomine dans un pays. On observeroit par exemple que par tout où les hommes font le travail des animaux, la culture des terres devient pour eux une immense manufacture, & par conséquent une source de population. On a observé en France que la grande quantité de vignobles étoit une des grandes causes de la multitude d'hommes; comme on a observé en Angleterre que l'augmentation de la culture substituée aux communes & aux pâturages avoit multiplié sensiblement le nombre de ses habitans. Par l'ouvrage que je propose on verroit encore dans quelle proportion se trouvent les terres avec les divers genres de bestiaux qui doivent les bonifier par le travail & par les engrais. On ne négligeroit pas non plus les chemins, ceux en particulier qui servent à faci-

ter les récoltes, & l'on donneroit une attention sérieuse aux eaux, à celles qui peuvent servir au transport des choses nécessaires à la vie & au commerce, & qu'on pourroit encore y faire servir, comme on l'a fait en France par l'admirable ouvrage du canal Royal du Languedoc, par celui de Briare & d'autres. On porteroit ses vues sur les diverses qualités des eaux, soit minérales pour les bains & pour la boisson, soit de teintures pour la fabrication & le commerce, & enfin pour la boisson ordinaire, pour l'abbreuvement du bétail & pour l'égayage des divers terrains. L'on auroit ainsi une pleine connoissance de la superficie du sol, de ses diverses utilités & de ses défauts; on connoitroit le nombre d'hommes & d'animaux qui l'occupent, & qui s'y nourrissent; le nombre de maisons & surtout relatives à la culture, le nombre d'arpents en chaque genre, vignes, prés, champs, bois, pâturages, bruyeres & terres incultes appartenant à chaque ville, bourg & communauté. Tout cela conduiroit à connoître la consommation ou exportation des divers produits, en observant si l'un ou l'autre n'absorbe point une espece lente à se réparer, telle que les bois, ou ne consume pas trop lentement une espece qui y abonde. Enfin l'on auroit des tabelles exactes des mariages, des baptêmes, des morts & des émigrations de chaque district, & en distribuant les habitans d'un district par classes, on s'éclaireroit sur ce point intéressant, quel genre s'affoiblit, ou se fortifie,

celui des laboureurs, des artisans, des marchands ou des soldats; à quel point y croissent ou diminuent l'éducation, le travail, les sciences & les arts. Le résultat de toutes ces opérations seroit de procurer au chef d'un Etat, une connoissance complete, précise & détaillée du fort, & du foible de ses diverses parties, & de sa population relativement à l'agriculture & à tous les autres genres plus ou moins nécessaires à la prospérité publique & particulière. Que d'utilités résulteroient d'un pareil travail, dès que les annotations auroient été rangées par classe & rapprochées chacune de son objet? Quelles lumieres ne donneroient elles pas pour perfectionner la législation? Mais pour nous en tenir à l'article que nous traitons, un dénombrement fait avec l'étendue que je propose découvreroit non seulement les vuides de la population, mais dans quelle partie d'un pays & dans quelles classes d'habitans ce vuide se trouve. A l'aide de ses annotations locales on verroit bientôt d'où vient le mal; si c'est de la stérilité du sol, ou de la paresse des habitans à le cultiver: si c'est des intempéries du climat auquel en certain cas on peut rendre la salubrité, ou d'un dégout qu'on peut quelquefois guérir, en ne négligeant aucun des moyens possibles pour affectionner le sujet à sa terre natale & pour le porter à sa culture. Mais revenons sur nos pas pour donner plus d'ordre & de poids à nos réflexions.

Dès que la dépopulation d'un pays est bien

constatée ou par les dénombremens, ou même par la voix publique & par une expérience journalière, qui fait sentir la disette d'ouvriers dans l'agriculture & dans les arts; on ne sauroit trop-tôt en chercher la cause & l'on voit au premier coup d'œil, qu'elle est *physique*, ou *morale*, *directe*, ou *indirecte*, *rapide*, ou *lente*; selon qu'elle agit avec plus ou moins de progrès, & par des degrés plus ou moins sensibles.

Lorsqu'un pays a été long-tems le théâtre de la guerre, que ses habitans ont été moissonnés par une peste, par des maladies épidémiques, par les horreurs d'une famine, ou d'une guerre civile, il faudra tâcher de le repeupler par des moyens puissamment actifs, ou se résoudre à le voir long-tems dans la plus triste langueur. Le mal étant physique, direct & rapide, il faudra lui opposer des remèdes de même genre, & s'y prendre du plus au moins, comme on le feroit pour peupler une isle déserte, ou pour établir des colonies dans un pays de conquête. La France ne pouvoit qu'être épuisée d'hommes du tems de Henri IV. & la culture par-là même bien négligée: Le grand SULLY n'hésita point sur les moyens d'y remédier, *il va par tout*, (dit son habile panegyriste) *chercher des bras pour fertiliser les terres, sa voix appelle dans la France les 800 mille maures que la superstition chassoit alors de l'Espagne.* L'intolérance par une politique bien différente sous le regne de Louis XIV. son

petit-fils, chassa plus d'un million de bons sujets par un faux zèle de religion.

Si la dépopulation a été graduelle, produite par des causes cachées; qui en agissant sourdement & peu à peu, ne laissent pas de produire de grands effets, d'autant plus dangereux qu'ils sont moins apperçus & qu'ils vont toujours en croissant, il faut étudier ces funestes causes pour les bien connoître & pour les guérir. Présentons-en quelques-unes des plus importantes avec les remèdes qu'une sage législation a coutume d'employer comme les plus efficaces.

En général, il est naturel & pour ainsi dire dans l'ordre des choses humaines que les nations & par-là même les pays & les villes qui les composent, éprouvent des vicissitudes. Le nombre de ceux qui forment les sociétés, qui les habitent & qui les soutiennent, doit nécessairement varier; & ces variations résultent de diverses causes dont les unes sont purement *naturelles*, les autres *politiques*, ou *morales*; & d'autres encore participent du moral & du physique. Tout ce qui influe sur la vie, sur la santé (1), sur le bien-être corporel, sur la sûreté des personnes & des biens, a de très-grandes influences sur l'augmentation d'un

(1) On pourra rappeler ici ce qui a été dit à la page 4. sur les précautions à prendre pour assurer des secours au peuple, dans les cas de maladies, de blessure & d'accouchement, selon les idées proposées par M. Tissot dans l'*Avis au peuple sur la santé.*

peuple ; partout où l'on respire un air pur , où l'on trouve un climat tempéré , un terroir fertile & où l'on jouit du bonheur inestimable de la paix , on verra croître le peuple en nombre , ou maintenir du moins sa population ; comme un pays exposé à de fréquentes intempéries , sujet aux accidents qui détruisent les récoltes , ou qui produisent des maladies epidémiques , éprouvera de fréquentes diminutions dans le nombre de ses habitans. Telles sont les causes physiques de la dépopulation.

Tout ce qui influe sur l'ame , en lui procurant la tranquillité , le calme , une joie intérieure , une espece d'asyle contre les passions , contre le trouble qu'elles excitent & les injustices qu'elles produisent , augmentera l'empressement à venir dans un pays qui jouit de ces avantages. Ainsi la bonne & saine constitution du gouvernement , des loix sages appliquées avec jugement & justice ; une honnête liberté , une faveur déclarée pour le mérite & pour les talens , des encouragemens à l'industrie , &c. *seront les causes morales de la population d'un Etat* , comme un gouvernement arbitraire , des loix intéressées ou capricieuses , une justice partielle une rigueur gênante , des impôts accablans , une inattention rebutante pour des patriotes , des citoyens , ou même des étrangers qui se distinguent , des talens négligés ou réduits à s'exercer hors de la patrie seront des circonstances qui deviennent *les causes morales de la dépopulation*.

La LIBERTE' étant l'un des biens les plus chers à l'homme , & la *liberté de conscience* étant généralement envisagée par ceux qui en connoissent le prix comme la plus précieuse de toutes , la *tolérance civile* en matiere de religion sera toujours un moyen sûr d'accroître un peuple ; comme l'*intolérance* ne manquera jamais de dépeupler les pays où elle s'exerce. On n'a pour s'en convaincre qu'à jeter les yeux sur la *Hollande* & sur l'*Espagne* , la premiere très-tolérante envoie du monde dans tous ses établissemens sans se dépeupler ; la derniere intolérante par bigoterie n'a pu fournir à ses Etats d'Amérique , qu'en se dépeuplant d'une maniere à faire pitié. Quel homme sensé hazardera sa vie ou sa liberté dans un pays où domine la barbare inquisition ? Venise en la rendant dépendante de l'Etat s'est rendue bien plus peuplée , & la France verra ses provinces tout autrement habitées & florissantes , lorsque ses ministres auront assuré l'*état & la liberté religieuse* de quelques millions de fideles citoyens.

Si l'intolérance met un grand obstacle à la population d'une monarchie , elle en met bien plus encore dans celle des républiques ou des Etats populaires ; parce que dans la premiere de ces positions , l'ambition balance du moins les douceurs de la liberté ; on la sacrifie assez souvent aux perspectives de fortune qui s'ouvrent sur un grand théâtre ; outre que le peuple est accoutumé à la gêne & à une soumis-

sion assez aveugle dans un gouvernement monarchique. Il n'en est pas ainsi dans les gouvernemens populaires ou républicains, où l'on entend souvent proférer le doux mot de liberté & où l'on s'affectionne si naturellement à en sentir la douceur. Ici c'est le plus sensible de tous les bonheurs, & il ne peut être mis en balance avec aucun autre. C'est par ces raisons sans doute que l'Auteur de l'*Esprit des loix*, dit, qu'à un petit territoire il faut une grande félicité, (a) pour opérer une grande population. C'étoit, ajouté-t-il, le cas des Grecs, qui firent sans cesse des colonies; ils se vendoient pour la guerre comme les Suisses (b) font aujourd'hui: rien ne fut négligé de ce qui pouvoit empêcher la trop grande multiplication des enfans.

Nous avons dit qu'il y a des causes de population ou de dépopulation qui participent du moral & du physique, & qu'on pourroit appeler proprement causes politiques; ce sont celles qui résultent d'un système fixe, ou des réglemens généraux d'un Etat, dont l'effet est nécessairement d'augmenter ou de diminuer le nombre des citoyens. Ainsi les avantages qu'accordoient les loix Juliennes aux gens mariés & qui avoient des enfans, de même que les peines ou les privations

(a) *Esprit des loix*, Liv. 23. Chap. XVII.

(b) M. de Montesquieu se seroit peut-être exprimé en d'autres termes, s'il eût été mieux instruit de la constitution des républiques Suisses & des fondemens ou motifs de leur politique.

décernées contre les célibataires, pourroient être envisagés comme des moyens consultés par la prudence, comme en effet ils le furent par César & par Auguste, pour réparer les brèches qu'avoient fait les guerres civiles & les prescriptions.

Si l'on compare ces loix à celles qui accordoient les droits d'enfans aux Vestales, on y trouvera un contraste surprenant; celles-ci accordant des prééminences au célibat, balançoient & affoiblissoient, du moins à cet égard, les privilèges que les autres loix accordoient au mariage.

On pourroit en dire de même des Etats Catholiques, où la législation donneroit faveur aux mariages, tandis que la constitution ecclésiastique ne néglige rien pour en détourner par les grands bénéfices qu'elle accorde au célibat.

On placeroit encore dans la classe des causes mixtes, qui attirent ou favorisent la population, l'accueil gracieux que l'on fait aux étrangers, qui cherchent une nouvelle patrie; les privilèges, les faveurs & les secours que la bonne politique aussi-bien que la charité accorde en certains cas à ces nouveaux établissemens, comme l'ont fait toutes les puissances protestantes à l'égard des protestans de divers pays persécutés pour cause de religion. Et par la même raison l'on mettroit dans la classe des causes mixtes de la dépopulation d'un Etat, des réglemens, qui, en attachant des adstrictions trop onéreuses

ses à la réception des étrangers , rebueroient un grand nombre de bons fujets de s'y établir ; ou qui imposant des loix trop dures à ceux qui voudroient y exercer leurs talens & leur industrie , les engageroient à choisir d'autres retraites.

Il est peu d'Etats qui n'ouvrent les yeux sur une dépopulation manifeste , causée par des calamités publiques, telles que la guerre qui vient de dévaster l'Allemagne , la peste de Marseille (*) la famine & la mortalité qui affligent actuellement la ville de Naples & son territoire. Mais il y a des Etats , & il y en a eu bien plus autrefois , dans lesquels on ne faisoit que peu ou point d'attention à ces causes lentes & cachées qui minent fourdement la population , ou qui l'empêchent de se rétablir. Combien de siècles n'ont pas roulé sur la Barbarie de l'Europe entière , & depuis même que la plupart des nations qui la composent en étoient forties , quel génie , quelle habileté , & quelle persévérance n'a-t'il pas fallu à *Pierre le Grand* pour en tirer sa patrie ! Peut-on douter qu'un peuple tyrannisé tour-à-tour par le pouvoir arbitraire de ses Rois , de son clergé & de ses seigneurs , tenu dans la bassesse , dans l'ignorance & dans une humiliation profonde , qui l'empêchoit de penser , ne fût très-éloigné de former aucune de ces entreprises nobles & utiles qui demandent de la liberté & du cou-

(*) En 1720.

rage & qu'on ne forme que dans le sein du bonheur , ou dans l'espérance de se rendre heureux. Voilà pourquoi cet empire ne comptoit guere plus de fujets que la France , dans sa vaste enceinte , & quels fujets encore en comparaison de ceux qui ont des lumieres & de l'industrie ! Quels fujets pour élever des familles , pour les mettre en état de s'étendre & de se rendre recommandables ! Cet exemple seul suffiroit pour faire sentir que l'état de barbarie , destitué pour l'ordinaire de connoissances , de mœurs & de conduite , privé de plus de l'honnête liberté , ne peut qu'entraîner la décadence & la dépopulation.

L'ignorance crasse est un degré & une branche de cette barbarie , & par-là même un obstacle à la population , en laissant ignorer aux hommes l'usage le plus raisonnable & les divers moyens de se rendre heureux ; l'engourdissement dans lequel elle laisse toutes les facultés de l'ame ne favorise aucune entreprise ni aucun art , pas même celui de l'agriculture , quoique si simple en apparence , qu'il ne semble avoir besoin que des forces du corps pour être exercé. La grossièreté qui accompagne cette barbarie ne sympatise , ni avec l'industrie , ni avec les mœurs. Dans cet état d'inertie , l'homme , de quelque ordre qu'il soit , pourroit-il communiquer à une famille ce qui lui manque à lui-même , donner à ses enfans des directions éclairées , les conduire mieux qu'il n'a été conduit ? Des fujets de cette espece ressemblent à

des terres en friche, qui attendent la culture pour produire des récoltes. En faut il plus pour faire convenir qu'une bonne *éducation* fera le seul moyen de mettre ce fond, ou cette mine en valeur, & dans ce sens, l'éducation fera une conquête sur la barbarie; comme la culture des terres incultes fera une conquête sur la stérilité. Je dirai plus, c'est que non seulement en élevant chaque homme suivant son état, on lui donne le moyen le plus sûr de vivre heureux, de transmettre cette éducation & ce bonheur de race en race, & de tourner ses enfans à ce à quoi ils feront les plus propres, mais encore cette éducation donne à l'Etat en quelque sorte des sujets qu'il n'avoit pas, en les rendant plus actifs, plus capables, plus laborieux. De tels sujets pourront sans crainte & sans inquiétude voir augmenter leurs familles, tandis que le double de sujets laissés à leur grossière ignorance seroient toujours misérables, à charge les uns aux autres, à l'Etat & à eux-mêmes. Je dis donc, sans craindre de me tromper, que la bonne éducation des sujets des deux derniers ordres fera fleurir la population, l'agriculture & les arts, comme l'introduction des sciences dans un Etat, en faveur des hommes d'une classe supérieure, & si l'on veut même en faveur de tous ceux qui en seront susceptibles, produira les plus grands & les plus solides avantages, en rendant bientôt cet Etat nécessaire & respectable aux autres nations.

Si

Si la barbarie & l'ignorance grossière contribuent d'une manière sourde, indirecte & pourtant très-efficace à la dépopulation, la *misère* & la *mendicité* ne devront pas moins être l'objet des soins d'une sage législation, comme l'une des causes morales les plus funestes de ce mal public; surtout lorsque cette misère pourra être envisagée comme l'effet naturel de la débauche, de la dissipation & d'une conduite sûrement mauvaise. Ce mal venant de la dépravation des mœurs, on ne sçauroit trop tôt travailler à le guérir, en cherchant à relever le peuple de ce funeste état, on rendra à l'agriculture des agens d'une toute autre vigueur, & à tous les arts des moyens de tendre à leur perfection.

Quant à la mendicité, c'est une gangrène qui consume tout, parce que non-seulement elle supprime des ouvriers, elle fait perdre le goût du travail. Mais encore elle éteindra avec ce goût, un sentiment d'honneur sans lequel le peuple même ne fera jamais ce qu'il doit avec fidélité ou avec émulation. En distinguant donc les vrais malheureux (toujours dignes des secours publics) de ceux qui le sont devenus uniquement par leur faute, je dirai qu'autant que les premiers méritent de compassion, autant qu'ils doivent être l'objet de ces moyens pleins d'humanité qui peuvent les remettre en état de se rendre utiles à leur patrie, autant les derniers doivent être l'objet d'une charitable rigueur, qui les force aux travaux qu'ils font en état de soutenir; la fainéantise volontaire,

E e

la mendicité robuste ne devant trouver de ressources dans un Etat bien policé, que par le soin que l'on aura de lui fournir de l'occupation. Le soin de guérir ce mal est l'un des plus dignes des regards de la législation & de l'attention vigilante des communautés. L'agriculture ne pourra que gagner beaucoup à ce que cette malheureuse habitude soit étouffée. Si en même tems qu'on captive au travail tous ceux qui s'y refusoient auparavant, on occupe de bonne heure la génération suivante, de façon qu'elle ne soit, s'il se peut, jamais oisive, & par-là même jamais à charge. Quelle reconnaissance ne doit-on pas aux excellens patriotes qui ont les premiers conçu & mis en œuvre un plan si utile & si honorable pour les lieux où il s'observe actuellement ! Quels sentimens d'une vive gratitude ne doit-on pas aussi au souverain qui rend de tels établissemens plus stables par ses bienfaits ?

Telles sont les principales causes morales de la dépopulation chez le peuple : mais on ne peut se cacher qu'il s'en trouve dans tous les ordres ; & que le luxe & la mollesse font autant de mal dans une classe plus élevée qu'en font chez les personnes du bas état, la fainéantise & la mendicité. Cette matière a été si souvent traitée, que j'éviterai de m'y étendre, en me bornant à deux ou trois considérations relatives au sujet actuel de la dépopulation.

La première, est qu'indubitablement l'excès dans la dépense & le gout immodéré des aises

& des plaisirs, éloigne du mariage (*) en le faisant envisager comme accompagné de devoirs genans & de charges à soutenir, incompatibles avec une façon de vivre brillante ou voluptueuse. La douceur d'avoir une famille, de l'élever & de l'établir, n'est rien en comparaison. On renonce à cette espérance, on la conçoit tard, ou on la limite.

La seconde, c'est que l'idée du luxe étant une idée relative, telle dépense qui seroit le plus bas degré du luxe dans une ville de commerce, se trouve un assez haut degré de luxe & de prodigalité dans un pays, où l'on n'a que peu ou point de moyen de le réparer. Dans un port de mer, ou à côté d'une riche manufacture, le luxe seroit la suite naturelle de l'opulence journallement augmentée, & comme le prix de l'habileté & du travail. Dans un pays qui n'a que le produit des terres, de la frugalité & de l'épargne, une seule branche de luxe peut être ruineuse.

La troisième, est que le gout des aises, du plaisir & d'une forte de luxe est tellement contagieux qu'il a gagné tous les Etats, ceux même qui n'étoient pas faits pour les goûter dans ce genre ou à ce point.

La plupart de ceux qui vivoient uniquement de leur peine & qui mettoient le reste de leur

(*) La nature (dit M. de Montesquieu) porte au mariage, lorsqu'elle n'est point arrêtée par la difficulté de la subsistance. Livre XXIII. Chap. X.

profit en épargne pour leur famille, veulent aujourd'hui avoir part aux agrémens de la parure, de la bonne chere & du plaisir. L'épuisement que produisent ces divers gouts n'est que trop sensible; répandus chez les divers artisans, ils gagnent insensiblement l'agriculteur, qu'ils débouchent quelquefois de son état, & ce petit luxe qui n'est presque rien en apparence, éloignant peu-à-peu d'une vie dure & pénible, pourroit aller aisément jusqu'à énerver l'agriculture.

Ce luxe qui semble si peu de chose, a ses effets, tout comme le grand. Il fait envie à ceux qui n'en jouissent pas, & amollit ceux qui en jouissent. Il sappe en petit le bien être du peuple, comme il sappe en grand la fortune des personnes plus considérables ou plus opulentes. Cette dissipation voisine de la corruption des mœurs éloigne du mariage, comme la vertu y porte par les charmes que l'on attache à la regle & à l'innocence; & il est sensible qu'un célibat auquel on se tient par libertinage, fera inévitablement la cause morale & très-vicieuse d'une grande dépopulation; il en résultera sûrement

Une diminution considérable dans le nombre des mariages,

Des mariages tardifs & infructueux, ou dans lesquels la prudence inconnue à nos ancêtres, limitera le nombre des enfans, selon que le pere ou la mere y répugneront,

Des émigrations beaucoup plus fréquentes dans tous les ordres pour chercher fortune.

Pour arrêter les progrès d'un mal qui peut devenir plus grand, la législation a divers moyens que je me contenterai d'indiquer, vu l'abondance de mon sujet, & les bornes que doit avoir ce discours.

Par tout où il y a un mal à guérir moral ou physique, il faut aller à la source, sans s'arrêter aux palliatifs; & dans le cas dont nous parlons, il ne suffiroit pas de réprimer dans ceux qui vivent, les excès contraires à la frugalité, à la modestie & aux mesures convenables à chaque état: on peut le faire par des loix somptuaires bien tempérées, qui forcent du moins ceux qui s'égarerent à contenir leurs gouts, & qui empêcheroient bien des gens de se ruiner par imitation. Mais cette sage rigueur ne suffit pas si l'on ne cherchoit en même tems à former une nouvelle génération dans laquelle on tâchât de rétablir les anciennes mœurs. Je ne fais si cette entreprise seroit entièrement chimérique; mais je ne ferois douter qu'on n'y parvint du moins en partie, & à la vérité un peu à la longue, d'un côté par une éducation plus attentive à donner les principes & l'habitude d'une vie frugale & laborieuse, de l'autre par l'exemple d'un certain nombre de familles de divers ordres, qui se distingueroient par une façon de vivre, aussi simple, aussi modeste & aussi utilement occupée qu'il seroit possible; à quoi j'ajoute-

rois que ceux qui se conduiroient de cette maniere par raison & par systéme, loin d'être moins considérés que les autres, devroient l'être d'avantage. Si une fois on voioit l'estime & la faveur attachée à une telle conduite & à des personnes de ce caractere, on en verroit sûrement augmenter le nombre.

Quant à la diminution des mariages; outre qu'on y verroit revenir insensiblement à mesure que les vices ou les défauts dont j'ai parlé viendroient à se corriger; la législation pourroit apporter des facilités & une certaine faveur au mariage; soit en supprimant quelque une des charges attachées à la permission de se marier, au cas qu'il y en eût qui en fussent susceptibles; soit en attachant quelque priviléges au mariage; ou quelques avantages au nombre d'enfans, à l'imitation des loix Romaines, sans les imiter cependant dans les flétrissures, ou les peines décernées contre ceux qui n'en avoient point, ou qui n'étoient point mariés, à moins que ce ne fût pour vivre dans un libertinage bien avéré; les loix ne devant jamais être séveres que pour le vice, ni être en de tels sujets *coactives* mais *excitatives* & encourageantes.

L'article des *émigrations* est délicat & demande d'abord des distinctions, & dans la façon de les traiter les plus grands ménagemens.

1°. Je dis premierement, *des distinctions*; parce que toute sortie & toute absence des

habitans d'un pays ne doit pas être traitée d'émigration; non-seulement il n'y a point de loix qui l'interdisent, excepté dans les pays où le sujet est attaché à la terre par une servitude corporelle (a) en sorte qu'il peut y être ramené par force, lorsqu'il s'en écarte; ce qui est un reste barbare de l'ancienne tyrannie: non-seulement, (dis-je,) il n'y a aucune loi qui l'interdise dans les pays où chacun jouit d'une honnête liberté: mais ces sorties sont avantageuses à bien des égards; à de jeunes gens pour évaporer le premier feu de la jeunesse, & pour apprendre à connoître les mœurs & les usages des autres pays; à d'autres pour cultiver quelques talens & se perfectionner dans quelque art, en des lieux où l'on a plus de secours. Quoique tous ceux qui partent dans cette vue ne reviennent pas dans la patrie, il est incontestable que ceux qui y reviennent sont d'ordinaire plus capables de lui être utiles. Ceux qui vont dans les pays étrangers pour y ouvrir quelque branche de commerce, ou se procurer de nouvelles correspondances ne le sont pas moins. Quoi qu'un grand nombre de ceux qui sortent pour faire fortune se répaissent de fumée, il s'en trouve de tems en tems quelques-uns qui font de réelles fortunes & assez considérables; ce qui engage d'autres sujets qui ont moins de talens ou de bonheur à les imiter; mais qui fait aussi quelquefois

(a) *Glebae addictus.*

une chaîne d'utiles établissemens ; un homme établi pouvant donner à ses proches, ou à ses compatriotes, un appui & des facilités capables de mettre à l'aise plusieurs familles. En général rien de plus naturel que de chercher ce que l'on n'a pas chez soi, sur-tout lorsque le pays où l'on est né se trouve destitué des moyens d'augmenter un peu sensiblement son bien être ou de relever une famille ; ou même lorsqu'on se trouve des talens qui seroient comme étouffés, en restant chez soi.

Il est donc visible que la sortie des hommes hors de leur pays ne lui est pas toujours défavantageuse, qu'elle est une fuite de l'honnêteté liberté & qu'à proprement parler on ne doit appeller *émigration*, que l'abandon de sa terre natale dans le dessein de la quitter pour toujours ; ce qui est rarement le cas & le dessein de ceux qui habitent la Suisse, à laquelle ses citoyens & ses habitans sont généralement affectionnés. On n'a pas même coutume d'appeller *émigration* la transplantation de quelques familles ; ce ne seroit que le grand nombre qui pourroit être un sujet de sollicitude ; quoique même en ce cas on eût lieu de présumer que ceux qui sortent d'une patrie naturellement chérie, y reviendront tôt ou tard ; les uns avec une épouse qui les aura mis à l'aise ; les autres avec les fruits honorables de leur industrie & de leurs travaux.

Mais supposé que par une espece de contagion, de dégoût pour son état actuel, ou

d'ambition allumée par le succès de quelque compatriote, on vit une espece d'émigration assez considérable pour faire des vuides & capables d'en entraîner d'autres, dans ce cas là même, les arbitres de la législation sentiroient je m'assure que ce ne seroit point par des coups d'autorité qu'il faudroit chercher à guérir ce mal, vu qu'un tel moyen seroit presque sûr de l'augmenter ; l'impression vive que seroit toute gêne contraire à la liberté naturelle, ne pourroit produire qu'un mauvais effet ; à coup sûr elle donneroit à ceux qui y pensoient le moins l'idée de quitter absolument un pays, dont les avantages paroîtroient peu considérables au prix de ceux qu'ils esperent. Il me semble que les moyens employés contre ce mal doivent être doux, parce que sa cause est le sentiment d'un bonheur espéré, qui ne peut être vaincu que par le sentiment d'un bonheur réel. Il faut en de tels cas opposer aux attraits de cette perspective souvent trompeuse, d'autres attraits plus puissants, capables de faire préférer sa terre natale.

Entre les divers genres d'émigrations, il en est un, dont il seroit difficile de ne pas s'apercevoir, parce que son principe agit fortement, tous les jours, & à l'ombre d'un système autorisé. Ce principe est le gout militaire de la nation ; & le système qui le favorise est celui de donner des troupes à la solde de divers Princes, avec lesquels les républiques Suisses ont des traités & des alliances. Ce genre

d'émigration auquel on invite les sujets d'un Etat, dès que l'on a la permission d'y enrôler des soldats, prouve l'ancienne population & épuise sensiblement la nouvelle. La Suisse étoit sans doute plus en état de faire ce sacrifice dans les anciens tems, comme on le voit par l'histoire & par les armées qu'elle faisoit passer en Italie: mais aujourd'hui il paroît qu'elle est bien éloignée de regorger d'habitans. Elle est moins populeuse, parce qu'on se marie moins, & qu'on ne voit presque plus ces nombreuses familles, si ordinaires alors, avec lesquelles un pere travailloit & se remettoit entre les bras de la providence: il y a une autre cause qui rend plus sensible l'épuisement d'hommes par le service; c'est qu'autrefois la guerre étoit le genre dominant, & pour ainsi dire favori de la nation: ceux qui en revenoient & ceux qui restoient dans leur pays ne connoissoient guere d'occupation, avec celle des armes, que la culture des terres & le soin de leurs troupeaux. Ils s'y attachoient même avec tant de goût, qu'ils n'en avoient point de plus vif que celui de la patrie & le plaisir d'y vivre dans le sein de leurs familles: mais aujourd'hui on a étendu ses vues & l'on donne à plus d'objets. Les arts occupent plus de gens, & le commerce s'y est considérablement étendu. Les Suisses ont surmonté la répugnance qu'ils avoient souvent à vivre loin de leurs foyers; ils se répandent dans les divers pays de l'Europe, & même dans les diverses parties du monde, d'où il

résulte manifestement que si le service militaire emploie autant d'hommes qu'autrefois, il faut nécessairement qu'une bonne partie de ces hommes se prenne sur l'agriculture; & en effet il est peu de recrues, qui n'enlevent aux laboureurs ou aux vigneronns des fils robustes, dont l'éloignement fera languir & presque chomer leur travail; sans que la paye de ces jeunes soldats puisse les dédommager. C'est l'élite de la jeunesse qui s'enrolle & une partie ne revient jamais. Qu'on joigne à cela les abus sans nombre & la perte irréparable que causent les services non avoués, pour lesquels au moyen d'un fort engagement qui les tente, on enlève sourdement & pour toujours des milliers d'hommes à leur patrie. On ne pourra plus douter de cette vérité, c'est qu'en général plusieurs parties de la Suisse ne sont plus en état de prodiguer leur sang, & de donner des sujets, qui ne devoient être que leur superflu, à autant de services étrangers.

Je ferai à cette occasion une réflexion, qui, toute commune qu'elle peut être, pourroit n'avoir pas assez frappé ceux qui en sentent les influences.

La Suisse par une faveur singulière de la providence & par l'effet d'une balance dont cette bonne providence maintient l'équilibre, n'a presque jamais de guerre pour elle-même. Cependant il ne se fait presque aucune guerre dans laquelle les troupes qu'elle donne ne soient employées & qui ne lui cause par là même un

nouvel épuisement. Ce qu'un ancien Auteur disoit des Gaulois, *Nullum bellum sine milite Gallo* est vrai au pied de la lettre de notre nation; & il n'est que trop ordinaire encore par la plus grande fatalité, que les troupes Suisses se trouvent opposées les unes aux autres, & dans la funeste nécessité de se détruire comme elles firent à *Ramillies*, & comme elles ont été sur le point de le faire à *Fontenoy*.

D'où il résulte que nonobstant la profonde paix dont jouissent nos heureux climats, la Suisse éprouve presque toujours, à l'égard de sa population, les pertes & les disgrâces de la guerre, à moins que cette heureuse paix ne soit générale, ce qui est bien rare & qui ne sauroit être de longue durée. Et comme les troupes nationales servent toujours en des climats différents de celui qui leur est propre, il est inévitable que les maladies jointes aux défections & aux autres accidents n'y apportent de très-grandes diminutions; en sorte que tout bien compté & considéré, il se trouveroit peut être que les services même avoués, en mettant à part ce qui s'échappe par d'autres voyes, coûtent plus d'hommes à la nation Suisse, proportions gardées, que si elle avoit de tems en tems à soutenir des guerres pour son propre compte.

Je n'ai garde de porter plus loin mes observations sur ce sujet; mais j'ai cru ne pouvoir omettre cette source de dépopulation, qui doit produire naturellement plus de vuide dans

l'agriculture que toutes les autres, & qui invite par là même à réfléchir sérieusement aux moyens de le réparer.

C'est à la législation à comparer les causes qui épuisent son peuple, avec les moyens qu'elle a en son pouvoir pour remplir ses vuides: mais dès qu'une fois cette balance aura justifié que les causes qui le dépeuplent sont les plus fortes, il ne restera plus qu'à examiner par quelles voies on pourroit rendre aux contrées qui en souffrent ce que les divers canaux de dépopulation lui enlèvent. Elle ne peut les trouver qu'en elle même, ou dans l'étranger & la plus naturelle de toutes seroit sans doute la plus prochaine, si elle pouvoit suffire; ce seroit de puiser ses ressources dans l'intérieur même de l'Etat par les divers moyens que j'ai indiqués, soit en corrigeant des vices qui l'affoiblissent, soit en ne négligeant rien pour réprimer des abus, rétablir les anciennes mœurs, attacher des faveurs & des encouragements au mariage, fortifier l'éducation, exciter au travail, favoriser d'honnêtes entreprises, multiplier autant qu'il se pourroit les ressources &c.

S'il étoit possible qu'une nation se soutint sans aucun mélange, il est indubitable qu'elle conserveroit mieux ses mœurs & son caractère. Une nation simple, frugale, laborieuse, fidèle, valeureuse, courroit risque de dégénérer & de s'amolir en aggrégeant à son corps des hommes de toutes nations. Les Grecs au-

roient craint pour leur liberté, s'ils avoient mis les Perses au rang de leurs citoyens. La plupart des villes Suisses sur tout souveraines n'y admettroient pas des princes. On y auroit même en général de l'éloignement pour les femmes étrangères, qui insensiblement alterent les mœurs par leurs commerce & plus encore par l'éducation de leur enfans. SIMLER, dit en parlant des cantons, qui n'ont point de villes, Uri, Schwitz, Undervald, que personne n'est admis au conseil du peuple s'il n'est citoyen du pays, (*Landsmann*;) mais que selon l'ancienne coutume de leurs ancêtres ils évitent d'en mêler de nouveaux, à ceux qui le sont d'ancienneté; & cela pour garantir leurs républiques des changemens qui en altéreroient la constitution; que cependant ils ont quantité d'habitans, *veteribus colonis novos admiscere nolunt* (dit Simler) il les appelle *Coloni*, parce que les citoyens privilégiés n'étoient eux mêmes que d'anciens cultivateurs, comme les individus des *Colonies*, ne sont que des cultivateurs nouvellement agrégés. Il n'est point surprenant que des républiques qui avoient acheté leur liberté au prix de leur sang & par de si grands exploits, craignissent de voir affoiblir dans leur propre sein, le patriotisme, l'esprit d'union & l'amour de la liberté; qu'elles appréhendassent que des étrangers devenus citoyens, n'altérassent leurs mœurs, leurs loix, leurs usages, leurs vues, leur politique. Cette crainte paroît être bien na-

turelle & bien légitime, sur tout dans de petits Etats, dont la constitution est purement populaire. Mais à considérer les Etats en général & des pays d'une plus grande étendue, pour conserver le génie patriotique dans sa pureté, il faudroit supposer que les altérations que l'on craint ne pussent pas se faire & s'introduire par nombre d'autres canaux tels que le service militaire des autres nations, les voyages, le commerce, le séjour des étrangers, les liaisons & les mariages qu'on forme avec eux. Il faudroit supposer encore qu'une nation fût telle qu'elle ne pût pas gagner autant que perdre, par l'alliage des mœurs étrangères, qui viendroient modifier les siennes, temperer le courage par la politesse, unir au gout de l'agriculture, celui des arts, la finesse à l'industrie, à la probité & à la candeur &c.

Mais supposé qu'il y eût plus à perdre qu'à gagner par un tel mélange, il faudroit prendre de telles mesures que ce peuple pût se reproduire, se réparer & soutenir le nombre d'hommes qui lui est nécessaire, sans en emprunter de l'étranger; ou du moins que le supplément dont il auroit besoin lui vint par des progressions si insensibles, que loin d'en changer la masse il en prit nécessairement la nature & le caractère.

Il faut convenir, que les considérations, les maximes & les procédés devront beaucoup varier, suivant que le peuple ou le pays dont

on parle fera pauvre ou riche ; que le sol fera naturellement fécond ou stérile ; propre au commerce, ou privé de ces avantages. Elles varieront encore selon que l'on parle de la bourgeoisie des villes sur tout souveraines, ou de l'habitation d'un pays rendue plus stable par le privilege de la naturalisation. En général il est peu de pays où il ne s'introduise des étrangers, & où des étrangers sur tout de même religion, reconnus de bonnes mœurs & pourvus de quelques talens ne foyent admis à les exercer. Mais par tout où la dépopulation se fait sentir, sur tout par le luxe lors qu'il a corrompu l'antique simplicité, allumé l'ambition, avilli les petits profits ; par tout où il fort plus d'hommes qu'il n'en entre, & où le mortuaire l'emporte sur les naissances ; par tout en un mot où les naturels d'un pays ne remplacent plus le nombre qui s'écoule par la mort, par le service militaire & par les émigrations, il faudra nécessairement ou subir ce rabai qui va toujours en croissant, ou trouver la balance de ce qui s'échappe, dans la classe des advénaires. Il s'en présentera toujours assez dans les pays où regnent la paix, la douceur du gouvernement, la franchise des impôts, l'hospitalité, la liberté dans l'exercice des arts. . . . plus l'accès en sera rendu facile aux étrangers riches ou industrieux, moins on y attachera d'astringtions & plus on aura de choix ; plus on parviendra au but général de cette population

tion si utile à tant d'égards, & si nécessaire en particulier pour animer les travaux de l'agriculture, en augmenter les produits & avec eux les richesses dont elle est la source.

III. POINT.

Des arts relativement à l'agriculture.

Si la population est essentielle à l'agriculture, & si les arts sont propres à augmenter la population, l'agriculture ne pourra que tirer un très-grand fruit de la faveur que l'on donnera aux arts. Or il est sûr qu'un pays ne fauroit être peuplé, & par-là même bien cultivé sans les arts, qui donnent ou qui augmentent la consommation. Ils produisent cet effet en deux manieres ; par le nombre d'ouvriers qu'ils occupent, & par le nombre d'amateurs ou de commerçans qu'ils attirent dans les pays, où on les cultive.

Les ARTS présentent une variété d'objets qui aiguissent les esprits & qui sollicitent tous les talens. Ces objets multipliés tirent l'homme en général de l'indolence, de la paresse, de l'ignorance & de la misere. L'uniformité produit l'ennui ; l'ennui & le désœuvrement produisent les vices les plus grossiers.

Les arts mécaniques occupent une classe d'hommes qui tient le milieu entre le laboureur & le commerçant. Cette classe est nom-

breuse & a besoin d'être occupée pour être nourrie. La faveur donnée aux arts de cette espece augmentera cette classe & favorisera par-là même le débit du laboureur.

Un peuple n'est heureux qu'autant que ses occupations tendent à remplir ses divers besoins & à exercer avec fruit ses divers talens. L'homme a les besoins du nécessaire, de l'utile, & de l'agréable. S'il ne les trouve pas dans sa patrie, il va les chercher dans celle des autres; & il arrive de même que si l'artisan n'a pas l'abondance & le bon marché du nécessaire, il n'hésitera pas à se transplanter dans les pays qui offrent ces avantages; tant il est vrai qu'il y a une harmonie entre les besoins & les moyens destinés à les remplir.

On appelle l'agriculture, le premier des arts; & l'on a raison, puisqu'il fournit aux premiers besoins. Qu'on en recommande donc la pratique à tous les peuples, comme la base de leur bien être, l'appui de leur liberté, la mere de l'industrie, la source de la prospérité publique & de toutes les richesses, puisqu'elle soutient les arts & le commerce qui les produisent. Qu'on ne néglige rien pour en protéger, pour en perfectionner les diverses branches, jusques-là tout va bien, on ne sauroit en disconvenir. Mais qu'on ne lui sacrifie pas pour ainsi dire tous les autres arts, qu'elle doit faire fleurir, & qu'on ne lui affluette pas tous les talens, en condamnant comme abus les soins qui tendent à les cultiver.

Si l'homme a besoin de se nourrir, il n'a pas moins besoin d'être vêtu, logé, servi, aidé, secouru suivant son âge, son état & sa condition. Chacun des objets essentiels se subdivise en une infinité de branches qui sont devenues nécessaires à proportion que les hommes s'éloignoient de la barbarie. Le luxe que tant de moralistes condamnent dans le tems même qu'ils en jouissent, ce luxe en augmentant le gout raffiné des plaisirs & l'illusion des besoins fait un bien que l'austere modération ne feroit pas. Il occupe un loisir dangereux & seme les monceaux que l'avarice avoit amassés. Il est donc nécessaire que les arts soient cultivés & il faut nécessairement qu'il y ait des génies pour tous les arts. Ces génies ne sont pas toujours cantonnés dans la même condition & à mesure qu'on decouvre ce à quoi ils sont les plus propres, on fait très bien de les y vouer; parce que c'est à cela que la nature & la providence les ont destinés. Ce seroit borner extrêmement leur destination & être extrêmement borné soi-même, que de limiter un ordre entier de personnes à un seul art, tandis que les talens sont semés pour ainsi dire dans tous les ordres de l'humanité.

Si un trop grand nombre d'hommes étoient voués à la culture des terres, les grains manqueroient de consommateurs; ils périroient en partie, ou décherroient extrêmement du prix qu'ils doivent naturellement avoir; les agriculteurs se rebuteroient & l'art lui même de l'agri-

griculture retomberoit dans la décadence par le découragement. La population qui lui est si nécessaire demande les arts, qui par la variété de leurs travaux, animent, occupent, ornent & soutiennent la société.

Il faut donc que toutes ces vues se combinent, qu'elles fassent entr'elles une espece de contrepoid, qui mette chaque genre, si non dans un parfait équilibre, du moins dans une balance équitable, au moyen de laquelle les secours se trouvent en proportion avec les besoins, qui ne souffre point de vuide sans le remplir, qui fortifie les endroits foibles & dont le résultat soit la vigueur & pour ainsi dire l'embonpoint du corps politique, comme l'équilibre entre les solides & les liquides fait la force & la santé du corps naturel.

Pour remplir cette belle idée, il n'y a presque qu'à laisser agir la nature, qui a pourvu par la diversité immense des talens & des goûts qu'elle a répandus, à ce que rien ne soit négligé. Le sage en la laissant agir, peut néanmoins l'aider par une prudente législation.

La première maxime d'une bonne législation fera incontestablement de faire marcher l'agriculture avant l'industrie. Ce fut le principe favori du grand SULLY, qui ne donnoit à celle-ci que le second rang. COLBERT Ministre d'ailleurs si habile fit une grande faute, en lui assignant la première place dans l'ordre économique de son administration. Il protégea beaucoup les arts & les métiers, qui ne

font que les moyens d'ouvrer la matiere brute, & s'occupa peu de l'agriculture qui fournit la matiere première & l'aliment à l'Etat. Cependant la principale utilité de toute la fabrication est le prix qu'elle donne & le débit qu'elle procure au produit des terres.

Une autre faute qui fut une suite de la première, fut la défense de l'exportation des grains, pour que l'artisan les eût à meilleur marché & pût travailler à plus bas prix. Par là il fit un mal éminent aux laboureurs & à leur art; ce qui causa à tout le Royaume une perte & un affoiblissement, dont il se ressent encore. Cette première maxime porte également sur les arts & sur les manufactures.

Les arts ont certainement une gradation de mérite & d'utilité qui devroit régler le degré de protection & de faveur. Les arts les plus nécessaires, ceux qui viennent au secours des premiers besoins & par là même ceux qui tiennent de plus près à l'agriculture & ceux qui donnent lieu à la plus grande consommation devroient être préférés. Dans une société naissante & par tout où l'on seroit obligé d'opter, le cultivateur iroit avant le marchand, celui qui fait des charrues seroit plus estimé que celui qui fait des carrosses; les ouvriers en fer seroient bien plus recherchés que les orfèvres & les bijoutiers, ceux qui habillent pour le seul besoin précéderoient les faiseurs de brodures & les inventeurs de mode, ceux qui font des toiles seroient plus recherchés que les

ouvriers en rubans & en dentelles; comme ceux qui ne font que des toits & des murailles seroient préférés à ceux qui ne font que des colonnes & des statues.

Dans un Etat nouvellement formé & qui reçoit sa premiere législation, le fondateur imiteroit avec raison la conduite de MENTOR, qui voulant policer SALENTE, conseilloit à IDOMENE'E d'en bannir les arts qui entretiennent le faste. *Tous les artisans, (lui dit le sage Mentor) qui sont employés à ces arts pernicioeux s'unissent ou aux arts nécessaires qui sont en petit nombre, ou au commerce, ou à l'agriculture.*

(a) J'avoué que si la population étoit trop foible, il n'y auroit pas à balancer la préférence entre les arts vraiment nécessaires dont on ne peut se passer, & les arts d'une moindre nécessité; à plus forte raison la préférence seroit bien due aux artisans de premiere nécessité, sur ceux même qui en apportant de l'argent comme les Espagnols, du Pérou & du Mexique dépeuplent de laboureurs leur patrie.

Dans une monarchie & dans toute société anciennement établie, où le peuple seroit assez nombreux pour fournir à tout, ce seroit toute autre chose. Les MENTOR les plus rigides ne pourroient blâmer ni désapprouver qu'une partie de ce peuple appliquât son industrie presqu'indifféremment à tous les arts; qu'il l'employât même à fournir au luxe, & sur

(a) Télémaque part: III.

tout au luxe inconsideré d'un autre peuple, puis qu'également & à ce défaut, le même ouvrage & les profits qui en resultent se feroient par d'autres mains. Ce seroit d'ailleurs le cas d'examiner attentivement, si les arts libéraux qui font sans contredit l'un des ornemens de l'Etat & d'autres arts mécaniques qui font à la suite du luxe & de la mollesse ne seroient pas en même tems de puissans organes de l'opulence, en attirant de l'étranger une partie de son superflu.

Il est vrai que les époques les plus brillantes des arts soit à Rome, soit à Athenes, en marquant celle de la splendeur de ces Etats, ont presque toujours été inséparables de leur corruption & par là même les avantcoureurs de leur décadence. Ajoutons que ces siècles de raffinement pour les arts & pour le luxe, ne furent pas si favorables à l'agriculture que l'a voit été l'âge d'or de la simplicité & de l'innocence, ou les mœurs fermes & sévères de la république. L'ardeur universelle qu'on témoigne aujourd'hui pour la faire prospérer sera donc un vrai phénomène, sur tout en voiant faire à cet art solide & sérieux des progrès considérables dans un siècle où régnerent tour à tour & presque à la fois la guerre & le luxe, la frivolité, les sciences & les plaisirs. A la vérité, il y a une secrète sympathie entre tous les arts & lorsque la législation favorise les arts agréables, ce peut être en les envisageant comme des canaux qui attirent & qui font circuler les

richesses pécuniaires, ou comme une voye d'écoulement des fruits de l'agriculture, voye sans contredit plus prochaine & plus avantageuse que l'exportation dans les pays éloignés des mers.

On fait & l'on doit faire un apprentissage dans tous les arts, & il est surprenant que l'agriculture, l'art le plus nécessaire soit le seul qui n'en ait point de réglé. Toutes ces opérations sont néanmoins fondées sur des principes, qui ne peuvent être suivis sans être connus. Il pourroit y avoir là dessus des écoles de théorie, mêlée de pratique (*). Mais l'usage a établi que tout s'y fit de routine, & que chacun exécutât aveuglément ce qu'il a vu faire à son pere, ou à son maître; habitude si forte & si invétérée qu'elle consacre en quelque sorte les plus mauvais usages & les erreurs. On n'indique ici ce défaut que pour donner lieu à réfléchir aux moyens de le corriger.

Les arts ont généralement un grand avantage; c'est que la façon qu'ils donnent à la ma-

(*). C'étoit l'idée de divers célèbres Anglois tels que *Evelin, Bradley, Miller, Tull &c.* qui estimoient très avantageux de former des compagnies mêlées de laboureurs & de philosophes, qui auroient un siège & des correspondants en diverses provinces du Royaume & qui feroient leurs expériences sur divers terrains. Cette compagnie y eût envoyé chaque année des associés pour recueillir les observations &c. distribuer le prix à ceux qui auroient créé, ou découvert quelque nouvelle valeur &c.

tiere non seulement en augmente beaucoup le prix, mais bien souvent en surpasse la valeur; en sorte que le plus mauvais parti que pût prendre un mauvais oecónome seroit de la vendre brute, & en la laissant sortir du pays dans cet état, il perd non seulement le gain qu'il pourroit faire en la travaillant, mais encore il fait perdre à sa patrie les avantages d'un travail qui fait vivre ses habitans, qui consomment ses denrées & qui par la vente d'une marchandise ou dans l'intérieur, ou dans le dehors, ne peut être pour elle qu'une source de prospérité.

Dès que l'on est convenu que la population est nécessaire à l'agriculture & que la faveur donnée aux arts y contribue, tout ce qui charge ou qui gêne sans nécessité ceux qui les exercent, nuit à ce but; ainsi tout impôt, ou *taxe* même indirecte sur l'industrie, tout *privilege exclusif*, qui resserre la liberté, ou les profits des autres ouvriers de la même profession, les *apprentissages de sept années*, si onéreux aux familles & qui n'ont été introduits en Angleterre que pour le profit des maîtres, les *droits immodérés des maîtrises*, qui sous prétexte d'augmenter la perfection de l'art, éloignent & bornent le nombre d'ouvriers, chargent de frais inutiles leur profession, & se rendent maîtres des prix qui rebutent l'acheteur; tandis qu'un petit nombre de règles pourroit suffire pour la fidélité & la confiance. Le nombre de fêtes qui dans les pays catholiques des moins

bigots tels que la France enlèvent à tous les ouvriers d'un état la douzième partie de leur tems. Toutes les charges & adstrictions de cette nature, tendent à diminuer le nombre des ouvriers, des vendeurs & des acheteurs, les facilités à travailler & à vivre, l'émulation & la concurrence diminuent, par là même la consommation intérieure si encourageante pour l'agriculture & si essentielle à son art.

Un article bien important dans les arts relativement au sujet que nous traitons est celui de l'industrie, qui accélère l'ouvrage en diminution, ou épargne de la main d'œuvre, ce qui a donné lieu à une controverse qui mettoit en parallèle ces deux idées. Donnez à l'art un grand nombre d'ouvriers, vous augmenterez en leur faveur les moyens de vivre: Supprimez-en la moitié, c'est autant de sujets que vous rendez à l'agriculture.

Ceux qui ont examiné cette thèse avec attention font de ce dernier avis, par un grand nombre de bonnes raisons. C'est (dit M. MELON dans un petit ouvrage très-estimé) un moyen de doubler le nombre des citoyens, que de faire avec un seul, ce que l'on faisoit avec deux. Il est clair que moins on employe de bras à un seul ouvrage, plus on en aura à sa disposition pour d'autres travaux, plus on aura aussi de facilités à les nourrir, d'aliments ou d'argent à donner à d'autres ouvriers; on soutiendra mieux enfin la concurrence des prix. *Non debet fieri per plura quod potest fieri per*

pauciora; C'est une maxime du bon sens, & en la suivant, on imite les voyes de Dieu & de la nature. On ne se plaint pas des moulins à grains, & à soie; pourquoi se plaindroit-on des autres machines qui abrègent ou qui simplifient des opérations tout aussi utiles. S'opposer à l'emploi d'un tel mécanisme, seroit aussi absurde que les griefs des bateliers de Londres sur la construction du pont de Westminster, ou des charrons contre le plan de rétablir les pavés. S'il étoit défavantageux de mettre en œuvre des machines qui augmentassent le nombre des mains, les Anglois ont bientôt décidé cette question par les récompenses magnifiques qu'ils ont données aux inventeurs ou aux introducteurs des machines du premier genre. Ainsi le Chevalier THOMAS LOMBE reçut du parlement un présent de 14 mille livres sterlings, ou 250 mille livres tournois pour avoir établi à Derby la machine pour organiser la soie, à la vérité d'une composition extrêmement difficile & dont il avoit pris le plan à Turin, avec autant de peine & d'habileté que de péril. On comprend combien doit épargner de bras une machine qui contient 26566. roues & 67746. mouvemens qui en 24 heures travaillent 247726080. aunes. Que si l'on fait tant de cas des moyens d'abrèger les travaux en des pays où l'on abonde en hommes & en ouvriers de toute espece, de quel prix ne seront-ils pas en des pays, qui ne jouissent que d'une médiocre population,

& qui ont tant d'intérêt à mettre les bras en réserve pour l'agriculture.

Au reste dans cet article des arts nous avons peu à dire des *arts libéraux* qui malgré leur lustre & l'agrément qu'ils procurent, ne font ni plus d'honneur au génie, ni autant de bien à l'humanité. Quelle honte que les *arts mécaniques* ayent été si souvent & si mal à propos avilis ! Ne doivent-ils pas être du moins aussi nobles, puisqu'ils font les plus utiles ?

IV. P O I N T.

Des manufactures relativement à l'Agriculture.

Une bonne partie des idées, & des maximes relatives aux arts peuvent & doivent s'appliquer aux manufactures. Ce sont des arts en grand, & qui réunissent ou rapprochent de plus près les moyens employés par les divers arts. Elles employent pour l'ordinaire plus de bras que d'outils & de machines, & par-là elles favorisent plus la population. Elles sont plus stables & moins ambulantes que les arts, ainsi elles sont plus fixes & plus profitables dans les pays où elles trouvent de la faveur.

Le but général des manufactures est de donner à la matière une forme qui la rende plus précieuse, & une valeur nouvelle qui lui eût été étrangère sans l'industrie, valeur qui de-

vient la source & l'aliment d'un riche commerce. Les manufactures bien constituées & bien régies, font souvent la splendeur de l'Etat par les richesses qu'elles y versent, la fortune de ceux qui les ont établies & le bien être des peuples chez lesquels elles se trouvent.

Relativement à l'agriculture, elles produisent divers effets manifestement avantageux. Le premier en augmentant le prix des productions de la terre, le second en procurant la consommation prompte & facile d'un superflu de denrées, le troisième en animant la culture des terres, par le débit heureux du cultivateur; ce qui augmentant la masse de leurs productions met l'agriculteur en état de les donner à meilleur marché, en l'exemptant des frais onéreux de l'exportation.

Le profit de l'Etat en ce cas est moins ce que les manufactures valent à ses coffres, que les moyens qu'elles donnent de mettre en valeur les terres & de faire vivre à l'aïse un grand nombre d'hommes, ce qui augmentera nécessairement sa population.

Non seulement la valeur des terres déjà fertiles augmentera par l'influence & le succès des manufactures; mais les terres les moins fécondes s'en prévaudront. On supplée par l'industrie aux productions de la terre; mais il faut toujours que les productions de la terre nourrissent les personnes industrieuses. Plus elles seront abondantes & plus les manufactures & le commerce devront s'exercer à bon marché;

au reciproque, plus les manufactures seront florissantes & plus on s'appliquera à surmonter la résistance d'un terroir stérile; ou plus on fera d'efforts pour y suppléer par son industrie.

Les manufactures ne connoissent de bornes que celles de la consommation; la nation qui possédera la main d'œuvre au meilleur marché, fera le commerce le plus étendu.

Le prix des choses nécessaires à la vie sera toujours la règle & la mesure du prix de la main d'œuvre. Il ne faut donc pas craindre d'augmenter l'embaras ou le bon marché des grains en les augmentant, pourvu que la consommation produite par les arts vienne à leur secours. L'esprit & le grand but des loix de commerce devra donc être de faire vivre un grand nombre d'hommes par le travail, en leur procurant l'abondance & le bon marché des denrées nécessaires à la vie.

Le premier objet des manufactures devrait être l'emploi des matières du crû du pays, lins, chanvre, laines, cuirs, &c. qui étant élaborées en font *les richesses intérieures*. C'est la perfection de la politique économique de faire en sorte que la matière & la façon se trouvent réunies dans le même lieu, & que le superflu des besoins y soit employé.

Entre les manufactures qui s'exercent sur des matières du crû, l'Etat a un grand intérêt à favoriser les manufactures les plus utiles à la bonification des terres, dans les petits Etats surtout. On a observé que les manufactures en

laine étoient préférables, parce qu'elles se lient à la nourriture des troupeaux, qui devient pour les terres une source de fécondité; elles facilitent la consommation, & les manufactures grossières y sont plus utiles. C'est ce qui déterminait le judicieux SULLY à s'opposer aux manufactures de soie. Le public de ce tems là n'hésita point à l'en blâmer; dans la suite on douta s'il avoit eu tort, & aujourd'hui les plus sages politiques le loueroient. Ceux qui savent que le luxe des soies fait tomber les laines; que l'avilissement des laines porte sur les troupeaux; que la diminution des troupeaux altere une des sources de la fécondité, ne balanceroient plus dans leur décision; moins encore lors qu'ils sauroient que l'agriculture en France ne produit que le sixième de ce qu'elle rendoit alors, & que pour gagner quelques millions à fabriquer des étoffes, on a perdu des milliards sur le produit des terres. Ceux qui ont calculé que deux millions de cultivateurs peuvent faire naître un milliard de productions; au lieu que trois millions d'artistes ne produisent à l'Etat que 700 millions en marchandises de main d'œuvre, ne seront pas si prompts à condamner ce grand homme.

La consommation intérieure des manufactures a paru si importante à la nation Angloise relativement à l'agriculture, que ce fut le motif de l'acte du parlement de 1666 portant qu'aucun mort ne seroit enterré que dans des habillemens de laine. On sent bien que de

telles précautions ne sont applicables qu'aux pays qui surabondent tellement dans un genre de matieres & de fabrication, qu'ils craindroient de la ralentir & de se trouver dans l'embaras s'ils n'accéleraient leur écoulement par divers moyens.

Un second objet des manufactures est la fabrication des matieres étrangères, soit pour l'usage du pays même, soit pour le débit dans le dehors, & à cet égard la législation rend un très bon office à l'Etat, en favorisant l'importation & le travail d'une matiere dont sans cela on seroit obligé de payer la façon à l'étranger. Ainsi en favorisant l'importation des matieres étrangères, elle combinera cette faveur avec ce qu'elle doit aux matieres du crû, de façon qu'elle n'en ralentisse point la culture & qu'elle n'en empêche point la consommation ou le débit; elle examinera si en favorisant les cottons, leur filage & leur tissage, cette faveur pourroit faire négliger les laines & les troupeaux: elle verra si les ruches multipliées pour la cire seroient mépriser le suif & pourroit faire tort à la culture qui veut du bétail; comme la soie devenant trop commune pourroit avilir le lin & la laine.

L'agriculture & l'industrie sont l'essence du commerce, leur union est telle que sans l'industrie les fruits de la terre auroient trop peu de valeur. Si l'agriculture étoit négligée, les sources de l'industrie & du commerce seroient tariés.

Exporter

Exporter les matieres du pays ouvrées & importer les matieres étrangères pour les manufactures & les réexporter ensuite, seroit assurément la meilleure conduite qu'on pût tenir.

Les politiques ne sont pas toujours d'accord sur les manufactures privilégiées, les uns croient cette faveur propre à récompenser les talens & à augmenter l'émulation. Cependant il est rare qu'en en soutenant une par préférence on n'en écrase, ou l'on n'en étouffe plusieurs qui se seroient élevées & auroient peut-être autant & plus contribué à enrichir leur pays. Les compagnies exclusives ne favorisent que des particuliers & nuisent à tout le public, le privilege ne favorise que la paresse & quelques fois l'avarice, au préjudice de la perfection. Il arrête la circulation du travail, seul principe de la circulation de l'argent. L'Etat est une société dans laquelle personne ne doit être admis à jouir seul des avantages qu'elle procure.

Dans les villes où les manufactures sont incorporées, il y a souvent moins de fabrications & plus de pauvres, que dans les villes où elles sont libres, Il s'y trouve de plus bien moins de population. On a observé qu'à Londres où se trouvent 92 compagnies privilégiées, la ville est moins peuplée qu'à Southwark, Westminster & les autres fauxbourgs qui laissent un champ libre à tout citoyen industrieux.

Les réglemens ne sont pas mieux observés dans les compagnies de manufactures exclusives; outre qu'il est très-aisé & très-juste d'af-

G g

·sujettir les *manufactures libres* aux réglemens nécessaires à la bonne fabrication & suffisans pour le bien du fabricant & du commerce. Celui qui fabrique le mieux & à meilleur marché que possible étant sûr de la préférence. Quant aux possesseurs des secrets, comme plusieurs s'en vantent pour obtenir le privilege, outre que c'est souvent une illusion, le possesseur d'un secret n'a pas besoin de privilege pour l'exercer seul & ne doit empêcher personne de le chercher, parce qu'en le cherchant, on pourroit en trouver quelque autre plus précieux. Bonté de matieres, célérité de travail, perfection de l'ouvrage c'est le meilleur de tous les secrets. Ces qualités réunies feront toujours la plus haute prospérité des manufactures, & leur feront donner une entiere préférence. Des politiques habiles ont regardé toute compagnie d'artisans & de manufacturiers exclusive comme un monopole d'industrie.

Quelques personnes croient que le nombre d'artisans ou de manufacturiers se nuisent les uns aux autres, & ceux qui sont établis sont presque toujours dans la crainte de voir former autour d'eux d'autres établissemens. Cependant l'expérience prouve que leur crainte est chimérique. C'est aux villes qui abondent en ouvriers de même profession, que s'adressent le plus de commissions, parce que c'est là que régné l'émulation, & que l'on trouve des assortissemens complets & du choix. Or ce nombre d'ouvriers ne peut se trouver en des lieux

où travaillent les manufactures privilégiées. tandis qu'ils se trouvent en nombre considerable dans les villes où elles sont libres. Les privileges exclusifs d'une compagnie, d'une maîtrise, ou d'un individu ont du plus au moins les mêmes effets; quoique ceux des corporations en aient d'avantage.

Mais tous ont le défaut capital de mettre une barriere à l'industrie de tous ceux qui n'ont pas des prerogatives. C'est un coup porté & souvent mortel à l'industrie nationale plus précieuse à ménager que l'industrie particuliere.

Une grande raison encore pour ne pas les approuver, c'est qu'un privilege exclusif est un oreiller de sécurité; l'industrie meurt par tout où elle n'est pas animée par la concurrence, & par l'esperance de l'emporter sur ses rivaux. Les privilégiés ne songent qu'aux profits; tous les autres, pour réussir doivent penser au profit & à la gloire de se distinguer.

J'aurois encore une observation à faire en faveur des *petites manufactures de campagne* qui peuvent être à divers égards plus utiles que les grandes manufactures des villes; non seulement pour fournir au paysan un secours; mais pour lui donner un objet qui remplisse tous les vuides de son tems & surtout ceux de la mauvaise saison & des mauvais jours. Ce seroit en même tems un séminaire où les enfans du peuple seroient un apprentissage, d'où ceux qui seroient de trop pour l'agriculture pourroient

passer avantageusement en des manufactures plus considérables.

Les manufactures plus particulièrement encore que les autres arts, feront toujours l'un des objets qui attirera le plus l'attention d'un Etat qui bute à la plus grande population & à la plus florissante prospérité; non seulement pour lui-même & pour ses finances, mais encore pour le bien être de ses peuples. Dans cette vue également politique & paternelle, l'esprit de la législation ne négligera rien pour mettre en activité l'industrie des sujets de l'Etat, & en valeur tout ce qui s'y trouvera susceptible d'une avantageuse fabrication. Outre les encouragemens & les facilités qu'elle donnera à cet égard aux hommes de sa dépendance, elle accordera un libre & gracieux accès à tout étranger industriel qui pourroit donner aux premiers de l'émulation: surtout si les pays ne sont pas assez peuplés pour fournir à tout. Mais comme les manufactures attirent & occupent un grand nombre de personnes qui doivent être nourries & qu'aucun établissement de ce genre ne peut se soutenir que dans l'abondance, ses premiers soins & sa première faveur seront toujours pour l'agriculture.

V. P O I N T.

Du commerce relativement à l'agriculture.

LE COMMERCE n'étant que la communication des produits de la nature & de l'art, cette opération est inséparable de celles que nous venons de traiter, elle doit même en être la clôture & la récompense. Si l'homme étoit seul, il ne feroit rien que pour lui-même, vivant en société, il doit travailler pour elle, après avoir rempli ses propres besoins, mais comme il ne peut remplir seul des besoins qui portent sur le nécessaire, sur l'utilité & sur l'agréable, sans le secours des autres hommes il va leur offrir le surplus de son nécessaire avec les fruits de son industrie, en échange de ce qui lui manque. A quoi bon solliciter la terre à nous donner de riches produits, si ce n'est pas pour les répandre par tout où ils manquent; & que faire de l'industrie si l'on ne faisoit circuler le produit des divers talents?

Le commerce d'un pays roule d'abord sur ses productions naturelles & sur l'industrie qui les multiplie & les perfectionne. Ses objets naturels sont la nourriture, le vêtement, les commodités de la vie & ses agrémens: mais l'agriculture en fera toujours la base & l'une de ses branches principales.

La circulation intérieure, fera d'abord la première vue; c'est que ces divers avantages fervent au bien & à la prospérité du pays même,

& se répandent dans toutes les parties d'un Etat, par une communication libre & facile, comme le sang produit par la nature doit circuler dans le corps humain, sans obstruction, pour y produire la vigueur & la santé.

Quand je dis une communication libre & facile, j'entends aussi la plus prompte & la moins dispendieuse; ce qui demande nécessairement de belles routes.

L'exportation du superflu, ou de l'excédent des besoins chez l'étranger, sera le second objet du commerce d'un pays. J'entends par son *superflu* l'excédent de ses besoins relativement aux productions naturelles, ou aux fruits de son industrie. Ce dont il peut se passer & qu'il pourra convertir en d'autres objets qui lui manquent, ou en argent, sera proprement son gain.

Il seroit très-avantageux pour un Etat, de trouver tout en lui-même; & il ne doit rien négliger pour l'y faire naître, ou pour mettre en œuvre ce qui s'y trouve. Mais cela est presque impossible. Ce seroit beaucoup d'y trouver tout le nécessaire, comme les grains, le sel, le fer & quelques autres articles pareils. Mais la providence a permis que tous les avantages & tous les agrémens ne fussent pas accumulés pour ainsi dire en un même lieu, afin que les hommes ne pussent jamais se dispenser d'être humains & sociables; c'est cette combinaison de besoins & de moyens d'y

pourvoir qui donne lieu au commerce & aux traités que forment entr'eux les divers Etats.

L'exportation étant la vraie source des richesses du commerce, devra toujours être extrêmement favorisée; parce que c'est elle qui les fait circuler au profit des arts & de la culture; & comme elle ne peut se faire que du superflu, qui demande le travail dans l'intérieur, ce travail devra être extrêmement animé & favorisé.

Il est cependant des articles dont l'exportation est assez généralement défendue, comme celle de l'or & de l'argent monnoyé, celle des étalons de belle race de chevaux & autres du moins sans d'expresses permissions, & cela par des raisons connues ou faciles à pénétrer.

Dans la défense d'exporter, on pourroit comprendre encore des matières du crû, comme les laines, les soyes, les lins & les chanvres qui ne devoient point être exportés brutes; pour en gagner la façon & retenir l'argent qu'elle coûteroit. Ainsi sous le regne de la Reine Elizabeth, l'exportation des laines fut défendue, dès-lors les manufactures & les arts augmentèrent le nombre d'hommes, le labourage & le pâturage furent portés à leur perfection; & avec l'augmentation du bétail, on vit croître le commerce des cuirs, salaisons, beures fromages, suifs, &c. C'est là sans doute une grande leçon pour tous les Etats qui ont des matières brutes à retenir, & à travailler pour en faire ensuite un objet de commerce & d'exportation.

Ce fera sans doute un article bien important pour les dépositaires de la législation, d'être exactement instruit de tout ce que produit un pays, propre à y être augmenté, retenu & manufacturé, pour en fortifier son commerce. Les bestiaux en tout genre sur-tout *en Suisse*, y feront toujours une source de fécondité & de richesses, par les sommes considérables qu'ils attirent de l'étranger, par l'abondance qu'ils répandent dans l'intérieur des familles, par les profits des manufactures qui en résultent, telles que les tanneries, mais encore par l'augmentation des grains, que produiront leurs engrais sur des terres cultivées avec soin.

L'usage varie beaucoup à l'égard des charges & faveurs que les souverains attachent dans leurs douanes aux choses qui peuvent être exportées. Les unes payent des droits de sortie, d'autres y sont absolument franches; les Anglois seuls sont allés jusqu'à donner un prix d'exportation. Cet article peut beaucoup varier selon la nature des objets, la position des lieux, le besoin des sujets, & l'intérêt que le Prince ou la nation peuvent avoir à faciliter, à modérer ou à retenir cette exportation. En général & dans la plupart des cas, elle est si avantageuse, que l'on gagne presque toujours à l'encourager.

Les pays fertiles & bien cultivés donnent certainement de grandes facilités pour l'exportation à bas prix. C'est un grand motif pour

perfectionner la culture & augmenter autant qu'il se peut l'abondance; d'autant plus que le commerce augmente infailliblement la population.

Si le sol d'un pays n'est pas propre à la culture des grains, ou qu'il s'y refuse par sa stérilité, il faut nécessairement y suppléer par l'industrie & par le commerce; comme on l'a fait en *Hollande* & en d'autres lieux.

Les productions d'un pays étant celles de la nature ou de l'industrie, on accrédi-tera les premiers, en leur donnant par ses soins la meilleure qualité possible, ce qui (pour les vins sur-tout) en augmenteroit beaucoup la réputation & par là même le prix; & l'on donnera de même aux produits du travail une vogue considérable, en apportant dans leur fabrication la plus grande fidélité, & en mettant à la tête de ces travaux des personnes intelligentes & industrieuses, capables d'imaginer, ou de saisir le goût du public. Des écoles de dessin feront toujours en ce genre la base de tous les succès. Une sage législation pourra influer beaucoup sur toutes ces choses par ses régle-ments; mais son autorité seroit insuffisante, ou infructueuse sans l'habileté, la prudence & la bonne foi des entrepreneurs.

L'IMPORTATION des denrées ou des marchandises étrangères dans un Etat, est un troisième objet du commerce, & un objet d'une très-grande importance. Naturellement il ne devoit rien y être apporté que pour son be-

foin, ou du moins pour son utilité & pour son profit: mais jamais pour nuire aux intérêts de l'Etat, ou des personnes qui en dépendent.

Si l'importation a pour objet des denrées, il est rare qu'elle ne nuise pas beaucoup à l'agriculture du pays où elle se fait, en empêchant, ou en rendant moins avantageuse la vente de ses produits, ce qui ne pourroit qu'y ralentir la culture en rebutant le cultivateur. Elle n'est convenable que dans des cas de besoins urgents, & c'est à les prévenir qu'un sage gouvernement met tous ses soins; soit en animant tous les genres de culture, & donnant lieu à ce qu'elle soit étendue par tous les défrichemens possibles; soit par des greniers de précaution qui puissent s'ouvrir au besoin pour rompre le monopole des particuliers, & garantir le pauvre peuple d'une trop grande cherté dans les années malheureuses pour les récoltes, comme les pays du louable canton de *Berne* & des autres parties de *la Suisse*, l'ont éprouvé à diverses fois par les bontés paternelles de leurs gracieux souverains.

L'IMPORTATION a d'abord, & naturellement pour objet des choses qui ne peuvent croître dans les climats tempérés; comme les épiceries, les drogues, le sucre, le thé, le café, &c. articles malheureusement trop familiers aujourd'hui, & qu'un long usage a rendu presque autant nécessaires que la nourriture. Combien d'autres choses ne pourrions nous pas indiquer encore, soit de la nature de celles qui

croissent, ou qui se travaillent dans le pays où on les apporte soit de celles qui lui sont absolument étrangères à l'un ou l'autre de ces égards & dont les unes sont mêlées d'utilité & d'agrément, les autres de pur luxe, ou de vaine curiosité. Ces divers articles demandent des règles & des tempéramens sujets à varier, suivant l'état plus ou moins heureux d'un pays; mais la législation a sur tout cela des principes généraux & incontestables.

Le 1. d'interdire l'entrée de ce qui seroit jugé évidemment nuisible à un pays, tel que seroit l'importation des choses de même genre que celles qui y croissent, ou qui par une qualité supérieure, pourroient les décréditer, en empêcher ou en restreindre le débit intérieur.

Le 2. d'interdire l'entrée des marchandises étrangères, de même genre que celles qui se fabriquent dans les pays de l'Etat où on les apporte, qui nuiroient infailliblement à leur fabrication, à leur écoulement & à la culture des matières qui y fournissent.

Le 3. de défendre ou limiter l'entrée des marchandises de luxe, ou de mode qui enlèvent beaucoup d'argent; à moins que le commerce d'exportation ne fût devenu si avantageux, que ce luxe pût être envisagé comme le profit des échanges, ou le fruit de l'industrie.

Le 4. de favoriser l'entrée des matières étrangères brutes, qui pourroient y être mises en œuvre, telles que le coton, & faire gagner au peuple d'un pays une façon qu'il payeroit sans

cela à l'étranger ; lors sur-tout que ces matieres ainsi ouvrées font actuellement partie de la consommation intérieure, & peuvent devenir l'objet d'une exportation avantageuse, après avoir occupé utilement ses manufactures. On sentira sans peine que les défenses d'importation des choses d'une utilité évidente ou d'une consommation journaliere, ne pourroient se faire que lorsque les établissemens nationaux, ou formés dans un pays, y auroient pris consistance & se trouveroient en état de fournir à ses besoins.

Dans les cas de simple agrément, la législation pleine de bonté pourroit, sans en venir à une privation totale, en rendre l'importation plus rare, plus mesurée & plus difficile ; hors des cas d'une absolue nécessité, elle apportera toujours le moins de gêne qu'il sera possible au commerce, autant du moins que l'intérêt général de l'Etat & de la société, bien entendu, pourra le permettre.

Les privileges exclusifs tendant à gêner la liberté du plus grand nombre, méritent toujours la même attention. Ce seroit ici le cas de rappeler les principes que nous avons posés à cet égard en parlant des manufactures.

Les compagnies de commerce ayant plus d'étendue & embrassant de plus grands objets, feroient plus de mal encore, parce qu'il est rare qu'elles ne deviennent abusives & tyranniques, en éloignant ou étouffant tout ce qui n'est pas de leur intérêt, de façon à heurter

souvent l'intérêt public. L'esprit de monopole qui est presque toujours celui de ces compagnies est un esprit destructif. L'on a accusé *les Hollandois* de bruler quelquefois ou de jeter à la mer de grandes quantités de poivres, de muscades ou de bleds, pour en soutenir le prix. „ Tel est, (dit un Auteur) l'esprit d'une „ compagnie qu'elle préférera toujours un gain „ de dix pour cent sur mille tonneaux d'exportation à celui de cinq pour cent sur deux mille „ tonneaux. „ Dans le commerce libre au contraire, la concurrence force nécessairement le marchand à se contenter de profits médiocres, & à augmenter les exportations pour augmenter ses profits.

En donnant au commerce le plus de liberté qu'il est possible, il se fera peut-être moins de grandes fortunes ; mais un plus grand nombre de fortunes médiocres & une aisance plus généralement répandue en fera le fruit ; ce qui certainement est le plus sûr & le plus avantageux pour un pays, & qui sera par-là même le but d'une bonne législation, sur-tout dans les Etats républicains, où l'on doit chercher ce qui approche le plus de l'égalité.

Une prospérité plus générale est toujours plus favorable à la circulation des profits du commerce, que l'opulence d'un petit nombre. Elle sera plus propre aussi à hausser le prix des terres, par la concurrence & a les mettre en valeur, que des fortunes éclatantes qui tour-

nent tout ce qui tient à elles en luxe & en embellissements ; outre que des fortunes médiocres ne donneront jamais autant de mauvais exemples de vices & de prodigalité. Enfin cet état moyen d'aisance fera plus favorable à une raisonnable population, l'un des grands buts que l'on doit se proposer.

Les républiques ont pour l'ordinaire cet avantage que le commerce y est plus libre ; on n'y voit jamais, ou du moins bien rarement, ces monopoles d'Etat si odieux, qu'on n'a vu que trop dans les monarchies. Dans le gouvernement d'un seul, (dit M. de Montesquieu,) le commerce est fondé sur le luxe : dans le gouvernement de plusieurs il est fondé sur l'économie. Ajoutons qu'il est accompagné de bien plus de sûreté : ces fortunes moins rapides ne seront du moins jamais exposées à des coups d'autorité qui les renversent ou qui les épuisent. Le succès du commerce dans les républiques est sensible par un grand nombre d'exemples anciens & modernes, tels que ceux des villes de Tyr, de Carthage, de Marseille, de Florence, de Venise, des villes Anseatiques, & plus en grand, par le degré de splendeur auquel il a porté les Provinces unies, que leur commerce a égalé aux puissances les plus respectables de l'Europe.

En laissant beaucoup de liberté au commerce, la législation a droit de la tempérer par ses sages réglemens, & sur-tout d'exiger beaucoup de candeur & de bonne foi : la police ne fau-

roit veiller trop attentivement sur toutes les licences qui s'écartent des loix du commerce. L'intérêt général demande qu'on punisse sévèrement toute fraude dans les poids, mesures, altérations ou mélange de marchandises.

Outre les loix générales que le droit des gens a établies, il importe beaucoup que l'administration de la justice mercantile soit sommaire, & la plus brève qu'il est possible & pour cela affranchie des formes & des longueurs trop ordinaires & trop multipliées dans les tribunaux.

Le commerce bien dirigé est sans contredit la base la plus solide d'un Etat, & souvent même l'organe de sa grandeur. L'un des moyens les plus efficaces de l'y conduire, & sur-tout un Etat éloigné des mers, & qui veut conserver son indépendance, fera de faire naître dans son propre sein l'abondance, par les ressources solides & variées de l'agriculture.

Quod Patria nostra florescit, quam mihi à quocumque excoli jucundum!

Plin. Fabato. Lib. V. Epist.

QUATRIEME ESSAI

SUR LA

QUESTION PROPOSÉE

Par M. le COMTE MNISZECH:

*Quel doit être l'esprit de la législation pour
encourager l'agriculture, &c.*

Par M. A. B. PAGAN,

*Membre hon. de la Soc. économique de
Berne, Secrétaire de la Soc. corresp.
de Nidau.*

Ce mémoire a eu l'accès.



INTRODUCTION.

LA *Science de la législation*, prise dans la signification la plus étendue, nous apprend à connoître les rapports, qui dérivent de la nature des choses. Tous ces rapports réunis forment ce qu'on appelle *l'esprit des loix*. J'entreprends de montrer dans cet essai, quel est le véritable esprit de la législation, pour encourager l'agriculture, & favoriser relativement à cet objet essentiel, la population, les arts & le commerce. Ainsi je dois découvrir quels rapports il y a entre les progrès de l'agriculture & sa véritable nature, ceux que l'on observe entre la population, les arts, le commerce, leur nature, leurs progrès, & l'agriculture; enfin les rapports de ces trois objets entr'eux.

Cette branche des connoissances humaines est encore assez imparfaite; & les principes connus, sont mal développés. Ainsi il semble que la législation, qui cherche à favoriser l'agriculture, doit s'occuper des moyens propres à découvrir & à répandre les vérités encore inconnues. Cet objet n'est pas moins digne de nos soins que celui d'encourager les progrès de cet art important.

Suivant cette idée, il semble que cet essai

pourroit être partagé en deux parties. Mais la question proposée nous présente quatre objets principaux, l'agriculture, la population, les arts & le commerce. Afin de ne pas négliger tout à fait les moyens de chercher les vérités utiles, & d'en conserver la connoissance; je montrerai en peu de mots, dans une cinquième partie, ce que la législation peut faire à cet égard.

Les quatre objets que l'on propose, sont intimement liés. Imaginez un peuple peu considérable, qui ne s'entretient que du produit de sa chasse & de ses troupeaux, aussi long-tems qu'il ne se multipliera pas, les fruits sauvages, la chair & le lait de ses troupeaux fourniront abondamment à ses besoins. Dès qu'il deviendra plus nombreux, la disette se fera sentir. C'est ce qui arrive en effet chez les peuples sauvages. Alors les habitans sont obligés de recourir à l'art pour multiplier les productions du pays, pour extirper les bois, défricher les terres. L'agriculture demande une infinité d'instrumens, il faut avoir des chevaux & des bœufs dressés à cet exercice. Les artisans sont donc nécessaires pour fabriquer tout ce qui sert au labourage. Le cultivateur ne peut pas se procurer lui-même toutes ces choses. L'artisan n'est pas accoutumé aux travaux de la campagne. Il faut qu'ils s'aident mutuellement; que l'un fournisse des denrées à l'autre, qui lui donnera des instrumens nécessaires à son état: voilà l'origine du commerce.

Il est impossible de faire fleurir une de ces parties sans encourager l'autre. Le législateur doit les envisager toutes à la fois. L'une a une influence nécessaire sur l'autre. L'agriculture produit l'abondance des choses nécessaires à la vie. Cette abondance augmente la population. Les arts & les métiers fournissent au laboureur les instrumens nécessaires à l'agriculture & à l'économie. Ce commerce établi facilite l'écoulement des denrées & des marchandises, qui par-là ne sont à charge ni au campagnard, ni à l'artisan. En échange les matières premières, qui entrent dans le commerce viennent du cultivateur. Toutes sortent de la terre, avant que de passer entre les mains de l'ouvrier, qui les prépare, & qui les remet au négociant, pour les débiter dans le pays, ou les exporter dans l'étranger.

Placés sous la plus heureuse domination, citoyens d'un état libre, dont le fondement doit être l'amour de la patrie; nous sommes gouvernés suivant ce principe; la législation doit s'y rapporter, relativement à l'agriculture, à la population, aux arts & au commerce. Ce seroit en vain qu'on employeroit pour les encourager parmi nous, les moyens qui conviendroient à la monarchie, ou au despotisme. Ainsi ce que je vais dire ne sera pas propre à tous les pays. Il ne sera relatif qu'aux républiques. La forme du gouvernement influe différemment sur les objets que nous examinons ici. Tous les Etats ne peuvent pas

s'en promettre les mêmes succès. J'éviterai dans cet essai toutes les réflexions politiques qui pourroient porter quelqu'atteinte à la sagesse administration, sous laquelle nous vivons. Je la respecte trop pour hazarder aucune proposition qui lui soit contraire. D'ailleurs, pour traiter la question proposée, il faut prendre les choses dans l'Etat, où on les trouve.

Avant que d'entrer en matière, je prie mon lecteur de n'oublier jamais, qu'il y a une grande différence entre les actions de chaque particulier & ce que la loi doit prescrire sur cette action considérée en général. Ce n'est que dans ce dernier point de vue que je dois présenter les sujets de ce traité. D'ailleurs, je suppose qu'ils sont suffisamment connus. J'écris un essai sur la législation considérée, par rapport à ces objets. On comprend que je dois chercher la brièveté, pour ne pas passer les bornes d'un ouvrage tel que celui-ci. J'implore enfin l'indulgence de ceux qui verront cette pièce. Une matière aussi riche, aussi importante, auroit exigé plus de tems & de loisir, que je n'ai pu lui en donner.

PREMIERE PARTIE.

Quel est le véritable esprit de la législation pour encourager l'agriculture.

CHAPITRE PREMIER.

De l'agriculture en général.

C E M O T, agriculture est si familier qu'il me paroît superflu de le définir. Mais, suivant l'idée que nous avons donnée de la législation, il nous importe de connoître la nature de cet art si important, pour examiner les rapports qui en découlent. Ici je ne vois que des idées très-vagues, enforte que nous ne pourrions pas nous glorifier de donner une explication bien détaillée. Mon but n'est pas de présenter un système complet d'agriculture. Je rapporterai ce que nous savons, ce qui nous paroît le plus probable, ce qui est affranchi de toute espèce de doute.

L'agriculture, c'est l'art de préparer la terre de manière que les fruits convenables au climat, & au terroir y croissent mieux, & parviennent à une heureuse maturité.

C'est un art. Par conséquent il faut suivre dans la préparation des terres, certaines règles, qui se déduisent des principes de la végétation.

C'est en vain que l'on essayeroit de changer, ou d'anéantir les loix immuables de la nature. Le plus sage des législateurs a réglé la nature des plantes, & l'ordre de leur accroissement. L'art consiste à imiter la nature. La législation doit chercher ces loix, les faire connoître, les répandre par tout.

Voici les principes de la végétation. Toutes les plantes tirent leur nourriture de la terre & de l'eau par leurs racines, & de l'air par leurs feuilles. La chaleur distille, fait circuler les sucs nourriciers dans les organes, ou dans les tubes dont ces corps sont composés. Les quatre élémens contribuent à les produire. Ces regles sont autant pour les plantes sauvages, que pour celles qui sont soumises aux soins du cultivateur. La culture brise, décompose les terres par le moyen de la charrue, de la herse & des autres instrumens; elles deviennent plus meubles, plus pénétrables à la chaleur & à l'humidité; les racines s'y enfoncent d'avantage, elles peuvent fournir une nourriture plus abondante. Les soins du laboureur extirpent les mauvaises herbes; il ne souffre que ce qu'il a semé, les plantes étrangères n'enlèvent pas la nourriture de celles qu'il veut cultiver.

L'expérience a découvert que les fruits de la terre réussissent mieux & plus abondamment, lorsqu'on emploie les différentes sortes d'engrais. Les prairies produisent plus de foin par les arrosemens. Si l'on varie à propos les

plantes que l'on sème dans la même terre, on ne l'épuise pas si facilement.

Toutes les plantes ne conviennent pas à tous les climats & au même terroir. C'est encore un principe; que le cultivateur attentif doit chercher à connoître la nature du climat, & celle de ses terres, avant que de décider ce qu'il veut y semer. Comme il n'y a que de mauvaises plantes dans les endroits marécageux; il faut les dessécher avant que de songer à les faire servir à nos usages. Enfin toutes les plantes ne sont pas originaires du même pays; on les tire de l'étranger: la naturalisation des plantes est un objet qu'il ne faut pas négliger.

Voilà, ce semble, une idée générale de toute l'agriculture. C'en est assez pour faire connoître la nature de cet art. Je n'ai pas dessein de traiter cette matiere à fond. Je me borne à montrer quel est l'esprit de la législation relativement à cet objet. Il faut donc déterminer quel principe il faut suivre pour parvenir à ce but. Il doit être simple, si nous voulons qu'il nous empêche de nous écarter. S'il est tel, ce sera une boussole qui nous dirigera. Dans la législation, comme dans tous les arts, il faut préférer les machines les plus simples.

La nature de l'agriculture diffère du principe suivant lequel elle doit être dirigée. La première détermine l'agriculture, de maniere qu'elle ne peut être confondue avec aucune autre science. L'autre l'anime, & la met en mouvement. MONTESQUIEU a établi cette dif-

tion. Il en tire une foule de conséquences utiles. Qu'il me soit permis de fuivre de loin les traces d'un si grand homme.

CHAPITRE II.

Principes de la législation pour encourager l'agriculture.

LE principe de la législation pour encourager l'agriculture, se réduit à cette proposition: Que le cultivateur aime l'agriculture en général, & ses terres en particulier. C'est ici le but que doit se proposer le législateur, auquel toutes les loix particulières doivent tendre. Si l'on atteint ce but, on a tout gagné. Par là le laboureur oubliera tous ses travaux: il sera content au milieu des plus grandes fatigues. Otez ce ressort, & bientôt il abandonnera tout, il cherchera un genre de vie plus commode.

Le cultivateur aimera son art & les terres qu'il laboure, s'il y trouve en même tems son plaisir & son utilité: son utilité, si son revenu augmente. La terre n'est jamais ingrate, quand on lui consacre des soins. Son plaisir, élevé dès son enfance dans ces nobles travaux, il en a contracté l'habitude. Ce sera l'y attacher pour jamais, si le législateur fait en sorte par de sages précautions, que cette vocation soit honorée, que personne ne la méprise, qu'elle soit accompagnée d'innocentes récréations.

Pour réussir dans ces deux points de vue, il faut perfectionner l'art d'élever & de nourrir le bétail, qui seconde si bien l'agriculture: il faut prévenir les frais inutiles & la perte du tems; placer les habitations dans les lieux les plus convenables: c'est un article essentiel, que d'examiner jusqu'à quel point il faut encourager ou limiter la liberté des défrichemens? Quelle division du terrain est la plus avantageuse pour une culture donnée?

Comment il faudroit affermer les terres, pour en retirer le plus de profit? Comment pourroit-on alléger les impôts? Comment corriger les abus des servitudes? Comment assurer les fruits de la terre, par une bonne police champêtre? Quelles mœurs, quelle manière de vivre est la plus propre à faire fleurir l'agriculture? Quelle éducation conduit le plus sûrement à ce but? Le législateur peut-il employer les récompenses & les châtimens, & comment s'y prendra-t-il pour cela?

Voilà, si je ne me trompe, tout ce que la législation peut faire à cet égard. Chacune de ces questions va faire le sujet des chapitres suivans. On verra qu'elles sont toutes liées ensemble & avec le principe que j'ai posé.

CHAPITRE III.

Comment pourra-t-on perfectionner l'art de nourrir le bétail, qui est un des grands secours de l'agriculture ?

LE bétail sert à l'agriculture à cause des travaux de la campagne & à cause des engrais.

Ce sera l'encourager que de faciliter la culture des grains & du fourrage, qui servent de nourriture aux animaux. Les prairies artificielles, les sources & les étangs, augmentent considérablement les fourrages. Il n'est guere possible d'établir toutes ces choses, tant que l'on préfere les pâturages communs, dans lesquels le bétail souffre la faim. Ainsi la législation doit prendre des mesures pour détruire les communes, & faire nourrir les bestiaux dans les étables.

Ce sera perfectionner cette partie que d'introduire les especes les plus fortes & les mieux constituées de bêtes de charges. On observe que le bétail demeure petit dans les marécages, que celui qui est accoutumé à vivre sur les montagnes ne prospere pas dans les lieux bas. Il ne faudra donc y établir aucune espece nouvelle, jusqu'à ce que les marais soient parfaitement desséchés. L'expérience apprend que les bestiaux les gâtent, en y faisant des trous. Le législateur doit sentir la force de toutes ces raisons & de plusieurs autres qui n'ont pas moins

de poids; elles le détermineront à prendre à cet égard des mesures convenables. Je renvoie mes lecteurs aux pieces qui ont paru dans le journal; on y indique la maniere dont on pourroit s'y prendre pour dessécher les marais.

Le bétail se multipliera parmi nous par tous les réglemens que l'on a fait pour prévenir les maladies contagieuses, par l'attention que l'on a sur toutes celles qui se manifestent souvent, par les billets de santé. Il nous manque encore des medecins habiles dans cette partie, & une bonne methode de bâtir les écuries. Nous attendons de la prudence des peres de la patrie, qu'il se formera parmi nous des personnes bien versées dans l'art vétérinaire. Il y a déjà actuellement des jeunes gens que l'on a envoyé à Lyon pour cet effet. Les progrès que l'on fait tous les jours dans les sciences utiles perfectionneront aussi l'architecture. Ce sera alors le tems de faire de bons réglemens.

Le commerce du bétail, l'exportation de la viande salée & fumée encouragera aussi les particuliers à nourrir plus de bestiaux. Nous en parlerons dans la quatrieme partie.

On me permettra d'observer en passant, que les propositions particulieres se confondent toutes dans les questions générales, enforte qu'il est très-difficile d'éviter les répétitions, sans renvoyer le lecteur d'un chapitre à l'autre. Au reste cela prouve d'autant mieux la liaison intime de toutes les parties de ce traité.

CHAPITRE IV.

Des faux fraix & du tems perdu.

LE cultivateur doit calculer les fraix qu'exige la culture de ses terres & les comparer avec leur produit. Si les premiers sont plus considérables, il ne fait plus son métier qu'avec répugnance. Pour qu'il trouve son compte, si non dès la première année, au moins dans la suite, il faut diminuer les avantages, ou augmenter le produit. Comment y réussir?

Le laboureur dépend à cet égard du nombre de manouvriers, qui se trouvent dans le lieu, où il réside. S'il n'y en a que peu, le prix de leur travail sera plus considérable. Ceux qui gagnent en un jour ce qu'ils dépensent le lendemain, ne travaillent pas volontiers. Si les ouvriers sont en grand nombre, le prix de la main d'œuvre tombera, & il y aura entr'eux une sorte d'émulation. Plus un endroit sera peuplé, moins la culture des terres sera coûteuse. Il faut donc tâcher d'attirer des habitans, dans les lieux où il n'y en a pas assez. La terre n'est jamais cultivée qu'à proportion des bras qui s'y employent.

Les fraix de la culture sont relatifs à la quantité de terrain que l'on a. On distingue presque par-tout les gens de la campagne en trois classes. Le payfan du premier ordre, possède assez de terre pour occuper pendant toute l'année un attelage de chevaux, ou de bœufs.

Celui du second ordre, n'a qu'un demi attelage: il s'associe avec son voisin pour labourer les champs. Le manouvrier n'a point d'attelage. Le riche payfan peut cultiver plus de terres sans augmenter ses déboursés, parce qu'il est possesseur d'un vaste domaine. Il n'en seroit pas de même de ceux qui sont dans un état de médiocrité, s'ils vouloient avoir un attelage complet pour un assez petit nombre d'arpens. Pour que tous les différens ordres de personnes subsistent, il faut que le payfan de la première classe ait des domestiques ou des ouvriers, qu'il entretient. Ceux de la seconde classe n'en ont que peu, ou point du tout. Ils s'entraident mutuellement dans leurs travaux, & ils les exécutent sans fraix. Il n'est guere possible d'introduire une parfaite égalité de biens, ainsi on ne peut pas abolir cette distinction des gens de la campagne, pour en introduire une autre plus commode.

La proximité ou l'éloignement des biens fonds influe beaucoup sur les fraix de la culture. Moins le laboureur perd de tems à aller & venir, & plus il peut cultiver de terres. S'il est obligé d'avoir des ouvriers, ou de louer du bétail pour ses travaux, il paye un tems qui lui a été inutile. Il faut placer les demeures de la manière la plus convenable pour éviter cet inconvénient. J'en parlerai dans le chapitre suivant. Si les possessions sont divisées en plusieurs piéces situées dans différens endroits, on pourroit donner à celui qui est à

portée d'un bien fond , qui a été vendu , le droit de le retirer exclusivement à tout autre.

Observons , que si l'on cherche à épargner le tems & les fraix , on n'a point en vue de laisser le payfan dans l'oïfiveté. On cherche à lui donner le moyen de s'occuper à d'autres réparations nécessaires. L'agriculture est une manufacture où il y a toujours à travailler. Il faut encore bien distinguer entre l'épargne des fraix inutiles , & une dépense bien employée. Je n'écris pas pour ces œconomes fordidés , qui regrettent tout ce qui sort de leur coffre. Leur conduite tend à épuiser leurs terres bien loin de les bonifier.

CHAPITRE V.

De l'emplacement des maisons.

IL ne s'agit pas de démolir des maisons déjà bâties , pour les transporter ailleurs. Il faut attendre que le tems détruise les vieux bâtimens. La législation ne fauroit aller trop lentement dans les changemens , qu'elle voudra faire. Il faut prendre garde de jeter sans nécessité les sujets dans des dépenses considérables.

Il est cependant nécessaire de donner des réglemens , qui ayent pour but la commodité , & la solidité des bâtimens , qui les garantissent des incendies & des inondations , qui pourvoyent à la santé des hommes & du bétail , qui

épargnent

épargnent du tems & la peine des uns & des autres. L'art consistera à réunir ensemble tous ces points de vue.

Pour y réussir , il seroit bon qu'on levât le plan de chaque village de maniere que l'on pût y observer comment il est actuellement , & comment il pourroit être mieux. Dès qu'un particulier voudra construire un nouveau bâtiment , ou rebâtir une maison ruinée , il devra suivre le plan qu'on aura adopté.

Par rapport à la position des villages , il faut tâcher , que les maisons ne soient plus si proches les unes des autres , suivant l'ordonnance souveraine qui a été publiée à ce sujet. Il faut les étendre d'avantage , mais pour cela il fera nécessaire de donner le droit d'enclos aux campagnes voisines , & de distribuer les communes entre les particuliers.

Les maisons doivent toutes être bâties sur les grands chemins , afin d'abolir peu à peu toutes les routes écartées.

Quand il s'agira de peupler des endroits inhabités , il faut ordonner que l'on batisse au pied des montagnes & des collines , plutôt qu'au sommet , afin que l'on soit à portée des sources & des ruisseaux ; mais on doit choisir son terrain de maniere que l'on soit à l'abri des inondations.

Comment bâtira-t-on les maisons pour les rendre durables ? Comment réussira-t-on à œconomiser les bois , tant pour la construction que pour le feu ? Comment détourner l'humidité

dité & les vapeurs des écuries? Comment donner un libre passage à l'air dans les appartemens, dans les magasins, dans les étables? Comment prévenir les incendies? Voilà autant d'objets que le législateur doit prendre en considération. Il seroit peu sûr de les abandonner aux gens de la campagne. Leur œconomie mal entendue & leurs préjugés font également à craindre.

CHAPITRE VI.

Liberté de la culture

LA liberté de la culture signifie ici, que le cultivateur peut semer dans ses terres tel fruit qui lui convient le mieux, celui qui est le plus propre au climat & à la nature du terroir, celui qui est le plus nécessaire, le plus utile à lui-même & à la patrie. Il doit pouvoir les cultiver à sa manière & comme il lui semblera bon, sans être gêné par les préjugés de ses voisins.

Cette liberté ne doit pas être poussée trop loin. La législation doit empêcher que les vignes ne se multiplient pas dans les endroits, où l'on peut semer du grain. Il ne peut pas être permis de changer des terres labourables en pâturage, ou en bois suivant la fantaisie de chaque particulier. On ne doit donner que très-difficilement de semblables permissions.

Tout réussit mieux, lorsqu'on le fait sans

gène. Il faut donc en perfectionnant l'agriculture accorder aux cultivateurs une liberté raisonnable & légitime. La législation doit d'abord lever les obstacles qui s'opposent à cette liberté. C'est par là qu'il faut commencer à la favoriser.

Les premiers obstacles c'est le droit de pâturage sur les biens des particuliers. Pour y remédier; il faut offrir au possesseur de ce droit un dédommagement suivant l'estimation de quelques personnes de probité; & les loix l'obligeront ensuite à l'accepter.

Un autre obstacle c'est le droit de passage; parce que chacun est obligé de se régler sur son voisin, & qu'il ne peut pas aller à sa possession quand il veut. Pour rendre les passages plus faciles, il n'y a qu'à accorder aux voisins le droit de rétraction. Insensiblement on verra disparaître les difficultés, qui pourroient naître de l'opiniâtreté des propriétaires. Il y a des auteurs, qui croient qu'on pourroit faire régler la convenance des acquisitions par des personnes affermentées. Mais cette opinion n'est pas encore assez développée pour que l'on puisse y acquiescer si promptement.

Dès qu'on auroit aboli les droits de pâturage, & facilité les passages, on pourroit accorder la liberté d'enclorre les possessions. Ce qu'il n'est pas possible de faire, avant que l'on ait écarté tous ces inconvéniens.

Enfin, comme personne ne consacre volontiers son travail pour autrui, les communes

gènent beaucoup la liberté de la culture. Le législateur devra donc faire enforte que l'on partage de tems en tems quelques parties des biens communs entre les particuliers, afin que chacun puisse bonifier suivant son bon plaisir la portion, qui lui fera échue. Je dis de tems en tems: si l'on s'y prend d'une manière insensible, on découvrira enfin la meilleure manière de faire ces partages. D'ailleurs les préjugés des payfans doivent être combattus peu à peu. Dans le cas dont il s'agit on accoutumera la jeunesse à voir de pareilles distributions.

Les servitudes auxquelles les gens de la campagne sont soumis nuisent aussi à la liberté de la culture. Nous en parlerons ailleurs.

CHAPITRE VII.

De la distribution & de la destination du terrain.

Chaque plante doit être cultivée dans le climat & dans le terrain qui lui plaît davantage & où elle résiste le mieux. C'est au possesseur d'un fond, ou à celui qui le cultive, à décider comment il doit être distribué, à quoi il doit être destiné. L'expérience lui aura appris mieux que toute autre chose, à quoi il est le plus propre. Ni le Souverain, ni les Magistrats, ni personne ne peut entrer dans ces détails.

S'il y a des endroits où il soit besoin d'obtenir la permission de faire des enclos, on doit permettre au paysan d'établir près de sa maison, des jardins potagers & fruitiers, parce qu'ils demandent des soins plus assidus. On peut placer plus loin les prés, les terres où l'on sème du grain, du chanvre, du lin. Toutes ces choses n'ont pas besoin d'un travail aussi soutenu. Si l'on pouvoit suivre l'exemple du louable canton d'Appenzel, où les maisons des payfans sont placées à une certaine distance les unes des autres, ce qui seroit beaucoup meilleur, il faudroit abandonner à chaque propriétaire la distribution du terrain, qui lui appartient. Mais la distinction que nous venons de faire est indispensable dans nos villages, où les payfans ont quelquefois une lieue de chemin à faire, avant que d'arriver à leurs possessions.

Pour la vigne, les pâturages & les bois, on leur consacre les lieux rapides, pierreux & stériles. Telles sont nos montagnes, qui ne peuvent servir qu'à entretenir notre bétail, & à nous fournir de bois.

Combien de terres un homme peut & doit-il posséder? C'est-là une question qu'on ne sauroit déterminer absolument. Les loix du pays régulent les successions de manière qu'il est difficile qu'il se forme des propriétaires trop puissans. Quand il y en auroit quelques uns, ces amas trop considérables seront bien-

tôt partagés. J'excepte la main morte ; mais on ne lui permet pas de s'étendre beaucoup.

On peut prendre quelques précautions par rapport aux fiefs, qui ne sauroient être partagés. Qu'on permette d'en jouir en commun par une sorte d'association, comme l'a faite *Klein-Jogg*, le Socrate rustique. Ou s'il y a assez de terrain, que l'on partage un grand fief de manière qu'une seule portion suffise pour occuper un ménage, & que les terres incultes puissent devenir utiles.

Le partage des terres en grands parquets, que nos paysans nomment fins, n'est pas utile aux progrès de l'agriculture, parce que le terrain doit rester en jachere tous les trois ans, au lieu qu'il n'y a point d'année, où l'on ne pût en profiter.

C H A P I T R E VIII.

Des biens fonds donnés à ferme.

IL n'est pas douteux que le propriétaire d'un fond le cultive mieux que celui qui ne peut en jouir que quelque tems. Mais les différentes circonstances dans lesquelles l'on se trouve, font voir que tous les biens ne sauroient appartenir en propre aux paysans.

Pour que le fermier s'attache aux terres, qu'on lui confie, il faut qu'il puisse espérer de retirer les fruits de son travail. Cette espérance n'est fondée que sur celle d'une récolte abon-

dante. Ainsi la loi doit lui donner du tems pour cela. Elle peut défendre, par exemple, d'affermir une terre pour moins de quinze ou dix-huit ans. Elle peut déclarer que si le propriétaire contrevient à cette règle, les revenus ne seront regardés que comme des dettes courantes & placées dans ce rang, dans une discussion. Si au contraire on avoit observé le terme prescrit, on regarderoit la rente comme des deniers privilégiés.

Si l'on n'étoit pas disposé à donner la propriété des communes, on pourroit de tems en tems en affermer quelque partie, pour un terme assez long, comme, par exemple de vingt-quatre ans. Il seroit encore facile de les joindre à chaque maison, ou à chaque feu. Enfin on pourroit en faire des especes de fiefs, avec cette condition; que si la famille venoit à s'éteindre, ils seroient reversibles à la communauté. Le partage des biens communs du village de *Siselen*, dans le bailliage de *Nidau*, peut être proposé pour modele. On en a pris une bonne partie, qui a été distribuée entre les particuliers, enforte que chaque lot est attaché à une maison. Ce qui augmente le prix de la maison. Le possesseur est intéressé à bonifier son terrain pour que sa maison devienne plus chere. La population est très-florissante dans cet endroit. On s'y marie de bonne heure, pour jouir d'une portion des communes. Une maison qui sans cela valoit cent cinquante écus, en coûte maintenant près de

mille livres. Il n'y a qu'une seule difficulté. Les habitans du lieu n'aiment pas voir des étrangers parmi eux, dans la crainte, qu'ils ne diminuent leurs revenus des biens communs. Ce qui fait pour chacun, au delà de trente croques, par année. Mais comme le village se peuple tous les jours davantage, on n'a pas besoin d'y appeller des étrangers.

CHAPITRE IX.

Des impositions mises sur les terres.

L'Oeconome entendu ne se contente pas de calculer les fraix de la culture; il fait attention aux impositions, qu'il est obligé de payer sur le produit de son bien. Si elles diminuent trop l'intérêt de son capital, ou même si elles l'anéantissent, bien loin de cultiver ses terres il abandonnera le pays. Nous allons faire voir comment on pourroit alléger le fardeau des impositions; mais nous n'oublierons pas qu'il est juste de rendre à César ce qui appartient à César, & que par là même les biens fonds ne fauroient être entièrement affranchis.

Il est difficile de découvrir les vrais principes, suivant lesquels on peut fixer les impôts à proportion du produit des terres. Voici une proposition fondamentale; c'est qu'avant que de penser à tirer aucun tribut, le prince doit accorder au payfan, de quoi subvenir à ses be-

soins; il doit même jouir d'une abondance, qui le mette en état de bonifier ses terres.

Cela posé, parcourons les impôts connus dans notre pays.

Je vois d'abord les *cences foncières* & les autres redevances (a), qui se payent en argent ou en denrées. Le propriétaire est forcé de les payer, qu'il ait fait une bonne, ou une mauvaise récolte. Il y en a qui sont très-modiques, & par là même très-supportables; enforte qu'il n'y a rien à en dire. Quant à celles qui sont trop fortes, au point que le particulier est obligé d'abandonner les biens ou au seigneur ou à d'autres, les loix devroient ordonner une certaine compensation, pourvu que le propriétaire pût prouver que malgré ses soins & son travail, le fond ne fauroit rapporter davantage. Cette précaution est d'autant plus nécessaire que ces sortes de terres se trouvent souvent entre les mains de gens paresseux, qui les épuisent avant que de les abandonner. S'il étoit impossible d'en entreprendre la bonification sans de grands fraix, s'il falloit détourner des eaux, l'affranchir d'un droit de pâturage; il faut aider le propriétaire en lui cédant la cense pour un certain nombre d'années, en le délivrant du droit qui le mine.

Il est des contributions, que les biens fournis à quelques fiefs, doivent payer à des époques indéterminées, & lorsqu'ils changent de

(a) Les *cences foncières* sont des contributions annuelles qui sont fixes & déterminées.

maîtres, le propriétaire est obligé d'acquitter tout d'un coup une somme considérable, *quand même il n'auroit possédé qu'un an, ou moins encore.* Cette incertitude n'encourage pas le propriétaire à bonifier ses biens. Il seroit plus avantageux de changer ces impositions en une cense annuelle. Le seigneur aimeroit mieux percevoir chaque année un revenu fixe, que d'attendre un droit, qu'il ne tirera peut-être jamais. Le propriétaire trouveroit qu'il lui est plus facile d'acquitter chaque année une cense modique, que de payer tout à la fois une somme considérable.

Les dixmes, font de tous les impôts, celui qui est le plus justement dû & le plus équitablement établi; le seigneur supporte les hazards de la culture. Mais il y a bien des denrées, qui ne sauroient être recueillies en nature, sans beaucoup d'incommodité, & de perte de tems. Il est d'ailleurs important pour l'avantage des terres, que le foin & la paille soient consumés sur les lieux. Ainsi les impositions sur les jardins & sur les prés devroient être changés en une cense payable en grain, d'après une estimation raisonnable. Les dixmes en bled devroient être affermées à la communauté de chaque lieu & jamais à des étrangers. C'est un profit assuré pour l'Etat, lorsqu'il tire moins de revenu à la fois, & qu'il met le laboureur en état d'engraisser mieux ses terres, d'y mettre une dixieme d'engrais de plus, par le moyen de cette même quantité de paille, qui

demeure sur les lieux. Il est clair que la dixme augmente par là d'une dixieme.

Les prémices & toutes les impositions que l'on met sur le pays, sans aucune distinction, ni proportion. Un riche paysan, qui possède trente arpens de terre & au delà, paye tout comme le plus pauvre. Si ce pere laisse trois fils; chacun d'eux n'a plus que le tiers du bien, cependant chacun paye autant que le pere a payé. Il n'y a là dedans aucune proportion. Le mieux seroit de changer ces impositions en redevances annuelles, pour lesquelles chaque village s'obligeroit, enforte que la communauté seroit chargée de la distribuer amiablement & équitablement sur tous les communiens. Pour cela il faut employer l'autorité du législateur sans laquelle les plus riches ne se soumettront pas volontiers à un arrangement, qui se feroit à leur perte. Ils ne manqueroient pas même de troubler les négociations, si l'on vouloit employer cette voie. Le changement une fois introduit procureroit ces avantages; la dépopulation ne diminueroit point les revenus du prince: les pauvres ne seroient pas surchargés, & si le nombre des habitans augmentoit, le fardeau seroit moins pesant pour chacun d'eux. Il ne seroit pas difficile de calculer ce qu'une telle imposition peut valoir, une année compensée par l'autre; ainsi il ne seroit pas impossible de former un pareil établissement.

Les impôts, qui se payent en nature font de beaucoup préférables, parce que le payfan a moins de peine à les acquiter. Pour distribuer toutes ces impositions, il faut établir une chambre, qui soit comme le médiateur entre le peuple & ceux qui sont chargés des finances. Ce seroit à elle à régler & à accorder les droits de cloture, afin de hâter le moment, où toutes les possessions seront encloses. Si l'on n'établissoit pas une commission exprès, les affaires se multiplieroient au point qu'il seroit impossible d'entendre tout le monde.

CHAPITRE X.

Des servitudes qui tombent sur les terres.

IL s'est introduit dans différens lieux une mauvaise coutume de transporter sur un fond des charges qui étoient sur un autre. C'est par exemple une servitude pour une pièce de terre, lorsque son possesseur est obligé de faire les cloisons, ou de creuser les fossés de celle de son voisin. Il arrive aussi que l'on transporte des censés foncières d'un fond à l'autre; ce qui est expressément défendu. Les loix doivent obliger chaque propriétaire à supporter lui-même toutes les charges qui sont sur son bien. Pour prévenir les inconvéniens, qui résultent de ces changemens; il faudroit statuer, que par tout

où l'on trouvera des charges ainsi transportées, le possesseur du fond dominant sera obligé de recevoir de celui à qui appartient la pièce asservie, la valeur de la censé dont il est question.

Quant aux servitudes négatives à *non faciendò*, qui empêchent un propriétaire d'entreprendre les réparations qu'il desireroit de faire; il y a aussi des précautions à prendre. Supposons, par exemple, que le possesseur d'une pièce plus basse ne voulût pas permettre que l'on détournât l'eau d'un fond élevé en passant sur son propre terrain; on pourroit dans ce cas ordonner, que des jurés experts examinent la situation des lieux: qu'ils donnent leur avis sur la maniere de faire écouler l'eau avec le moins de dommage possible. Et à supposer qu'il en résultât en effet quelque perte, ce seroit à eux à juger, si le profit la surpasse. Si la partie souffrante seroit en droit de demander un dédommagement, & quel il devroit être? Ici on peut admettre cette proposition comme un principe. L'amélioration des terres, si elle produit plus que la perte que peut éprouver un tiers, doit toujours être préférée, pourvu que l'on accorde au souffrant un dédommagement convenable. Si quelqu'un s'opposoit à un arrangement aussi équitable, le juge du lieu devroit interposer son autorité.

CHAPITRE XI.

De la sûreté des fruits de la terre.

LE laboureur doit être attentif à la sûreté de ses semences & de leurs fruits. Il préserve les premières par des haies & des fossés, & les dernières par des bergers & des gardes.

Les loix ordonnent de préférer par tout les haies vives qui épargnent le bois, qui coûtent moins de dépenses, & qui durent plus long tems. Quel que soit l'usage du lieu, où l'on est, que l'on fasse des haies vives ou des haies mortes, si on les néglige, il peut en résulter beaucoup de dommage. C'est pour le prévenir, que l'on a établi en divers lieux des inspecteurs, qui en font la visite au printemps & en automne, pour avertir les négligens ou même pour les punir, suivant l'exigence du cas. Cet usage est très bon.

Les canaux & les fossés se comblent à la fin & deviennent inutiles. Le bétail n'a pas de peine à pénétrer dans les possessions. Il faut donc prendre les mêmes précautions, que pour les haies. Elles sont d'autant plus importantes, que les fossés servent à l'écoulement des eaux, qui ne fauroit avoir lieu, à moins que tous les voisins ne prennent également soin de les nettoyer.

Pour prévenir les inondations & pour dessécher les marais, il faut que dans chaque communauté, on vuide les canaux toutes les an-

nées sous les yeux des préposés. Il faut planter sur les bords des arbres aquatiques, des saules &c. qui affermissent le terrain. Les communautés devront être responsables de tout le dommage, si elles ont négligé ces précautions. Il faut fixer par des réglemens la largeur & la profondeur des canaux.

Tout le bétail est sous la garde du berger, à l'exception des chevaux, que l'on laisse en liberté sur tout pendant la nuit. Cet usage est la cause de plusieurs maux. Il est absolument nécessaire de mettre cet animal fougueux, sous la conduite de quelqu'un qui en réponde, jusques à ce du moins que l'on ait aboli les pâturages & que l'on ait pris l'habitude de retenir le bétail dans l'écurie.

Les gardes sont en usage dans bien des endroits où il croit du blé. On en établit en automne dans tous les vignobles. On ne prétend pas empêcher par là que personne ne mange du fruit ou des raisins. Au contraire les gardes ont ordre d'en laisser cueillir au voyageur altéré. Mais il ne lui est pas permis d'en mettre dans sa poche; s'il le fait il est envisagé comme un voleur, on l'arrête & on le punit comme tel.

Les bergers & les gardes doivent être responsables de tout le dommage qui arrive par leur négligence.

On laisse au milieu des champs, les instrumens du labourage, surtout la charrue. Personne ne les garde. Mais celui qui en enlève-

roit la plus petite partie, est envisagé comme un homme infame. Son action est punie par tout comme un grand crime. Il seroit bon que l'on regardât du même oeil, la méchanceté de ceux qui profitent de l'obscurité pour gâter & renverser les haies, comme cela arrive souvent. Si la législation pouvoit inspirer aux payfans la même aversion pour ces sortes de fautes, on prévien droit bien des pertes, dont il n'est guere possible de découvrir les auteurs.

CHAPITRE XII.

Des mœurs, du genre de vie & du génie des payfans.

L'Agriculture demande un peuple vertueux, appliqué au travail; un peuple, qui aime son art; & qui l'honore; un peuple qui vive dans l'économie & la simplicité; un peuple qui s'efforce de suivre plutôt les principes de la nature, que les préjugés de ses peres.

Que l'on ne souffre dans les villages, que les arts les plus nécessaires, surtout qu'on n'y souffre pas les beaux arts. Ils inspireroient au peuple un profond mépris pour sa vocation. Tous chercheroient un genre de vie plus commode. Les villes sont le siège du commerce, des arts: Les villages sont pour l'agriculture.

Que l'on diminue le nombre des cabarets dans les villages. Qu'on les abolisse partout où il n'y a point de passage. Il en est de même

me des boutiques. Il peut y en avoir dans les bourgs.

Ne laissez pas aux habitans de la campagne le soin de choisir leurs plaisirs. Procurez-les leur; réglez-les sur le but, que les loix se proposent. Excitez les Poètes à composer des chansons à l'honneur de l'agriculture. Etablissez des assemblées de musique dans les paroisses. Abolissez peu à peu toutes les chansons où l'on célèbre le vice & l'impudicité. Fournissez-en aux merciers qui soient, plus utiles & mieux faites. Que la jeunesse n'ait pas besoin de se cacher dans quelque lieu écarté pour se réjouir. Qu'il lui soit permis de sauter à son aise jusques à une heure permise dans les tems de moisson & de la vendange. Qu'il y ait des jours dans l'année où les jeunes gens de l'un & de l'autre sexe, puissent danser sous les yeux de leurs préposés. Qu'on leur donne des réjouissances, d'où soient exclus tous ceux qui ne se vouent pas à l'agriculture. Que les momeries des Mardi gras & des Dimanches des moissons soient abolies. Le peuple doit avoir ses amusemens. S'il est gêné, il cherche à se récréer en secret: Alors il arrive souvent que ses plaisirs sont criminels. Si au contraire les loix lui accordent les moyens d'oublier dans une joie honnête les pénibles travaux de son état, il en résultera beaucoup moins de désordres. Il ne suffit pas de prévenir les excès dangereux, il faut au peuple des plaisirs innocens, qu'ils puissent mettre à leur place.

Il faut former le génie des payfans à l'agriculture. Pour cet effet, publiez chaque année dans les almanachs des expériences nouvelles. Ce fera le moyen d'exciter la curiosité de ceux qui aiment à faire des effais. Il y en a toujours quelques-uns de ce caractère. Leur exemple en déterminera d'autres, jusques à ce que la découverte soit devenue générale. Si l'on ne peut pas convaincre tout le monde, il faut respecter les préjugés des vieillards, & se tourner vers les gens de bonne volonté, sur-tout vers les jeunes gens, qui sont toujours plus dociles.

Si un homme a été élevé à cultiver la terre, l'habitude l'y retiendra, & lui fera aimer son état. Il ne faut donc combattre ni les préjugés contraires, ni la coutume, qui est beaucoup plus forte que toutes les leçons. Pour donner cette habitude si favorable, tout dépend de l'éducation. Nous en parlerons dans le chapitre suivant.

En parlant de la correction des mœurs, je devois aussi faire mention de la religion, qui y contribue plus que toute autre chose. Mais je laisse ce soin aux Théologiens. J'ajoute seulement, que la diminution des fêtes dans les Etats Catholiques Romains peut faire fleurir l'agriculture, sans détruire les bonnes mœurs.

CHAPITRE XIII.

De l'éducation des campagnards, relativement à l'agriculture.

LE peuple de la campagne doit être accoutumé aux travaux champêtres. Il faut lui apprendre les principes de l'agriculture par la théorie & par la pratique.

Dès sa plus tendre jeunesse il faut qu'il travaille à la terre. Pour endurcir son corps, il faut qu'il supporte le chaud & le froid, toutes les injures de l'air. Il ne faut donc pas permettre que des enfans de payfans, qui sont destinés à la vie champêtre soient élevés ailleurs que chez des cultivateurs, qui ont beaucoup de biens fonds. Qu'on ne les laisse pas mendier & courir de lieu en lieu. C'est leur faire perdre l'habitude du travail, c'est les accoutumer à la fainéantise. Le mieux est de les mettre en pension chez des gens laborieux.

Pour former les enfans aux principes de l'agriculture & de l'économie, il est nécessaire qu'ils fréquentent pendant l'hiver les écoles, où ils apprendront à lire, à écrire & à chiffrer, non pas seulement avec des chiffres Romains, mais avec des chiffres Arabes, tels qu'on les emploie aujourd'hui.

Au lieu des prix en argent, qu'on distribue dans les écoles, on pourroit donner une courte instruction sur l'agriculture, composée en forme de dialogue.

A l'âge de quatorze ans révo'us, les enfans du pays Allemand devroient être envoyés au Pays-de-Vaud en change, contre des enfans de cette contrée, qui voudroient apprendre l'Allemand. L'usage des deux langues est devenu nécessaire, à cause du commerce que les sujets du canton de Berne doivent entretenir les uns avec les autres. Pour encourager les habitans à faire de semblables échanges, les loix peuvent exclure de tous les emplois civils ceux qui n'entendent pas l'Allemand & le François. Si les enfans restent dans chaque endroit au delà d'une année, ils y apprennent plusieurs choses utiles, qu'ils n'auroient jamais vues chez eux.

Avant que les jeunes gens commençassent à gouverner eux-mêmes leur ménage, on pourroit aussi les obliger à servir dans d'autres endroits en qualité de valets ou de servantes. Un pere de famille pourroit échanger son fils avec un bon œconome d'un autre bailliage. Le législateur peut faire jouer le même ressort, dont nous avons parlé; ne donner aucune charge qu'à des gens élevés selon cette méthode; ordonner qu'un garçon ne pourra devenir membre de la communauté, qu'après avoir servi pendant trois ans dans un autre village. Par cette communication des payfâns entr'eux, par ce mélange, les connoissances, les expériences passeront d'un lieu dans un autre. Si au contraire ils demeurent toujours à la maison, ils n'apprendront que les préjugés

aveugles de leurs peres, ils ne suivront que les anciennes méthodes. Ce qui contribue encore à perpétuer les préjugés c'est que les jeunes gens ne se marient guere que dans leurs villages, ou dans ceux des environs. Dès qu'un pere & une mere sont attachés aux mêmes erreurs, ils ne manquent pas de les communiquer à leurs enfans. Si la femme vient d'une autre contrée, elle rapporte de nouvelles opinions: elle apperçoit la différence qu'il y a entre sa façon de penser & celle des autres: elle présente à ses enfans de nouveaux principes, ou elle leur inspire ses propres idées. Qu'elles soient vraies ou fausses ces idées, on gagnera toujours. ceci par ce mélange des sujets, c'est que les usages ne seront pas si uniformément les mêmes. Et que dans la multitude des exemples on pourra choisir les meilleurs. Le peuple ne fera plus esclave des préjugés, il apprendra à choisir ce que l'expérience lui apprendra de mieux.

Pour diriger l'éducation de la jeunesse conformément à ces vues, il faut commencer par former des maîtres. Ce sera à la législation à exciter leur ardeur, & à déterminer leurs travaux. Elle doit leur ôter les préjugés ridicules, les opinions superstitieuses, afin qu'ils puissent répandre des vérités utiles. Il seroit important, pour cet effet, que Messieurs les étudiants en théologie s'occupassent un peu des sciences œconomiques. Lorsqu'ils auront obtenu des cures, ils pourront former des ma-

tres d'agriculture, dans la personne de leurs régens.

CHAPITRE XIV.

Des récompenses & des châtimens.

Les hommes se flattent tous d'être récompensés de leurs peines ; cette espérance doit les porter au bien. Ils redoutent tout ce qui peut blesser ou réprimer leur amour propre. Cette crainte est propre à les détourner du vice & des préjugés dangereux. Voilà des moyens qui sont dans la main du législateur. Il seroit facile de montrer, qu'il ne tiendra qu'à lui de s'en servir comme autant de ressorts pour encourager l'agriculture. C'est un principe que je suppose prouvé.

Les récompenses ne consistent pas uniquement en argent, ou en effets d'une valeur numéraire. L'Etat ne seroit pas assez riche pour fournir à toutes ces dépenses. Par-là on ne formeroit que des ames basses, mercenaires, incapables de faire un généreux sacrifice au bien public, uniquement occupées de leur intérêt propre.

Si l'on veut se servir de l'argent pour exciter l'application & l'industrie, il faut toujours y associer l'honneur. On fonde des prix, on donne des médailles à ceux qui ont le mieux écrit sur une matiere. Pour des œconomes, qui s'appliqueront à la pratique, les Seigneurs

à qui les dixmes appartiennent pourroient facilement proposer des prix. L'émulation des concurrens les dédommageroit bientôt de leurs avances. Le revenu des terres augmenteroit considérablement.

Si l'on ne veut y consacrer aucune dépense, les loix peuvent employer un moyen plus efficace encore ; elles peuvent couronner tous ceux qui se distingueront par la culture de leurs terres ; elles peuvent les déclarer éligibles pour les emplois civils, de maniere que l'on n'ôte pas à ceux qui s'en rendront dignes dans les années suivantes, l'espérance d'obtenir la même distinction. Je dis éligibles : car il est impossible de donner des emplois à tous ceux qui les mériteroient. Mais l'éligibilité, l'espérance d'y parvenir, que le législateur peut donner, ne lui coûte qu'un mot. Ces moyens sont inépuisables : telle personne, qui ne se soucie pas des emplois, voudra avoir la réputation d'un homme, qui s'il ne les obtient pas, en est digne. Dans la crainte de perdre un droit honorable, il redoublera ses efforts. Le Souverain acquerra par-là un nouveau ressort pour exciter les peuples ; un moyen de punir la négligence, dont il n'auroit pas osé se servir.

Les punitions ne doivent pas tomber sur la bourse, elles ne doivent pas être personnelles. Il faut mettre en jeu l'amour propre. On peut ordonner à toutes les communautés de passer aux voix, pour examiner chaque année la con-

duite de tous les peres de famille. Celui-ci tient-il ses terres en bon état? Les cultive-t-il comme il faut? Cet autre n'est-il point débauché? Des mémoires devront être envoyés régulièrement aux Seigneurs Baillifs. Si quelque particulier est négligent; on devra l'avertir sérièvement, mais avec douceur jusques à trois fois. S'il ne se corrige pas, la communauté avec la permission du Baillif, lui ôtera le droit de siéger dans les assemblées & d'y donner sa voix, jusques à ce qu'il se soit corrigé.

Si quelqu'un abandonnoit une possession à cause de la cense dont elle est chargée, sans pouvoir d'ailleurs donner de sa conduite aucune raison, si ce n'est peut-être sa fainéantise, il perdrait aussi sa place & son droit de suffrage dans l'assemblée de la communauté. Mais il ne faut pas oublier ce que nous avons dit plus haut Chap. IX.

L'indigence est souvent la principale cause, qui met le payfan hors d'état de cultiver ses terres, comme il le devrait. Il seroit utile de lui faire dans ce cas quelque avance d'argent. Le moyen le plus efficace seroit que les communautés prêtaient à ces gens, pour un certain nombre d'années, sans intérêt, la somme dont ils ont besoin pour soutenir, ranimer leur industrie. Mais comme il y a dans les campagnes beaucoup de ces âmes dures, qui ne font pas à leurs pauvres tout le bien qu'elles devroient leur faire, les Seigneurs Baillifs pourroient leur adresser des exhortations très-vives; ou plu-

ôt examiner avec les chefs de l'endroit le moyen le plus simple pour soulager les malheureux. S'ils sont accablés de dettes, qu'ils ne sauroient payer, il vaudra mieux liquider leurs affaires, vendre leurs fonds, qui passeront alors en de meilleures mains.

Les loix doivent procéder ici avec une extrême douceur. L'agriculture ne sauroit souffrir la gêne. Si l'on punissoit la négligence avec sévérité, il n'y auroit plus aucune proportion entre la juste peine infligée aux crimes, le châtement que mérite le vice & la punition des fautes légères. Plus les châtimens seront doux, plus le peuple sera sensible à la honte. Plus au contraire ils seront sévères & fréquens, plus on l'endurcira, moins il sera susceptible du point d'honneur.



SECONDE PARTIE.

Quel est le véritable esprit de la législation, pour encourager l'agriculture, & pour favoriser la population, relativement à cet objet important?

CHAPITRE PREMIER.

De la population en général, relativement à l'agriculture.

SI nous considérons la population d'un pays, nous voyons qu'elle a deux causes principales, la génération & la naturalisation, c'est-à-dire, l'asyle que les étrangers viennent y chercher.

Tous les législateurs imposent aux peres l'obligation d'entretenir leurs enfans. Pour qu'ils puissent y satisfaire, l'entretien doit être peu couteux & facile, autrement il n'y en aura que peu qui veillent se charger d'un fardeau aussi pesant que l'est une famille.

Quand l'entretien sera devenu facile, les étrangers s'établiront volontiers dans les lieux, où ils n'auront pas de peine à vivre. Lors au contraire que dans un pays les denrées de premiere nécessité sont cheres, non-seulement les

étrangers n'y viennent pas, mais les naturels mêmes vont chercher fortune ailleurs.

L'on vit de la pêche, de la chasse, du bétail, & des fruits de la terre. Quoique notre patrie ait des rivières & des lacs poissonneux; quoique les Suisses nourrissent beaucoup de bétail sur leurs montagnes, ce qui doit contribuer à fournir aux besoins du peuple; l'agriculture est cependant la principale source de l'abondance, elle est la plus riche, la plus assurée.

Nous ne devons envisager ici la population, que relativement à cet objet si important: nous allons tâcher de faire voir, comment la législation peut l'encourager.

On a montré dans la premiere partie, comment on pourroit favoriser l'agriculture par de bonnes loix, comment on pourroit produire l'abondance des denrées nécessaires à la vie. Il s'agit maintenant de chercher les moyens de répandre & d'employer ces denrées, en telle sorte que l'on puisse entretenir le plus grand nombre d'hommes possible.

Posons d'abord quelques principes généraux.

CHAPITRE II.

Principes généraux sur la population.

Diminuez les besoins imaginaires: introduisez dans le gout & dans les mœurs la simplicité & l'économie.

Encouragez, perfectionnez l'industrie dans les choses nécessaires.

Mettez des bornes aux excès & au vice : inspirez au peuple un grand respect pour la modération & pour la vertu.

Examinez chaque année l'état de la population dans toutes les villes, dans tous les villages, en général & en particulier.

CHAPITRE III.

Comment diminuer les besoins imaginaires ? Comment inspirer le gout de l'économie & de la simplicité ?

Les besoins de l'homme sont vrais, ou imaginaires. Commencez par la plus grande simplicité, allez jusques au luxe le plus outré. Voilà les deux extrêmes. Le sauvage qui erre nud dans les bois, n'a guere que des besoins réels. Un Epicurien jouit de tout ce que la volupté & la magnificence ont de brillant & de flatteur. Si l'on veut chercher un milieu entre ces deux excès, il ne fera pas facile de l'atteindre. Le législateur doit éviter deux écueils également redoutables.

La plus grande simplicité nous réduiroit à la barbarie, sans favoriser la population. Où il n'y a ni agriculture, ni arts, ni commerce, sans doute qu'il y a peu de besoins; mais par là même les hommes sont peu utiles les uns aux autres; parce qu'il leur faut très-peu. Par-

tout où ces moyens de s'enrichir se trouvent, les besoins se multiplient, il est vrai, mais en même tems les secours s'augmentent & se perfectionnent.

Les excès du luxe & de la volupté entraîneroient une nation dans l'oisiveté & la mollesse. Un petit nombre de gens consomeroient ce qui auroit suffi pour l'entretien d'une multitude d'habitans. Supposons qu'un homme soit assez riche pour avoir un train magnifique, pour faire une dépense considérable: lorsque ses biens auront été partagés, ses enfans ne sauroient suivre ses traces. Si l'on envisage comme une chose nécessaire ces besoins imaginaires du luxe, les gens de distinction ne voudront pas avoir des enfans, qui leur enlèveroient ce qui est destiné à satisfaire leur orgueil.

Puisque pour éviter ces deux écueils, il n'est pas si nécessaire de trouver précisément le milieu, il suffit que la législation passe entre l'un & l'autre sans laisser échouer le vaisseau.

Distribuons le peuple en trois classes. La première comprendra les cultivateurs; la seconde les artistes & les savans; la troisième les négocians. Placez la première à la campagne, loin des vaines commodités de la vie, qui suivent les arts & le commerce. Les deux dernières classes doivent remplir les villes & les bourgs. Au moyen de cette séparation, le payfan sera éloigné de ces besoins imaginaires. Content du produit de ses terres, il

chérira une aimable simplicité, une sage économie. Tout cela ne sauroit se soutenir si les arts & le commerce pénètrent dans les villages.

Quand on aura établi les arts & le commerce dans les bourgs, & dans les villes, il faudra faire une nouvelle distinction entre les arts nécessaires, & les beaux-arts, qui ne sont que de seconde nécessité: entre le commerce qui appartient à l'économie, & celui qui appartient au luxe. Il sera facile de décider lesquels méritent la préférence. Comme les premiers sont indispensables, il faut faire en sorte que le plus grand nombre des habitans des villes s'y applique. Pour cela il ne faut permettre ni monopoles, ni privilèges exclusifs, laisser à tout le monde la plus grande liberté, comme nous le montrerons en son lieu. Quant aux beaux-arts, qui sont moins nécessaires, il faut tâcher qu'ils n'aient qu'un petit nombre de partisans. Ce sont eux qu'il faut gêner par des privilèges exclusifs. Moins un art est vraiment utile, plus il tend au luxe, plus il doit être limité par les loix. Par-là quelques personnes s'enrichissent; mais par-là aussi les choses du luxe deviennent plus chères. Les artistes & les marchands de telles denrées ne peuvent en fournir qu'à ceux qui les payent bien, qu'aux gens riches, que tout le monde ne sauroit imiter. Le reste des bourgeois vit d'autant plus dans l'économie & dans la simplicité. Si les marchandises de luxe devenoient

trop communes tout le monde veut en avoir, les artistes & les marchands peuvent en fournir à tous. Les personnes même qui économiseroient, si elles osoient, sont entraînées, parce qu'elles craignent le ridicule. Elles aiment mieux faire comme les autres, que d'affecter de la singularité. On fait des dettes, au-delà de ce que l'on peut: celui qui vend se ruine en même tems que celui qui achete à crédit. On employe pour le luxe beaucoup de matières premières, ce qui fait hausser les marchandises nécessaires. Si quelqu'un amasse du bien, il l'emploie à suivre la mode, plutôt qu'à l'entretien de sa famille. Si au contraire on favorise l'économie: si les beaux-arts & le commerce n'inspirent pas à tout le monde le goût des dépenses inutiles, les pères & les mères peuvent employer leur argent à élever leurs enfans, & cette dépense est peu considérable. La population augmentant, la somme des besoins réels augmentera aussi; non pas pour quelques particuliers, mais pour la généralité des habitans. Car dès qu'un état acquiert un nouveau sujet, la consommation des vivres devient par-là même plus forte. Le paysan, l'artisan pourront vendre leurs denrées dans le pays même. Le contraire arrive dès que la population diminue.

J'avoue que dans un pays, où il y a peu de terres, où elles sont peu fertiles, les beaux arts, le commerce de luxe peut attirer beaucoup d'argent & nourrir beaucoup de monde.

Mais si l'on néglige la culture des terres, si la terre est stérile, il faut tirer de l'étranger ce qui est nécessaire à la subsistance. Cet Etat devient par-là dépendant de ses voisins, pour des choses absolument nécessaires. Tandis que ceux-ci peuvent se passer sans peine de tout ce que l'art peut fournir. Ce moyen de peupler un pays n'est pas à beaucoup près aussi sûr que celui d'encourager l'agriculture, les arts nécessaires & le commerce économique, que personne ne peut ni enlever ni même limiter. Il vaut mieux attendre à donner des soins à exciter les beaux-arts, les arts de luxe, le commerce du luxe, jusques à ce que les arts nécessaires & l'agriculture soient parvenus au point de perfection. Que l'on se garde bien cependant de détruire tout-à-coup, les artisans superflus, qui vivent actuellement de leur travail. Ils seroient incapables de gagner leur vie d'une autre manière. Qu'ils continuent à travailler, mais qu'on empêche leurs apprentifs de se multiplier.

Pour que l'introduction des marchandises étrangères ne supplée pas à ce que la vanité ne trouve plus dans le pays: le meilleur moyen est de fixer le luxe des habits. Ordonnez aux bourgeois de porter le dimanche & les fêtes un habit noir, ou un habit d'uniforme. Donnez à chaque vocation, à chaque métier un uniforme pour les jours ouvriers, tel qu'ils le choisiroient eux-mêmes à chacun une couleur différente, avec ordre exprès de s'en tenir-là.

Aux

Aux comédiens, aux charlatans, aux gens sans honneur, aux femmes de mauvaise vie, qu'il leur soit permis de se parer comme ils voudront. Ces mesures seront plus efficaces, que si l'on se contente de défendre les modes trop recherchées, trop dispendieuses. Malgré les défenses, on aime le changement, & l'on est toujours libre de donner dans d'autres ridicules tout aussi mauvais. Mais si les excès ne sont permis qu'aux gens les plus méprisables, tout le monde rougira de porter autre chose que ce que son état lui permet. Personne ne voudra être l'objet de la risée du peuple.

Après avoir fixé le gout d'une nation, pour ses habits & pour ses ameublemens, on peut établir toutes sortes de manufactures & de fabriques, qui fourniront au luxe des étrangers, sans craindre que ces marchandises se répandent dans le pays, & ne corrompent la simplicité des habitans. Mais ces fabriques devront être gênées par des privilèges, afin que tout le monde ne s'y jette pas.

Si chaque vocation, chaque métier avoit son uniforme, les manufactures établies pour l'intérieur du pays pourroient compter là-dessus. On n'auroit pas lieu de craindre, qu'un changement de mode, un gout nouveau & bizarre, vint arrêter l'écoulement des marchandises déjà travaillées, dont personne ne voudroit plus. Loin de rechercher avec tant d'avidité les modes étrangères, on parviendroit à les mépriser. Il est évident que cela épargneroit de

L I

grosses sommes, qu'on éviteroit beaucoup de dépenses inutiles.

CHAPITRE IV.

Comment exciter l'industrie pour les choses nécessaires ? Comment perfectionner les arts auxquels elle s'applique ?

Pour encourager l'industrie, commencez par introduire le gout de l'œconomie & de la simplicité. Employez pour cela les moyens que nous venons de parcourir. Un peuple uniquement occupé de la vanité, se dégoûte d'une vie laborieuse, il rougit de travailler.

C'est sur-tout vers les objets utiles, qu'il faut diriger l'application; c'est là qu'il faut l'encourager. Ces objets sont l'agriculture, les arts nécessaires, le commerce d'œconomie. La troisième & la quatrième partie de cet essai sont destinées à faire voir comment on y réussira par rapport aux arts & au commerce. Contentons-nous de donner ici quelques règles, qui ne regarderont que l'agriculture.

Ne permettez pas qu'une même personne s'applique en même tems à l'agriculture, aux arts & au commerce. Le payfan doit rester ce qu'il est, l'artisan doit être artisan, le marchand doit s'occuper de son négoce. On ne sauroit à la fois être tout. Nous le montrerons dans la quatrième partie.

Qu'on distribue toutes les années, à chaque

payfan une portion des communes, pour la cultiver. Que ces portions soient bien séparées, afin que chacun puisse sans empêchement cultiver la sienne comme il le trouvera bon.

Qu'on affranchisse les biens des particuliers, du droit de parcours & qu'on favorise les enelos.

Qu'on accorde la liberté de demeurer dans les villages, à tous ceux qui y possèdent des biens fonds, & qui voudroient s'y marier. Qu'on peuple ainsi les endroits moins habités, par ceux qui le sont trop. Qu'on fixe une somme médiocre, au moyen de laquelle on pourra acquérir le droit de bourgeoisie, & que les communautés soient obligées de l'accepter, dès qu'elle sera offerte par un sujet de l'Etat. Les étrangers pourront jouir du même privilège pourvu qu'ils aient été naturalisés par le souverain.

Que les portes des villes soient ouvertes à tous les artisans, à tous les marchands. Qu'on ne puisse pas congédier un habitant de cette classe, aussi long-tems qu'il vit tranquille, & qu'il ne se rend coupable d'aucun désordre.

Qu'on transporte, autant que cela sera possible, l'agriculture des villes, dans les campagnes. Les cultivateurs pourroient être placés dans les fauxbourgs. Que la jeunesse des villes soit formée, non à l'agriculture, à moins qu'une famille ne possédât quelque bien de campagne, où l'on voudroit établir un des enfans: mais qu'on l'applique aux arts, ou à

commerce. Qu'il ne soit pas permis de bâtir dans les maisons particulières de nouvelles granges, de nouvelles écuries, qu'on laisse dépérir insensiblement celles qui subsistent.

Que les artisans, que les détaillistes soient transportés des villages dans les villes, afin qu'ils soient réunis, afin qu'il y ait entr'eux une généreuse émulation, afin que les différens ouvriers puissent trouver entr'eux les secours, qui leur sont nécessaires, pour perfectionner leurs ouvrages.

Ce n'est pas dans les grandes villes qu'il faut les placer, les vivres y sont trop chers. Je veux parler des petites villes & des bourgs. S'il n'y a pas assez de maisons, qu'on en bâtisse insensiblement de nouvelles. Cela ne peut pas se faire tout d'un coup. Les anciens habitans ne l'entreprendront pas d'eux-mêmes; jusques à ce que les étrangers s'y soient établis en plus grand nombre.

Il importe peu au Prince qu'un sujet fasse valoir son industrie dans une ville ou dans une autre, dans telle ou telle communauté. S'il est appliqué, s'il s'entretient lui & sa famille sans être à charge à la république, c'est un citoyen utile. S'il ne trouve pas son profit dans un endroit, qu'il s'établisse ailleurs. S'il a cette liberté, il n'ira pas dans l'étranger, d'où il court risque de revenir plus misérable.

Il y a cependant des professions qu'il faut laisser dans les villages, parce qu'elles doivent être à la portée du paysan. Tels sont les maréchaux,

les charrons, les tailleurs, les cordoniers, les charpentiers, les maçons, les couvreurs, les tisserans en fil & en laine.

Il est des fainéans, qui se bercent de cette idée que les communautés sont obligées d'entretenir leurs pauvres. C'est un obstacle à l'amour du travail. Les loix peuvent prendre différentes mesures pour bannir cette paresse si funeste.

On peut obliger les parens & les héritiers à contribuer suivant leurs forces à l'entretien des indigens; sur-tout on peut l'exiger des enfans à l'égard de leurs peres & de leurs meres. On peut déclarer que ni le souverain, dont la munificence s'étend par-tout, ni les villes, ni les communautés, ne feront rien, qu'auparavant la famille n'ait contribué du sien. Mais si elle ne peut pas suffire à soulager les malheureux, on doit s'empresse de suppléer à leurs efforts. Cela engageroit les parens à avoir l'œil les uns sur les autres. Ils se fréquentent d'avantage, ils peuvent donc mieux appercevoir les défors qui se glissent dans une maison, ils sont à même de les prévenir à tems. Leur intérêt les obligeroit à former de bonne heure au travail leurs enfans, leurs neveux, afin qu'ils ne leur fussent pas à charge dans la suite.

Il faut régler les hopitaux de maniere que les pauvres, qui y sont entretenus s'occupent suivant leurs forces, & qu'ils ne soient pas oisifs. Un homme est dans un état bien pitoyable, s'il est incapable de tout travail.

On peut arrêter les vagabonds dans les vil- les , afin qu'ils gagnent l'argent qu'on leur donne , en travaillant au moins un jour comme manoeuvre , aux bâtimens , aux grands che- mins , ou à d'autres travaux publics.

On peut exclure de tout emploi civil ceux qui n'ont pris aucune vocation , quelques ri- ches qu'ils soient d'ailleurs. On aura toujours de bonnes raisons de refuser aux gens oisifs le droit de suffrage dans les assemblées générales.

CHAPITRE V.

Comment mettre des bornes aux excès & au vice ? Comment inspirer au peuple une gran- de vénération pour la vertu , sur-tout pour la modération.

C'est à la religion & à la morale à inspi- rer aux hommes l'amour de la vertu. Sans elles tous les autres moyens seroient inutiles. J'ai déjà averti que cet essai n'étoit point des- tiné à traiter cette matiere , que j'abandonne aux Théologiens.

Mais la religion , les mœurs peuvent être gê- nées par de fausses maximes. Montrons donc quels sont les vices qui dépeuplent un pays : découvrons les moyens d'empêcher leurs funestes effets. Je trouve deux vices également dange- reux , les excès de l'intempérance & ceux de l'impureté. Qu'on parcoure toute la longue suite des erreurs de l'humanité , on ne trouvera

rien qui nuise autant à la population. Des pa- rens épuisés par la débauche donnent la vie à des enfans infirmes. Dans cet état d'affoiblisse- ment , ils n'ont ni la volonté , ni même le pou- voir de gagner de quoi fournir à leur subsis- tance. Ajoutons tant d'infortunés , que l'op- probre & la honte empêchent de voir le jour , & qui sont ainsi enlevés à la patrie même avant que de naître.

Un peuple , qui veut se multiplier doit res- pecter la vertu , chérir la retenue & la modé- ration. Mais comment lui inspirer de si beaux sentimens ?

Commencez par lui ôter les occasions de s'a- donner au vice. Diminuez le nombre des ca- barets & des métiers qui ne servent qu'à ex- citer la gourmandise. Pour cela gênez-les par des privilèges exclusifs.

Facilitez l'exportation des vins , afin que le propriétaire des vignes ne soit pas forcé de chercher à se défaire du fruit de ses travaux , en attirant les buveurs & en les excitant à l'ivro- gnerie ; afin qu'il ne soit pas obligé à se faire lui-même cabaretier. Par-là il fourniroit à ses enfans des exemples funestes , qui pourroient enfin les entraîner pour jamais dans la ruine.

Encouragez les jeunes gens au mariage : le- vez les difficultés , qu'on leur présente. C'est le moyen de les garantir des pièges du vice. Ils ne redouteront plus ses attraits , s'ils appren- nent de bonne heure à préférer les douceurs de

l'amour conjugal, aux charmes trompeurs du libertinage.

Qu'on tâche de diminuer cet empressement avec lequel les domestiques courent dans les villes, où ils ne trouvent trop souvent que des occasions de chute.

Qu'on oblige les campagnards, les artisans, qui séduisent une fille, à l'épouser sans délai.

Que les charges, les emplois publics ne soient que pour des gens mariés.

Qu'on impose un droit sur les biens que laissent en mourant des célibataires, pour en doter de pauvres orphelines qui voudroient se marier.

Si l'on favorise ainsi le mariage, si les sujets apprennent à le respecter, on verra beaucoup moins de désordres, il se commettra moins d'excès, que si la jeunesse est abandonnée à elle-même dans cet âge dangereux, où l'inexpérience & la fougue des passions l'entraînent dans le vice. Dès qu'elle en a goûté les fausses douceurs, on y contracte le dégoût du mariage, & un penchant toujours trop fort pour le libertinage.

CHAPITRE VI.

Le législateur doit être instruit de tems en tems de l'état de la population.

ON n'a aucune raison de déconseiller les dénombrements, comme s'ils étoient inspirés par des principes d'orgueil. Les Grecs, les Romains les faisoient avec une extrême exactitude. Les loix de Moïse les prescrivoient aux Israélites.

Si la classe des cultivateurs peut se jeter en foule dans les arts; si la classe des artisans se précipite avec trop d'empressement dans le commerce; il en résultera nécessairement du dérangement dans la société par rapport aux denrées nécessaires à la vie. Tout le monde abandonneroit ce qui est d'une utilité indispensable, pour embrasser une vocation qui paroîtroit plus commode. Les loix ne sauroient prévenir ces désordres, si l'on ne connoît pas le nombre des cultivateurs; le nombre des artisans dans leurs différentes especes, le nombre des marchands, suivant toutes les branches du commerce. Le législateur ne peut pas savoir si tel ou tel endroit a besoin d'être plus peuplé: si un tel art est trop cultivé; si l'on manque de gens qui s'appliquent à telle autre profession: s'il y a beaucoup de personnes qui vivent de leurs rentes: combien il y en a qui vivent de leur travail: s'il y a beaucoup de gens oisifs. Un tableau de la population de chaque paroisse

peut donner là-dessus de grandes lumières. Rien de plus facile que d'avoir ce tableau ; puisque Messieurs les Pasteurs font chaque année des visites pastorales, dans lesquelles ils écrivent le nom, l'âge, le sexe, la vocation, &c. de tous leurs Paroissiens.

Il seroit aussi fort utile que chaque village fit dresser un plan de toutes ses terres, cultivées & incultes. Si on la continuoit toutes les années, on pourroit observer la proportion qu'il y auroit entre les progrès de l'agriculture & l'état de la population. On devroit aussi y marquer les habitations qui seroient vacantes, les nouvelles maisons qu'on bâtiroit. Enfin il faudroit avoir la liste des morts de chaque Paroisse, dans les villes comme dans les villages, où l'on noteroit expressément la maladie ou le genre de mort de chaque personne.

CHAPITRE VII.

De la grandeur des villes.

L Es grandes villes sont des abîmes, où la population va se précipiter. Les vivres y sont à un prix relatif si haut, que les manufactures ne sauroient y fleurir. Il s'y rassemble un si grand nombre d'artistes, d'artisans, de marchands qui ne travaillent que pour le luxe, qui augmentent encore les besoins imaginaires. Une multitude de fainéans y accourent de toutes parts, pour augmenter la corruption

des mœurs, multiplier les occasions du vice.

Ainsi il est bon de mettre des bornes à l'étendue des grandes villes. Il faut en éloigner les artisans inutiles, pour les transplanter dans les petites villes. Là ils seront obligés de s'appliquer d'avantage à des vocations utiles, ils ne pourront s'addonner aux beaux-arts qu'avec modération. Ils auront moins d'occasions de se livrer à la débauche, ils vivront à meilleur marché, ils auront moins à s'inquiéter des moyens d'établir leurs familles sans être à charge à l'État.

Il y a dans les petites villes plusieurs maisons vacantes, il y a de la place pour en bâtir. On y manque de plusieurs arts, de plusieurs métiers nécessaires. Ainsi elles pourroient facilement s'aggrandir, s'il n'étoit pas si difficile d'obtenir le droit de bourgeoisie. Les arts peuvent aussi être placés dans nos montagnes où l'agriculture ne sauroit avoir lieu.

TROISIEME PARTIE.

Quel est le véritable esprit de la législation pour favoriser les arts relativement à l'agriculture.

CHAPITRE PREMIER.

Des arts considérés en général & relativement à l'agriculture.

Les arts, c'est la préparation des matériaux, que nous présentent les trois règnes de la nature, pour les rendre propres à nos usages. Cet usage dépend de nos besoins ou de notre imagination. De-là la distinction entre les beaux arts & les arts utiles.

Les arts utiles sont ceux, qui fournissent à nos besoins réels; ceux par lesquels nous avons la nourriture, le vêtement, une demeure comode; ceux qui préparent les instrumens nécessaires aux autres métiers. Un peuple, qui se nourrit de sa chasse, a peu de besoins, par là même peu d'arts. Une nation, qui s'applique à l'agriculture doit avoir des arts, parce qu'il lui faut des maisons, des instrumens pour le labourage, & l'économie. Ceux qui habitent dans des pays froids sont obligés de penser

à leurs habits, dont se passent les habitans des pays chauds, qui peuvent aller nus.

Les beaux-arts nous empêchent, il est vrai, de retomber dans la barbarie; mais si on les compare avec nos besoins réels, ils ne sont pas indispensables, dès-là ils doivent céder aux arts nécessaires. Ils n'ont pour eux que l'avantage de l'éclat & du plaisir.

Le règne minéral nous fournit les matériaux qui servent à nos bâtimens, les pierres, la chaux, le plâtre. Pour les préparer, pour les assembler, il faut la main de l'ouvrier & de l'artisan. Ces gens doivent être nourris, & qui est-ce qui les entretient? L'agriculture.

Le règne animal nous offre du poil, de la laine, des cornes, des peaux, de la soie, du miel, de la cire, de la viande. Tout cela doit être préparé par différens ouvriers. Qui fournit à leur subsistance? Qui est-ce qui nourrit le bétail, qui est la source de tant de richesses? L'agriculture.

Le règne végétal, nous donne du grain, de l'huile, du vin, du bois, du fruit, du chanvre, du lin & des productions de mille sortes différentes. Nous en tirons des couleurs, de la poix, & toutes sortes d'eaux distillées. La préparation de toutes ces choses occupe bien des bras; il faut bien des outils, bien des utensiles, qui ne peuvent être fabriqués que par des ouvriers. Qui fait subsister tant de gens? L'agriculture?

Que les beaux-arts travaillent à multiplier

nos commodités & nos plaisirs ; ils ne sauroient se passer de l'agriculture.

Concluons que l'agriculture, jusques ici trop méprisée est la base de tous les arts. Que ce qui sert à favoriser une vocation si utile doit être perfectionné avant toutes choses. Montrons comment les loix peuvent encourager les arts relativement à cet objet important.

CHAPITRE II.

Regles générales pour faire fleurir les arts.

QU'on procure une grande abondance de matériaux non préparés.

Qu'il y ait des artisans de toutes les sortes.

Qu'on diminue le prix des vivres & de la main-d'œuvre.

Excitez une généreuse émulation parmi ceux qui cultivent le même art.

Procurez, facilitez au moins l'écoulement des marchandises travaillées, soit au dedans, soit au dehors du pays, c'est de quoi nous parlerons dans notre quatrième partie. Contentez-nous d'observer ici que les arts doivent être encouragés par le commerce. Sans lui ils ne sauroient se soutenir.

Donnez aux arts nécessaires toute la liberté possible ; & refraignez les beaux-arts par des privilèges.

CHAPITRE III.

De l'abondance des matériaux non préparés.

C'est en permettant l'importation que l'on peut augmenter la quantité des matières premières dans un petit Etat. Il n'y a pas assez de terres, pour qu'elles puissent les produire en suffisante quantité. A cet égard un petit Etat dépend de ses voisins.

Un vaste empire, est plus indépendant. Il n'a qu'à encourager l'agriculture, l'entretien du bétail, le foin des forêts & le travail des mines. Il peut arriver cependant, qu'il ne possède pas tout ce qu'il lui faut pour abonder dans toutes ces choses. Alors qu'il échange ce qu'il a de trop contre ce qui lui manque.

Quelques nations ont cherché à entretenir l'abondance des matières premières en défendant l'exportation. C'est ainsi que l'Angleterre a fait de ses laines. Cette précaution peut être utile lorsqu'il y a dans le pays même assez d'ouvriers & d'artistes pour travailler tout ce que l'on a. Mais si l'on en manque, l'abondance fera tellement tomber le prix de ces denrées, que le cultivateur ne prendra plus la peine de multiplier des choses, dont il ne sauroit se défaire. Bientôt elles deviendroient rares & chères.

Il faut faire une distinction par rapport à la cherté. Elle peut être réelle ou relative. Réelle si la marchandise est rare. Relative si l'on con-

fidere la différence du prix de deux marchands, dont l'un veut vendre plus cher que l'autre.

La cherté réelle est corrigée par l'augmentation du produit des terres. Pour remédier à la cherté relative, il faut qu'un artiste puisse travailler à meilleur marché que des concurrens. Sans cela on préfere ceux qui se font le moins payer. Pour qu'il puisse céder son travail à un plus bas prix, les matériaux ne doivent pas être relativement plus chers que les marchandises étrangères.

On pourroit aussi distinguer entre le bon marché réel, & relatif. L'un naît de l'abondance; l'autre est fondé sur la différence du prix des concurrens.

Il est vrai de dire que l'abondance des matieres est le mobile des arts. Cependant il ne faut pas étendre ce principe au delà de ses justes bornes. On tomberoit dans un autre écueil directement opposé, l'avilissement des marchandises. Souvent l'artisan dominé par l'intérêt refuse de donner au paysan le prix de ses denrées, ce qu'elles lui coutent, quand on aura fait attention à la perte du tems, au travail & aux fraix. C'est le moyen de tarir la source de tous les matériaux.

La législation doit donc s'efforcer de procurer à l'artisan l'abondance & le bon marché, sans que le cultivateur soit exposé à voir trop avilies ses denrées. S'il y perd c'en sera assez

assez pour l'empêcher de les cultiver dans la suite.

Permettre simplement l'exportation des marchandises trop abondantes, ce n'est pas, ce semble, le vrai moyen de remédier au mal que nous venons d'exposer. Le Souverain peut facilement être trompé. Rarement est-il instruit à tems de l'état toujours varié d'abondance ou de disette. Défendre l'importation dans le cas opposé, c'est un remede sujet aux mêmes inconvéniens.

Dans le cas d'un avilissement trop sensible, ou lorsque le débit seroit tout à fait arrêté, le meilleur seroit, qu'il y eût dans chaque ville un magasin, où le cultivateur porteroit les denrées, qu'il ne pourroit pas vendre. Là on leur délivreroit de l'argent en échange, moyennant un intérêt honnête, & on conserveroit le tout, jusques à ce que le débit fût rétabli. Nous développerons cette idée dans un autre endroit.

Voici les avantages d'un pareil établissement. Il en résulteroit nécessairement une forte de concurrence. Le cultivateur auroit une ressource. Il ne seroit pas obligé faute d'argent de se défaire de ses denrées avec perte. Par là le gouvernement pourroit être instruit avec exactitude, s'il y a dans le pays trop ou trop peu de telle ou telle marchandise. Il pourroit se diriger en conséquence. Est-on dans l'abondance. Le magasin sera bientôt rempli. Ainsi il faut favoriser l'exportation. La disette se fait

elle sentir ? Le cultivateur ne portera rien au dépôt ; il aura assez d'occasion de débiter par lui même.

Dans un Etat , où il y a peu d'artisans , & beaucoup de denrées superflues , l'exportation doit être permise. Si l'on vouloit l'empêcher , on n'en retireroit aucun profit , au contraire on en tariroit la source , qui est l'agriculture. Mais si ces matieres sortent brutes du pays , il faut qu'elles y rentrent travaillées. Car le petit nombre d'artisans , qui sont dans l'Etat , ne sauroient fournir aux besoins de tous les sujets. Ainsi les arts n'y fleuriroient jamais. Il sortira de grosses sommes , sur-tout si le prix de cette préparation est plus bas , que celui des manufactures établies dans le pays.

Pour prévenir tous ces inconvéniens , il faut qu'on ne manque d'aucun artisan , dans aucun genre. Je vais montrer comment on pourra réussir dans cet objet.

C H A P I T R E IV.

Comment prévenir la disette des artisans.

LA disette d'artisans vient de la dépopulation , des monopoles , des polypoies.

De la dépopulation ; par les émigrations , par la difficulté d'acquérir le droit de bourgeoisie ; par l'orgueil de certaines gens , qui rougissent de faire apprendre une profession à

leurs enfans. Méprisant les arts , ils préfèrent de se jeter dans le service militaire. Quelquefois courant à la quête des aventures , ils vont hors du pays chercher à rétablir une fortune , qu'ils ont ruinée , comme cela arrive communément , quand les enfans ont reçu une mauvaise éducation. Ce qui répare un peu ce mal , c'est que les payfans se vouent maintenant aux professions. Mais par là l'agriculture perd des bras qui lui sont nécessaires , & le fondement des arts est attaqué.

Nous manquons d'artisans à cause des monopoles. Les associations des métiers ou les maîtrises abusent de leurs privilèges pour rebuter les étrangers. Si un jeune bourgeois apprend une profession , qui a été exercée jusques là par des habitans , il n'a point de repos qu'il n'ait chassé ceux qui lui font obstacle. Ceux-ci ont beaucoup de peine à se placer ailleurs , il leur en coute des frais considérables , pour s'établir tantôt ici tantôt là , pour arranger de nouvelles boutiques , pour acquérir de nouveaux chalans. Ils ne s'établissent pas volontiers dans les lieux où règne cet esprit de ligue.

Des polypoies. Lorsqu'une profession est trop recherchée , les matériaux renchérissent , les ouvriers ne pouvant plus subsister , sont obligés de chercher fortune ailleurs. Ils préfèrent l'étranger parce que les droits de communauté & de bourgeoisie sont difficiles à obtenir , & qu'on exige beaucoup pour le droit d'habitation.

Voici un moyen d'adoucir la disette d'ou-

vriers; car il est difficile d'empêcher les émigrations.

Qu'on limite les arts de luxe à un certain nombre d'ouvriers proportionné à celui des habitans.

Qu'on permette aux artisans étrangers, de s'établir où ils voudront, pourvu qu'ils fassent conster du lieu de leur origine. Ceci n'est applicable qu'aux petites villes qui ne sont point assez peuplées.

Qu'on facilite l'acquisition des drois de bourgeoisie, soit en diminuant le prix, soit en accordant du tems pour l'acquiter. Pour compenser cette différence, qu'on excepte des droits qu'on accorde aux nouveaux bourgeois, la jouissance des terres communes. C'est là un des grands obstacles, qui empêchent les communautés de recevoir des bourgeois.

Qu'on ôte aux maîtrises, ou abbayes, tous les droits, qui rebutent les étrangers.

Qu'on oblige les magistrats de chaque lieu, de faire publier dans les papiers publics des qu'ils manqueront d'un ouvrier, d'un charpentier, par exemple, d'un forgeron, d'un teinturier, d'un tanneur & d'autres. Qu'ils invitent les étrangers à venir parmi eux remplir la place vacante. Les ouvriers qui se trouveront déplacés ailleurs, se fixeront où ils trouveront à s'établir, il en restera peu dans les villages.

Qu'on ne donne aucun emploi à un bourgeois, quelque riche qu'il soit, à moins qu'il n'ait appris une profession, dont il puisse se

servir pour gagner sa vie en cas de nécessité.

Afin que la multitude de certains artisans nécessaires ne fasse pas trop hauffer le prix des matériaux; afin qu'elle n'occasionne pas une trop grande consommation de bois, puisque nous n'avons pas de charbon de pierre qui y supplée, il faut aussi les limiter par des privileges. Les moulins à bled, les scies, les blancheries, les tuileries, les verreries, les tireries, les martinets &c. ne sauroient être tolérés en trop grand nombre, & sans aucune gêne. Ils ne doivent pas être trop proches les uns des autres. Il est bon qu'ils soient répandus dans la campagne, par-tout où il y a assez de bois & d'eau. Une seule de ces manufactures peut occuper un grand nombre d'hommes. Je ne veux pas dire par là que si on trouvoit utile d'en établir une dans un endroit, celles qui subsisteroient déjà dussent avoir le droit de l'empêcher. S'il n'y a pas des titres authentiques, ces sortes de prétentions doivent être nulles, & il ne faut jamais accorder de tels privileges à ceux qui s'établiront dans la suite.

Comme ces manufactures exigent un grand nombre de valets & d'ouvriers, il faut tâcher qu'il y en ait autant qu'il sera possible, sans que cela nuise aux autres métiers, ou à l'agriculture. Leur salaire doit être médiocre. Ils ne doivent pas avoir le droit de le fixer à leur gré. Le maître ne pourra pas non plus le di-

minuer selon son bon plaisir. Si les parties ne peuvent pas s'accorder, le Magistrat pourra régler cette affaire. Supposez que tous ces ouvriers ne puissent pas trouver à se placer, ils pourront toujours gagner leur pain en travaillant comme manœuvres, dans les bâtimens, dans les forêts, ou ailleurs. Leur nombre ne fauroit être à charge, & il est impossible qu'ils manquent d'ouvrage.

On voit qu'il y a ici une différence à faire. Tous les privileges ne doivent pas porter sans distinction le nom de monopoles. Ces fabriques dispendieuses, ces moulins peuvent occuper trop de gens, si elles deviennent trop communes. Elles couteroient plus qu'elles ne gagneroient; elles se ruineroient l'une l'autre.

C H A P I T R E V.

De la diminution du prix des vivres & de la main d'œuvre.

Chaque artisan, chaque ouvrier calcule s'il gagne autant dans son métier, que les vivres & ses autres besoins lui coutent. Et s'il a besoin du secours des autres, il examine si son profit va assez loin, pour qu'il puisse y trouver son compte, & se tirer insensiblement d'affaire. Le calcul est le fondement sur lequel repose l'affiduité d'un ouvrier. Personne en effet ne voudroit travailler, s'il étoit convaincu que bien loin d'amasser, il dissipe.

Lorsque les denrées sont cheres, l'artisan veut augmenter le prix de son travail. Mais c'est là précisément ce qui cause sa ruine. Il en résulte une cherté relative de la main d'œuvre. On préfère les marchandises, qui sont relativement à un moindre prix. Celles qui coûtent davantage restent, ou l'on est obligé de s'en défaire à perte.

Si au contraire les vivres sont à bon marché, tandis que la main d'œuvre est chere, ce qui peut arriver faute d'artisans & d'ouvriers, il ne leur faut que peu de tems pour gagner abondamment de quoi vivre. Delà il arrive souvent, que plusieurs demeurent oisifs, ou qu'ils dépensent le lendemain ce qu'ils avoient gagné la veille.

Pour diminuer également le prix des vivres & celui de la main d'œuvre, il faut d'abord que l'on s'applique à l'agriculture. Il faut ensuite que l'émulation entre les ouvriers diminue le prix de l'ouvrage. Si un artisan exige trop pour son travail, qu'on n'ait pas de peine à en trouver un autre qui le fasse à meilleur marché. Je vais examiner cette matiere.

C H A P I T R E VI.

De la concurrence, ou de l'émulation entre les ouvriers.

L'Emulation qui naît entre les ouvriers produit deux grands avantages; la di-

minution du prix & la bonté de l'ouvrage. Des gens dont on ne fauroit se passer se feront toujours payer plus chers, sans que pour cela ils travaillent mieux.

Pour réussir à exciter l'émulation, il faut ouvrir aux étrangers les portes de nos petites villes. Il faut faire enforte que les ouvriers de la même classe demeurent près les uns des autres.

Il faut défendre aux maîtrises en corps & aux artisans en particulier de convenir entr'eux du prix de leurs ouvrages. Chacun doit être libre de vendre sa marchandise aussi bien qu'il pourra, sans être gêné par le prix de son voisin.

Pour que les ouvriers travaillent fidèlement, tous les ouvrages faits pour vendre doivent être visités, & marqués d'un poinçon, par où l'acheteur puisse connoître que la marchandise a le poids, la qualité &c. qu'il doit en attendre. C'est le moyen de prévenir autant qu'il est possible toute tromperie. Car la seule émulation ne suffit pas pour cela.

Les prix que l'on propose pour encourager les ouvriers, contribuent beaucoup à produire de bons ouvrages.

CHAPITRE VII.

Des libertés & des privileges exclusifs.

L'On entend ici pas liberté, l'avantage qu'a chaque particulier d'apprendre tel art nécessaire qui lui plait le mieux, & de l'exercer sans empêchement. Les privileges au contraire sont des limitations par lesquelles il n'est permis qu'à certaines gens de s'appliquer à un art, afin d'empêcher que tout le monde ne s'y jette.

On donne cette liberté aux vocations de premiere nécessité, quand on permet à tous ceux qui veulent de s'y destiner: quand pour favoriser les pauvres, on abrège le tems de l'apprentissage, ou quand on en diminue le prix: quand, en conservant aux maîtres le droit de reconnoître comme maîtres ceux qui ont fait leur chef d'œuvre, on les empêche de rejeter aucun de ceux qui entendent la profession, enfin, quand on permet aux veuves de maîtres, d'exercer la profession aussi long-tems qu'elles ne changent pas d'état.

J'ai déjà répété bien des fois que les beaux arts doivent être restreints par des privileges. La question est de savoir; quel doit être le rapport des artisans en général avec les cultivateurs, & des artisans de luxe avec les artisans nécessaires.

Il n'est pas possible d'en fixer le nombre avec une scrupuleuse exactitude. Il est expo-

fé à trop de variations par les changemens qu'on observe dans la population. Cependant il paroît qu'on pourroit recevoir comme un principe, qu'il faudroit mieux employer le peuple, qu'on auroit de trop dans les campagnes, à défricher les terres incultes, que de le déterminer à embrasser des métiers. Quand on aura tiré parti, aussi bien qu'il sera possible, de tout le terrain, qui actuellement nous est inutile, il sera tems d'attirer dans les villes les habitans superflus de nos campagnes, & de leur faire apprendre une profession. Voici cependant une exception. Il y a des riches campagnards, qui ne cultivent pas leurs terres eux mêmes. On pourroit leur accorder l'entrée dans les villes, leurs richesses les mettent en état de dépenser beaucoup & de faire gagner les artisans. On ôte par là aux payfans, des exemples de luxe. On trouve encore parmi les payfans des gens foibles, infirmes, qui ne peuvent pas supporter les travaux de la campagne, les Magistrats peuvent leur accorder la permission de travailler dans les fabriques.

Quelle proportion doit-il y avoir entre les beaux arts, & les arts nécessaires? on ne fauroit répondre avec précision. Mais si l'on faisoit chaque année une table de tous les artisans, il seroit facile de voir s'il y en a trop ou trop peu des uns ou des autres. J'ai dit plus haut comment on pourra prévenir la disette. On peut limiter le nombre des artisans de luxe en accordant des privileges exclusifs, pour dix &

plus à ceux qui existent, en fixant le nombre de leurs apprentifs, & de leurs compagnons, enforte que le reste des habitans soit forcé des s'appliquer aux arts utiles. On peut faire plus. On peut obliger ceux qui veulent obtenir un privilege pour apprendre une profession de luxe, de n'entrer en apprentissage qu'auprès d'un maître privilégié, qui ne pourra jamais avoir qu'un certain nombre d'apprentifs. Je traiterai plus au long cette matiere dans le dixieme chapitre de la quatrieme partie.



QUATRIEME PARTIE.

Quel est le véritable esprit de la législation, pour encourager le commerce relativement à l'agriculture.

CHAPITRE I.

Du commerce en général.

LE COMMERCE en général, c'est l'échange du superflu contre le nécessaire. Nos besoins sont réels, ou imaginaires. Delà la distinction entre le commerce d'économie, & le commerce de luxe. L'un satisfait à nos besoins réels; l'autre à nos besoins imaginaires.

Si nous considérons en général le commerce d'un Etat; nous y remarquerons, le commerce intérieur, qui a lieu entre les citoyens, & le commerce externe, qui consiste dans l'exportation des denrées du pays, & dans l'importation des marchandises étrangères.

Un Etat est riche, qui peut exporter beaucoup de ses denrées, sans être exposé à la disette, il devient le créancier de ses voisins, chez qui il transporte son superflu. Un Etat, au contraire, qui reçoit plus de marchandises étrangères, qu'il n'en peut exporter, devient insensiblement le débiteur de ses voisins. S'il

en exporte moins toutes les années, il deviendra toujours plus pauvre, jusques à ce qu'enfin il ne recevra plus rien.

Pour qu'un pays ne s'appauvrisse pas, pour que la somme de l'exportation surpasse celle de l'importation, il faut que l'abondance y règne. Dans l'intérieur des terres, cette abondance ne sauroit venir de la pêche. Cette source de richesses est réservée aux ports de mer, & aux nations qui commercent sur la mer. La chasse ne sauroit nous enrichir. Il nous reste donc deux ressources, l'agriculture, & le bétail: L'une dépend toujours de l'autre.

Il est possible que les métaux abondent dans un pays, & qu'on les échange contre d'autres besoins: mais l'exportation des mines, qui ne sont pas communes dans la Suisse, exige des ouvriers, qu'il faut nourrir, & on ne sauroit les nourrir sans l'agriculture.

Les denrées qui sont dans le commerce, tombent brutes entre les mains des artisans & des ouvriers. Il se présente donc encore une nouvelle distinction entre le commerce des marchandises brutes & le commerce des marchandises travaillées.

Si l'on travaille les denrées brutes dans le pays qui les produit, l'artisan gagne le prix qu'il y ajoute en les préparant. Si on les exporte brutes, il le perd, l'étranger nous les renvoie, & les habitans lui payent son travail. Ainsi l'exportation des marchandises non travaillées est nuisible aux arts.

Observons cependant que toutes les denrées

ne peuvent pas toujours être préparées dans le pays. Il arrive souvent, qu'il y en a trop, surtout lorsqu'il n'y a pas assez d'artisans & d'ouvriers. Dans ce cas l'exportation en devient nécessaire, quoi qu'il valût beaucoup mieux les travailler dans le pays.

Si nous voulons montrer quel est l'esprit de la législation par rapport au commerce; nous devons fixer nos regards non seulement sur l'agriculture, mais aussi sur les arts. Nous devons faire en sorte, que le cultivateur ne reste pas chargé de ses denrées brutes, que l'artisan, l'ouvrier puisse se défaire de ses marchandises préparées, que tout seconde le plus promptement qu'il sera possible, & dans le pays & au dehors. Tel est le but que le législateur se propose; s'il l'a atteint, on pourra dire que le commerce fleurit.

CHAPITRE II.

Principes généraux pour encourager le commerce.

LA bonne foi, la vérité est l'ame du commerce. Toutes les loix, tous les arrangements doivent tendre à prévenir autant qu'il est possible la fraude dans les poids & les mesures, à faire punir la falsification des marchandises, à obliger tous les marchands à tenir leurs livres en ordre, afin que dans le cas d'une faillite, ils ne passent pas pour d'in-

fames banqueroutiers. Il suffit d'indiquer un principe aussi incontestable. Je me dispenserai de le développer.

Qu'on facilite, qu'on encourage le transport des marchandises d'un endroit à l'autre.

Qu'on excite une forte émulation.

Favorisez le prêt de l'argent sur des nantissements mobiliers.

Procurez des entrepôts suffisans & commodes pour les marchandises.

Perfectionnez les moyens de se communiquer les besoins mutuels: multipliez les bureaux d'avis.

Favorisez principalement l'exportation, tant hors du pays, que d'un bailliage dans l'autre. Que le commerce soit aussi libre qu'il se pourra.

Qu'il ne soit pas permis aux cultivateurs & aux artisans de se vouer au commerce.

Que le commerce d'économie soit ouvert à tous les marchands. C'est le commerce du luxe qu'il faut gêner par des privilèges.

Qu'on diminue la quantité de l'argent qui circule; que l'on mette les monnoies sur un pied fixe.

CHAPITRE III.

Comment faciliter, comment encourager le transport des marchandises?

ON transporte les marchandises par le moyen des bêtes de charge, ou de l'eau. Pour rendre ce transport plus facile, il faut qu'il y ait assez de chars & de bateaux; assez d'artisans, d'ouvriers, pour fabriquer les uns & les autres, de même que les harnois nécessaires; assez de voituriers & de bateliers, enfin une suffisante quantité de bétail. D'ailleurs les chemins doivent être praticables, les lacs & les rivières navigables & sûrs; s'ils ne le sont pas, il faut s'appliquer à les rendre tels.

Il faut, disons nous, des chars & des bateaux. Les forgerons, les charrons, les charpentiers qui travaillent ces ouvrages, doivent être moins chers. S'ils se font payer plus que le marchand, le voiturier & le batelier peuvent donner, le transport ne se fera point. On peut voir là dessus ce que nous avons dit dans le 5. & 6. chapitre de la III. Partie de cet ouvrage.

Il faut assez de bateliers & de chartiers. Ces gens doivent savoir quel sera leur salaire d'heure en heure. Ils doivent être établis, pour pouvoir partir dès le moment qu'on l'exigera. On a coutume de les payer par quintal, mais ils sont obligés de convenir du prix avec les marchands, parce qu'on ne souffre plus les grands chars de rouliers, qui gâtent les chemins. Comme

me les voituriers peuvent être trompés dans l'indication du poids, ils doivent trouver de la protection contre les marchands. Ceux-ci doivent être responsables de tous les dommages, qui peuvent résulter de la trop grande charge. Ils doivent être obligés d'indiquer le poids dans les lettres de voiture.

Les voituriers peuvent aussi se rendre coupables d'infidélité vis-à-vis des marchands. Ils peuvent changer les marchandises, les exposer à quelque danger, ou même en distraire quelque partie. Il est juste qu'ils soient responsables de tout le mal, qui peut arriver par leur négligence, leur infidélité, ou leur témérité. On leur fixe le tems pendant lequel ils doivent arriver à leur destination, afin qu'ils n'aient pas le loisir d'altérer les marchandises, ni d'ouvrir les balots ou les tonneaux. On peut imiter ce qui est prescrit dans l'ordonnance sur les voitures des vins. Il est ordonné que les chars seront conduits dans les entrepôts, pour y être sous la garde des commis, & dans la route, les chartiers ne peuvent jamais s'éloigner du grand chemin.

Quand les marchandises sont transportées par eau, il faut les abandonner à la bonne foi du patron. Dans des voyages de long cours, arrêtés par les vents contraires, il y a toujours assez de temps pour abuser de la confiance publique. Si un pareil crime venoit à être prouvé, le châtement devoit être plus sévère que celui des voituriers. Enfin il ne doit pas leur être

permis de s'exposer sur les lacs dans les temps orageux. C'est aux commissionnaires à voir s'ils doivent partir, ou s'ils ne le doivent pas.

Les voitures & même les bateaux sont exposés à bien des accidens, que toute la prudence, tous les soins ne sauroient prévenir. Qu'il y ait donc dans chaque station des ouvriers, sur tout des charrons & des maréchaux, qui puissent réparer le dommage, & tirer les voituriers de peine. Il devoit toujours y avoir sur les bords des lacs & des rivières, de petits bateaux, au moyen desquels on puisse aller au secours de ceux qui se trouveront en danger, rassembler les marchandises qui seroient perdues & pour les garder fidelement.

Les grandes routes devront passer le plus qu'il sera possible au travers des villages, afin qu'elles soient plus sûres & que l'on y trouve des secours, dans le besoin. La conservation des chemins est à la charge des communautés, parce qu'étant plus à portée, elles peuvent mieux les travailler, & parce que d'ailleurs ce sont elles qui s'en servent le plus. Ainsi elles doivent répondre de tout le dommage, qui peut résulter de leur négligence à cet égard.

Ce n'est pas ici le lieu de montrer comment l'on peut maintenir la sûreté des grands chemins. Cependant sans ce point essentiel, le transport des marchandises ne sera jamais libre.

Il en coûte de la dépense & de la peine, pour construire des chemins neufs. Souvent

les matériaux sont éloignés. Toujours les gens qui sont chargés des corvées ont d'autres travaux à remplir. La culture de leurs terres doit fournir à leur entretien. Ce seroit surcharger un pays d'impositions insupportables, que d'y faire travailler avec trop de rapidité. C'est donc ici où l'on doit se hâter lentement.

Pour conserver les routes déjà construites, les communautés doivent y charrier une quantité suffisante de gravier. Afin que l'entretien en soit moins dispendieux, tous les chars qui ont plus de deux chevaux doivent avoir un timon; les fourches seront interdites. Pour qu'on puisse se servir de cette sorte d'attelage dans les chemins de traverse, qui conduisent d'un village à l'autre, il faut ordonner qu'ils auront au moins dix-huit pieds de large. Ce qui manquera de cette largeur, doit être pris sur les possessions de part & d'autre.

Il peut arriver que pour faciliter le transport, on soit obligé de creuser à grands frais des canaux, de construire des écluses. Alors les voitures coûtent davantage & les marchandises arrivent plus tard. Des chemins bien faits, bien entretenus sont de beaucoup préférables. Mais il ne seroit pas juste de priver les propriétaires des capitaux, qu'ils ont employés à construire ces ouvrages. Pour les abolir, il faudroit commencer par les acheter. Un grand chemin solide rend le transport plus commode, que des canaux ou des routes détournées. Il se fait avec plus de célérité; la voiture est moins

chère; on peut aller & venir quand on veut. Dans un mauvais chemin au contraire, il faut beaucoup de bétail, on consomme beaucoup de fourrage, il faut payer cher la voiture, on charge moins de marchandises à la fois, il faut plus de temps pour aller d'un lieu à l'autre.

Les voitures consomment beaucoup de fourrage. Il faut donc prendre soin des prairies; sur tout des prairies artificielles, & des arrosements. On perd par là beaucoup de fumier; il ne faut pas cependant que les terres à bled en souffrent.

Un roulier, qui fait ce métier constamment, ne sauroit être un bon laboureur. Il en est de même d'un batelier. Ces gens sont absens la plus grande partie de l'année. Un cultivateur au contraire doit être sédentaire, toujours à la portée de ses biens. Moins il fera de voitures par eau ou par terre & mieux il s'en trouvera. Il seroit donc aussi avantageux pour l'agriculture que pour le commerce, qu'il y eût des gens qui n'eussent point d'autre vocation que de voiturier, afin que le paysan n'eût point ce moyen de se distraire.

CHAPITRE IV.

De l'émulation.

L'émulation naît lorsqu'il y a assez de gens pour vendre & pour acheter la même marchandise. S'il y a plus de vendeurs, le prix tombe nécessairement; & cela peut aller si loin, que la denrée n'a plus de débit & que le marchand perd courage. Le commerce n'est fondé que sur le besoin. Il faut donc que le nombre des acheteurs soit tel, que la marchandise puisse s'écouler.

Si le nombre des acheteurs étoit plus grand que celui des vendeurs & que la somme des denrées à vendre; la cherté est à la porte. Les besoins surpassent les provisions.

Le prix des denrées ne sauroit être toujours le même. Sujet au changement il doit hausser & baisser alternativement. Il faut donc que l'on puisse acheter & vendre en pleine liberté. Pour qu'une seule personne n'achete pas toute la provision dans le dessein de la revendre plus cher dans la suite, il faut multiplier le nombre des négociants, il faut les séparer en telle sorte, que chacun d'eux s'efforce d'avoir la préférence. Il ne faut pas souffrir des associations trop nombreuses. Je dis trop nombreuses; car quand deux, trois, ou quatre personnes forment une société de commerce, il ne sauroit en résulter des suites bien fâcheuses.

sur-tout quand il y en a beaucoup de semblables.

Afin d'exciter l'émulation entre les commerçants, il faut que tous ceux qui ont quelque chose à vendre, à acheter, à troquer, se rendent dans les villes, dans les bourgs, & dans les magasins, où toutes les marchandises devront être déposées & vendues publiquement. Les colporteurs, qui se répandent dans tout le pays, ne devront pas être tolérés.

Pour empêcher que les marchandises ne soient pas déprisées & qu'elles ne restent pas sur les bras des marchands, il faut favoriser l'exportation. Si même ce moyen n'étoit pas efficace, ce seroit au Souverain à ouvrir une main bienfaisante. Il faut faire des avances aux artistes & aux négocians, comme je le montrerai dans la suite.

Par rapport au commerce de luxe, il faut peu ou point d'émulation. A cet égard, il faut faire précisément l'opposé; on doit empêcher la concurrence; & rendre les objets du luxe aussi chers qu'il sera possible. Mais dès qu'il s'agira d'exporter de pareilles denrées, les manufactures établies dans le pays méritent d'être favorisées, tout comme le commerce nécessaire, principalement si les marchandises devoient rester sur les bras des entrepreneurs. On doit faire des efforts, pour conserver quelque avantage sur les étrangers.

CHAPITRE V.

Du prêt de l'argent comptant sur gages

IL est très facile, que l'abondance des denrées brutes soit trop grande. Quand les besoins des acheteurs sont satisfaits, il peut encore rester beaucoup de choses; qui surchargent le cultivateur ou l'artisan. Ceux-ci peuvent avoir besoin de comptant pour payer leurs dettes, ou pour d'autres usages. Leurs denrées ne sont pas acceptées en paiement, il leur faut de l'argent.

On trouve, il est vrai, des gens, qui prêtent sur gages. Mais ils tirent en secret une usure si excessive, ils cherchent tellement à profiter du besoin, qu'ils suffisent pour décourager l'industrie. Les loix ne peuvent point se confier en eux. De tels excès doivent de nécessité être défendus. Mais quand on aura prévenu ce mal, le laboureur, l'artisan, embarrassés de leurs denrées, de leurs ouvrages, n'en feront pas mieux pour cela. Il faut donc pourvoir à ce qu'ils aient une ressource, lorsqu'ils se trouveront dans un besoin, que le négociant peut aussi éprouver. Il sera utile que les uns & les autres puissent engager leurs biens meubles, leurs marchandises; jusques à ce qu'ils trouvent une occasion de s'en défaire avec avantage. Que les capitalistes placent où ils voudront des sommes considérables. Mais qu'il se forme dans les villes des banques pu-

bliques, sous le nom des communautés. Qu'il se forme des monts de piété, comme on en voit ailleurs, où chacun puisse en donnant des gages acceptables, trouver la somme dont il a besoin, qui lui sera confiée pour le temps qui lui conviendra. Il lui sera permis de vendre ses gages au bout d'un, ou de deux ans, s'il le trouve convenable. On ne lui avanceroit jamais que les deux tiers de la valeur de ce qu'il offre, apprécié au prix courant. Si par exemple le muid de froment valoit six écus, l'on n'en délivreroit que quatre. Si ce grain venoit à être vendu, le débiteur profiteroit du surplus qu'on en retireroit. Il faut fixer le temps, dans lequel les denrées doivent être vendues, afin que le débiteur s'efforce de trouver un écoulement, afin que rien ne se gâte, afin que la vaine espérance d'une plus grande cherté n'empêche pas l'argent & la marchandise de circuler comme elles doivent. Si quelqu'un a recours à la banque, ce ne doit être que quand il ne pourra pas vendre. Supposez que l'on voulût déposer du grain dans le magasin public, lorsque la mesure se vend quinze batz : on refuseroit de le recevoir, & de donner de l'argent dessus. La banque ne devroit être ouverte pour cette denrée, que lorsqu'elle se vendroit au-dessous de douze batz & demi. Cette précaution empêcheroit qu'il n'y eût une cherté dans le tems même que le grain seroit assez abondant. Par-là le laboureur n'arrêteroit pas le débit par une avidité excessive. Les mar-

chandises déposées devroient être propres & en état d'être conservées. Le commissaire, qui auroit la direction du magasin devroit s'abstenir de tout commerce.

Cet établissement mettroit le capitaliste en état de toucher ses intérêts sans retard. Il n'auroit pas besoin de réaliser si-tôt un capital qui seroit bien assuré. Ce capital circulant dans le pays, ne demeureroit pas inutile dans la caisse des gens riches. Il y a bien des personnes, qui préféreroient de placer leur argent dans un lieu sûr, même sans aucun intérêt au lieu de le garder dans leurs maisons, où une incendie, un vol, peuvent le leur enlever. Le laboureur, l'artisan, le marchand croiroient être riches, quand ils seroient en état de déposer beaucoup de ces gages, sur lesquels ils peuvent avoir de l'argent, quand ils voudront. Ils compteroient là dessus, plus que sur les especes, qui par leur nature, doivent toujours circuler.

CHAPITRE VI.

Des entrepôts pour les marchandises

Les cultivateurs, les artisans, les marchands, n'ont que peu de place dans leurs maisons & dans leurs établis, pour y conserver leurs marchandises. Quand même ils en auroient beaucoup, il ne vaudroit pas la peine de construire à grand frais des bâtimens exprès pour les déposer. Et s'ils n'ont point

de place pour cela, que feront-ils de tant de choses? Que leur sert cette abondance, si personne ne veut acheter ce qu'ils ont?

Il est d'autant plus nécessaire d'avoir des bâtimens publics, des magasins communs, que les cultivateurs, les artisans, les marchands n'ont pas toujours ces denrées qui les embarrassent dans certains temps. Mais pour des lieux publics tels que ceux que je propose, quand l'un n'y a pas des effets, un autre y en apporte, & le vendeur tout comme l'acheteur savent où se rencontrer.

Voici les regles que le législateur pourra prescrire à cet égard.

Qu'on établisse des intendans fideles & moyens, qui puissent répondre de ce qui leur sera confié.

Qu'ils tiennent leurs livres avec une grande exactitude pour être en état de rendre compte à chaque instant.

Qu'ils s'abstiennent de tout autre commerce, comme je l'ai dit plus haut.

Qu'il y ait un tarif réglé, qui détermine ce qui vient au propriétaire du magasin & au commis qui en prend soin.

Qu'on ne dépose aucune marchandise que dans cet endroit.

Que tout ce qu'on y déposera soit visité, & marqué d'un poinçon, qui fasse voir que la marchandise est telle qu'on le dit, pour la qualité & la quantité.

Que toutes les marchandises soient numérotées, & qu'il en soit délivré une reconnaissance au propriétaire.

CHAPITRE VII.

Des bureaux d'avis.

Les foires, les marchés, contribuent beaucoup, il est vrai, à l'écoulement des marchandises; cependant les bureaux d'avis n'en sont pas moins nécessaires. Celui qui veut vendre, acheter ou troquer, est bien aisé d'apprendre dans les feuilles hebdomadaires, l'homme avec qui il pourroit traiter. Sans cela on est obligé de perdre son temps à offrir ses denrées de maison en maison, ou du moins de faire des recherches souvent infructueuses, toujours fatigantes.

Les bureaux d'avis, peuvent être rendus plus généraux ou plus commodes.

Par-tout où il ne s'imprime point de papiers publics, on peut afficher les avis aux piliers publics, ou dans les cabarets.

Dans les petites villes, on pourroit établir des bureaux particuliers, où les avis seront rassemblés & envoyés au bureau général, comme cela est arrangé pour les postes.

On pourroit faire imprimer chaque année, une espece d'étrennes marchandes, dans lesquelles on donneroit une liste de tous les marchands & de l'objet de leur négoce.

Le législateur pourroit soumettre ces papiers publics à la censure, & les faire imprimer avec privilege.

CHAPITRE VIII.

De la liberté de l'exportation d'un bailliage dans l'autre & hors du pays.

L'Essence du commerce consiste dans l'échange de notre superflu contre nos besoins. Dans un petit pays les besoins sont peu considérables. Il faut donc chercher à échanger le superflu chez les étrangers. Un Etat, où l'exportation est gênée, ne peut avoir que très peu de commerce. Celui qui l'encourage a beaucoup de besoins à satisfaire, le commerce est florissant.

Si l'on veut favoriser l'exportation, il faut que le transport d'une province dans l'autre soit libre. Comment transporterait-on les marchandises dans l'étranger, si elles ont mille difficultés, mille obstacles à surmonter, sur les frontieres & dans tous les passages?

Il est important de laisser sortir les marchandises travaillées, plutôt que les denrées brutes. L'Angleterre permet la sortie de ses grains, c'est une denrée à laquelle il reste peu de chose à faire. On y défend la sortie de la laine, parce que les manufactures établies dans le pays y trouvent encore beaucoup d'occupation. Ainsi nous gagnerons considérablement, si l'on in-

roduisoit parmi nous le commerce de la viande sèche. Par-là on conserveroit beaucoup de marchandises premières, des peaux, de la laine, du crin, des cornes, qui pourroient être travaillées dans le pays. Tout cela en fort avec le bétail qu'on exporte. Nos vins sont des denrées d'un usage constant: quel inconvénient n'y a-t-il pas de les laisser passer d'un bailliage dans l'autre? On mêlera peut-être le bon avec le mauvais? Laissons chacun libre de gâter ce qui est à lui. Nous en buvons peu qui soit pur. Que les marchands soient en liberté de donner à leur vin une qualité qui leur donnera la préférence. Tout ce que la législation peut faire à cet égard, c'est de défendre que l'on fasse des eaux de vie de marc, & d'abolir le trop grand nombre de tavernes. Le commerce en gros doit être entièrement libre. On n'a jusques ici envisagé qu'avec frayeur la libre exportation du grain. Mais nous voyons que la France imite en ce point l'Angleterre, elle nous fournit actuellement du bled. Si l'on empêche l'exportation des grains de notre pays, le laboureur sera obligé de vendre avec perte, on en négligera la culture, parce qu'il n'y aura plus moyen de se sauver.

Toute exportation est utile dans un Etat riche & puissant; au contraire l'introduction des marchandises étrangères décele le besoin. Elle doit être interdite dans un pays abondant, si les sujets ne veulent y commercer qu'avec leurs productions. S'ils veulent être les facteurs de

leurs voisins l'importation doit être aussi libre que la sortie. Mais le rapport de cette branche de commerce doit égaler la somme du superflu, tant en marchandises étrangères qu'en denrées du pays. Dans un Etat pauvre, il faut commencer à multiplier les fruits de la terre par l'agriculture, jusques à ce que l'on soit dans l'abondance à cet égard. La nation qui pourra vendre à meilleur marché, aura toujours un plus grand commerce. Un peuple appauvri ne sauroit gagner cette supériorité, que quand son industrie surpassera celle de ses voisins. Je ne parle pas de la richesse ou de la pauvreté quant à l'argent; il ne s'agit ici que des choses qui entrent dans le commerce.

Quand le législateur veut gêner l'importation des marchandises, il hausse les péages. S'il veut faciliter l'exportation, il les baisse, les abolit, ou même si la nécessité l'exige, il propose des récompenses, sur-tout si les denrées sont au-dessus de leur prix. Voyez là-dessus ce que nous avons dit dans le quatrième & cinquième chapitre de cette partie, ou dans le troisième chapitre de la III. partie.

CHAPITRE IX.

Qu'il ne doit pas être permis au cultivateur, ni à l'artisan de se vouer au commerce.

IL ne doit pas être permis au cultivateur de négocier, c'est-à-dire, qu'il ne pourra pas acheter les denrées d'autrui, pour les revendre dans la suite. Je n'ai garde de vouloir l'empêcher de se défaire de ses propres productions, comme il le jugera le plus convenable. Il est libre d'en faire ce qu'il aimera le mieux, de les vendre sur les lieux, ou de les transporter au loin. Mais il ne doit point se mêler des affaires des autres. L'agriculture exige la présence du maître, & le marchand est obligé de voyager. Les voyages & l'économie rurale sont deux objets incompatibles. Les mêmes raisons interdisent le commerce à l'artisan. Il doit rester dans son atelier. Dans les grandes fabriques, où il y a un grand nombre d'ouvriers, on choisit communément une ou deux personnes, qui s'occupent du débit. Ce n'est pas de ceux-ci dont je veux parler. D'ailleurs ils ne négocient guere, qu'avec des marchandises qu'ils ont eux-mêmes travaillées.

Le laboureur & l'artisan qui envient le profit du marchand, s'imaginent qu'on doit acheter d'eux les denrées & les marchandises. Mais ce n'est pas là le commerce. C'est au marchand à les prendre entre les mains des cultivateurs & des ouvriers. Lui seul peut les dé-

biter; il connoît les débouchés. Il s'expose au danger de perdre beaucoup. Tandis qu'il va de lieu en lieu, les autres peuvent vaquer à leurs travaux; il est donc juste qu'on lui abandonne le débit.

CHAPITRE X.

Des privileges.

LE chapitre précédent montre la nécessité des privileges. Leur but est de faire que chacun demeure dans sa vocation, sans prétendre en embrasser deux à la fois.

Mais comment accorder ces privileges de façon qu'ils contribuent à faire fleurir l'agriculture, les arts nécessaires, le commerce d'économie, la population? C'est-là une question difficile. Pour la résoudre, il faut savoir d'abord, ce que sont les arts nécessaires & les arts de luxe; ensuite, qui sont ceux à qui l'on peut donner des privileges pour ces derniers.

L'agriculture est sans doute un art nécessaire, elle mérite d'être mise au premier rang, elle n'a besoin d'aucun privilege, pourvu qu'elle jouisse d'une entière liberté.

Les artisans, qui travaillent pour notre entretien, les meuniers, les boulangers, les bouchers, ont besoin de privileges, non pour leurs personnes, mais pour l'établissement des moulins, des fours, & des boucheries.

Ceux qui s'occupent de nos vêtements, les tisserans

tisserans, les tailleurs, les tanneurs, les cordonniers, les teinturiers, les chapeliers, les boutonniers, &c. pourvu qu'ils fournissent à nos besoins réels, n'ont pas besoin de privileges à l'exception des foules, &c.

Ceux qui bâtissent nos maisons, les charpentiers, les maçons, les menuisiers, les vitriers, les ferruriers, les couvreurs, n'ont pas besoin de privileges. J'excepte les tuileries & les verreries.

Ceux qui préparent nos meubles nécessaires, les instrumens de l'agriculture, les forgerons, les couteliers, les chaudronniers, les potiers d'étain, les potiers de terre, les felliers, les tourneurs, les tonneliers, &c. font encore de cette classe.

Tous les besoins de la vie ne supposent aucun ornement: cependant il peut y avoir des arts nécessaires, qui travaillent aussi pour le luxe, comme les tisserands, les tailleurs, les teinturiers, &c. A cet égard, ils deviennent des arts de luxe, & pour ces ornemens les privileges deviennent nécessaires.

Il y a aussi une différence à observer entre les beaux-arts. Il en est que l'on peut permettre à un grand nombre de personnes. Telle est l'horlogerie, la peinture, la sculpture, l'orfèvrerie, les fabriques d'indiennes. Il en est de même qui intéressent les beaux-arts: les imprimeurs, les fondateurs de caracteres, les fabricans de papier, les relieurs. Tous ceux là peuvent se multiplier davantage, que ceux

qui concernent plus immédiatement le luxe & les plaisirs : savoir, les confiseurs, les cuisiniers, les faiseuses de dentelles, les peintres en émail, les passemantiers, les perruquiers, les maîtres de danse, les musiciens, en un mot, tous les arts qui peuvent augmenter le luxe, & étendre le commerce à cet égard. Tous ces arts doivent être gênés par des privilèges, jusques à ce que le pays soit cultivé par-tout.

Mais qui sont ceux à qui l'on doit accorder de tels privilèges ? Cette question sera bientôt résolue. Qu'on oblige tous les gens riches, à vouer leurs enfans à un art ; qu'on exclue les pauvres des arts de luxe. Qu'on fixe le nombre des apprentifs, & qu'on n'accorde qu'aux plus riches la permission de s'appliquer à ces vocations. Je parle des arts de luxe. Car pour les sciences la carrière en est ouverte à tous. Ce n'est pas les richesses qui y donnent des droits, mais les talens.

CHAPITRE XI.

Des monnoies par rapport à l'agriculture.

LA monnoie représente la valeur des choses. Quelquefois elle devient même une denrée, qui entre dans le commerce. Connoissant, par exemple la valeur intrinsèque d'une monnoie, je donnerai plus de marchandises si je fais qu'elle est d'or pur, que s'il y a de l'alliage.

On conçoit de là combien il est nécessaire,

que les monnoies soient toujours sur le même pied. Si la véritable valeur des especes d'or est incertaine, qui voudroit se hasarder à cultiver les terres, à travailler nos matériaux ? Toutes les fois qu'on a changé les monnoies, le prix des marchandises a varié.

Pour que l'agriculture fleurisse, il faut que le laboureur puisse toujours trouver de l'argent contre ses denrées. C'est-à-dire, que l'argent doit pouvoir représenter les fruits & au contraire, dès que celui-là deviendroit rare, on n'en pourroit donner que peu contre la même quantité de denrées ; elles tomberoient toutes entre les mains du riche. Si les fruits de la terre sont rares, l'argent passera tout chez le laboureur. Son intérêt seroit alors de cultiver moins de terres, afin d'entretenir cette cherté, & d'attirer tout l'argent à lui. De-là s'ensuivroit la ruine des manufactures, & du commerce d'exportation. Les marchandises étrangères deviendroient nécessaires. Car si nos productions sont trop cheres, aucun étranger ne viendra les acheter, bien loin delà il nous en apportera. Il est donc nécessaire qu'une suffisante quantité d'argent circule dans le pays.

Dès que la circulation sera arrêtée, les intérêts de l'argent s'augmenteront, sans qu'on puisse l'empêcher. Le meilleur moyen en ce cas, est d'ouvrir les banques publiques, pour engager les riches à prêter à l'Etat. Le gouvernement peut en avancer aux pauvres, & fixer l'intérêt, comme il le voudra. D'ailleurs il

faudra empêcher que l'argent ne se jette pas dans les banques étrangères.

Si l'on voit paroître une trop grande quantité d'argent comptant, les intérêts baisseront, on acquittera toutes les dettes, & le prix des denrées augmentera. Il faudra donner une grosse somme contre les choses de premiere nécessité. La nation comptant sur ses richesses fictives, négligera l'agriculture, & les arts. Dans ce cas non-seulement on fera bien de laisser sortir l'argent; mais on pourra le fondre pour en faire de la vaisselle & des galons.

La législation a sagement limité & rendu difficile le prêt de l'argent sur des hypotheques. Les anciennes lettres de rentes rendoient les biens fonds incertains. Les changemens qui arrivoient entraînoient mille malversations. On n'achetoit pas volontiers des fonds. Le pauvre accablé de dettes étoit enfin forcé de mettre ses biens en décret. C'est une des causes des fréquentes discussions, qu'on a vu arriver dans quelques bailliages. C'est pour cela que tant de payfans se sont jetés dans les fabriques, ou ont embrassé des professions. Lorsqu'un payfan est hors d'état de payer; qu'on rassemble les créanciers, qu'on décharge les biens hypothequés, en les mettant à l'enchere, & qu'on paye d'abord ceux à qui les terres ont été engagées. Il faut rappeler ici ce que nous avons dit dans la premiere partie, chap. 14.

Par rapport aux dettes courantes des culti-

vateurs, des artisans & des marchands, les créanciers qui seroient plus avancés dans les usages pour exiger leur paiement, ne devoient avoir aucun avantage sur les autres. Chacun devoit rester à cet égard dans son rang. Par cet arrangement les débiteurs ne seroient pas accablés tout d'un coup. Souvent il arrive que tous les créanciers assaillent à la fois un malheureux, qui se voit dans l'impossibilité de rétablir jamais son crédit. Tout le monde fait qu'une famille peut se trouver dans des circonstances fâcheuses, dont elle se tire bientôt si elle jouit de la confiance publique. Il y a peu de personnes qui puissent se vanter d'être toujours également à leur aise.



CINQUIEME PARTIE.

Quel est le véritable esprit de la législation pour encourager les nouvelles découvertes, relativement à l'agriculture ? Comment doit-elle s'y prendre pour répandre des vérités utiles, sur la population, les arts, & le commerce.

CHAPITRE PREMIER.

Idee générale de cette dernière partie.

J'Ai montré dès l'entrée, que nous ne pouvons pas compter d'être parvenus à la certitude, dans la science économique. Le peuple est esclave de mille préjugés. Prévenu en faveur de la méthode qu'il a apprise de ses pères, il abhorre toutes les nouveautés sans exception. Quand même le hasard nous conduiroit à quelques découvertes utiles, personne n'y feroit assez attention. Les campagnards ne songeroient pas seulement à les rendre publiques; & quand ils le voudroient, ils sont trop occupés des soins nécessaires à leur subsistance, pour qu'ils pussent en avoir le loisir. C'est ainsi que nous perdons beaucoup d'observations utiles. Il est donc nécessaire, que la législation choisisse des personnes éclairées,

qui embrassant tous les objets que nous venons de parcourir rapidement, aillent au devant de la nature, cherchent à deviner ses opérations, rassemblent les expériences que le hasard présente quelquefois, répandent dans le public tout ce qui peut perfectionner la théorie, ou la pratique. Nous allons développer cette idée.

CHAPITRE II.

Quelles personnes pourroit-on choisir pour rassembler & rendre publiques les nouvelles découvertes ?

JE n'ai pas dessein de faire ici l'éloge de la société économique, qui a fait les premiers pas dans une entreprise à la fois si glorieuse & si difficile; qui a fondé dans plusieurs endroits des sociétés correspondantes. Sa louange est au-dessus de mes expressions. Mais j'ose avancer que ces sociétés sont les moyens les plus propres de conserver, de répandre les nouvelles découvertes. Je pense qu'on doit chercher à en augmenter le nombre.

Les loix de leur établissement sont sages & utiles. Je n'ai rien à désirer à cet égard. Je vois dans l'avenir les heureux fruits de leurs travaux. Mon cœur patriotique en est pénétré d'une douce joie.

Ce n'est pas ici l'ouvrage du paysan, de l'artisan & des marchands ordinaires. Ils sont trop occupés des soins rongeans qui accom-

pagnent une situation gênée. C'est à eux à pratiquer ce que l'expérience a trouvé, c'est à eux à faire des épreuves en petit. On ne peut rien exiger d'eux, si ce n'est qu'ils fassent part à la société des découvertes qu'ils y peuvent faire.

C H A P I T R E III.

Comment faire connoître au peuple des découvertes utiles ?

L'On peut ordonner de faire un extrait fort court & très-simple de ce que contiennent les journaux économiques. Cet extrait pourra être inséré dans les calendriers.

On peut répandre dans le public des petits traités en forme de dialogues. Il faut qu'ils coutent peu, & on les distribuera dans les écoles, au lieu du prix qu'on donne aux enfans.

Comme les nouvelles découvertes exigent aussi des opérations différentes de celles auxquelles le payfan est accoutumé, on peut engager les jeunes à travailler hors de chez eux, pour les apprendre insensiblement. Voyez ci-dessus, I. partie chap. 13.

Enfin les piliers publics, les feuilles périodiques y contribueront beaucoup, si l'on perfectionne cette partie. Il y a parmi le peuple des génies hardis, qui seront excités par ce moyen.

C H A P I T R E IV.

Comment faire goûter au peuple les nouvelles découvertes ?

LEs vieillards obstinés ne font aucun cas des nouveautés, au contraire on peut dire en général qu'ils les haïssent. Ainsi le législateur peut mettre les sociétés en état de communiquer les découvertes à la jeunesse. On peut leur donner le droit de louer, de couronner tous ceux qui remporteront des prix à cet égard.

Les sociétés encourageront les meilleurs poëtes à chanter les nouvelles découvertes. Ces chansons qui plaisent toujours au peuple seront facilement répandues.

Rien n'est plus propre que la musique à inspirer une sorte de respect pour les bonnes choses. Par-là on peut rendre agréable même ce qui déplaît. On peut vaincre les préjugés les plus enracinés. Il importe peu que le payfan chante bien; il suffit qu'il chante.

Qu'on mette dans les Almanachs la figure des outils, des plantes, des semences, dont on veut faire l'éloge.

Que la société honore de son approbation tous ceux qui font des expériences, qui paroissent avoir de l'ardeur. Qu'on leur fasse rendre compte de ce qu'ils ont observé, qu'on fasse membres honoraires de la société ceux qui se distingueront à cet égard.

C H A P I T R E V.

Comment faire pratiquer les nouvelles découvertes ? Comment les rendre propres à l'usage du peuple ?

Les premières inventions ont ordinairement besoin d'être perfectionnées. Souvent le défaut que l'on voudroit éviter est caché dans la nature même de la chose. Ainsi par exemple l'on cherche encore à rendre plus simples les semoirs.

Qu'une invention soit bonne, & d'un usage facile, cela ne suffit pas. Il faut apprendre aux gens de la campagne, comment ils doivent s'en servir, pour en tirer tout le parti possible. Sans cela les meilleures choses deviennent inutiles.

Rien n'est plus contraire à ces progrès, que doivent faire les arts, & à la perfection où les nouvelles machines doivent atteindre que les privilèges exclusifs. Les inventeurs ne sont pas toujours ceux qui peuvent parvenir au point que l'on desire. Il faut que la découverte passe par bien des mains. Cependant ceux qui ont fait les premiers pas sont en droit de prétendre à une récompense; mais il vaut mieux qu'ils la reçoivent du trésor public. Si ce moyen n'agrée pas, que les maîtrises consacrent à cela quelque portion de leurs revenus; que l'on n'accorde des privilèges que pour dix ans au plus; ou enfin qu'ils offrent leur ouvrage par souscription, qu'ils se hâtent de

le vendre, pour prévenir ceux, qui pourroient leur enlever un avantage très-bien mérité.

J'ai observé que plusieurs artisans ne donnent pas assez d'attention à l'agriculture. Ils ne peuvent ou ils ne veulent pas faire les instrumens nécessaires comme on le leur prescrit. Ils se tiennent servilement attachés à leurs anciens usages, à ce qu'ils ont appris chez leurs maîtres. C'est un grand obstacle aux progrès des bonnes inventions. Le cultivateur rencontre rarement des gens, qui soient en état de raccommo-der les outils faits d'une façon un peu différente; beaucoup moins encore d'en faire des neufs. Cela fait qu'on aime mieux se servir des anciens instrumens, auxquels on est accoutumé. Il y a deux moyens pour lever cet obstacle. Faire parvenir à toutes les maîtrises un modèle d'un instrument nouveau, avec ordre de le montrer à tous les ouvriers en ce genre & de proposer un prix, à celui qui l'imitera le mieux, dans le terme d'une année. Ces associations s'occupent trop à imposer des châtimens, à exiger des amendes, à recevoir des argens trop considérables pour acquérir la permission de travailler. On pourroit les obliger à former un capital, & à en employer les intérêts, pour acquérir une médaille d'argent, qui seroit donnée à celui qui remporteroit le prix proposé.

Si l'on veut apprendre aux payfans à faire usage des nouveaux instrumens, si l'on veut leur montrer la manière de s'en servir, il faut

s'attacher à la jeunesse ; il ne faut pas s'obstiner à ramener les gens obstinés. Qu'on ne se lasse point dans les papiers publics de donner les instructions nécessaires. Qu'on propose des prix, que l'on couronne ceux qui réussiront le mieux. Voyez ce que j'ai dit là-dessus dans le dernier chapitre de la I. partie. Qu'on persuade aux plus sages de faire des essais. Quand on en aura gagné quelques-uns ; ils se feront des partisans, & ainsi de suite ; jusques à ce que la chose devienne générale. Les modes les plus ridicules ne s'établissent pas autrement. Ceux qui font le premier pas dans un objet aussi utile, ont besoin de fermeté & de patience. Il faut qu'ils méprisent tous les mauvais propos. Le Souverain doit les prendre sous sa protection ; il doit faire d'eux tout le cas que leurs services méritent.

CHAPITRE VI.

Comment conserver les inventions utiles ?

IL est incontestable, que les anciens connoissent plusieurs arts, qui sont perdus pour nous. Ils entendoient beaucoup mieux que nous les maçons, l'art de faire le mortier. Il est vrai que depuis l'invention de l'imprimerie, les modernes ont un grand avantage. Les ouvrages imprimés, les desseins, les tailles douces, les gravures en bois, voilà autant de moyens de conserver les découvertes utiles. Il seroit à sou-

haïter que toutes les sociétés correspondantes formassent des bibliothèques destinées à cet usage.

Tous les écrits que l'on fait sur l'économie ne sauroient être imprimés. Chaque bibliothèque devroit au moins conserver tous les manuscrits, enrégistrés dans un répertoire. Là seroient placés les modèles de tous les instrumens, les semences, les plantes, ou sous du verre ou dans un herbier. De toutes ces collections on pourroit choisir de tems en tems ce qui paroîtroit le plus utile, pour le publier.

Voilà, il est vrai, des vues bien vastes ; mais nous devons beaucoup à la patrie. Si nous pouvons peu, faisons au moins ce que nous pouvons. Que ce ne soit pas en vain que nous portions le beau nom de citoyens. Peut-être réussirons-nous plus facilement que nous ne nous en flattons, à exciter une noble émulation, qui portera la postérité à devenir encore plus utile. Nous aurions fait un ouvrage infini, si nous ne lui laissons rien à faire.

Deus nobis hæc otia fecit.

Virg.

F I N.

0314

